

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins

PIECE N°3 – ANNEXES

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL



SCoT DU PAYS DES ÉCRINS –
Communauté de Communes

du Pays des Ecrins

Maison du Canton

1 Rue du Dispensaire

05120 L'Argentière-La Bessée

Tel : 04 92 23 11 17

www.cc-paysdesecrins.fr

Version arrêtée en conseil
communautaire le 26/11/2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
1^{ère} PARTIE : INTRODUCTION.....	5
Chapitre 1 : Présentation des schémas de cohérence territoriale (SCoT)	5
1. Évolutions législatives relatives aux SCoT	5
2. Objet et temporalité du SCoT	9
3. Contenu du SCoT.....	11
4. Évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du SCoT.....	14
Chapitre 2 : Procédure d'élaboration du SCoT du Pays des Écrins	15
1. Organisme en charge de la procédure	15
2. Lancement de la procédure d'élaboration du SCoT.....	15
3. Objectifs poursuivis par l'élaboration du SCoT du Pays des Écrins.....	15
4. Étapes de la procédure d'élaboration d'un SCoT	19
2^{ème} PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	20
Chapitre 1 : Contexte géographique, administratif et réglementaire	20
1. Le contexte géographique et accessibilité.....	20
2. Le contexte administratif.....	23
3. Le contexte réglementaire territorial.....	28
Chapitre 2 : Dynamiques démographiques et sociales sur le territoire.....	54
1. Évolution démographique.....	54
2. Composition des ménages	66
3. Population active, chômage et formation.....	72
4. Habitat et logement.....	81
Chapitre 3 : Économie locale.....	104
1. Activités économiques	104
2. Les zones d'activités économiques	112
3. Le commerce.....	121
4. Les activités artisanales, libérales et industrielles.....	128
5. Le tourisme.....	131
6. Les activités agricoles.....	209
7. La filière bois	220
Chapitre 4 : Les équipements	226
1. Les équipements administratifs	227
2. Les équipements scolaires.....	227

3. Équipements sportifs et culturels.....	220
4. Équipements sociaux.....	229

Chapitre 5 : Les déplacements..... 231

1. La mobilité sur le territoire intercommunal.....	231
2. Le réseau routier.....	232
3. Le stationnement.....	238
4. Transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle.....	239
5. Les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.....	245

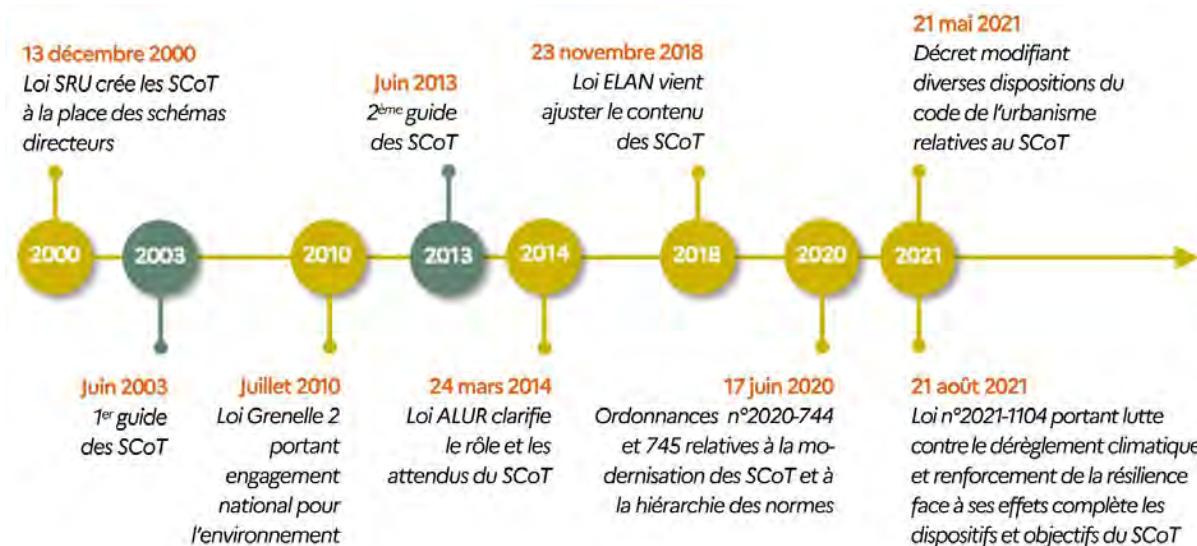
1^{ère} PARTIE : INTRODUCTION

Chapitre 1 : Présentation des schémas de cohérence territoriale (SCoT)

1. Évolutions législatives relatives aux SCoT

Depuis vingt ans, le contexte législatif n'a cessé d'évoluer, en intégrant les enjeux territoriaux nouveaux, et en clarifiant peu à peu les attendus méthodologiques et le rôle du SCoT dans l'ordonnancement des réglementations en vigueur.

Les principaux textes de lois, les documents, rapports et études de référence ont été les suivants :



Les évolutions législatives relatives aux SCoT

Source : Ministère en charge de l'urbanisme - Fédération nationale des SCoT (2022). Le SCoT modernisé. Disponible sur : <https://outil2amenagement.cerema.fr/methodologie-le-guide-du-schema-de-coherence-a3810.html>

❖ Loi ALUR du 24 mars 2014

Cette loi clarifie notamment la hiérarchie des normes dans les documents d'urbanisme : le schéma de cohérence territoriale voit son rôle intégrateur renforcé, le PLU se référant à ce document sera a priori juridiquement mieux sécurisé.

En outre, la loi ALUR crée une nouvelle obligation pour le SCoT : une analyse du potentiel de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâties, pour limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et favoriser la densification en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Enfin, le rôle du SCoT comme document pivot de l'aménagement commercial a été conforté. Le document d'aménagement commercial (DAC) a été supprimé pour mieux définir des localisations préférentielles des commerces directement dans le DOO, en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes et de maintien d'une offre commerciale diversifiée

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

de proximité. Ainsi, ces conditions d'implantation privilégient la ~~consommation économique de~~ l'espace, notamment en entrées de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement.

- ❖ *Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018*

Cette loi a eu également un impact fort sur les SCoT et notamment leur volet commercial. Elle rétablit l'obligation d'intégrer un **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)** au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Celui-ci a pour but de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable ; la localisation des secteurs d'implantation périphériques et les centralités urbaines.

La loi conduit en outre à prévoir dans le DAAC les conditions d'implantations, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Elle donne aussi la possibilité de définir des conditions en faveur du commerce de proximité, de l'accessibilité TC/modes doux, de la logistique commerciale...

Elle habilite le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour « adapter l'objet, le périmètre et le contenu » du SCoT.

- ❖ *Parallèlement, des documents et études de référence récents ont guidé l'évolution des pratiques dans les SCoT*

Plusieurs rapports, guides, publications ont contribué à faire évoluer les méthodes de construction des SCoT, en complément des lois et décrets d'application.

Il s'agit notamment des références suivantes :

- En 2016, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) a réalisé une mission d'expertise sur les évolutions des SCoT. Les principales recommandations consistaient à affirmer davantage leur vocation de projet de territoire, améliorer leur lisibilité, faire en sorte que les SCoT deviennent des documents pivots entre les SRADDET et les PLUi, adosser les SCoT aux politiques contractuelles, mobiliser les principaux acteurs économiques du territoire... Ce rapport a fait l'objet d'une attention particulière de la part des élus ;
- Mi-2017, le ministre de la Cohésion des Territoires demande des propositions pour réformer notamment le contenu des SCoT.

- ❖ *Vers des SCoT modernisés...*

L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la « modernisation » des SCoT apporte de nouvelles précisions sur le **rôle du SCoT et son contenu**, afin d'accroître la cohérence entre les thématiques traitées et de rendre plus lisible le projet stratégique.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Parmi les éléments modifiés par cette ordonnance, on peut citer la suppression du rapport de présentation, devant dorénavant figurer en annexe, la modification du PADD pour le projet d'Aménagement Stratégique (PAS), ou la simplification du DOO.

L'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 est quant à elle venue rationaliser la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme.

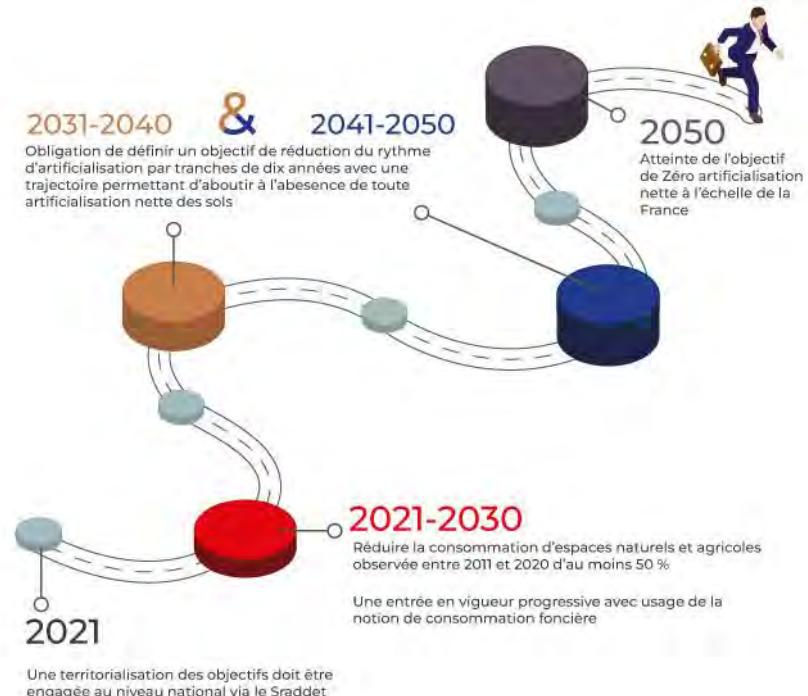
À savoir que les dispositions de ces ordonnances s'appliquent aux documents d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision est engagée à compter du 1^{er} avril 2021, ce qui est le cas du SCoT du Pays des Écrins.

❖ ... et proactifs en faveur du climat et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique (ou loi Climat et Résilience) et renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 22 août 2021 et vient préciser le rôle du SCoT dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La loi complète les principes généraux de l'urbanisme édictés par l'article L.101-2 du code de l'urbanisme par un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols, en l'associant à « un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ». Cela passe par deux moyens principaux : la diminution du rythme de l'urbanisation et la renaturation des sols pour améliorer la fonctionnalité des sols. La loi prévoit des échéances à court et moyen termes :

- La réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols qui est traduit par un objectif de réduction de la consommation des ENAF sur les dix années suivant la promulgation de la loi, soit entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente ;
- L'absence d'artificialisation nette (ou zéro artificialisation nette – ZAN) des sols en 2050.



Calendrier fixé par la Loi climat et résilience

Source : Antoine Bruckert, Le Zéro Artificialisation Nette, nouveau modèle d'aménagement, EPF d'Alsace [en ligne]

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

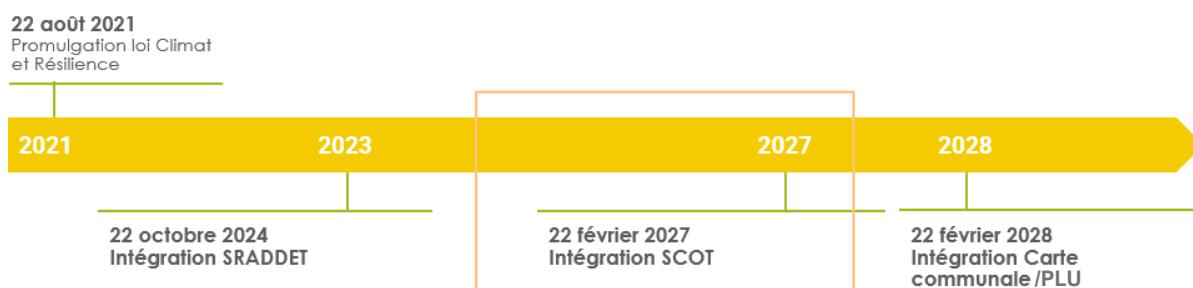
Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

La loi climat et résilience impose un profond changement des documents d'urbanisme, car elle fixe la mise en œuvre des objectifs de limitation de l'artificialisation dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), puis dans les schémas de cohérences territoriaux (SCoT), et enfin dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales (CC). Le calendrier sur l'intégration des objectifs de limitation de l'artificialisation dans les documents de planification et d'urbanisme a été modifié par la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et par la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Le calendrier de la traduction de la loi climat et résilience dans les documents de planification et d'urbanisme est détaillé ci-dessous :



Calendrier de la traduction de la loi climat et résilience

Réalisation : Alpicité, 2024

Outre les objectifs fixés en matière de consommation d'espaces / d'artificialisation des sols, la loi Climat et Résilience vient préciser et compléter un certain nombre de points. Ceux-ci concernent notamment des évolutions relatives à l'aménagement économique et commercial par l'évolution du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) en **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)** en intégrant désormais la logistique commerciale.

2. Objet et temporalité du SCoT

Le SCoT est un projet de territoire à l'horizon de 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement de plusieurs communes appartenant à un même bassin de vie, et permet de répondre aux défis des transitions.

Le SCoT repose sur 3 piliers : l'équilibre, la cohérence et l'anticipation.

❖ Équilibre

Les politiques du SCoT contribuent à consolider deux composantes essentielles du territoire : le **territoire aménagé et urbanisé** et le **territoire protégé et préservé**.

Les politiques du SCoT ne doivent pas produire d'opposition entre ces deux composantes territoriales. Il s'agit de rechercher en permanence un équilibre entre le développement et l'urbanisation d'une part, et la protection des ressources d'autre part. Cette notion d'**équilibre de l'aménagement territorial** est centrale.

❖ Cohérence

La deuxième notion fondatrice du SCoT est la **mise en cohérence des politiques publiques**. Le SCoT est, comme son nom l'indique, l'**instrument privilégié d'harmonisation des multiples politiques sectorielles ou territoriales**. Le Code de l'urbanisme précise la place du SCoT dans l'ordonnancement juridique et définit les documents qu'il doit respecter et ceux qu'il doit orienter (*voir la partie 1, chapitre 1, paragraphe 3 du présent document*).

❖ Anticipation

Le SCoT est un outil stratégique de **préparation de l'avenir, d'anticipation et de maîtrise des évolutions futures du territoire**. Il s'inscrit dans le temps et nécessite que les élus se projettent bien au-delà de la durée de leurs propres mandats électoraux.

L'ordonnance de modernisation des SCoT clarifie l'horizon temporel du SCoT : il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un **horizon de 20 ans**.

La construction d'un SCoT implique pourtant d'appréhender différentes échelles temporelles, notamment pour organiser sa mise en œuvre et permettre une déclinaison adaptée au sein des différents documents de rang inférieurs :

- Les documents de programmation sectoriels (PLH et PDM notamment) ont des horizons temporels de 6 à 10 ans ;
- L'évaluation du SCoT 6 ans maximum après son approbation ;
- Les documents d'urbanisme locaux (PLU(i) et cartes communales) ont des horizons temporels de l'ordre de 10-12 ans, mais avec désormais une évaluation au terme de 6 ans. Les objectifs d'un SCoT doivent donc être traduits dans un horizon temporel approximatif de 2 PLU(i) ou cartes communales.

Cette construction se base sur un dialogue entre le temps de la prospective à long terme et l'échelle de la stratégie opérationnelle du court et moyen terme. Le SCoT permet la transversalité des politiques publiques déclinées sur un territoire vécu. L'équilibre entre développement et

protection est fondamental, en réduisant la consommation foncière et préservant la qualité du cadre de vie.

LES TEMPS DU SCOT

TEMPS COURT (5 à 6 ans)

Projets en cours, infrastructures et opérations programmées... Bilan du SCoT

TEMPS de la mise en œuvre des documents de programmation sectoriels (PLH, PDU,...)

TEMPS DU PROJET URBAIN (5 à 10 ans)

Programmation à moyen-terme des opérations d'urbanisation et de structuration urbaine, d'infrastructures, d'équipement, ...

TEMPS de la mise en œuvre des documents de planification locaux (PLUi, PLU, cartes communales)

TEMPS LONG (20 ans)

Réflexion à long terme qui intègre les grandes mutations envisageables (environnement et ressources, économie et activités, climat et énergie, mode de vie et de consommation,...) auxquelles il est impératif de préparer dès aujourd'hui le territoire.

TEMPS du SCoT : une vision sur le long terme

Les temps du SCoT

Source : Ministère en charge de l'urbanisme – Fédération nationale des SCoT (2022). Le SCoT modernisé. Disponible sur: <https://outil2amenagement.cerema.fr/methodologie-le-guide-du-schema-de-coherence-a3810.html>

3. Contenu du SCoT

Suite à la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT, le schéma de cohérence territoriale comprend dorénavant les pièces suivantes :

- Un projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) ;
- Des annexes.

Chacun des documents peut comprendre un ou plusieurs **pièces graphiques** (ne constitue pas une obligation, mais paraît essentiel pour proposer une spatialisation des projets et orientations).

❖ *Le PAS : le document politique et stratégique du SCoT*

Le PAS est le document qui explicite le projet porté par les élus pour leur territoire et exprime la stratégie d'aménagement et de développement adoptée pour les 20 prochaines années, pour répondre aux besoins et enjeux du territoire.

Ainsi, il s'assure du **respect des équilibres locaux** et de la **mise en valeur de l'ensemble du territoire** par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

À ce titre, et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, il doit favoriser :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Suite à la loi Climat et Résilience, le PAS doit **fixer par tranche de 10 ans, un objectif de réduction du rythme d'artificialisation** en cohérence avec la trajectoire nationale. Pour la première tranche de dix années, le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes.

L'article L141-3 du Code de l'urbanisme précise notamment le contenu du projet d'aménagement stratégique.

❖ *Le DOO : le document prescriptif du SCoT*

Le DOO décline les objectifs définis dans le PAS en prescriptions et recommandations.

Il édicte les prescriptions à appliquer concourant à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement et de développement portée sur un territoire. Ainsi, le DOO doit apporter une réponse à chaque objectif abordé dans le PAS.

Il s'agit d'un **document opposable** s'imposant au travers du lien de compatibilité, à d'autres documents de planification (PLU(i) et cartes communales notamment) ainsi qu'aux documents de coordination et de programmation des politiques sectorielles...

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

L'ordonnance de modernisation des SCoT structure le DOO autour de 3 grands blocs thématiques :

- Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
- Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagère des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables....

... ainsi que 2 blocs spécifiques à certains enjeux territoriaux pour :

- Les territoires concernés par la loi Montagne ;
- Les territoires concernés par la loi Littoral (la communauté de communes du Pays des Ecrins n'est pas concernée par ce second volet).

Le DOO comprend également un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Les articles L141-4 à L141-14 et R141-6 à R141-7 du Code de l'urbanisme notamment précisent le contenu du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

❖ Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

Les annexes présentent, expliquent et détaillent l'ensemble des réflexions qui ont aidé à construire le PAS et le DOO.

Elles comprennent :

- **Le diagnostic du territoire** : Il donne une lecture précise et actualisée de l'état du territoire. Il prend en compte les besoins du territoire établis sur des prévisions économiques et démographiques ;
- **L'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années** : Cette annexe présente l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma. Cette analyse permettra également de justifier la cohérence des objectifs de limitation de la consommation d'espaces fixés dans le PAS avec la trajectoire nationale de réduction de l'artificialisation des sols, et déclinée territorialement dans les documents de planification régionale ;
- **La justification des choix** : Les annexes du SCoT doivent expliciter les choix retenus pour établir le PAS et le DOO. Il convient de motiver, argumenter, et ainsi justifier du besoin des orientations et objectifs établis par les documents, à partir des principales conclusions du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, des perspectives d'évolution, des objectifs poursuivis, et de la hiérarchie des normes en vigueur ;

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

- **L'évaluation environnementale** : Elle permet d'analyser les ~~effets sur l'environnement~~ d'un projet et de prévenir ses conséquences dommageables sur l'environnement ;
- **Le programme d'actions** : Volet facultatif des annexes du SCoT, il définit les actions utiles complémentaires pour accompagner la mise en œuvre du document.

Elles peuvent enfin intégrer tout document souhaité (analyses, évaluations, et autres éléments utilisés pour élaborer le SCoT).

Les articles L141-15 à L141-19 et R141-8 à R141-15 du Code de l'urbanisme notamment précisent le contenu des annexes.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

4. Évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du SCoT

Conformément aux articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme :

« *Font l'objet d'une évaluation environnementale, dans les conditions prévues par la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, ainsi que ses annexes et par le présent chapitre :*

- 1° *Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;*
- 2° *Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;*
- 3° *Les schémas de cohérence territoriale ;*
- 3° bis *Les plans locaux d'urbanisme ;*
- 4° *Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 122-26 ;*
- 5° *Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;*
- 6° *Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales. »*

Par ailleurs, l'article R104-7 du Code de l'urbanisme vient préciser :

« *Les schémas de cohérence territoriale font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion :*

- 1° *De leur élaboration ;*
- 2° *De leur révision. »*

Le SCoT du Pays des Écrins devra donc faire l'objet d'une évaluation environnementale, qui constitue une annexe.

Chapitre 2 : Procédure d'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins

1. Organisme en charge de la procédure

La communauté de communes du Pays des Écrins est un établissement de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement du territoire, qui est à ce titre chargé de l'établissement du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

2. Lancement de la procédure d'élaboration du SCoT

Une première délibération a été prise le 28 septembre 2001 pour délimiter le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins. Elle a été complétée par une seconde délibération engageant l'élaboration du document en date du 7 juillet 2003.

Dès lors, le document a connu trois phases de réalisation :

- Un 1^{er} projet mené en 2007 jusqu'à l'enquête publique, mais le document n'a jamais été approuvé.
- Une 2^{ème} tentative de lancement par délibération en 2009, pour reprise de la procédure, finalement achevée par la suspension du projet en 2010.
- Une 3^{ème} phase d'élaboration en 2017, dans le cadre de la loi Grenelle qui a donné lieu à :
 - L'arrêt du projet ;
 - L'approbation du bilan de concertation ;
 - La transmission du projet de SCoT pour avis aux personnes publiques associées.

Le projet a finalement été avorté suite aux avis négatifs des personnes publiques associées, qui ont relevé un manque de précisions sur certains sujets, jugés insuffisamment traités. Le conseil communautaire a ainsi décidé de surseoir la procédure du SCoT.

Une nouvelle délibération prise en date du 24 novembre 2022 abroge la procédure passée et prescrit une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT.

3. Objectifs poursuivis par l'élaboration du SCoT du Pays des Écrins

Les objectifs poursuivis et approuvés par délibération n°6 du 24 novembre 2022 quant à l'élaboration du document sont les suivants :

Stratégie de développement territorial

- Conforter le rôle de centralité de L'Argentière-La Bessée en développant les commerces, les services, les activités culturelles et sportives et en facilitant le tourisme de vallée ;
- Améliorer et développer les communes « portes du territoire » que sont La Roche-de-Rame et Saint-Martin-de-Queyrières ;
- Affirmer la vocation touristique des communes d'altitude de Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent ;
- Accompagner le développement des communes « villages » de Champcella, Freissinières et les Vigneaux.

Artificialisation des sols

- Maîtriser l'étalement urbain et réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en lien avec la Loi Climat et Résilience ;
- Promouvoir une densité adaptée au contexte local et aux spécificités de chaque commune ;
- Favoriser et accompagner la réhabilitation des constructions existantes afin de limiter la consommation d'espace ;
- Être doté d'outils d'observation et d'analyse foncière (habitat et économie).

Habitat et démographie

- Définir les secteurs d'intervention foncière prioritaires et mettre en œuvre une politique en matière d'habitat visant à garantir l'équilibre territorial ;
- Revitaliser les centres-villes et les centres-villages ;
- Favoriser la mixité sociale et diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins de toutes et tous, dans un contexte de marché immobilier de plus en plus tendu ;
- Répondre aux besoins en logement des habitants permanents et des travailleurs saisonniers ;
- Adapter le parc de logements aux besoins et à la demande croissante des petits ménages pour répondre aux évolutions de la population (jeunes ménages et vieillissement de la population) ;
- Améliorer l'offre de logements existants en incitant la rénovation des logements dégradés et insalubres ;
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments en permettant notamment la rénovation des constructions.

Économie

- Définir une véritable stratégie de développement économique s'appuyant sur l'organisation développée à l'échelle communautaire, à savoir :
 - La filière bois en cours de structuration via des projets développés (ZA Le Villaret) ou en cours de développement (Projet de la Haute École du Bois et de la Forêt) en interface avec les territoires voisins ;
 - L'offre artisanale, commerciale et industrielle existante et en développement sur les secteurs du Planet, de Beauregard, des Sablonnières, au Villaret, du Pré du Faure, les Clots et la Champarie ;
 - La promotion des savoir-faire locaux et la valorisation des activités artisanales et agricoles via un projet de construction de Maison de l'Artisanat et de l'Agriculture sur la commune des Vigneaux ;
 - Le confortement de l'offre commerciale en lien avec le programme Petite Ville de Demain (L'Argentière-La Bessée) qui doit être prolongée dans le cadre du SCoT ;
 - Le tourisme avec le positionnement 4 saisons et la consolidation de l'offre hivernale et estivale, en s'appuyant sur les marqueurs identitaires du territoire ;
 - Maintenir et favoriser les zones et outils d'exploitations agricoles nécessaires à l'économie locale et à l'entretien des paysages ;
 - Maintenir l'activité économique liée à l'exploitation des ressources naturelles et la production de matériaux locaux au sein des carrières existantes.
- Maintenir des unités commerciales tout au long de l'année pour assurer une vie locale.

Mobilité

- Poursuivre les démarches de réflexion et d'amélioration du réseau ;
- Mettre en œuvre un réseau de transports en commun permettant de répondre aux spécificités du territoire (faibles densités de population et forte affluence saisonnière) et de desservir les principaux sites habités et services publics ;
- Développer une planification globale et transversale de l'offre de transport intégrant les besoins de tous les publics (scolaires, touristes, travailleurs, habitants) ;
- Développer une offre multimodale articulée avec l'offre ferroviaire (entre Gap et Briançon) afin de faciliter l'accessibilité du territoire ;
- Favoriser le développement en matière de mobilités douces en :
 - Améliorant l'accès aux vallées d'altitude (vallée du Fournel, Ailefroide, Pré de Madame Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, ...);
 - Assurant la poursuite du développement d'un réseau intercommunal de cheminements doux favorisant les liaisons entre les villages ;
 - Mettant en œuvre une sensibilisation sur la pratique du vélo ;
 - Développant les liaisons douces dans les hameaux ;
- Promouvoir une mobilité décarbonée pour l'accès aux domaines skiables d'altitude ;
- Conforter la gestion du stationnement, notamment en période de forte affluence touristique ;
- Permettre la réalisation de la déviation de la Roche-de-Rame ;
- Mettre en place des structures/ équipements en faveur de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (par exemple : aire de covoiturage, réseau de covoiturage et/ou d'autopartage, ...).

Services et équipements

- Permettre la rénovation et l'adaptation des équipements publics liés à l'enfance et la petite enfance ;
- Développer des équipements publics adaptables et modulables pour répondre aux fluctuations des effectifs qui dépendent de la croissance démographique, des saisons et des évolutions sociétales ;
- Améliorer les performances énergétiques des équipements publics pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- Mutualiser des services communs à l'échelle de l'intercommunalité (comme par exemple une cuisine centrale) ;
- Soutenir l'animation de la vie sociale ;
- Soutenir les acteurs de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie ;
- Favoriser le développement des communications numériques dans tous les aménagements, travaux et constructions futurs ;
- Conforter la présence de services publics sur le territoire (accompagnement, mutualisation, numérique).

Cadre de vie et paysage

- Veiller au maintien de la qualité des paysages et des espaces de renommée nationale et internationale, notamment le Parc National des Écrins ;

- Préserver le cadre de vie du territoire dans ses différentes composantes (paysage, architecture, agriculture, écologie...) tout en permettant un développement maîtrisé et harmonieux.

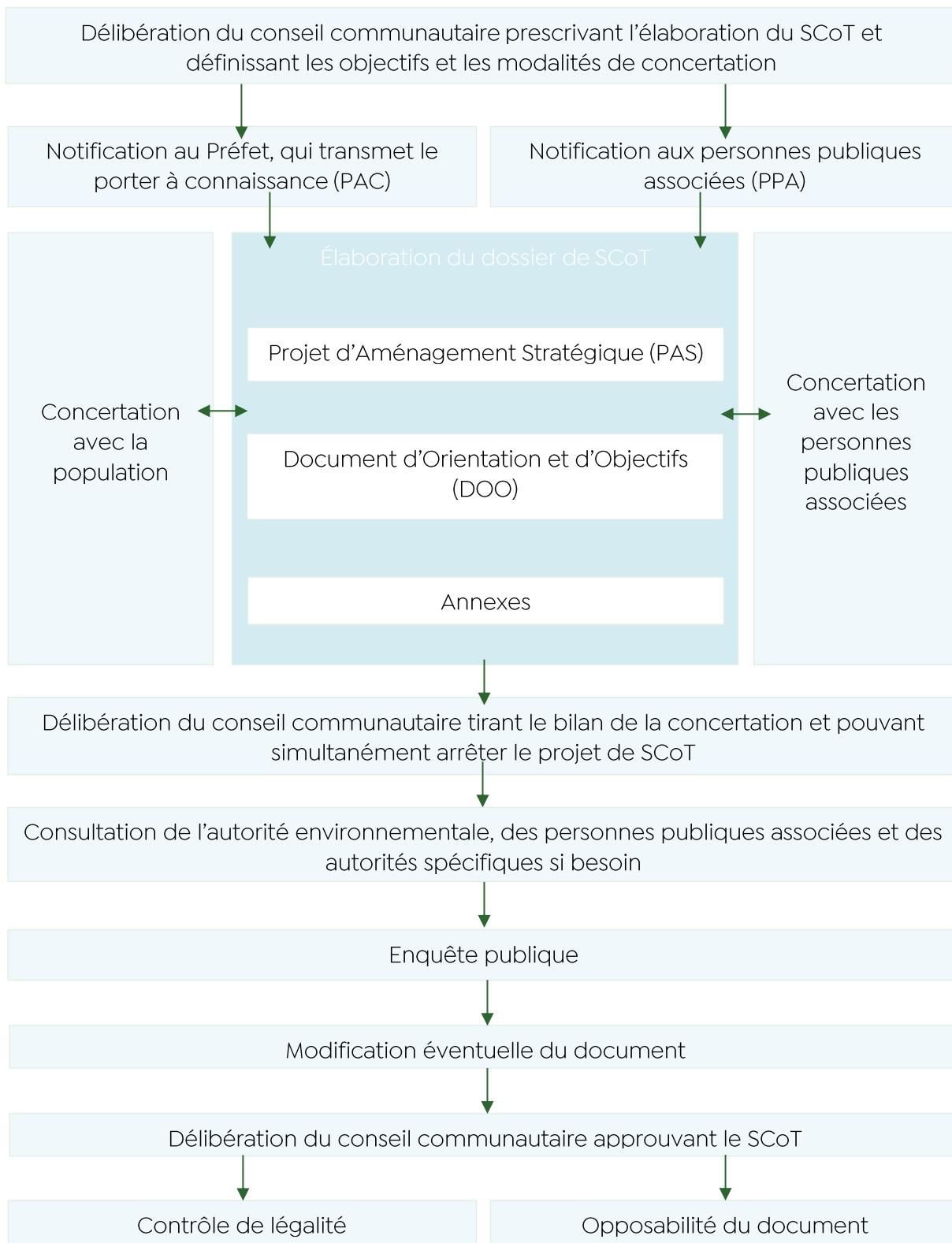
Environnement et développement durable

- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les ressources (eau potable, canaux d'irrigation notamment) et les capacités du territoire (assainissement, défense incendie, etc...) ;
- Favoriser l'installation d'infrastructures permettant la production et la consommation d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, microcentrales électriques, turbinage, panneaux photovoltaïques, etc..) ;
- Préserver les continuités écologiques aussi bien terrestres qu'aquatiques ;
- Favoriser l'économie circulaire et permettre notamment le développement de sites de gestion, recyclage et valorisation des déchets ;
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement et assurer la protection des biens et des personnes.

Tourisme

- Rénover et réhabiliter les lits touristiques et assurer un renouvellement suffisant notamment par des programmes neufs pour maintenir la capacité d'accueil du territoire et répondre à la demande de la clientèle en matière de qualité et diversité des hébergements ;
- Conforter l'activité touristique orientée vers les activités de pleine nature tout en la diversifiant ;
- Diversifier l'activité touristique vers des activités patrimoniales et culturelles ;
- Adapter le territoire aux nouvelles pratiques et demandes des visiteurs ;
- Prévoir un développement touristique au service des habitants permanents et de la vie locale :
 - Anticiper et éviter les conflits d'usages entre les habitants, professionnels agricoles et visiteurs,
 - Préserver l'environnement et les paysages en aménageant des secteurs adaptés à l'accueil des touristes ;
- Permettre le développement de l'ensemble du territoire en assurant des liaisons de qualité et efficaces aux sites majeurs, et ce en lien avec les territoires voisins ;
- Assurer la pérennité de l'ensemble des pôles touristiques du territoire ;
- Permettre la réalisation de projets touristiques structurants à l'échelle communautaire (UTN) ;
- Permettre la transition des stations et des grands sites touristiques (ex : Pré de Madame Carle, Ailefroide, les mines d'argent, plateaux des Essarts...).

4. Étapes de la procédure d'élaboration d'un SCoT



Les différentes étapes de la procédure d'élaboration du SCoT

2^{ème} PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Chapitre 1: Contexte géographique, administratif et réglementaire

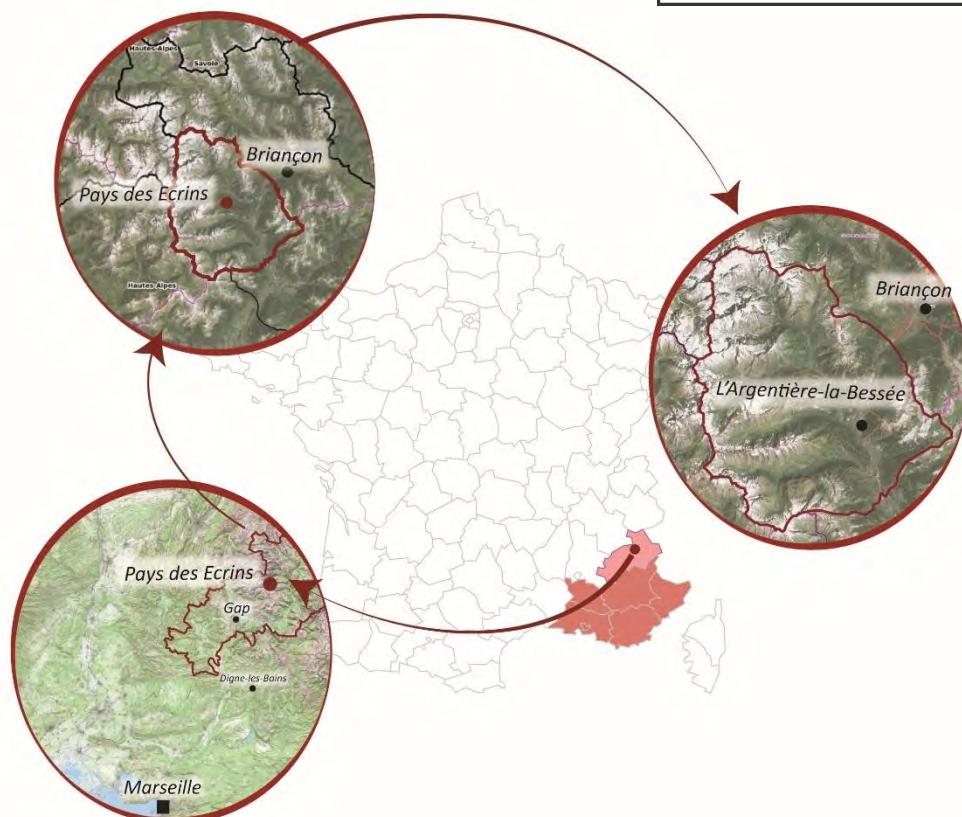
1. Le contexte géographique et accessibilité

Le territoire de la Communauté de communes du Pays des Écrins se situe au nord-est du département des Hautes-Alpes (05), en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'étend sur une surface de 462 km².

Le Pays des Écrins regroupe 8 communes, soit environ 6 582 habitants en 2022 :

- L'Argentière-La Bessée,
- Saint-Martin-de-Queyrières,
- Vallouise-Pelvoux,
- Puy-Saint Vincent,
- Les Vigneaux,
- La Roche-de-Rame
- Champcella,
- Freissinières.





Réalisation : Alpicité - 2022
Sources : Géoportail.gouv.fr

Localisation du territoire – Réalisation : Alpicité, 2022

Le territoire du Pays des Écrins se compose de trois vallées :

- Un axe de passage principal dessiné par la vallée de la Durance et longé par la RN94 comprenant les communes de la Roche-de-Rame, l'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières. La vallée de la Durance relie le Pays des Écrins à Briançon puis à l'Italie ou à Grenoble au nord, et à Gap et au reste de la région PACA au sud ;
- Un axe secondaire, vers la vallée de la Vallouise, qui abrite les stations de ski et constitue une des principales portes d'entrée vers le Parc National des Écrins. Cette vallée comprend les communes des Vigneaux, de Puy-Saint-Vincent et de Vallouise-Pelvoux.
- Plus au sud, la vallée de Freissinières et le balcon de Champcella dominent la Durance de plus de deux cents mètres. Moins accessible, ce secteur est aussi moins fréquenté ; il ouvre à des vallées souvent très sauvages.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Le territoire communautaire est traversé par la route nationale 94, axe reliant Gap à Briançon, et bénéficie d'une desserte ferroviaire, avec une gare dans la commune siège.

Commune	Distance par rapport à L'Argentière-La Bessée	Temps de parcours par la route	Route d'accès rapide
Briançon	16,1 km	20 min	N94
Embrun	32,2 km	32 min	N94
Gap	70,8 km	1 h 06	N94
Turin	129 km	2 h 12	N94 puis A32
Grenoble	131 km	2 h 19	D1091
Aix-en-Provence	216 km	2 h 33	D1091 puis A51
Marseille	246 km	2 h 54	D1091 puis A51

Distance-temps des agglomérations depuis L'Argentière-La Bessée

2. Le contexte administratif

2.1. La région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est une région du sud-est de la France, dont le chef-lieu est Marseille. D'une superficie de 31 400 km², elle compte 5 170 312 habitants en 2022 (source : INSEE), ce qui représente environ 7 % de la population de France métropolitaine. Elle est par conséquent à la 8ème position des régions françaises en termes de démographie.

Elle est constituée de 6 départements, issus des anciennes provinces de Provence et de Dauphiné :

- Les Alpes-de-Haute-Provence (04)
- **Les Hautes-Alpes (05)**
- Les Alpes-Maritimes (06)
- Les Bouches-du-Rhône (13)
- Le Var (83)
- Le Vaucluse (84)

Aux paysages et caractéristiques variés, allant de la mer Méditerranée aux Alpes, de paysages de littoral de Provence aux paysages de moyenne et haute-montagne, la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur est bordée au sud par la mer Méditerranée et limitrophe à l'est des régions italiennes de Ligurie et du Piémont, dont elle est séparée par les Alpes du sud. Elle est limitée au nord par la région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'ouest par l'Occitanie, le Rhône marquant la frontière régionale.

Les compétences spécifiques de la région sont :

Éducation

- Lycées d'enseignement général et professionnel : construction, rénovation, entretien, fonctionnement et sécurité. Restauration scolaire. Bourses ;
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- Gestion des personnels, hors enseignants.

Emploi et formation professionnelle

- Information et orientation des élèves, étudiants et apprentis ;
- Formations sanitaires et sociales (infirmier, aide-soignant, sage-femme, éducateur spécialisé...) ;
- Insertion des jeunes en difficulté ;
- Formation des demandeurs d'emploi.

Transports

- Réseau ferré régional, TER, LER : gestion, entretien et sécurité et carte d'abonnement.
- Gares routières et cars ;
- Transports scolaires interurbains ;
- Gestion des ports.

Développement économique

- Aide aux entreprises ;
- Soutien aux filières, à la recherche et développement, à l'investissement ;
- Attractivité du territoire, développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Gestion des programmes européens : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ou encore le FSE (Fonds Social Européen).

Aménagement du territoire et de l'environnement

- Développement rural et urbain et élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Lutte contre le changement climatique, qualité de l'air ;
- Gestion des déchets ;
- Gestion des parcs naturels régionaux.

Les compétences partagées avec d'autres collectivités sont :

Santé

- Lutte contre les déserts médicaux ;
- Plan cancer.

Sport

- Construction et entretien des équipements sportifs ;
- Soutien aux clubs et associations sportives ;
- Soutien de manifestations sportives

Culture

- Promotion des langues régionales ;
- Soutien à la création artistique et aux musées régionaux.

Tourisme

- Promotion du tourisme régional.

Lutte contre la fracture numérique

- Développement du réseau très haut débit.

2.2. Le département des Hautes-Alpes

Le département des Hautes-Alpes est un département français de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'INSEE et la Poste lui attribuent le code 05. Sa préfecture est Gap.

Le département des Hautes-Alpes compte 141 677 en 2022 (source : INSEE), soit environ 2,7% de la population de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur un territoire de 5 549 km².

Les compétences des départements sont les suivantes :

Solidarités et cohésion territoriale

- L'enfance : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Maternelle et Infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- Les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005), Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie : APA) ;
- Les prestations légales d'aide sociale : gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- L'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services AU Public (SDAASP).

Éducation

- La construction, l'entretien et l'équipement des collèges ;
- La gestion des agents Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS) depuis la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

Aménagement et transports

- L'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
- Les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires ;
- La gestion de la voirie départementale ;
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles...

Action culturelle, sportive...

- Compétence culturelle en matière de bibliothèques départementales de prêt, de services d'archives départementales, de musées, de protection du patrimoine... ;
- Compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation population.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

2.3. La communauté de commune du Pays des Écrins

La communauté de communes du Pays des Écrins a été créée le 30 décembre 2000, par transformation du SIVOM du canton de L'Argentière-La Bessée. Elle se composait de 9 communes : L'Argentière-La Bessée, Champcella, Freissinières, La Roche-de-Rame, Saint-Martin-de-Queyrières, les Vigneaux, Vallouise, Pelvoux et Puy-Saint-Vincent.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Vallouise et Pelvoux ont fusionné, rapportant le nombre de communes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à 8 communes.

En 2022, elle compte 6 582 habitants, ce qui représente 4,6% de la population haut-alpine.

Les compétences obligatoires de l'intercommunalité sont les suivantes :

Aménagement de l'Espace

- La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études, création et réalisation de zones d'aménagement concerté par l'exercice de ces compétences transférées. ;
- La constitution de réserves foncières destinées aux aménagements en rapport avec les compétences de la Communauté de communes ;
- L'assistance aux communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- L'aménagement numérique et technologique de l'information et de la communication ;
- L'étude, mise en place, gestion et entretien de la signalétique touristique ;
- L'aménagement, les travaux, la signalétique/balisage, l'entretien et la promotion des voies vertes.

Développement économique

- La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, tertiaire, portuaires et aéroportuaires ;
- La création, l'aménagement et la gestion de l'immobilier d'entreprises ;
- La mise en place d'une politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- L'aide au développement économique ;
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La collecte des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences facultatives sont les suivantes :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement du Pays des Écrins et le soutien des actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - La politique du logement et du cadre de vie ;
 - La construction de l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - L'action sociale et socioculturelle ;
 - Politique de la création et de la gestion des Etablissement France Service et définition des obligations de services publics y afférents en application de l'article 27-2 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
 - L'assainissement ;
 - La politique des équipements et services publics ;
 - L'organisation de la mobilité.



Compétences de la Communauté de communes du Pays des Écrins

Sources : <https://www.cc-paysdesFcrins.fr/intercommunalite/institution/role-et-competences>.

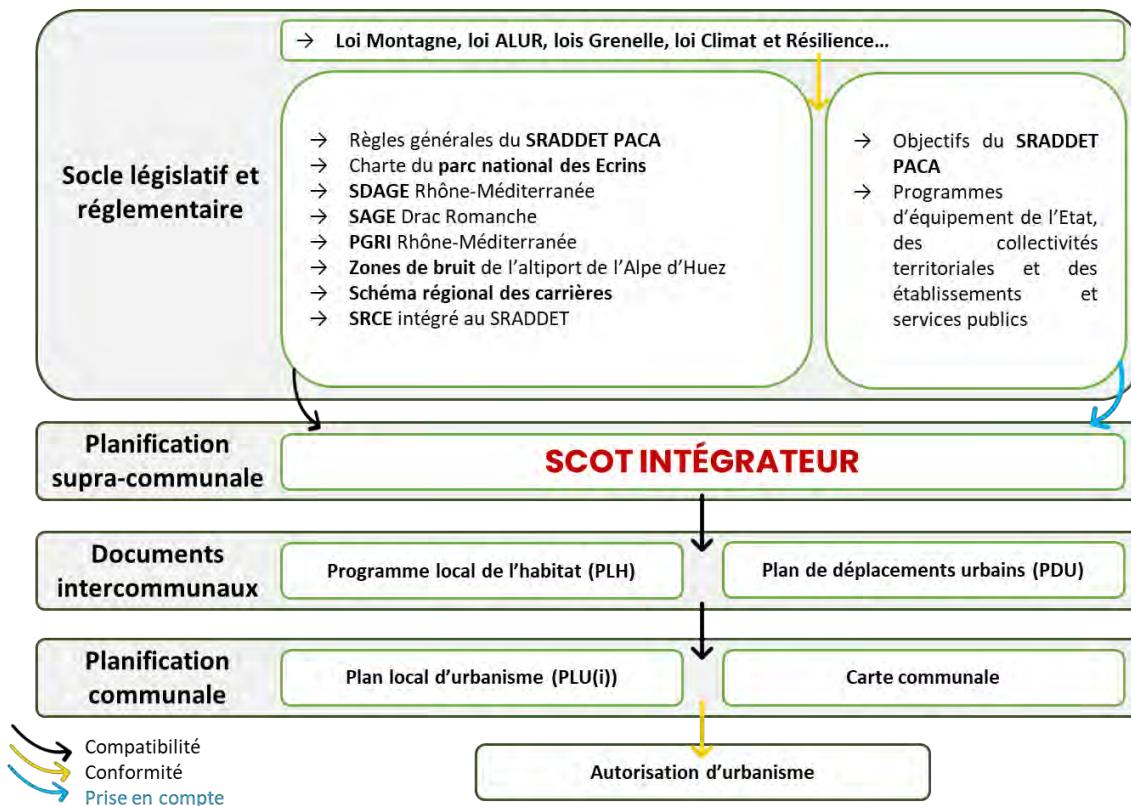
3. Le contexte réglementaire territorial

3.1. Le SCoT, un document « intégrateur »

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDM), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Le schéma ci-après met en évidence les rapports juridiques existant entre le SCoT et les autres politiques et programmes publics, au regard des articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme :



Précisions sur les notions de conformité, de compatibilité et de prise en compte :

- La **conformité** implique l'imposition de la transcription à l'identique de la règle, son respect à la lettre
- La **compatibilité** implique de respecter l'esprit de la règle

Le rôle intégrateur du SCoT

Réalisation : Alpicité

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

3.2. Dispositions particulières aux zones de montagne : loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 modernisée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016

La loi montagne est issue de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, qui a été « modernisée » par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de « modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ».

La loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne. À cet effet, la liste de ces objectifs est la suivante :

- Faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
- Engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
- Participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
- Assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
- Réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

En France, la loi Montagne définit les zones de montagne comme étant des communes ou parties de communes où l'utilisation de l'espace implique des investissements onéreux dus :

- Soit à des conditions climatiques très difficiles en raison l'altitude ;
- Soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes, telles, que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux ;
- À la combinaison de ces deux facteurs.

Chaque zone est délimitée par un arrêté ministériel. La loi reconnaît 7 massifs en France : Jura, Vosges, Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif central et Pyrénées.

La communauté de communes du Pays des Écrins est soumise à la loi Montagne sur l'intégralité de son territoire.

Les dispositions particulières aux zones de montagne, réglementées par les articles L.122-1 à L.122-27 et R.122-1 à R.122-20 du Code de l'urbanisme sont rappelées :

- Principe d'extension de l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants (art. L.122-5 à L.122-6 du CU) ;
- Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (art. L.122-9 du CU) ;
- Préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières (art. L.122-10 à L.122-11 du CU) ;

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

- Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares (art. L.122-12 à L.122-14 du CU).

Il convient de rappeler que la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation doit être compatible avec la préservation des espaces naturels et agricoles mentionnés aux articles L. 122-9 et L. 122-10 du code de l'urbanisme (art. L. 122-8 du CU).

Les conditions d'application de ces dispositions peuvent conduire à l'établissement d'études spécifiques, à insérer alors en annexe du dossier de SCoT, en lien notamment avec le DOO :

- Études justifiant des extensions urbaines en discontinuité de l'urbanisation existante (art. L.122-7 1er alinéa du CU) ;
- Études excluant, du fait de leur faible importance, des plans d'eau naturels ou artificiels de moins de 1000 ha, du principe de protection des parties naturelles des rives sur une distance de 300 m (art. L 122-12, 2^e du CU) ;
- Études justifiant des possibilités de constructions et aménagements dans certains secteurs délimités des rives des plans d'eau de moins de 1000 ha (art. L122-14, 1^o du CU).

Le SCoT doit aussi intégrer les règles particulières relatives au **développement touristique et aux unités touristiques nouvelles (UTN)** (art. L.122-15 à L.122-25 du CU), notamment au travers de la définition d'UTN dites « structurantes ». Ces UTN structurantes correspondent à une liste définie par le Code de l'urbanisme. Celles-ci intègrent des aménagements et constructions spécifiques et d'une certaine importance, portant notamment sur les remontées mécaniques, les domaines skiables alpins, les hébergements et équipements touristiques, les campings, et diverses autres installations de sports et de loisirs (art. R. 122-8 du CU). Le DOO peut étendre cette liste en abaissant les seuils de ces UTN ou en définissant lui-même à ce titre d'autres opérations de développement touristique, ce qui implique alors l'inscription de ces UTN au SCoT.

L'immobilier de loisir est aussi pris en compte par le DOO qui en définit les objectifs de **réhabilitation et de diversification**, conformément à l'article L. 141-12 du code de l'urbanisme. Ces objectifs peuvent répondre aux enjeux d'amélioration qualitative des hébergements pour les clientèles touristiques et les personnels saisonniers, de remobilisation du parc existant sous-occupé ou vacant, de confortement ou revitalisation de secteurs touristiques, de lutte contre la consommation foncière et de développement durable. Ils peuvent aussi répondre si besoin à des enjeux de préservation du patrimoine naturel, architectural et paysager montagnard. Dans ce cadre, le diagnostic du territoire figurant en annexe du dossier de SCoT doit être établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes (art. L. 141-3 du CU).

L'évaluation du SCoT porte aussi sur l'analyse de ses résultats d'application en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes (art. L. 143-28 du CU).

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

3.3. Les règles générales du fascicule du Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) PACA

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porte la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif du territoire. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme. Il est élaboré par la Région, en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'aménagement du territoire régional et en cohérence avec le Plan climat régional « Gardons une COP d'Avance » et avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le SRADDET de la région Sud PACA a été approuvé le 15 octobre 2019. Il a par la suite fait l'objet d'une modification approuvée le 3 juillet 2025 pour répondre aux nouvelles obligations légales : loi d'Orientation sur les Mobilités, loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire et loi Climat et Résilience.

Le schéma, dans sa dimension transversale et intégratrice, vient se substituer à certains schémas sectoriels régionaux préexistants : schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Par ailleurs, la Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT) compose le volet numérique du SRADDET de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SRADDET est composé :

- D'un rapport comprenant une synthèse de l'état des lieux, des enjeux identifiés par domaine thématiques, de la stratégie régionale, des objectifs qualitatifs ou quantités qui en découlent ainsi que d'une carte de synthèse et illustrative des objectifs.

Le SCoT doit prendre en compte les objectifs du SRADDET.

- D'un fascicule des règles générales regroupant les règles et les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.

Le SCoT doit être compatible avec les règles du SRADDET.

- Des annexes qui complètent les objectifs et les règles.

Le SRADDET de la région PACA est organisé en 3 lignes directrices :

- Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional ;
- Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau ;
- Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants.

Ces lignes directrices sont ensuite déclinées en axes, orientations, puis objectifs.

❖ *Les objectifs du SRADDET*

Le SRADDET repose sur une stratégie régionale territorialisée à traduire dans les documents d'urbanisme des territoires et qui est matérialisée au moyen de 68 objectifs regroupés dans le rapport d'objectif et figurant sur une carte.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Objectifs	Domaines principaux	Domaines accessoires	Équilibre des territoires	Maîtrise et valorisation de l'énergie	Implantation d'infrastructures d'intérêt régional et stratégie aéroporitaire	Intermodalité et mobilités des personnes et des marchandises
			Objectif 1	Objectif 15	Objectif 30	Objectif 30
Conforter les portes d'entrée du territoire régional			Objectif 2	Préserver et promouvoir les multifonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin.		Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocités au sein des espaces et entre eux
Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale			Objectif 3	Favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt		Objectif 31
Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal			Objectif 4	Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants		Objectif 32
Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels			Objectif 5	Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires		Objectif 33
Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique			Objectif 6	Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050		Objectif 34
Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation			Objectif 7	Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises		Objectif 35
Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen			Objectif 8	Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population		Objectif 36
Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière			Objectif 9	Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités		Objectif 37
Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération maritime européenne, méditerranéenne et internationale			Objectif 10	Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables		Objectif 38
Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau			Objectif 11	Décliner les objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage, valorisation et élimination des déchets		Objectif 39
Déployer des opérations d'aménagement exemplaires			Objectif 12	Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme		Objectif 40
Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012			Objectif 13	Favoriser le recyclage, l'économie circulaire		Objectif 41
Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant			Objectif 14	Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines		Objectif 42
Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides				Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux		Objectif 43
				Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité		

Source : SRADDET PACA, rapport p.106-107



	Objectif 44 Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour renforcer l'offre des transports du quotidien		Objectif 58 Soutenir l'économie de proximité	
	Objectif 45 Arrêter un schéma d'itinéraire d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les polarités régionales		Objectif 59 Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits	
	Objectif 46 Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale		Objectif 60 Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés	
	Objectif 47 Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, l'artificialisation des sols et l'étalement urbain		Objectif 61 Promouvoir la mixité sociale et inter-générationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population	
	Objectif 48 Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional		Objectif 62 Conforter la cohésion sociale	
	Objectif 49 Préserver le potentiel de production agricole régional		Objectif 63 Faciliter l'accès aux services	
	Objectif 50 Décliner la Trame verte et bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire		Objectif 64 Déployer les potentialités des établissements de formation	
	Objectif 51 Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines		Objectif 65 Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement	
	Objectif 52 Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale		Objectif 66 S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action	
	Objectif 53 Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région		Objectif 67 Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires	
	Objectif 54 Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale		Objectif 68 Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs	
	Objectif 55 Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression			
	Objectif 56 Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier alpins			
	Objectif 57 Promouvoir la mise en tourisme des territoires			

Tableau de correspondance entre les 68 objectifs et les domaines obligatoires

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

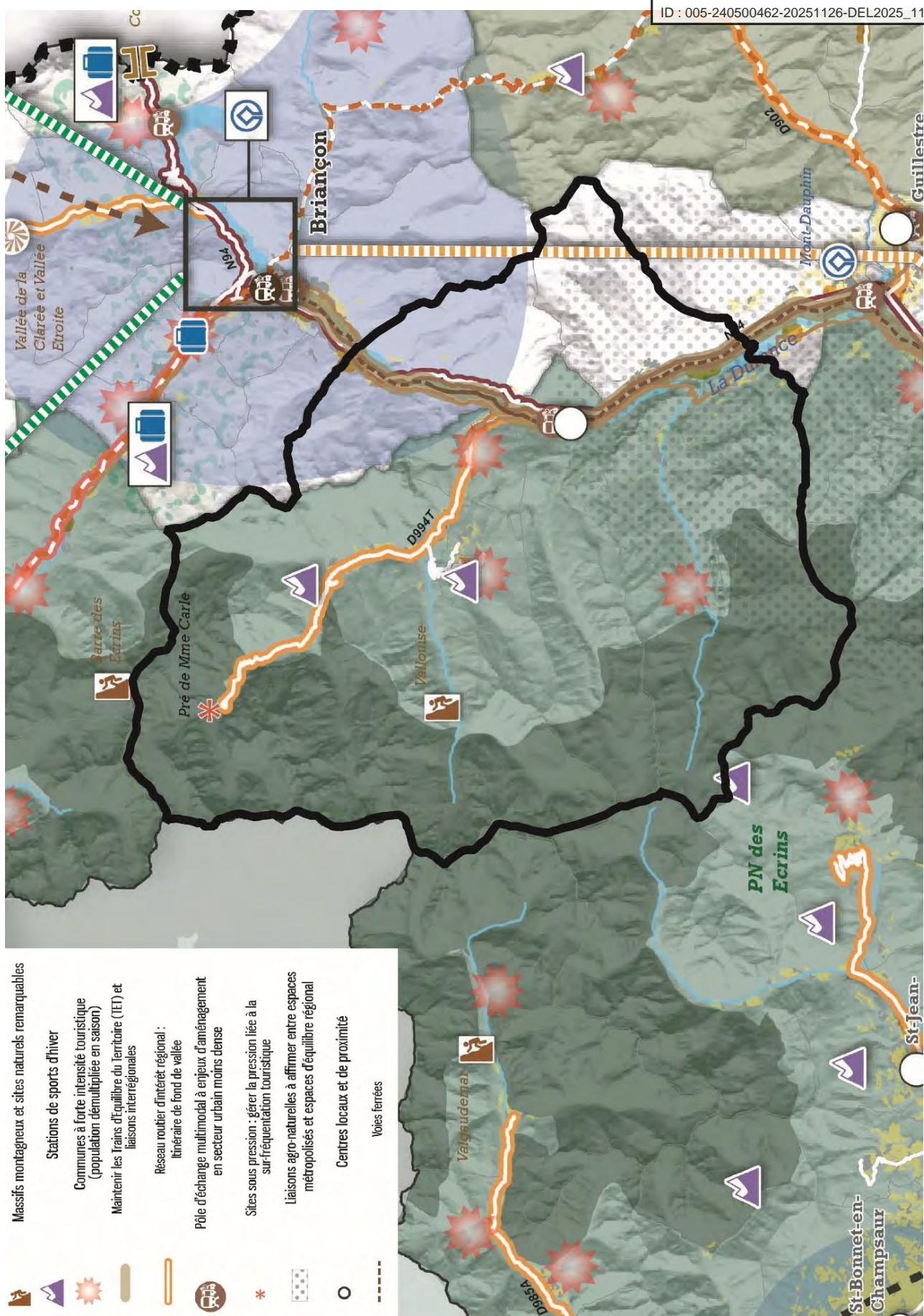
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Extrait du SRADDET sur le territoire de la CCPE

❖ Les règles du SRADDET

Le SRADDET comprend 55 règles, qui ne sont pas reportées ici afin de ne pas surcharger le document.

Parmi les règles les plus contraignantes en matière d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour le territoire de la CCPE, peuvent être citées les suivantes :

En matière d'aménagement économique

- Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation des zones d'activités économiques existantes ;
- Privilégier la requalification des zones d'activités économiques existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones, celles-ci étant réservées prioritairement à l'implantation d'activités productives incompatibles avec le tissu urbain.

En matière de consommation d'espaces

- Fixer dans les documents de planification, en particulier dans les SCoT ou à défaut de SCoT, dans les PLU(i), les documents en tenant lieu et dans les cartes communales, des objectifs permettant d'atteindre à l'échelle régionale et à l'échelle de chaque espace territorial (espaces alpin, azuréen, provençal, rhodanien), l'objectif de réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030 inclus par rapport à la période 2011-2020 inclus ;
- Prioriser la mobilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines et villageoises existantes, notamment à travers l'identification du potentiel disponible, la densité des opérations, le renouvellement des espaces à usage d'habitat ou d'activité et le réemploi des friches ;
- Éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation pour atteindre zéro perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation à l'horizon 2030...

3.4. Les objectifs de protection et les orientations de la charte du Parc National des Écrins

Un Parc National, c'est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels par la communauté scientifique internationale et l'État, au point de justifier d'une protection et d'une gestion qui visent l'excellence et qui garantissent, pour aujourd'hui et les générations futures, leur pérennité.

Le Parc National des Écrins a été créé le 27 mars 1973 ; il est alors le 5e parc national en France. En 1978 est lancé le premier programme d'action en faveur de l'accueil touristique dans les Écrins en s'appuyant sur le dispositif OGATER (Opération Groupée d'Accueil Touristique en Espace Rural) dans le cadre de la mission "zone périphérique".

Le Parc National des Écrins en chiffres :

- **Superficie** : 270 000 ha, dont 92 000 ha en cœur de parc et 178 000 en aire optimale d'adhésion ;
- Altitude comprise entre 667 (pont du Prêtre) et 4 102 m (Barre des Écrins) ;
- Une **mosaïque de paysages** (hauts sommets, glaciers, grandes parois, vallées profondes, plaines agricoles et urbaines) organisée autour d'un réseau central de hauts sommets ;
- **1 800 espèces végétales**, dont 168 considérées comme patrimoniales et 6 d'intérêt communautaire ;

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



- 75 espèces de mammifères, dont 206 espèces au total sont d'intérêt communautaire.

La charte guide l'action collective :

- Dans l'aire d'adhésion, espace dont le périmètre est constitué par les territoires des communes qui ont choisi d'y adhérer. Par leur adhésion, les communes se sont engagées à mettre en œuvre les grandes orientations de développement durable défendues par la charte.
 - 2 communes de la communauté de communes du Pays des Écrins sont entièrement situées au sein de l'aire d'adhésion du PNE : Puy-Saint-Vincent et les Vigneaux.
- En cœur de parc, à travers la définition d'objectifs de protection et de gestion conservatoire propres à cet espace naturel protégé qui est soumis à une réglementation spécifique.
 - 4 communes de la CCPE ont une partie de leur territoire situé au sein du cœur de parc du PNE et le reste appartient à l'aire optimale d'adhésion : Vallouise-Pelvoux, l'Argentière-La Bessée, Freissinières et Champcella.

Les communes de la Roche-de-Rame et Saint-Martin-de-Queyrières ne font pas partie du périmètre du Parc.



Parc National des Écrins
Source : JF Dutilh, Géographisme

Le SCoT doit être compatible avec les orientations et objectifs de la ~~charte, reportez-vous ci-dessous.~~

Axe 1 : Pour un espace de culture vivante et partagée

- Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions
- Faire vivre une culture commune
- Développer l'éducation à l'environnement et au territoire
- Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés

Axe 2 - Pour un cadre de vie de qualité

- Aménager un territoire durable
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural
- Développer l'éco-responsabilité

Axe 3 - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

- Maintenir les paysages remarquables
- Préserver les milieux naturels et les espèces
- Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité
- Préserver la ressource en eau et les milieux associés
- Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception
- Soutenir la gestion globale des alpages

Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

- Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire
- Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil
- Développer le partenariat avec les stations touristiques
- Partager et valoriser l'image « Parc national »

Axes stratégiques et objectifs de l'aire d'adhésion

Source : Charte du parc national des Écrins, version mise à jour en 2019 / Réalisation : Alpicité

Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance

- Gérer la réserve intégrale de Lauvitel

Objectif 2. Préserver le patrimoine culturel du cœur

- Préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter sa trajectoire historique
- Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude

Objectif 3. Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

- Intégrer les aménagements des cabanes et conserver leurs éléments patrimoniaux
- Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux
- Préserver les éléments du petit patrimoine construit
- Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du cœur

Objectif 4. Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

- Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur site
- Veiller à la réversibilité des installations situées dans le cœur
- Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile en cœur de parc
- Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le cœur

Objectif 5. Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

- Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune

Objectif 6. Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

- Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages
- Maintenir les prairies naturelles du cœur
- Généraliser les bonnes pratiques de gestion forestière

Objectif 7. Organiser la découverte du cœur

- Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux
- Sensibiliser les pratiquants des activités de loisirs et contrôler les équipements liés aux pratiques sportives
- Accompagner les manifestations publiques valorisant les patrimoines du cœur

Objectifs du cœur de parc

Source : Charte du parc national des Écrins, version mise à jour en 2019 / Réalisation : Alpicité

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

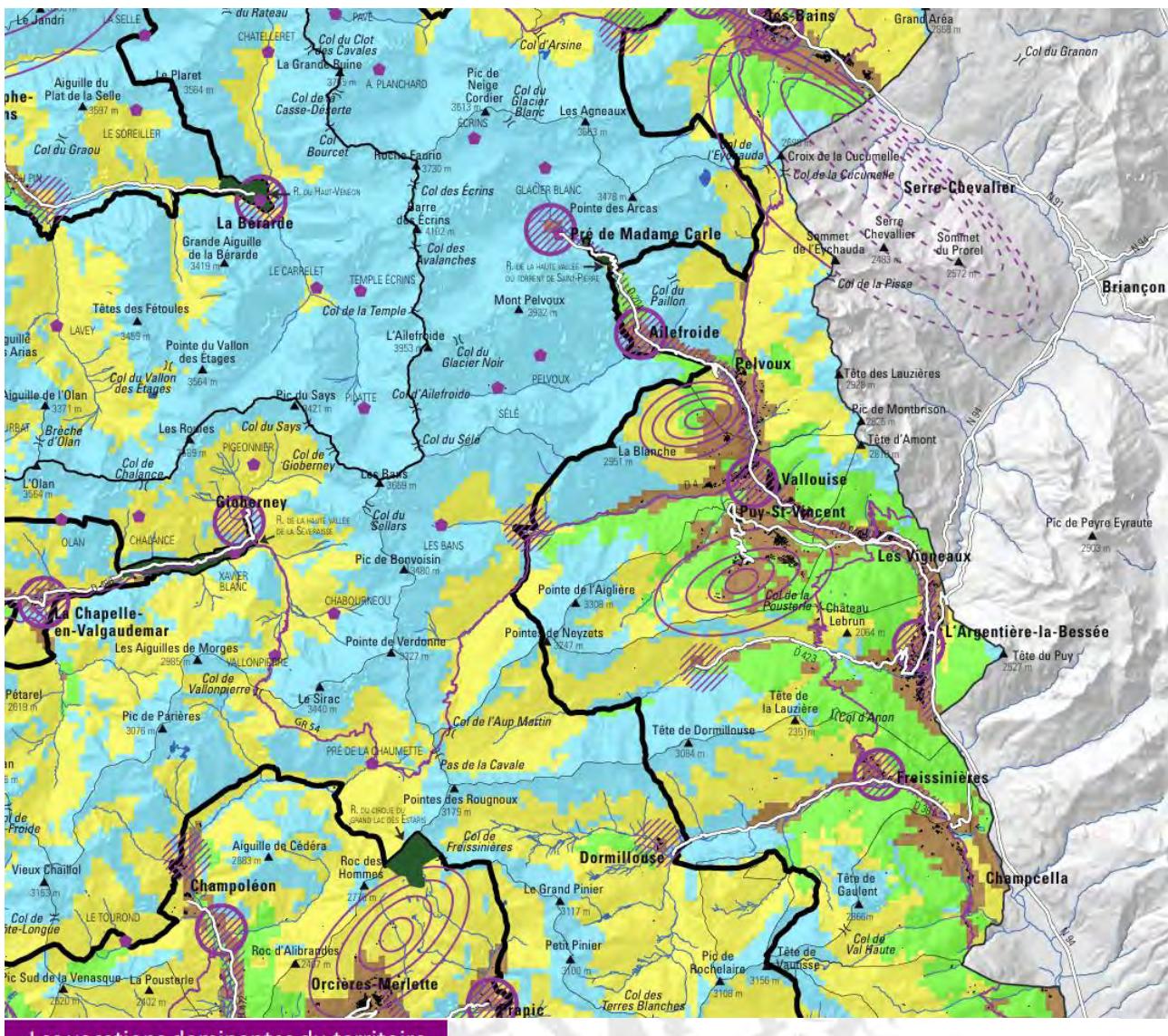
Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



La carte du Parc comprend également une carte des vocations. L'extrait suivant concerne la communauté de communes du Pays des Écrins.



Les vocations dominantes du territoire

voir B. Éléments de diagnostic et enjeux, § B.3 dans la charte

Description

La montagne sauvage

Ce sont majoritairement des milieux de haute montagne à dominante minérale (glaciers et neiges permanentes, mille roches, mimosines, éboulis actifs et stabilisés plus ou moins colonisés, combes à neige...). On y trouve également des milieux de moyenne montagne comprenant des talus, des landes, des fourrés et des lambeaux de forêt, peu ou pas exploités à cause du relief ou de la pauvreté de la ressource.

La montagne pastorale

Elle recouvre des espaces d'altitude de physionomie variée (éboulis colonisés, pelouses alpines et subalpines naturelles, landes clairsemées, franges supra-forêtiers, espaces ouverts montagnards et collinéens) dont une partie a subi la déprise agricole (colonisation en cours par les ligneux - lande, forêt).

La montagne forestière

Les forêts présentent une grande diversité de peuplements à maturité variable (hêtre-sapinière, pessière, mélèzin, pinède, cembreia, aulnaie riveraine des grands cours d'eau et des plaines humides...). Les massifs forestiers sont généralement constitués d'une mosaïque de milieux incluant des clairières plus ou moins vastes, des landes arbustives, des éboulis colonisés de pied de pente, des pâturages en sous-bois et des « vides rupestres » inhérents au relief accidenté.

Les espaces ruraux et habités

Les vallées et leurs coteaux constituent les « paysages construits » souvent emblématiques du « vivre en montagne ». On y trouve notamment : - des paysages de vallées et de coteaux sous l'influence climatique et des types de pratiques, intégrant notamment un bâti rural à grande échelle (restanques, vignobles, canaux d'irrigation, clairières...); - des paysages de bocage parfois contrastés ; - des zones de culture et de fauche en terrasses jouxtant les bourgs et hameaux.

Par extension, sont également incluses dans cette vocation, les zones d'activités industrielles, commerciales et touristiques situées à proximité des bourgs importants, sur des espaces dédiés comme les stations touristiques de montagne ou les stations balnéaires.

Les espaces de découverte et d'accueil

Ce sont des lieux dans lesquels le niveau ou le potentiel de fréquentation est significatif.

Ils requièrent des stratégies d'offre de découverte et de gestion des impacts potentiels adaptées.



Extrait de la carte des vocations de la charte du Parc National des Écrins

Source : Charte du parc national des Écrins

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Selon cette carte, la communauté de communes du Pays des Ecrins est caractérisée par différentes vocations : la **montagne sauvage**, la **montagne pastorale** et la **montagne forestière** qui concernent la plupart du territoire et les **espaces ruraux et habités** concentrés en fond de vallée.

Des « polarités avec infrastructures dédiées à l'accueil touristique » sont identifiées au Pré de Madame Carle, Ailefroide, Vallouise, l'Argentière-La Bessée et Freissinières.

Des « espaces associés aux stations touristiques » sont identifiés à Vallouise-Pelvoux et à Puy-Saint-Vincent.

Des « sites touristiques ou sportifs faiblement aménagés » sont identifiés sur la plupart des communes.

Le SCoT doit être compatible avec les orientations (aire d'adhésion du parc) et les objectifs (coeur de parc) définis dans chacune de ces « vocations dominantes ».

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

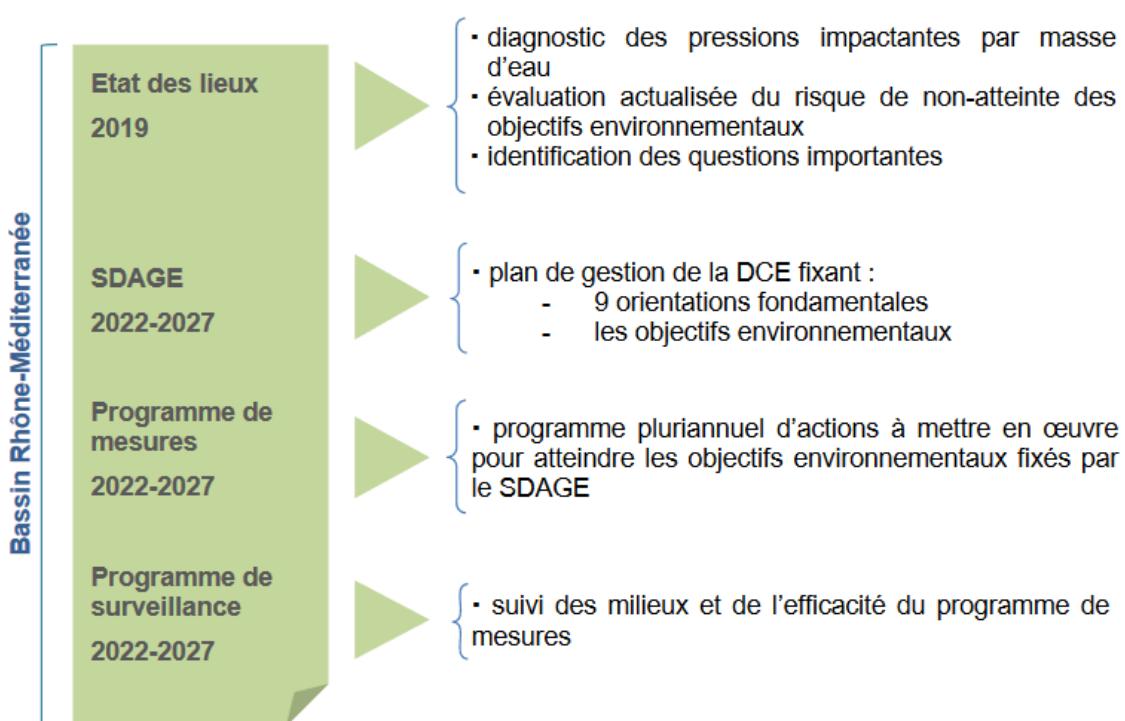
3.5. Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La Communauté de communes du Pays des Ecrins est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027.

Le Schéma de Cohérence Territoriale devra être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par ce dernier.

Créé par la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification élaboré à l'échelle de chaque grand bassin hydrogéographique français. Il constitue un outil de gestion prospective et de cohérence qui définit pour les 10 à 15 ans à venir les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à leur échelle, les objectifs de quantité et de qualité des eaux conformément à la directive cadre sur l'eau ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Le SDAGE est un document réglementaire opposable à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, dont les décisions et les programmes doivent lui être compatibles.

Pour atteindre ses objectifs environnementaux, la directive-cadre sur l'eau préconise la mise en place d'un plan de gestion.



Mise en œuvre du SDAGE

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

Approuvé le 21 mars 2022 pour les années 2022 à 2027, le bassin Rhône-Méditerranée est constitué de l'ensemble des bassins versants des cours d'eau s'écoulant vers la Méditerranée et du littoral méditerranéen. Il couvre, en tout ou partie, 5 régions et 29 départements. Il s'étend sur 121 600 km², soit près de 20 % de la superficie du territoire national. Les ressources en eau sont

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

relativement abondantes comparées à l'ensemble des ressources hydrographiques de la France (réseau hydrographique dense et morphologie fluviale variée, richesse exceptionnelle en plans d'eau, forte présence de zones humides riches et diversifiées, glaciers alpins, grande diversité des types de masses d'eau souterraine). Cependant, de grandes disparités existent dans la disponibilité des ressources selon les contextes géologiques et climatiques. Une partie des territoires du sud-est de la France présente de manière chronique un déséquilibre entre l'eau disponible dans le milieu naturel et les prélèvements effectués que ce soit pour l'eau potable, l'agriculture ou l'industrie

Le Schéma de Cohérence Territoriale se doit de respecter les 9 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques édictées par le SDAGE :

- 0 - S'adapter aux effets du changement climatique ;
- 1 - Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- 2 - Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradations milieux aquatiques ;
- 3 - Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau ;
- 4 - Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux ;
- 5 - Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :

 - 5 a) Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;
 - 5 b) Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
 - 5 c) Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
 - 5 d) Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;
 - 5 e) Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

- 6 - Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :

 - 6 a) Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
 - 6 b) Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
 - 6 c) Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.

- 7 - Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- 8 - Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le Schéma de Cohérence Territoriale doit également respecter les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

Les communes membres de la Communauté de communes du Pays des Ecrins appartiennent aux sous-bassins versants des affluents Hautes-Durance « DU_12_01 » et Haute-Durance « DU_12_03 », pour lequel le SDAGE détaille pour les eaux superficielles, les pressions dont l'impact est à réduire significativement.

7 - Durance

Affluents Haute Durance - DU_12_01

Pression dont l'impact est à réduire significativement	Objectifs environnementaux visés
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	
ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
Pollutions par les pesticides	
AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE SUB
Prélèvements d'eau	
RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
RES0601 Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	BE
Altération du régime hydrologique	
RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
RES0601 Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	BE
Altération de la morphologie	
MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
Altération de la continuité écologique	
MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE

Mesures relatives aux eaux superficielles du sous-bassin des affluents haute-Durance

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 – programme de mesure (p.144)

Haute Durance - DU_12_03

Pression dont l'impact est à réduire significativement	Objectifs environnementaux visés
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	
ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE
ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE
ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	BE
DEC0201 Gérer les déchets de la collecte à l'élimination	BE
Prélèvements d'eau	
RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	BE
Altération du régime hydrologique	
MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0305 Mettre en œuvre des actions de réduction des impacts des éclusées générées par un ouvrage	BE

Mesures relatives aux eaux superficielles du sous-bassin de haute-Durance

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 – programme de mesure (p.149)

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture

BE

RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

BE

RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

BE

Altération de la morphologie

MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques

BE

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

BE

MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

BE

Altération de la continuité écologique

MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

BE

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

BE

Mesures relatives aux eaux superficielles du sous-bassin de haute-Durance (suite)

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 – programme de mesure (p.150)

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins devra démontrer sa compatibilité avec les orientations fondamentales et objectifs de qualité du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

3.6. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée

Élaboré à l'échelle des bassins hydrauliques ou groupements de bassins, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) vise à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant les priorités stratégiques à l'échelle de grands bassins hydrographiques. Il fixe des grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI).

La CCPE est concernée par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 approuvé le 21 mars 2022.

Le PGRI comprend des objectifs à trois niveaux :

- Un premier applicable à l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

Cinq objectifs ont été identifiés sur le bassin :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
- Améliorer la résilience des territoires exposés.
- Organiser les acteurs et les compétences.
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.
- Un second niveau relatif au linéaire rhodanien et la Saône. La CCPE n'est pas concernée.
- Un troisième niveau pour les territoires à risque d'inondation. La CCPE n'est pas concernée. En revanche, elle est incluse dans le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) de la Durance et de ses affluents, qui est la déclinaison opérationnelle du PGRI pour le TRI élargi à d'autres communes.

La SLGRI de la Durance et de ses affluents poursuit 6 grands objectifs :

- Rétablir la continuité et la cohérence de l'action publique comme une priorité fondamentale en matière de prévention des risques d'inondation ;
- Améliorer la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (en lien avec le grand objectif n°5) ;
- Améliorer la capacité des territoires exposés à faire face à une crise ;
- Organiser les acteurs et les compétences à l'échelle du bassin versant ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

3.7. Le Schéma Régional des Carrières (SRC) PACA

Le schéma régional des carrières (SRC) « est élaboré par le préfet de région, il permet de définir les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances carrières dans la région » (source : Cérema).

Le territoire de la CCPE est concerné par le schéma régional des carrières de la région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur, approuvé le 13 mai 2024. Il s'applique à horizon 2032.

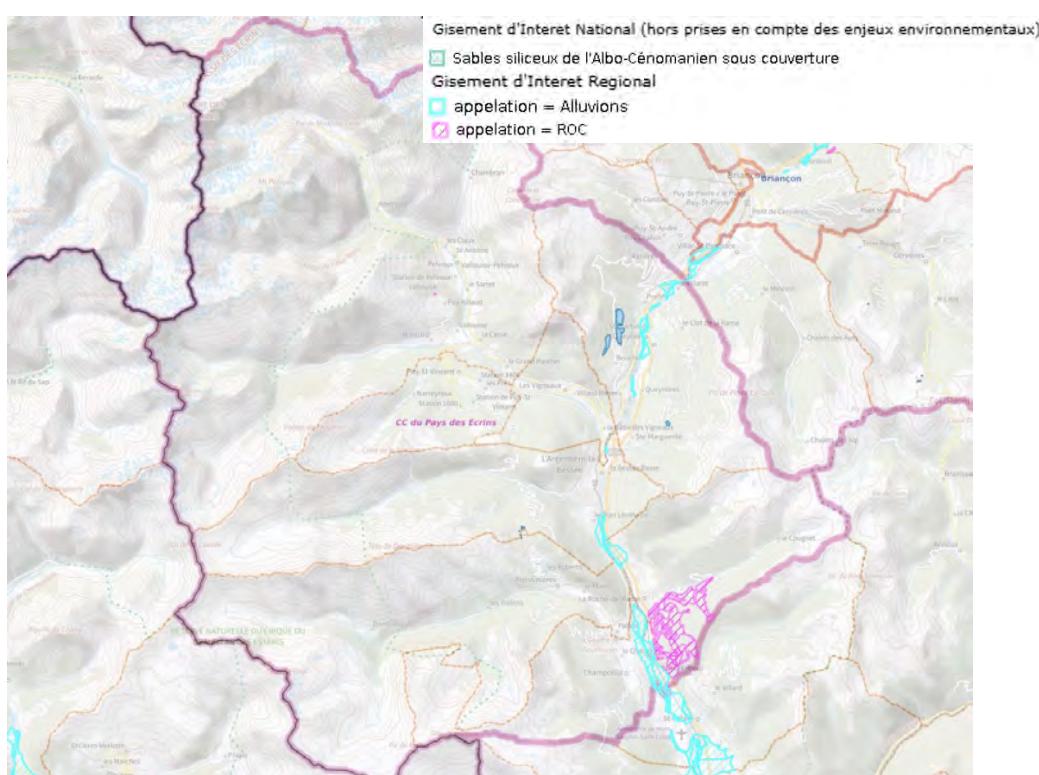
Il s'organise en deux tomes.

Le tome 1 présente notamment l'état des lieux de la production et de l'approvisionnement en matériaux de la région. Il n'identifie aucune carrière actives / ressources secondaires sur le territoire.

Il identifie les ressources exploitables, dont « gisements potentiellement exploitables (GPE) », couvrant une grande partie du territoire de la CCPE.

Parmi ces GPE, le SRC définit des gisements d'intérêt national (GIN) et d'intérêt régional (GIR) qui présentent un intérêt particulier. 3 GIN sont identifiés à Saint-Martin-de-Queyrières, un secteur à L'Argentière-La Bessée et un secteur à Freissinières.

Plusieurs GIR sont identifiés le long de la Durance (alluvions), ainsi que sur la commune de la Roche-de-Rame (ROC).



Extrait de la carte des GIN et des GIR identifiés par le SRC sur le territoire de la CCPE
Source : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. Schéma régional des carrières [en ligne].

Disponible sur : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=802c67d3-fc34-4c12-9cc0-50b367946140#> [consulté le 06/10/2025]

Le tome 2 du SRC comporte les orientations du schéma, qui sont les suivantes :

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



- Orientation transversale : Mettre en place un observatoire des ressources minérales et développer la formation ;
- Orientation A : Intégrer l'approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire ;
- Orientation B : Économiser la ressource et développer le recyclage ;
- Orientation C : Optimiser les transports et limiter les émissions de GES ;
- Orientation D : Préserver les enjeux du territoire ;
- Orientation E : Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières, réhabiliter et valoriser les sites.

Les orientations sont déclinées en 15 objectifs puis en 59 mesures.

Les mesures suivantes concernent particulièrement les documents d'urbanisme :

- Mesure n°4 – Tendre, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLUi, vers l'autonomie en granulats communs : « Les SCOT, à défaut PLU(i) : envisagent prioritairement le renouvellement et l'extension, des sites de production existants et proches des sites de consommation, en lien avec les exploitants de ces sites ; et, sous réserve de la justification du besoin (...), ils envisagent la création de nouveaux sites de production au plus proche des bassins de consommation. (...) » ;
- Mesure n°5 – Analyser l'équilibre production/besoin du territoire en granulats communs à l'échelle du SCOT et défaut du PLU(i), et définir les actions permettant d'atteindre l'autonomie territoriale en granulats communs ;
- Mesure n°6 – Définir, à l'échelle des SCOT et à défaut des PLU(i), les modalités d'approvisionnement en ressource minérales, autres que les granulats communs, afin de contribuer au maintien de l'autonomie régionale, voire nationale.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

3.8. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un schéma élaboré à l'échelle régionale par la Région et par l'État, en concertation avec les acteurs du territoire. Il vise à créer une **Trame Verte et Bleue**, afin d'enrayer la perte de biodiversité, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

Le SRCE de PACA a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2014, et par arrêté préfectoral du 26 novembre 2014. Il est maintenant directement intégré dans le SRADDET PACA.

Les orientations du SRCE sont les suivantes :

Grande orientation stratégique 1 (GOS1)

Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.

ACTION 1. Co-construire la Trame Verte et Bleue à l'échelle des documents d'urbanisme SCoT, PLU, PLUI, cartes communales (ACT1)

ACTION 2. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables (ACT2)

ACTION 3. Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE (ACT3)

ACTION 4. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration (ACT4)

ACTION 5. Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps des politiques publiques territoriales (ACT5)

ACTION 6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM) (ACT6)

ACTION 7. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau (ACT7)

ACTION 8. Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques (ACT8)

ACTION 9. Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité (ACT9)

ACTION 10. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes (ACT10)

Grande Orientation stratégique 2 (GOS2)

Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

ACTION 11. Mettre en œuvre une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers (ACT11)

ACTION 12. Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité (ACT12)

ACTION 13. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture (ACT13)

ACTION 14. Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques (ACT14)

ACTION 15. Développer les connaissances et l'organisation des données (ACT15)

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Grande Orientation stratégique 3 (GOS3)

Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

ACTION 16. Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions (ACT16)

ACTION 17. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un « réflexe » de prise en compte systématique de la biodiversité et de la question des fonctionnalités (ACT17)

ACTION 18. Créer des modes opératoires « facilitateurs » pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement (ACT18)

ACTION 19. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité (ACT19)

Grande orientation stratégique 4 (GOS4) Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins

Les **actions 1 à 4 (ACT 1 à 4)** ne sont pas géolocalisées, mais elles proposent des modes de faire et d'élaboration des documents d'urbanisme qui assurent une meilleure intégration et prise en compte des continuités écologiques et des services qu'elles rendent. Elles visent à la fois la médiation, la concertation et les outils du code de l'urbanisme pouvant être mobilisés pour préserver les continuités écologiques à la fois en milieu rural, périurbain et urbain.

Les **actions 6, 7 et 10 (ACT6, 7, 10)**, si elles ne s'adressent pas directement aux collectivités dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme, elles doivent néanmoins être prises en compte. Elles indiquent des territoires de projet de restauration pour lesquels il existe des enjeux de cohérence à assurer au niveau de l'aménagement du territoire. Si des opérations de restauration de continuités sont mises en œuvre sur un ou plusieurs espaces présents dans le territoire de la ou les collectivités, les projets d'aménagement prévus dans le document d'urbanisme ne doivent pas mettre en péril leur pérennité. Au contraire, elles doivent pouvoir assurer le maintien et conforter la fonctionnalité des continuités aux abords des zones de restauration. Il en est de même si ces opérations n'en sont qu'à l'état de projet. Dans ce cas, le document d'urbanisme ne doit pas venir s'opposer à ces opérations et doit en tenir compte. La collectivité peut dans ce cas devenir partenaire de l'initiative de restauration et se mobiliser pour assurer la cohérence territoriale, voire la gestion de ces espaces.

Les **actions des orientations 2 et 3 (GOST2 et 3)** sont importantes pour assurer le bon état des continuités écologiques, mais elles ne dépendent pas directement des documents d'urbanisme. Elles doivent s'appuyer sur des actions parallèles à la planification et ne sont pas de la seule responsabilité de la collectivité. D'autres outils territoriaux doivent prendre le relais en complémentarité. Certains d'entre eux peuvent être à l'initiative de la collectivité dans son rôle d'animateur de territoire.

La **grande orientation stratégique 4 (GOST4)** se réfère à une démarche en cours, pour laquelle les collectivités littorales sont associées par un autre biais et qui ne s'appuie pas directement sur les documents d'urbanisme. Cela ne concerne donc aucune commune de la communauté de communes du Pays des Écrins.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

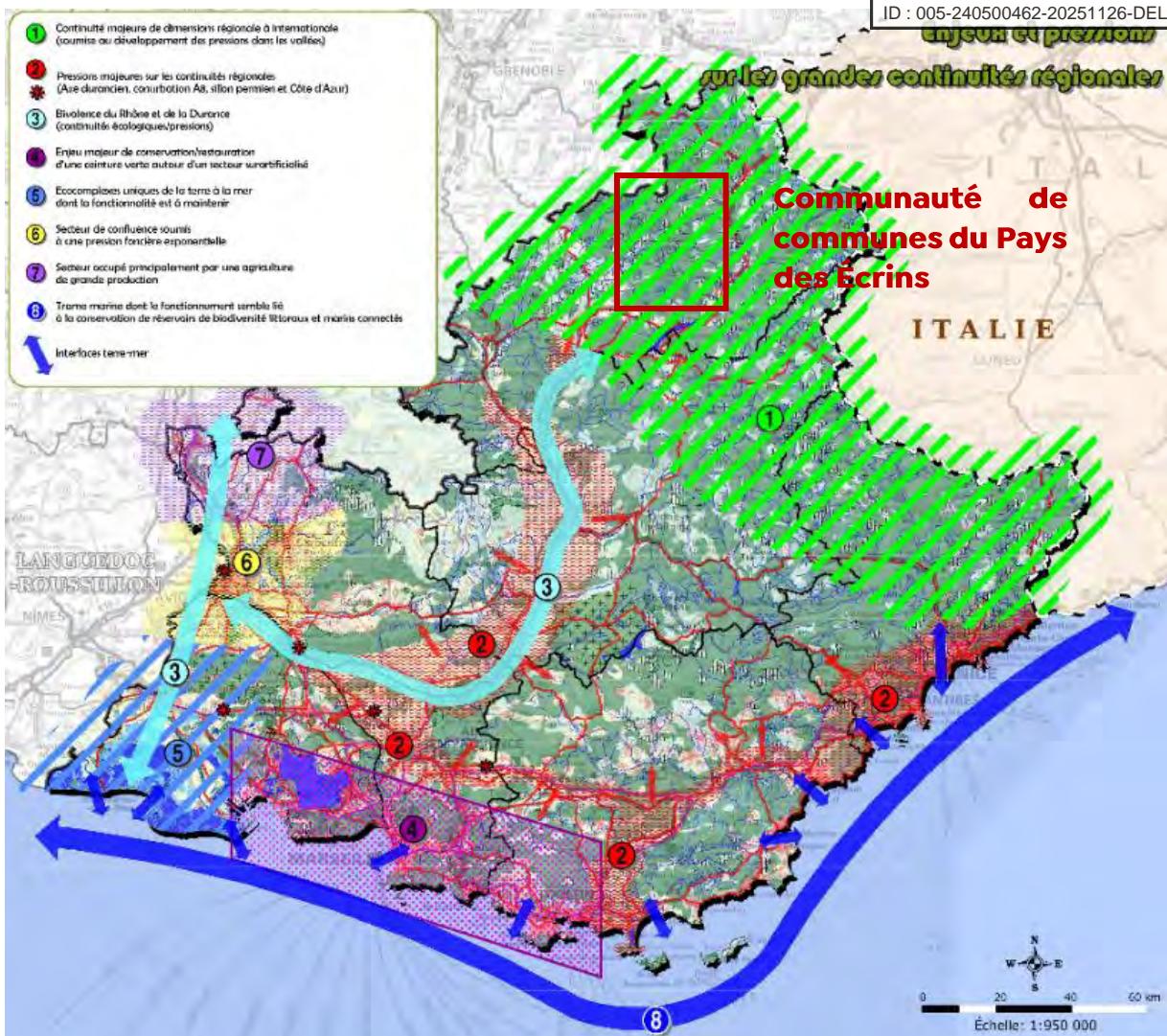
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Enjeux et pressions sur les grandes continuités régionales

Source : SRCE PACA

L'ensemble des communes du Pays des Écrins sont localisées dans une zone définie comme « zone alpine » (zone 1 de la carte). Celle-ci forme une continuité écologique d'importance régionale, interrégionale et internationale. Elle constitue un « espace dominé par de grands massifs à fonctionnalité peu ou pas altérée. Cette haute naturalité globale ne doit pas pour autant masquer les problèmes de développement et de pression au niveau des vallées. Dans ce contexte, l'agriculture apparaît primordiale pour le maintien d'une interface vallée/massif de qualité, et au-delà, pour garantir une matrice en bon état de conservation, dont dépend nombre d'espèces emblématiques de la zone ».

Des éléments de Trame Verte et Bleue (TVB) plus fins apparaissent, auxquels des objectifs sont assignés (voir cartes ci-dessous).

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

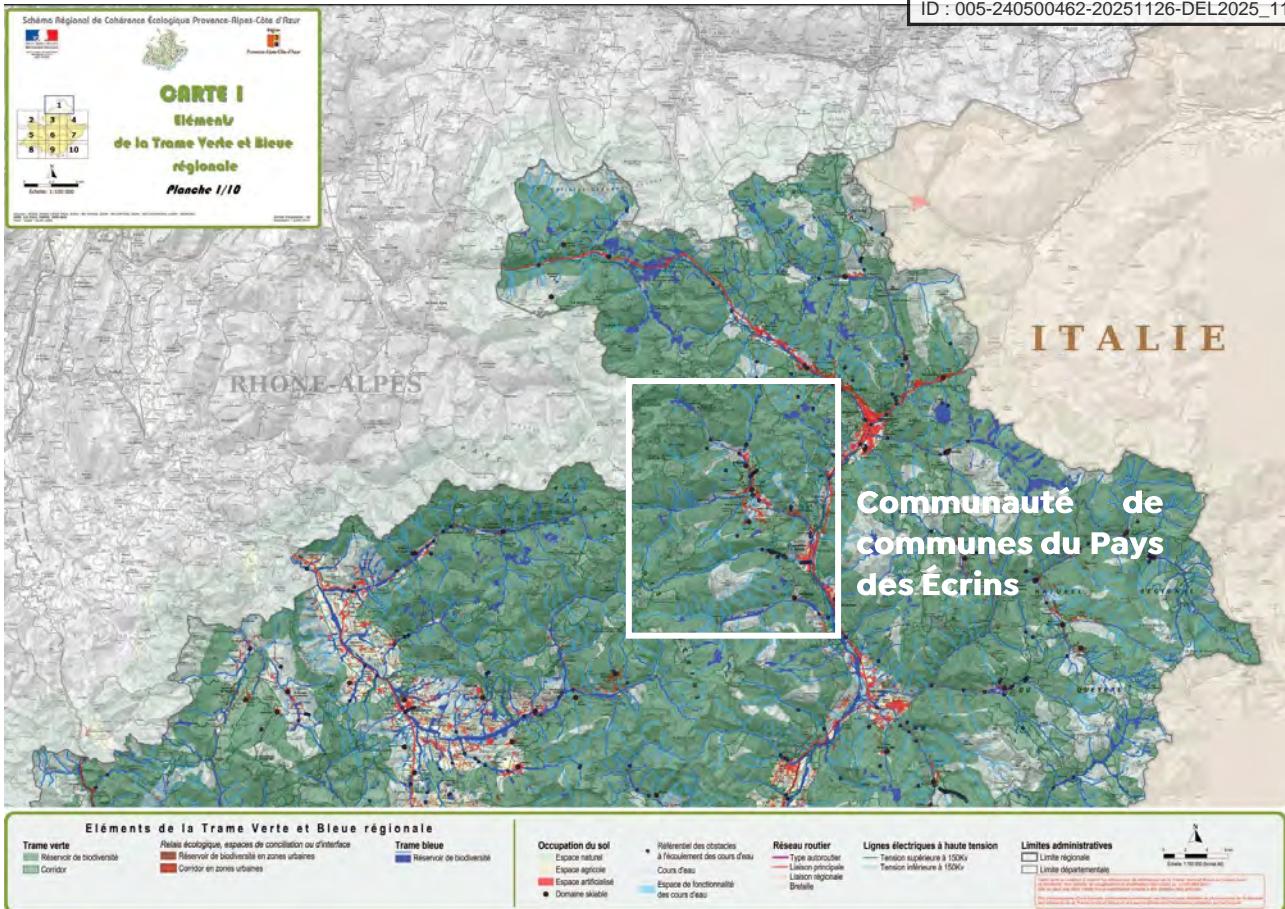
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

S²LO



Enjeux et pressions sur les grandes continuités régionales

Source : SRCE PACA

Ainsi, concernant les communes du Pays des Écrins, la quasi-totalité du territoire est considérée comme **réservoir de biodiversité de la trame verte**, du fait de la présence de nombreux espaces naturels. D'autre part, plusieurs corridors de la trame verte ont été identifiés, et sont présents sur l'ensemble des communes.

L'ensemble des principaux cours d'eau sont également considérés comme **réservoirs de biodiversité de la trame bleue**.

Enfin, des **réservoirs de biodiversité en zones urbaines** sont repérés sur les communes des Vigneaux et Puy-Saint-Vincent.

Le document « SRCE, Comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » précise que :

« Le SCoT intégrateur doit prendre en compte le SRCE, s'en approprier les données et les objectifs, les croiser avec les connaissances et les dynamiques sur son périmètre et les retranscrire à l'échelle de son territoire et de son positionnement dans les documents d'urbanisme.

Il doit donner les prescriptions et recommandations nécessaires pour la prise en compte des éléments de la Trame Verte et Bleue et des objectifs assignés à l'échelle locale. Le PLU doit être compatible avec ces prescriptions tant dans l'élaboration de sa propre TVB à l'échelle locale que dans les aménagements et projets qu'il autorise. »

« Un SCoT, un PLU ou un projet pourra adapter les dispositions du SRCE, voire y déroger sous réserve que l'intérêt de l'opération envisagée le justifie.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

« En revanche, ses auteurs veilleront aussi à rechercher pour leurs projets d'urbanisation ou d'équipements des localisations alternatives ou des mesures de réduction de leur impact, permettant d'éviter ou de limiter les effets négatifs des nécessités locales d'aménagement sur la biodiversité et les continuités écologiques. »

Ainsi, le SRCE PACA n'impose donc pas de contrainte spécifique, mais invite à intégrer une réflexion sur la TVB à l'échelle intercommunale en prenant en compte les réflexions menées à l'échelle régionale. Cette analyse est complétée dans l'état initial de l'environnement.

Chapitre 2 : Dynamiques démographiques et sociales sur le territoire

L'analyse suivante est principalement fondée sur les recensements de l'INSEE depuis 1968. Lors de l'élaboration du diagnostic, les données les plus récentes publiées par l'INSEE portent sur l'année 2021. D'autres sources ont été mobilisées en complément et sont précisées dans le document.

1. Évolution démographique

1.1. Répartition de la population

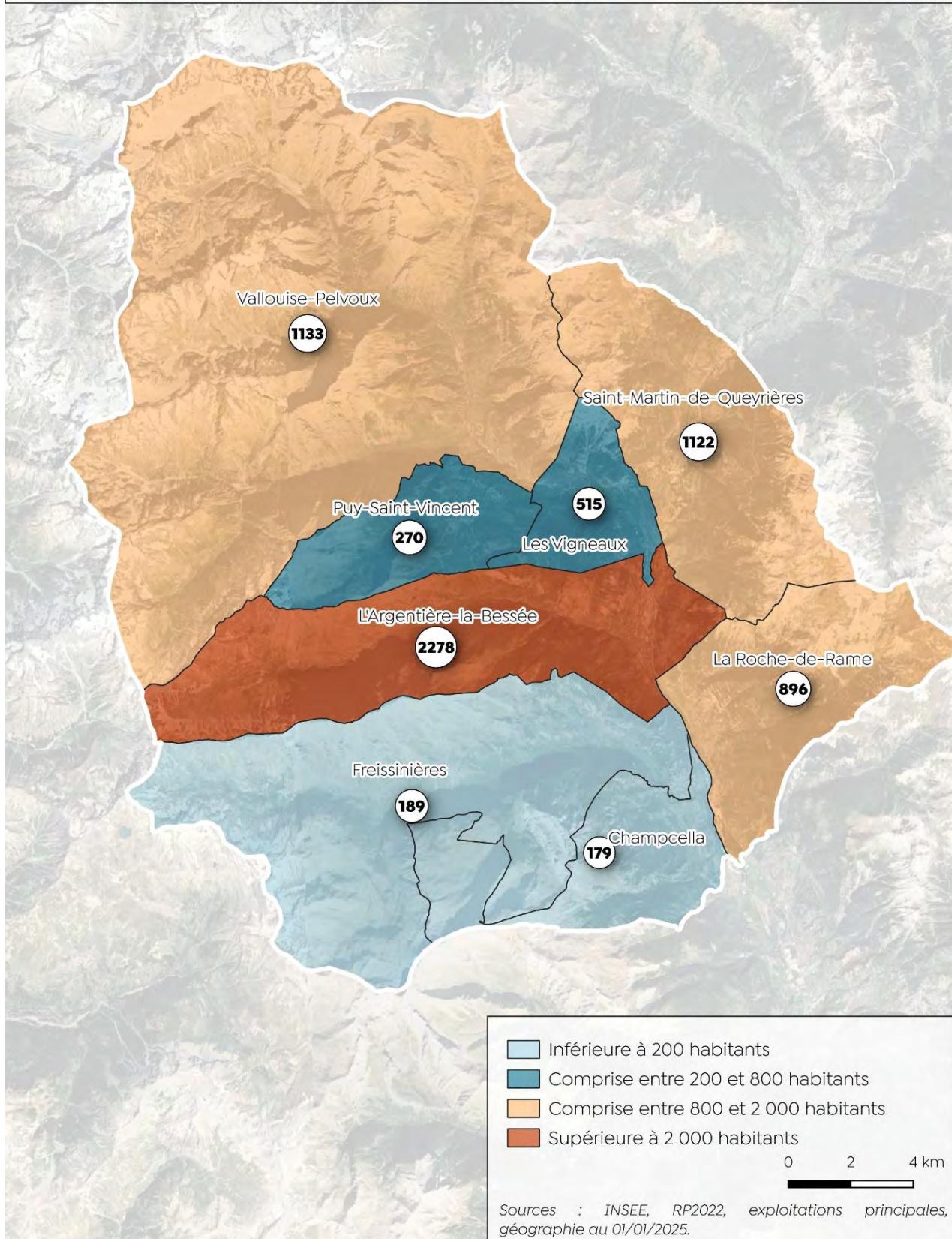
En 2022, la communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) comptabilise 6 582 habitants, soit 4,6% de la population départementale. Le territoire se caractérise par une faible densité de 14 habitants/km² en 2022, légèrement plus élevée que la moyenne départementale de 26 habitants/km² mais qui contraste avec la moyenne nationale de 165 habitants/km².

L'intercommunalité compte principalement des petites communes de moins de 1 000 habitants. Seules trois d'entre elles dépassent le millier d'habitants, à savoir Saint-Martin-de-Queyrières (1 122 habitants), Vallouise-Pelvoux (1 133) et l'Argentière-La Bessée (2 278), commune centre de la communauté de communes. Ces trois communes comptabilisent 4 533 habitants, soit près des trois quarts de la population intercommunale totale. La commune de l'Argentière-La Bessée comptabilise quant à elle 34% de la population totale.

La commune de la Roche-de-Rame se distingue également des petites communes, de par une population qui tend à se rapprocher du millier d'habitants (896 habitants en 2022).

Cette analyse permet de mettre en avant une répartition inégale de la population sur le territoire du Pays des Écrins.

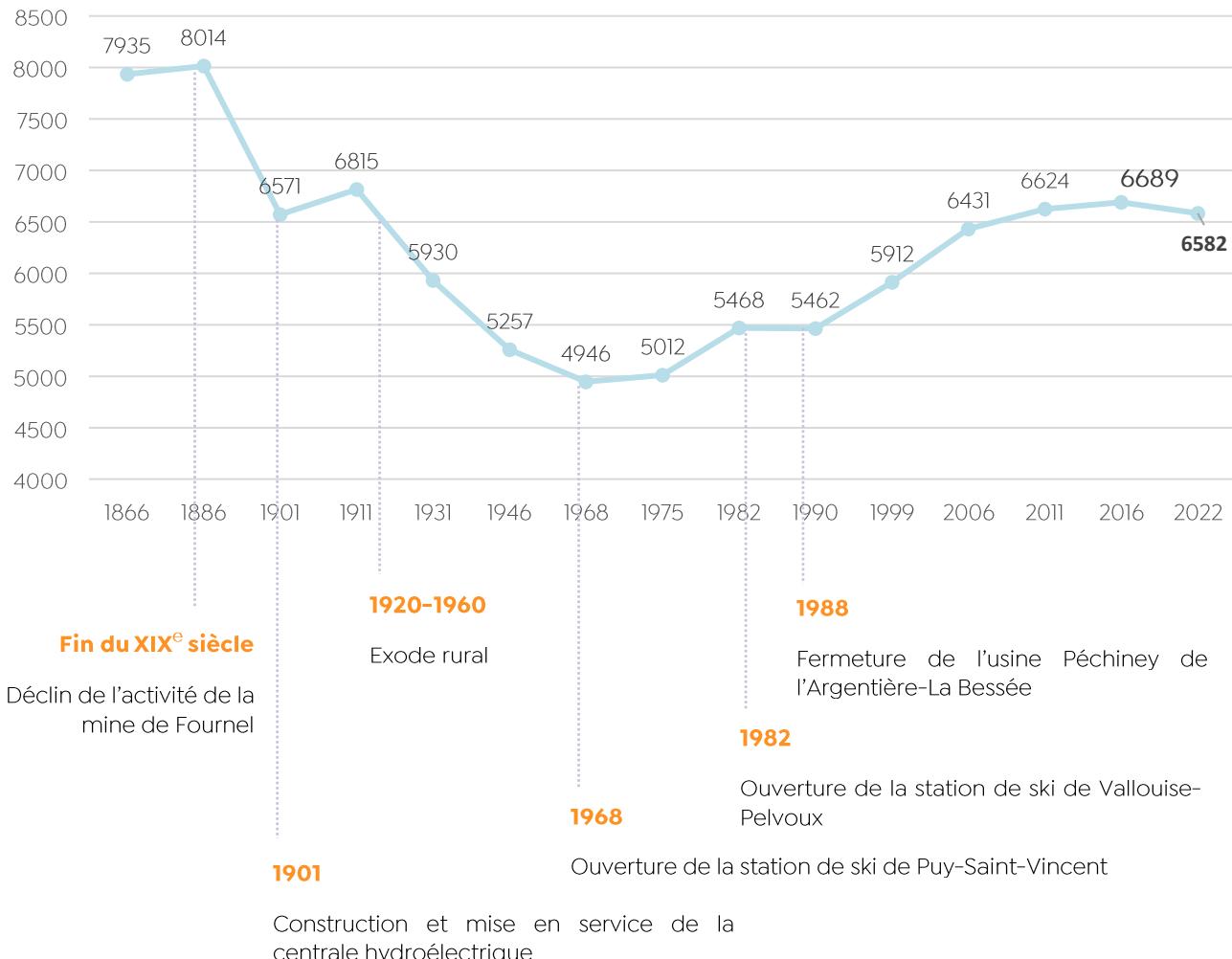
Répartition de la population par communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022



Réalisation : Alplicité, 2025

1.2. Évolution de la population

❖ Une évolution démographique fluctuante depuis 1866



Évolution de la population de la Communauté de communes du Pays des Écrins

Source : Insee, RP1967 au RP1999 dénominations, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

La communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) a connu un développement démographique fluctuant :

- La fin du XIX^e siècle est marquée par une chute démographique en raison du déclin progressif du premier employeur des Hautes-Alpes entre 1850 et 1870 : la mine du Fournel ;
- Au début du XX^e siècle, un regain de population est dû au développement simultané de l'usine de production d'aluminium et de l'usine hydroélectrique ;
- Entre 1920 et 1960, l'intercommunalité connaît une nouvelle baisse démographique causée par le phénomène national d'exode rural¹. Les populations haut-alpines se sont dirigées vers les agglomérations telles que Grenoble et Marseille ;

¹ L'exode rural désigne en langage courant le départ massif de populations rurales à destination des villes, motivé par la recherche d'un travail ou de meilleures conditions de vie.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

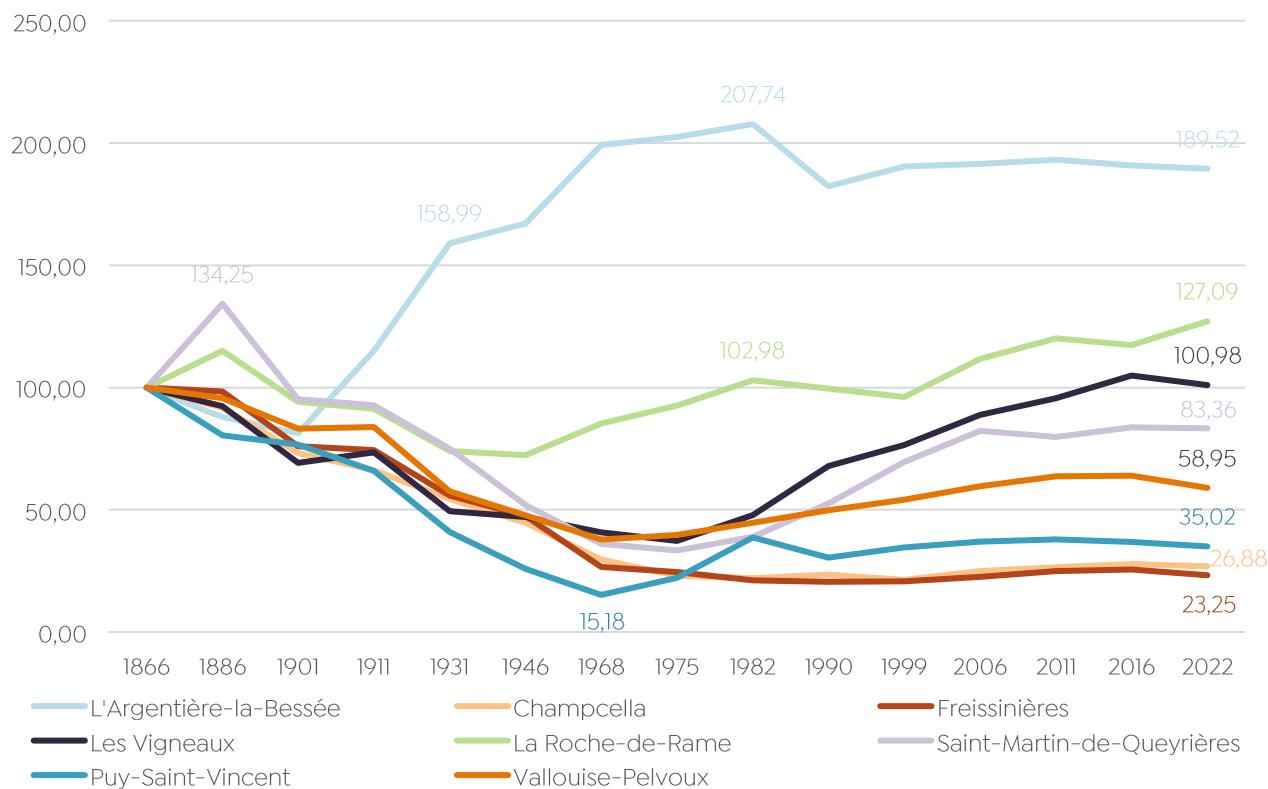
S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

- Entre 1970 et le début des années 2000, le développement des activités touristiques liées aux domaines skiables de Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux attire de nouvelles populations permanentes au sein de l'intercommunalité ;
- Enfin, depuis les années 2000, l'intercommunalité connaît une dynamique démographique stable, avec toutefois une baisse de population durant la dernière décennie (-107 habitants).

Après une période de reprise démographique, la population s'est stabilisée à partir des années 2000 et montre depuis, des signes de diminution durant la dernière décennie.

❖ Une inégalité de développement démographique au sein de l'intercommunalité



Comparaison de l'évolution démographique des communes du Pays des Écrins en base en 100
 Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999, Insee, RP1967 au RP1999 dénominations, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

Principal pôle démographique du territoire, l'Argentière-La Bessée se distingue par une dynamique de croissance continue depuis le milieu du XXe siècle. Contrairement à la majorité des communes environnantes, qui ont connu un fort déclin jusqu'à l'après-guerre, l'Argentière-La Bessée a vu sa population doubler depuis 1866. Cette évolution s'explique par sa centralité, ses fonctions industrielles passées, puis de services, ainsi que par sa bonne accessibilité. Malgré une chute de population dans les années 1990, liée à la désindustrialisation progressive du territoire, et notamment à la fermeture de l'usine Pechiney en 1988, la commune conserve un poids démographique important dans l'intercommunalité.

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la reprise démographique du territoire s'appuie également sur les communes de la Roche-de-Rame, les Vigneaux et Saint-Martin-de-Queyrières.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



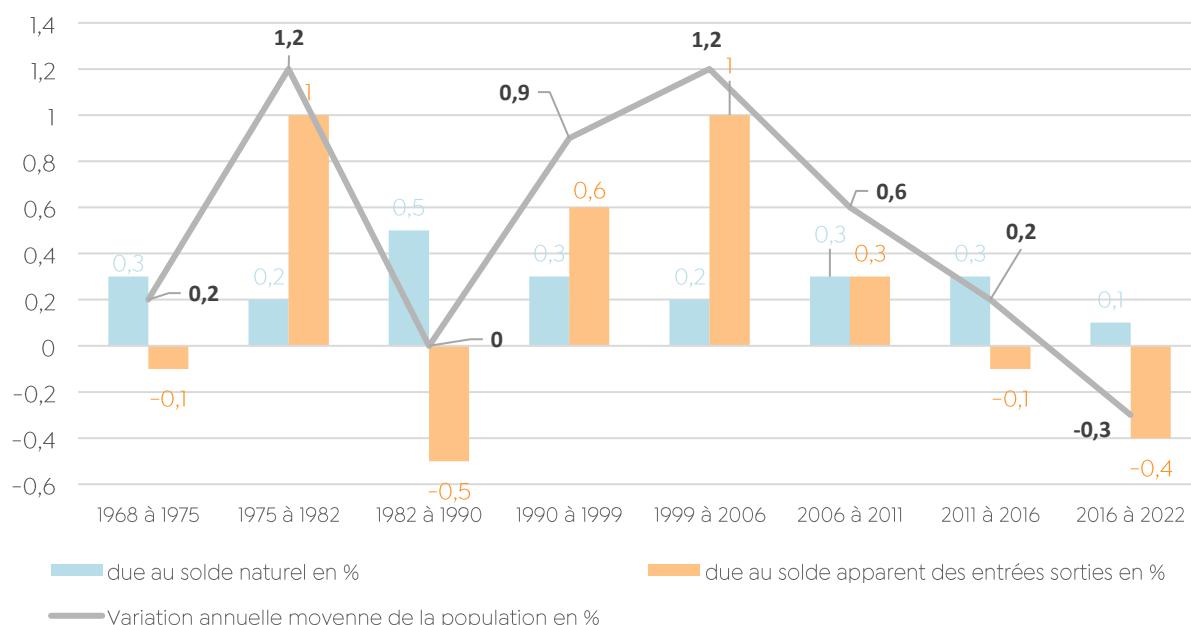
Ces communes, proches de la RN94 bénéficient d'une position stratégique entre Briançon et l'ouest.

En revanche, les communes perchées comme Champcella et Freissinières présentent un développement plus limité. Après un long déclin, leur population s'est stabilisée à des niveaux relativement faibles, traduisant une attractivité résidentielle modérée.

❖ Une dynamique démographique portée principalement par le solde migratoire

Les évolutions de population s'analysent au regard du solde naturel et du solde apparent des entrées sorties. Ces données se définissent ainsi :

- Le solde apparent des entrées sorties (ou solde migratoire) résulte de la différence entre les arrivées sur la commune et les départs ;
- Le solde naturel est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès.



Variations démographiques annuelles de la Communauté de communes du Pays des Écrins
Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombremens, RP2011 au RP2022 exploitations principales -
État civil.

Les variations démographiques identifiées à l'échelle de la communauté de communes du Pays des Écrins sont principalement portées par le solde migratoire :

- **Entre 1975 et 1982 :** le territoire est attractif pour de nouvelles populations grâce à la création des stations de ski, le solde migratoire est élevé ;
- **Entre 1982 et 1990 :** de nombreux départs ont été observés en raison de la désindustrialisation du territoire et notamment la fermeture de l'entreprise Pechiney, le solde migratoire est négatif ;
- **Entre 1990 et 2006 :** l'intercommunalité attire de nouveaux habitants, probablement en lien avec le cadre de vie qu'offrent les communes, tout en gardant une proximité avec les pôles urbains ;

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

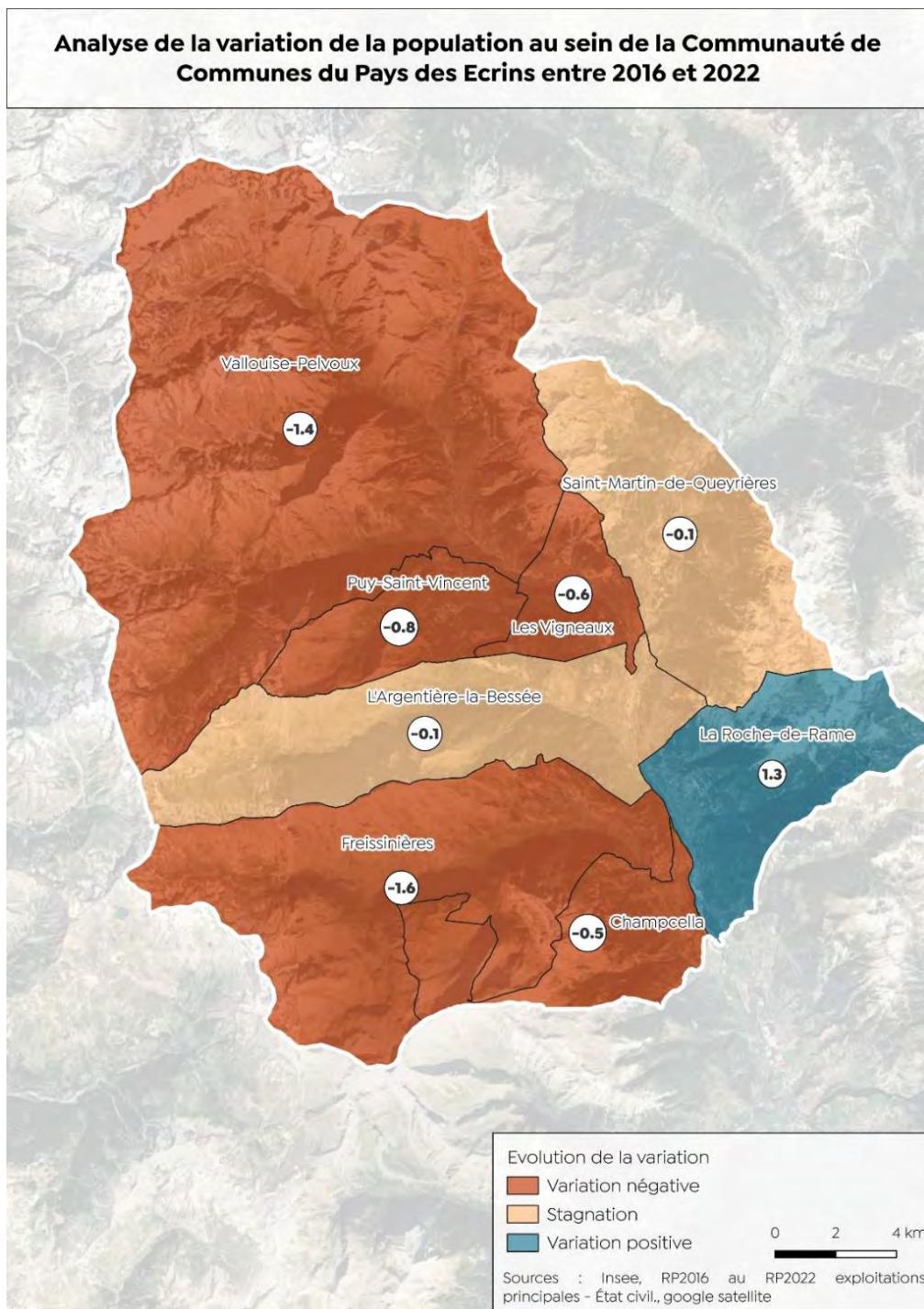
Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

- **Entre 2006 et 2011:** la croissance positive résulte d'un solde naturel et migratoire positifs,
- **Entre 2011 et 2022:** la croissance démographique est en chute. À l'échelle de l'intercommunalité, seule la Roche-de-Rame a une variation annuelle positive. L'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières stagnent, avec un solde naturel et un solde migratoire presque nuls pour la première et un solde naturel de 0,4 contrebalancé par un solde migratoire négatif de -0,4 pour la seconde.

Les évolutions démographiques observées sur le territoire de la CCPE sont donc principalement liées à celles du solde migratoire, très fluctuant et négatif depuis une dizaine d'années. Cela témoigne d'une baisse d'attractivité de la communauté de communes.



Réalisation : Alplicité, 2025

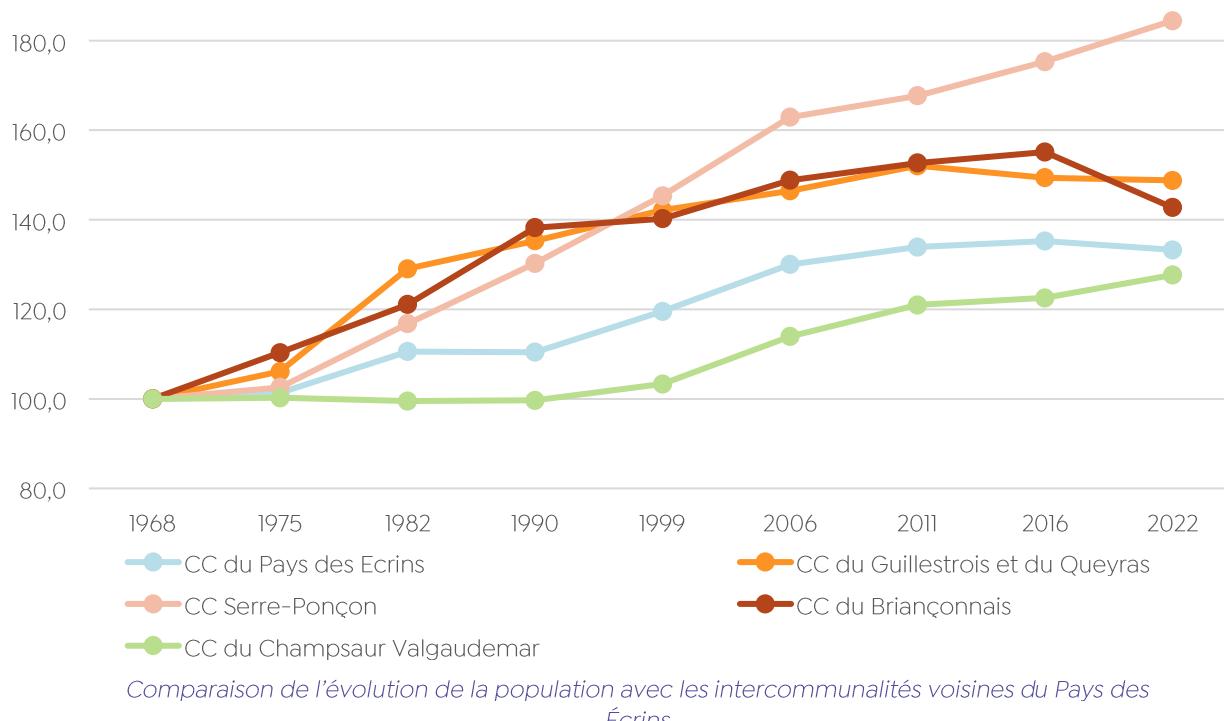
❖ Des dynamiques d'évolution démographique distinctes au ~~nord du département~~

Une croissance démographique est observable dans toutes les intercommunalités, mais avec des dynamiques contrastées. Si certaines connaissent une forte progression, d'autres stagnent ou commencent à régresser sur la dernière décennie.

La communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) se distingue par une croissance continue et très soutenue sur toute la période, atteignant un indice de 184,5 en 2022. Cette progression est la plus forte des cinq territoires. La communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV) présente une croissance plus modérée (127,7 en 2022), mais régulière depuis 1990.

À l'inverse, la communauté de communes du Briançonnais (CCB), qui a connu une forte croissance jusque dans les années 2000 (155,1 en 2016), voit sa population diminuer légèrement entre 2016 et 2022 (142,7). La CC du Guillestrois-Queyras (CCGQ) suit une tendance similaire : forte progression jusque dans les années 2010, puis stagnation (148,8 en 2022).

Enfin, la communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) présente une croissance modérée, mais montre des signes de ralentissements, voire de diminution sur la dernière période (133,3 en 2022).



Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénominations, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCV	Hautes-Alpes
Population 2022	6 592	18 947	7 955	16 945		11 528
Variation annuelle moyenne de la population 2016-2022	-0,3	-1,4	-0,1	0,9		0,7
Due au solde naturel	0,1	0,0	-0,2	-0,3		-0,4
Due au solde apparent des entrées sorties	-0,4	-1,4	-0,6	1,2		1,1
						0,3

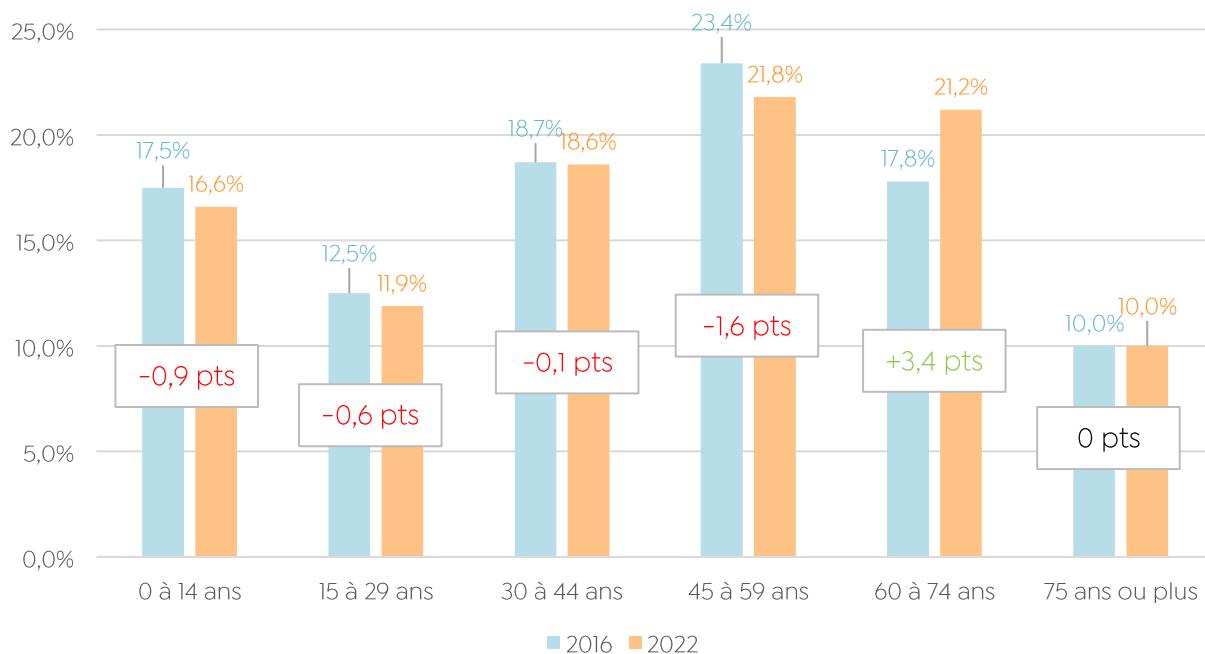
Comparaison de l'évolution de la population avec les territoires alentours au Pays des Écrins

Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénominations, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

1.3. Structure de la population

- Une population qui entame son processus de vieillissement, malgré la présence de familles au sein de l'intercommunalité

Entre 2016 et 2022, la structure de la population est restée relativement stable, avec toutefois un glissement des tranches d'âges vers les 60 – 74 ans, ce qui indique une tendance au vieillissement de la population.



Évolution de la structure de la population du Pays des Écrins entre 2016 et 2022

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénominations, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

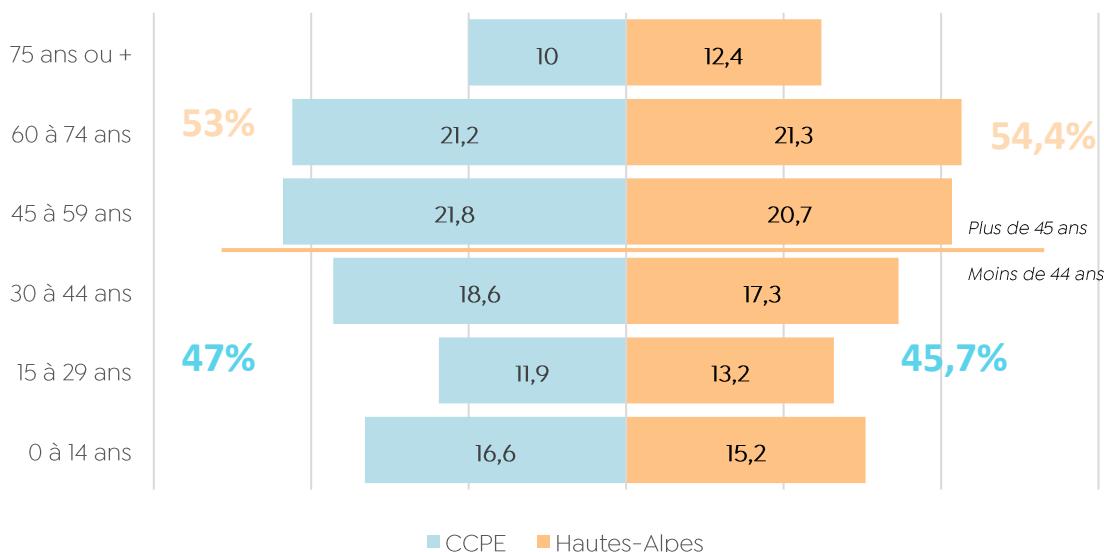
Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

La pyramide des âges est assez similaire entre la communauté de ~~commune du~~ Pays des Écrins et le département des Hautes-Alpes, même si la population est légèrement plus jeune dans l'intercommunalité que dans le département.



Comparaison de la pyramide des âges entre le Pays des Écrins et le département

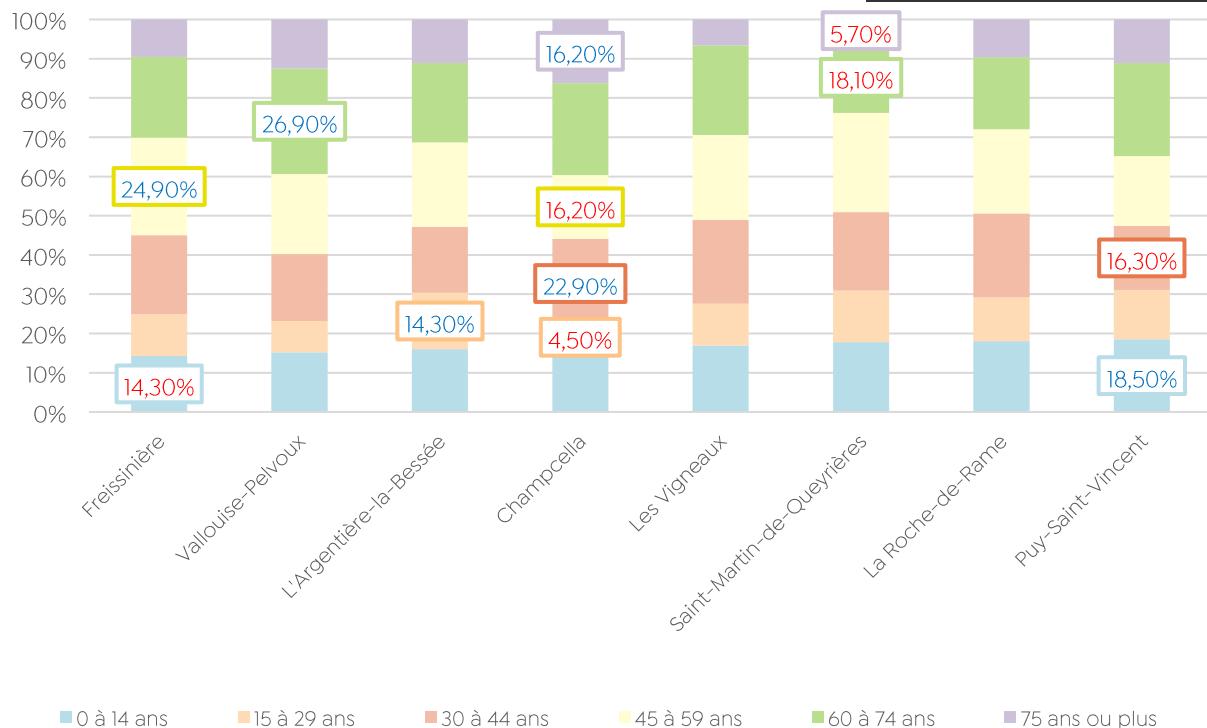
Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

❖ Des tranches d'âges inégalement réparties au sein du territoire du Pays des Écrins

Dans les communes de la CCPE, la part des enfants (0-14 ans) reste globalement modérée, mais présente, traduisant une certaine vitalité dans plusieurs communes, notamment Puy-Saint-Vincent, la Roche-de-Rame ou Saint-Martin-de-Queyrières. Toutefois, la faiblesse de la tranche des 15-29 ans, particulièrement marquée à Champcella et Vallouise-Pelvoux, reflète une **mobilité résidentielle élevée chez les jeunes**, souvent liée à des départs pour les études ou l'emploi. Les tranches d'âge intermédiaires (30-59 ans) restent relativement bien représentées, signe d'une **population active implantée**.

Enfin, la part des personnes de 60 ans et plus est significative, dépassant les 30 % dans plusieurs communes, avec des pointes à plus de 40 % à Champcella et Vallouise-Pelvoux, traduisant une tendance au vieillissement de la population.

Ainsi, les tranches d'âges sont assez inégalement réparties au sein du territoire du Pays des Écrins.



Évolution de la structure de la population des communes du Pays des Écrins

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

❖ Une répartition inégale des jeunes, à l'échelle du Pays des Écrins

L'indice de jeunesse, qui correspond au rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus, permet d'estimer si un territoire est plus ou moins jeune. Si l'indice est supérieur à 100, cela signifie que la commune enregistre une population jeune (de moins de 20 ans) plus importante que la population des 60 ans et plus. Plus cet indice est important, plus la population est jeune et inversement, plus l'indice est faible, plus la population est vieillissante.

En 2022, l'indice de jeunesse s'élève à 0,68 à l'échelle de l'intercommunalité. La population des 60 et plus est donc plus importante que les moins de 20 ans. Cette dynamique est liée notamment au manque de structures d'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'installation des retraités sur le long terme.

Malgré un vieillissement progressif, la communauté de communes se compose d'une population légèrement plus jeune que celles présentes sur les intercommunalités du nord des Hautes-Alpes, ainsi que les communes de l'ensemble du département.

Cette dynamique s'explique par la proximité au pôle économique et d'emplois du Briançonnais, qui permet d'attirer des jeunes actifs corrélée à des prix immobiliers plus abordables que ceux exercés au sein des communes de la communauté de communes du Briançonnais.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes
Indice de jeunesse	0,68	0,69	0,57	0,55	0,59	0,62

Analyse comparative de l'indice de jeunesse en 2022

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

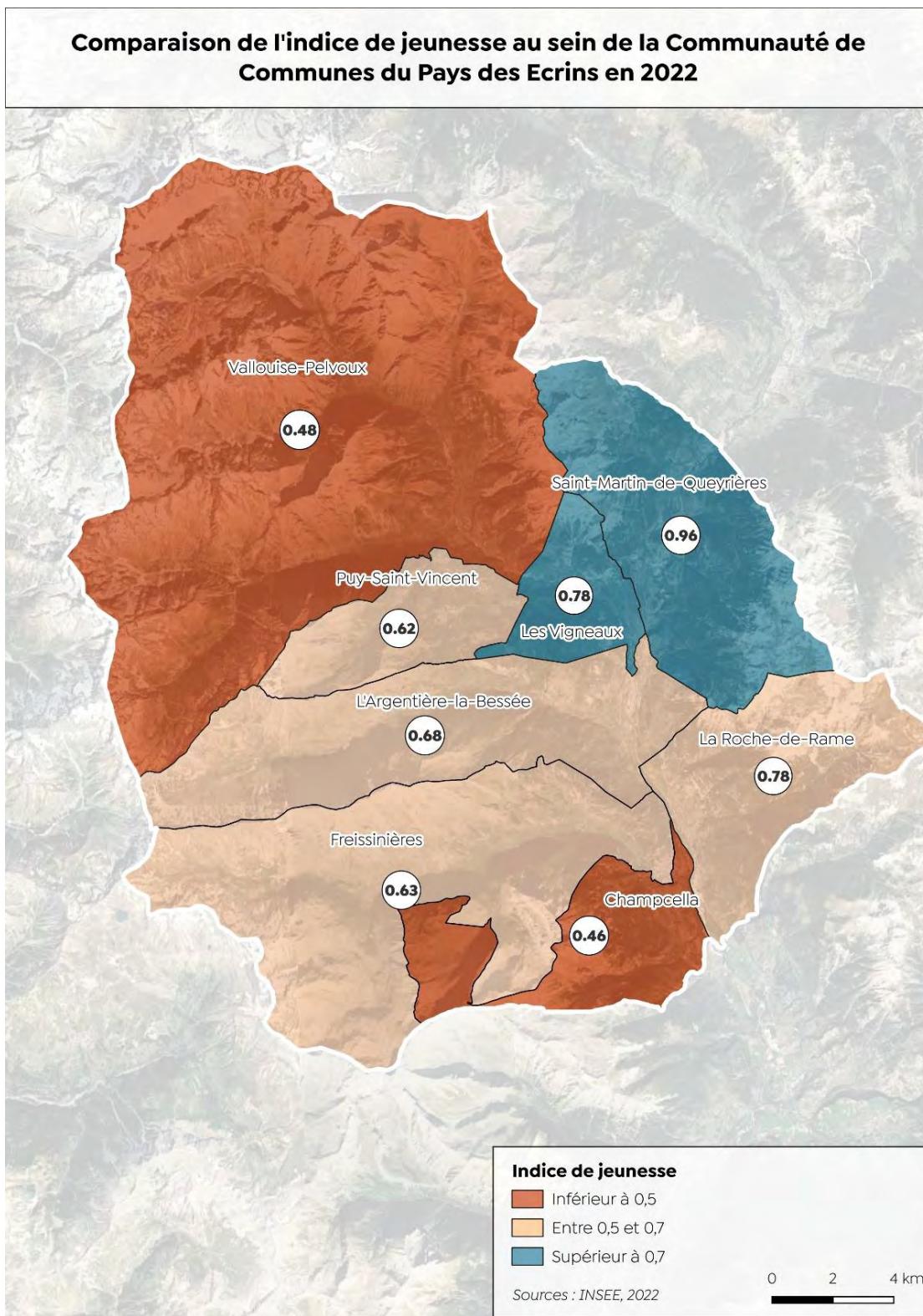
Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



À l'échelle des communes de l'intercommunalité, ce sont les communes des Vigneaux et de Saint-Martin-de-Queyrières qui attirent davantage de jeunes.

Ce phénomène s'explique par la proximité des bassins d'emplois de Briançon et de L'Argentière-La Bessée, tout en disposant d'un cadre de vie agréable et de prix immobiliers accessibles.



Réalisation : Alplicité, 2025

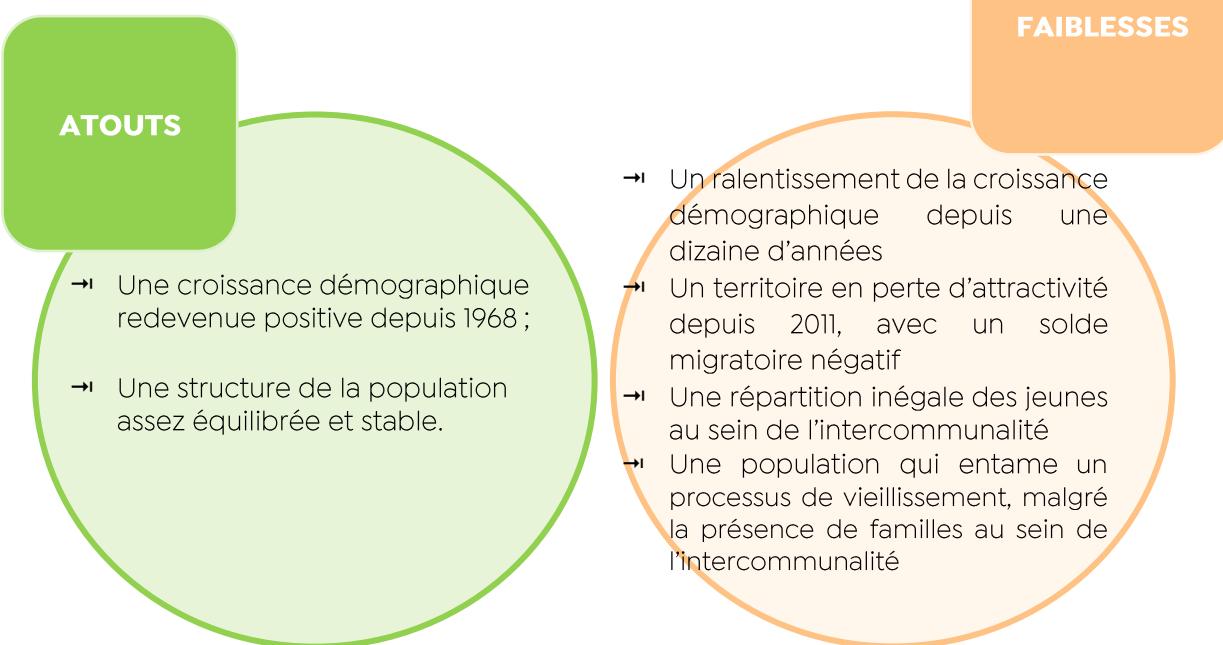
À RETENIR

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Les enjeux de demain...

- L'accueil et le maintien des habitants sur le territoire communal afin de pérenniser les équipements et les activités économiques de l'intercommunalité.

2. Composition des ménages

2.1. Comparaison de la taille des ménages

❖ Des ménages de grande taille, au regard des territoires environnants

La taille moyenne des ménages diminue progressivement en France depuis plusieurs décennies : entre 1968 et 2022, elle est passée de 3,1 occupants par résidence principale en moyenne à 2,15. Cette diminution s'explique d'une part, en raison d'un vieillissement de la population, qui s'observe à l'échelle nationale, mais également dans l'ensemble de l'Union européenne, et d'autre part par une évolution des comportements de cohabitation, avec le desserrement des ménages (augmentation des personnes seules et des familles monoparentales, etc.).

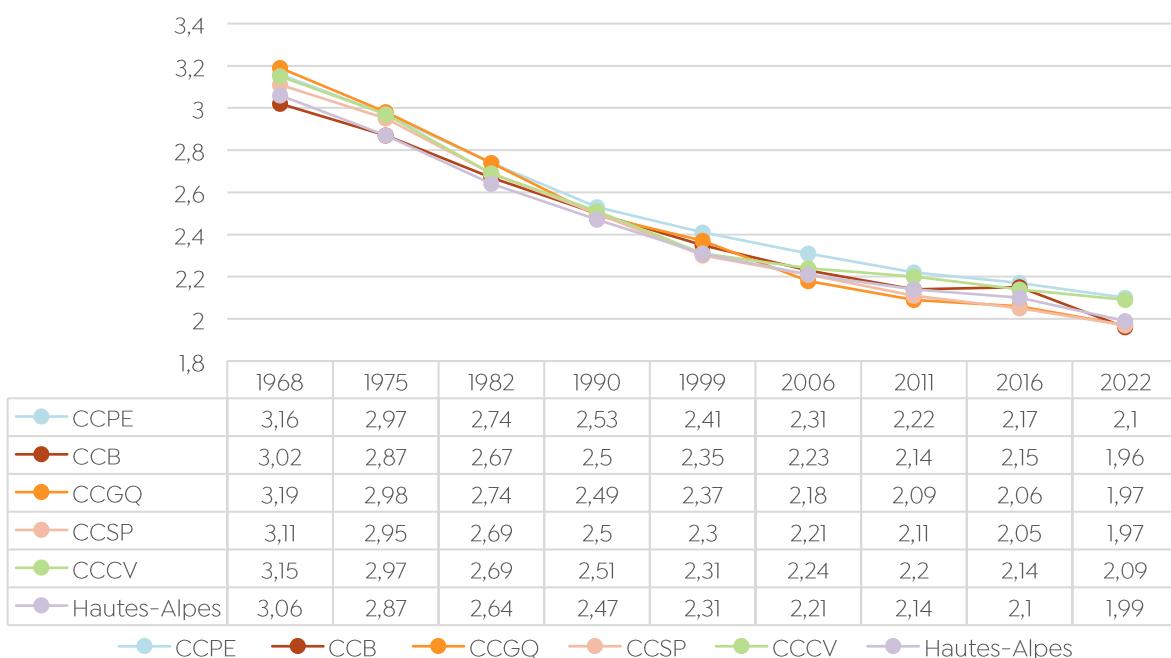
L'évolution des ménages au sein des communes du Pays des Écrins suit la tendance nationale, et passe de 3,16 personnes par ménage en moyenne en 1968 à 2,1 en 2022. Aujourd'hui, la taille des ménages de l'intercommunalité est donc légèrement inférieure à la moyenne nationale, mais est supérieure à celle relevée au sein des intercommunalités alentour et du département.

La taille des ménages supérieure à 2 sur le territoire suggère la présence de familles.

NB : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- Soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- Soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles (Source INSEE).



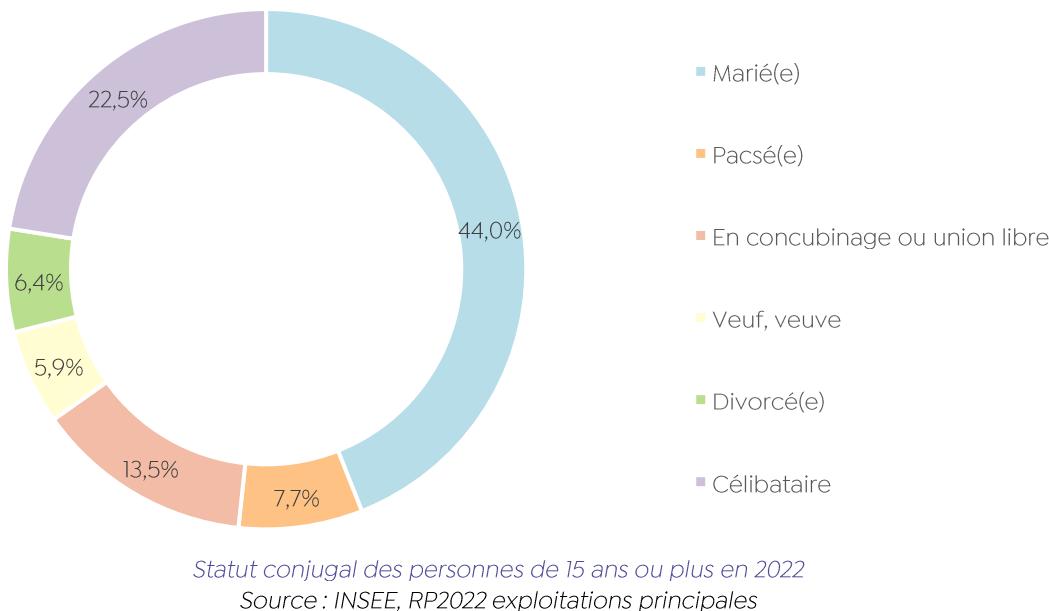
Analyse comparative de la taille des ménages entre 1967 et 2022

Source : INSEE, RP1967, RP1999, RP2011 au RP2022 exploitations principales

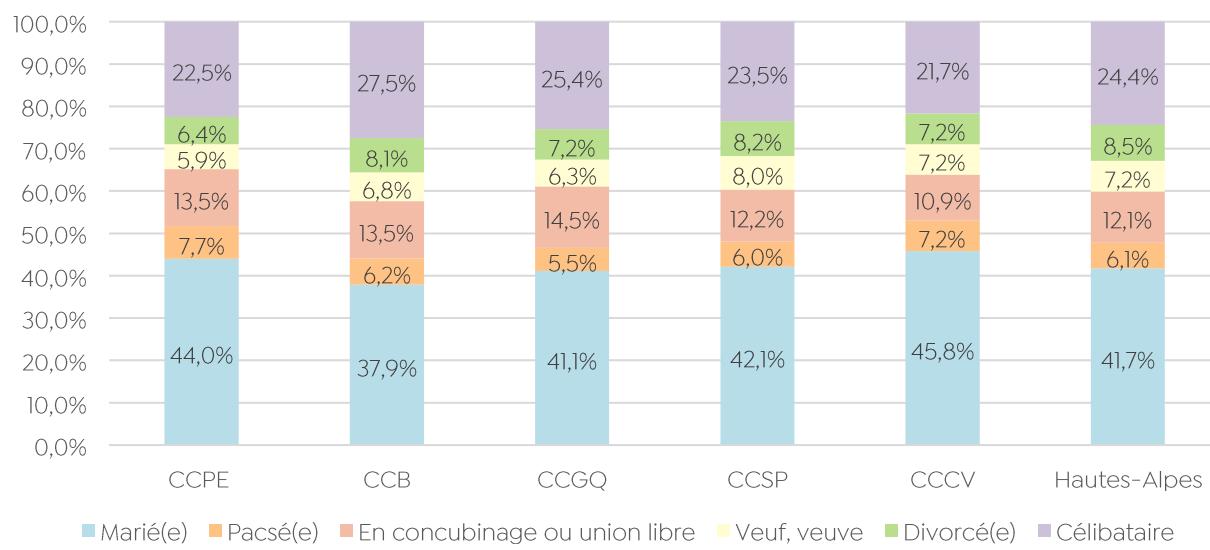
2.2. Typologie des ménages

❖ Des statuts conjugaux suggérant la présence de familles, à l'échelle intercommunale

44% de la population du Pays des Écrins est mariée, une part supérieure à celle relevée à l'échelle nationale (41,3%).



À l'échelle de l'intercommunalité, la part des statuts de personnes mariées, pacsées / en concubinage ou union libre est supérieure à celle observée sur les intercommunalités de proximité ou à l'échelle des Hautes-Alpes.



Analyse comparative des statuts conjugaux des personnes de 15 ans ou plus en 2022

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

2.3. Revenu des ménages

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2025.

La communauté de communes du Pays des Écrins compte 3 012 ménages fiscaux, en 2021.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 21 640 €.

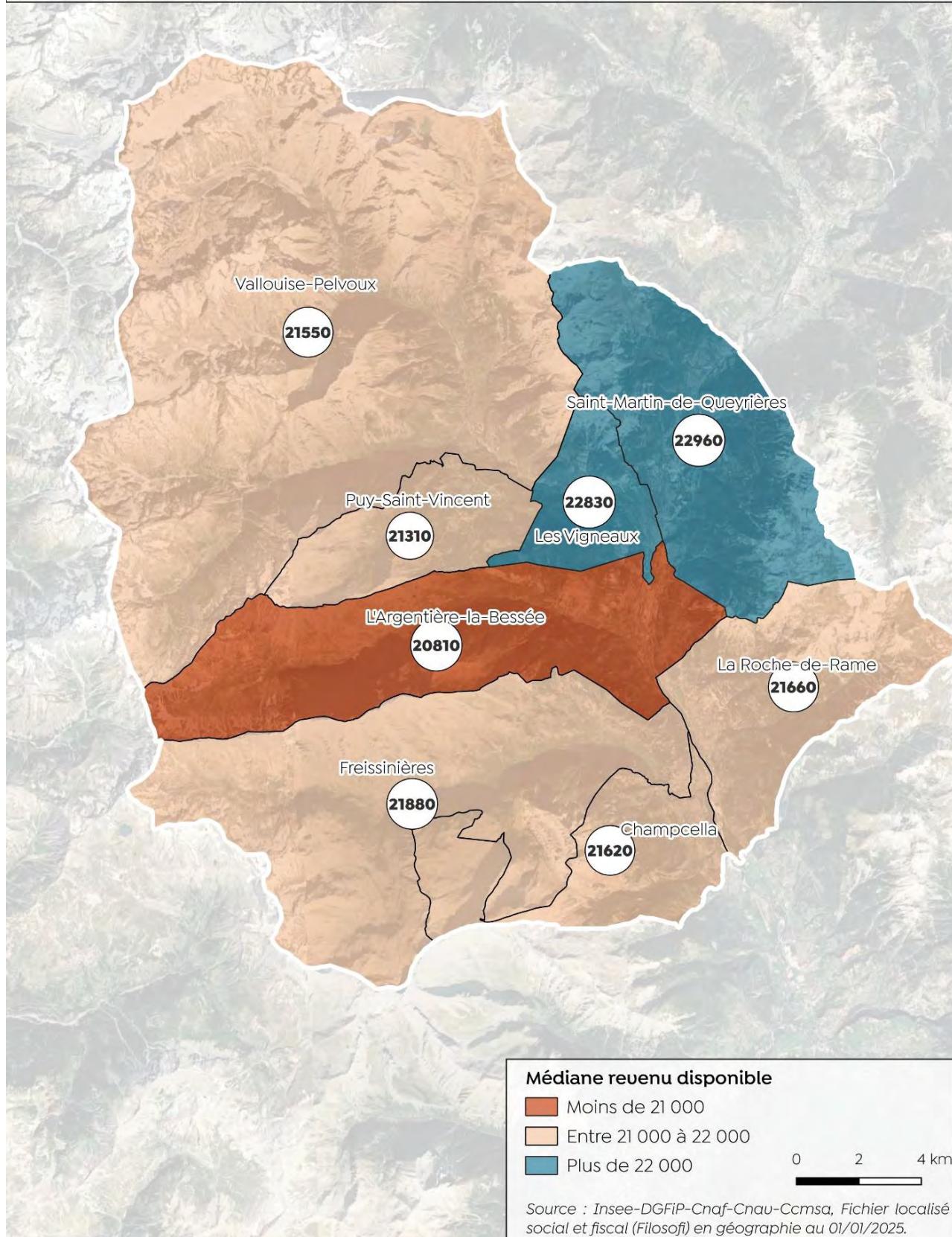
À l'échelle du département, le revenu par unité de consommation s'élève en moyenne à 22 010 €, tandis qu'il atteint 22 820 € à l'échelle régionale. Le revenu moyen par UC de la communauté de communes du Pays des Écrins est légèrement en dessous de la moyenne départementale.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes
Médiane du revenu disponible par UC (euros) en 2021	21 640 €	21 940 €	21 590 €	22 140 €	21 670 €	22 010 €

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025.

À l'échelle de l'intercommunalité, les revenus médians sont plus élevés sur les communes des Vigneaux, de Saint-Martin-de-Queyrières et de Freissinières, tandis que les revenus les plus bas sont sur la commune de L'Argentière-La Bessée.

Analyse de la médiane du revenu disponible par UC des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2021

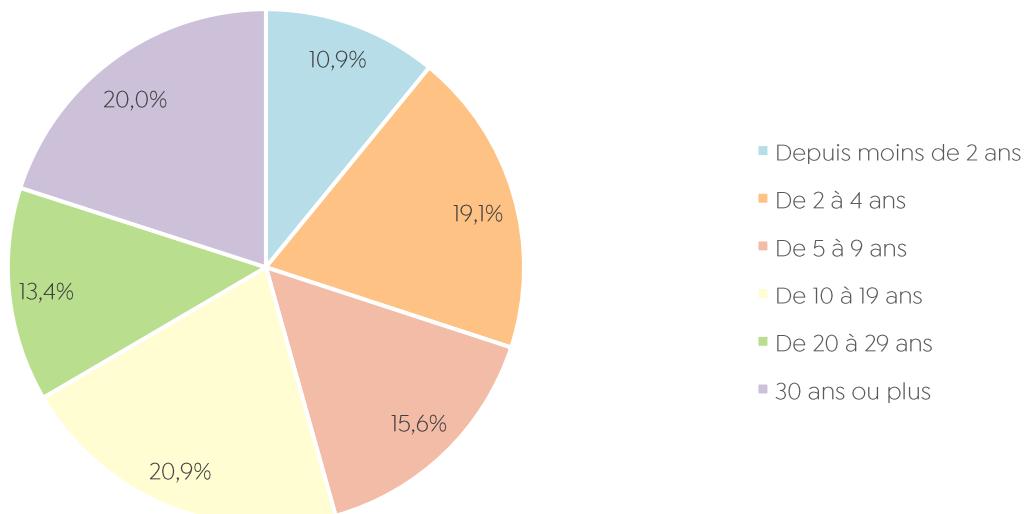


Réalisation : Alpicité, 2025

2.4. Ancienneté d'emménagement des ménages

En 2022, les ménages résident dans le même logement depuis 17 ans en moyenne, 54,3 % des ménages occupent leur logement depuis plus de dix ans. À l'inverse, 10,9 % des habitants se sont installés depuis moins de deux ans.

NB : À noter que cette donnée peut difficilement être corrélée avec les données de population (évolution démographique par exemple), étant donné qu'elle ne permet pas de connaître depuis combien de temps un ménage est installé sur le territoire (un ménage peut avoir changé de logement au sein même de la commune).



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

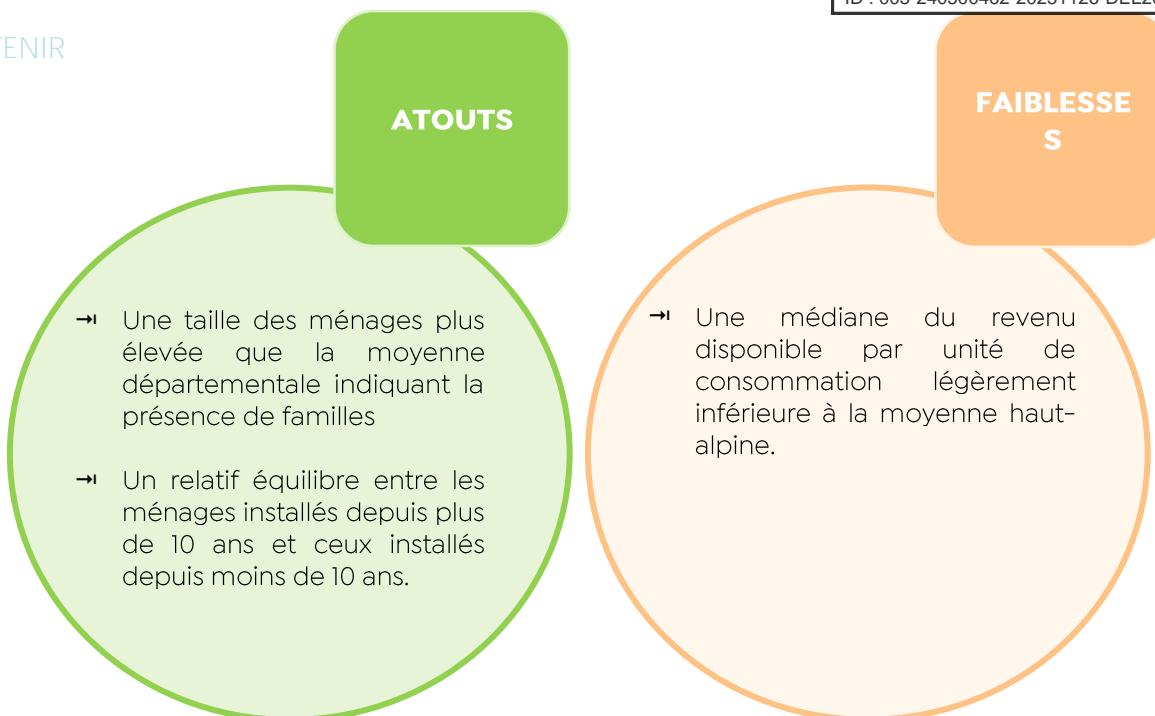
Au sein de l'intercommunalité, seule la commune de Puy-Saint-Vincent se distingue par une population majoritairement installée depuis moins de dix ans (54 %). À l'inverse, les autres communes accueillent des habitants de manière plus pérenne.



Comparaison de l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2022

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

À RETENIR



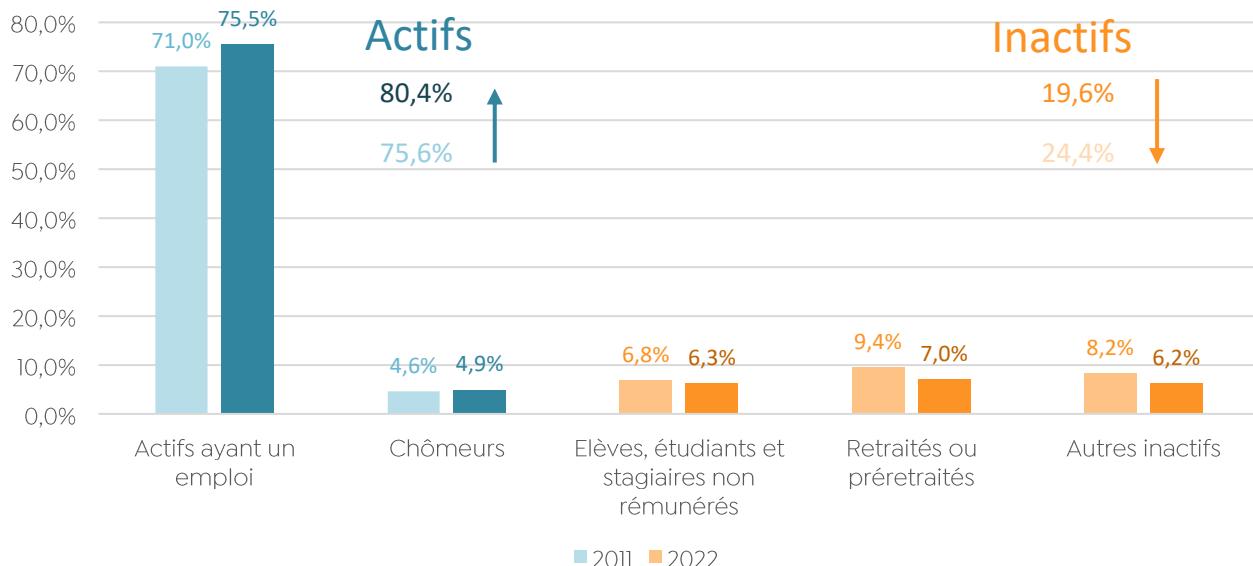
Les enjeux de demain...

- Les équipements scolaires et publics devront être confortés afin de maintenir et attirer des familles sur le territoire intercommunal.

3. Population active, chômage et formation

3.1. La population active

- ❖ Une part d'actifs en augmentation, une évolution qui se reflète à toutes les échelles de références



Population de 15 à 64 ans par type d'activité entre 2011 et 2022

Source : INSEE, RP2011, RP2022 exploitations principales

La part des actifs au sein de la communauté de communes du Pays des Écrins a progressé de 4,8 points entre 2011 et 2022, notamment en raison d'une baisse de la part des retraités ou préretraités et autres inactifs.

La part d'actifs de l'intercommunalité est l'une des plus élevées des territoires de comparaison.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes	France
Actifs	80,4 %	78,4%	80,6%	76,6%	78,2%	77,0%	75,2%
Inactifs	19,6%	21,6%	19,4%	23,4%	21,8%	23,0%	24,8%

Analyse comparative de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022

Source : INSEE, RP2022 exploitations principales

Le taux d'emploi de la Communauté de communes du Pays des Écrins est supérieur à la plupart des autres échelles géographiques de référence.

Le taux de chômage est, quant à lui, stable, depuis 2011, ce qui reflète de l'attractivité du territoire pour les actifs, et notamment les actifs ayant un emploi. Il est bien en dessous des moyennes départementales (-2,9 points) et nationales (-6,7 points).

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes	France	
Taux d'emploi en %	75,5%	73,6%	76,5%	69,6%	72%	70%	66,3%

Analyse comparative du taux d'emploi

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Taux de chômage	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes	France
2011	6,1%	6,9%	5,7%	9,2%	6,9%	9,0%	12,8%
2022	6,1%	6,1%	5,1%	8,7%	7,8%	9,1%	11,7%

Analyse comparative du taux de chômage

Source : Insee, RP2011 et RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

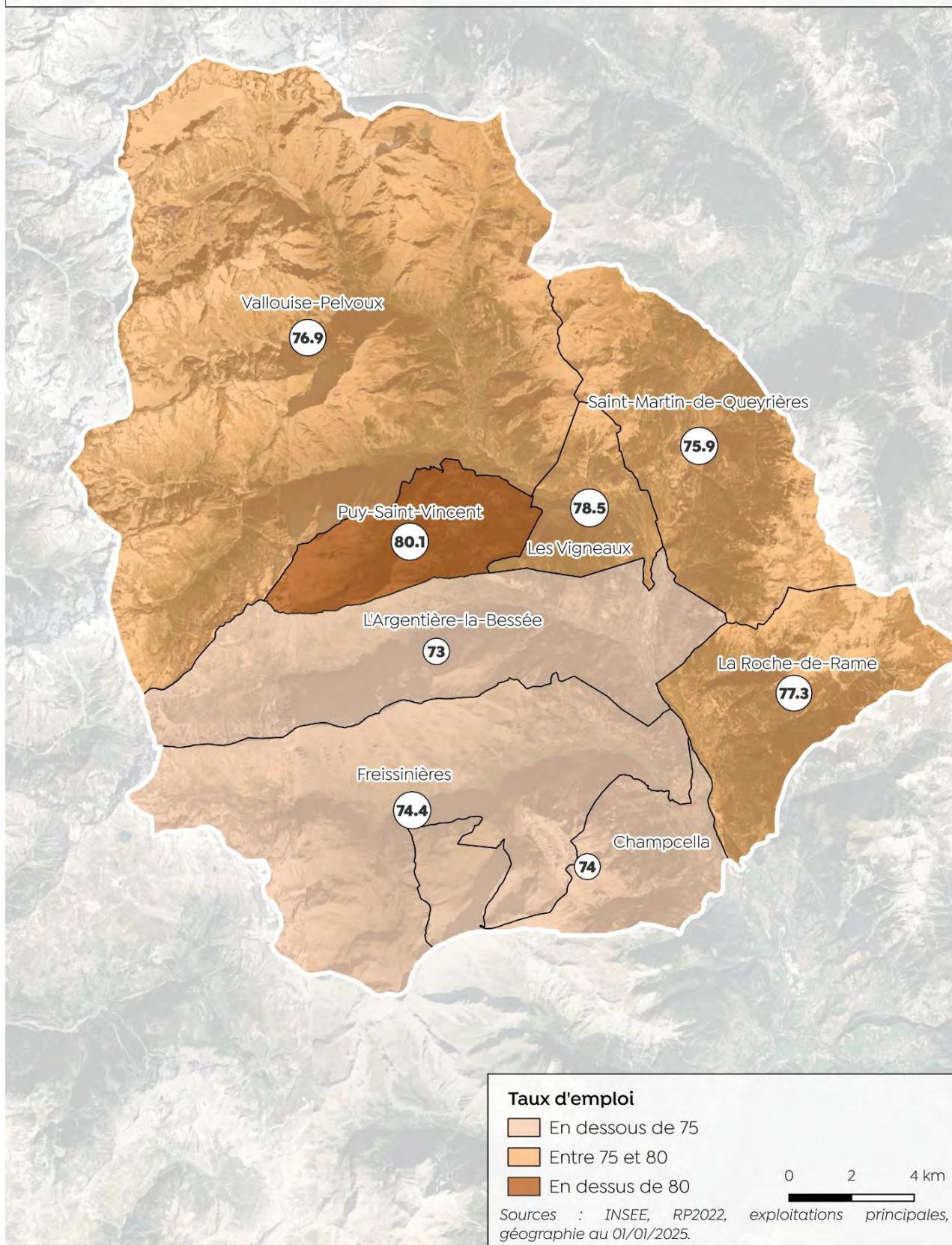
❖ Une dynamique de l'emploi inégalement réparti entre les communes du sud et du nord

Le taux d'emploi des communes situées au sud de l'intercommunalité est un peu moins élevé que celle du nord, qui correspondent aux communes supports de station et aux communes proches de la RN94. Cette dynamique indique probablement la présence d'une population composée de plus d'inactifs au sud, avec une proportion plus élevée de personnes retraitées.

Le taux d'emploi reste néanmoins relativement uniforme sur le territoire de la CCPE.

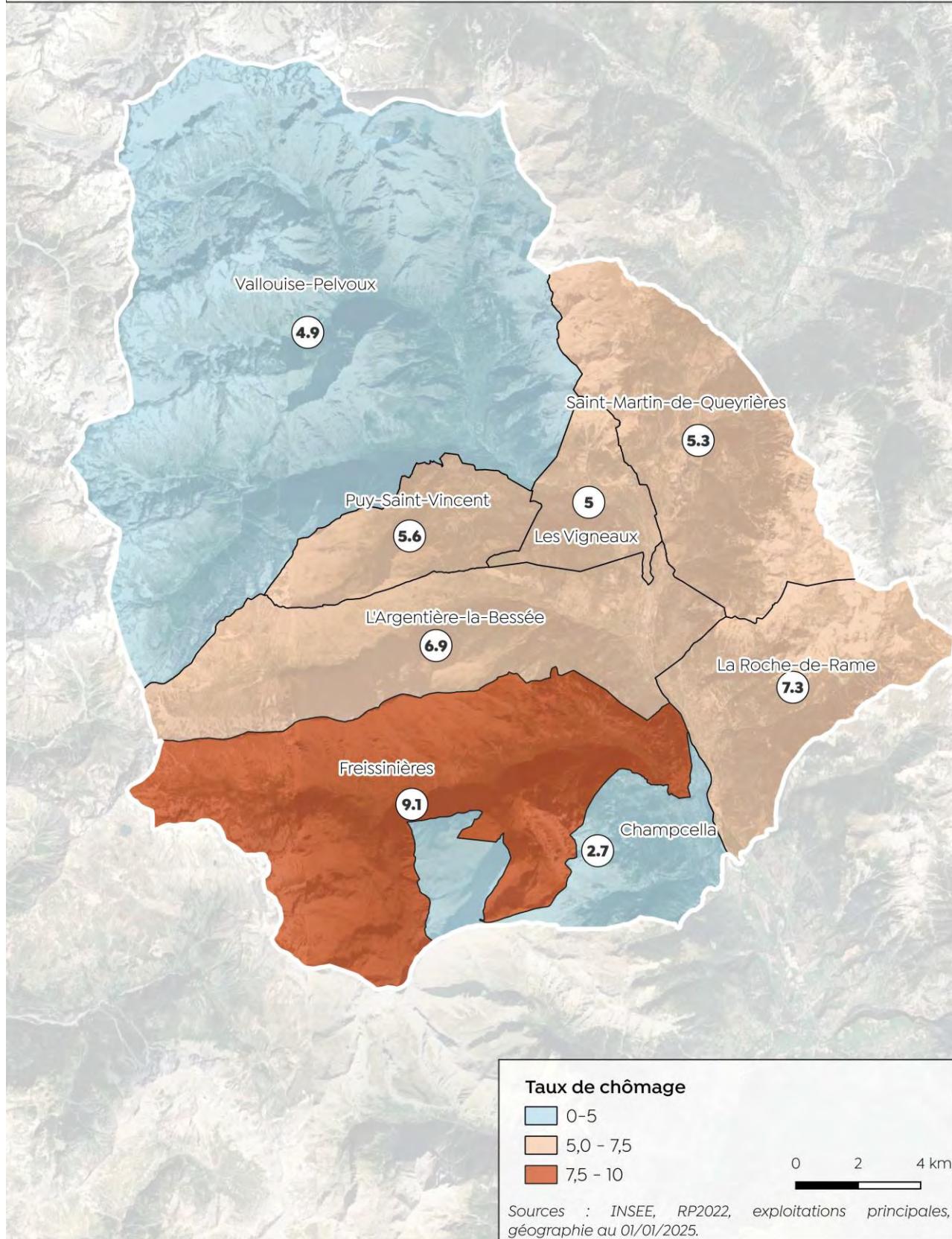
Le taux de chômage est estimé à moins de 7,5% pour l'ensemble des communes, à l'exception de Freissinières (9,1%).

Analyse du taux d'emploi des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022



Réalisation : Alpicité, 2025

Analyse du taux de chômage des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022



Réalisation : Alpicité, 2025

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

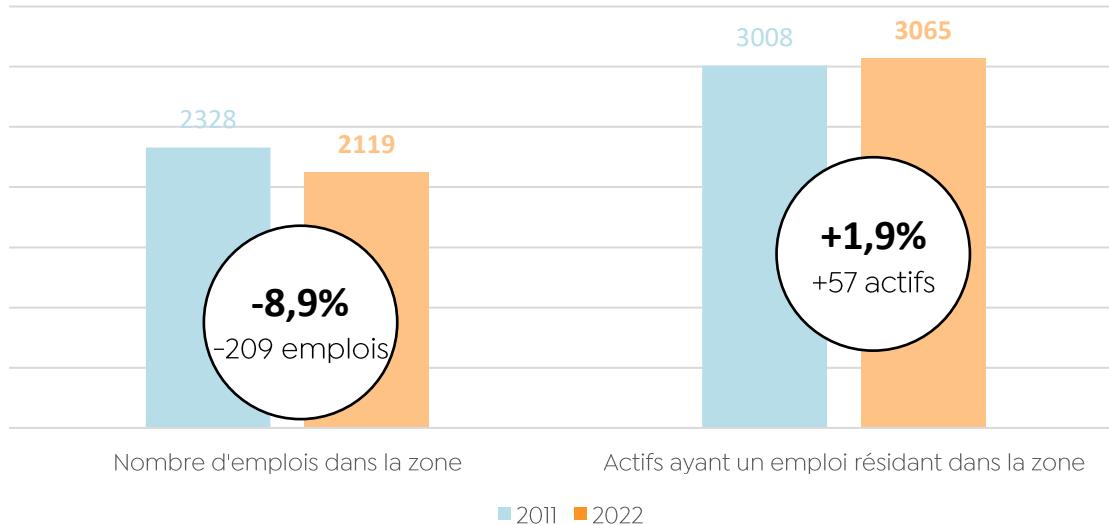
ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



- ❖ Une faible concentration de l'emploi, en perte de dynamisme

En 2022, 2 119 emplois sont recensés dans la CCPE, soit 209 emplois de moins qu'en 2011.

3 065 actifs ayant un emploi résidant dans la zone ont été identifiés au sein du territoire d'étude, soit 57 actifs de plus qu'en 2011.



Évolution des indicateurs de l'emploi entre 2011 et 2022

Sources : Insee, RP2011 et RP2022, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

L'indice de concentration de l'emploi² est faible, cela signifie que les emplois proposés au sein de l'intercommunalité ne répondent pas aux besoins de l'ensemble de la population. Par conséquent, les actifs doivent effectuer des migrations pendulaires pour se rendre dans un autre bassin d'emploi, notamment dans le Briançonnais ou le Guillestrois-Queyras, qui disposent d'une offre d'emploi supérieure au nombre d'actifs présents dans la zone.

À l'échelle des Hautes-Alpes, on remarque une faible concentration de l'emploi en raison du caractère rural de montagne de nombreuses communes de ce territoire.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes
Indicateur de concentration de l'emploi en 2022	69,2	115,7	107,9	87,6	79,5	100,1

Évolution de l'indicateur de concentration de l'emploi

Source : Insee, RP2022, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

² L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

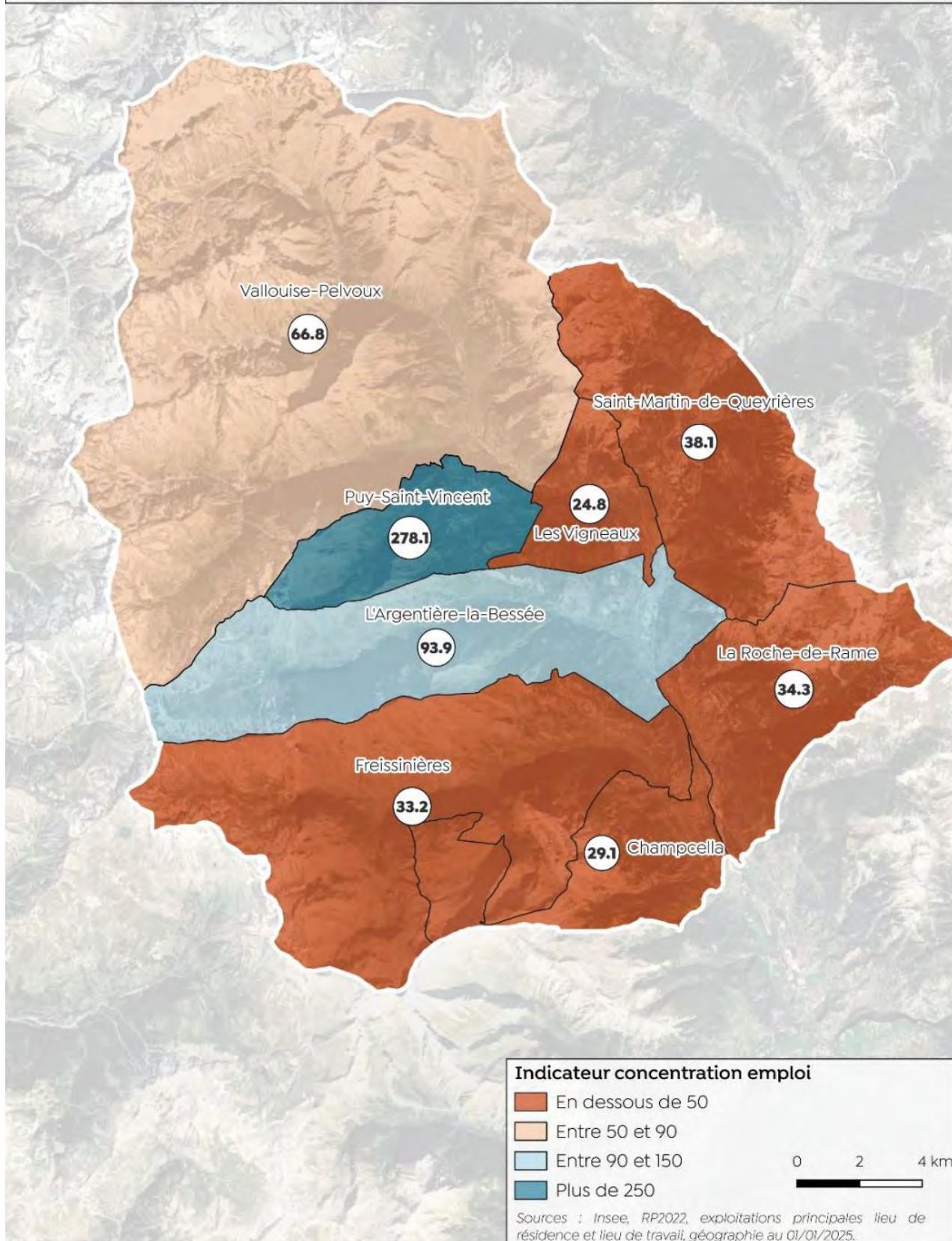
❖ Une dynamique de l'emploi contrastée selon les communes

Les communes de la CCPE ne sont pas très attractives en termes d'emplois, puisque 5 d'entre elles (les Vigneaux, Saint-Martin-de-Queyrières, la Roche-de-Rame, Champcella, Freissinières) ont un indicateur de concentration de l'emploi inférieur à 40. Elles sont très largement dépendantes d'autres territoires pour répondre aux besoins d'emplois de leur population.

L'Argentière-La Bessée et Vallouise-Pelvoux ont des indicateurs de concentration de l'emploi plus élevé, mais ne permettant néanmoins pas de répondre aux besoins de l'ensemble de leurs actifs.

Seule la commune de Puy-Saint-Vincent, commune support de station, est attractive en termes d'emplois sur le territoire. Son indicateur de concentration de l'emploi élevé indique une offre largement supérieure d'emplois par rapport à son nombre d'actifs.

Analyse de l'indicateur de concentration de l'emploi au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022

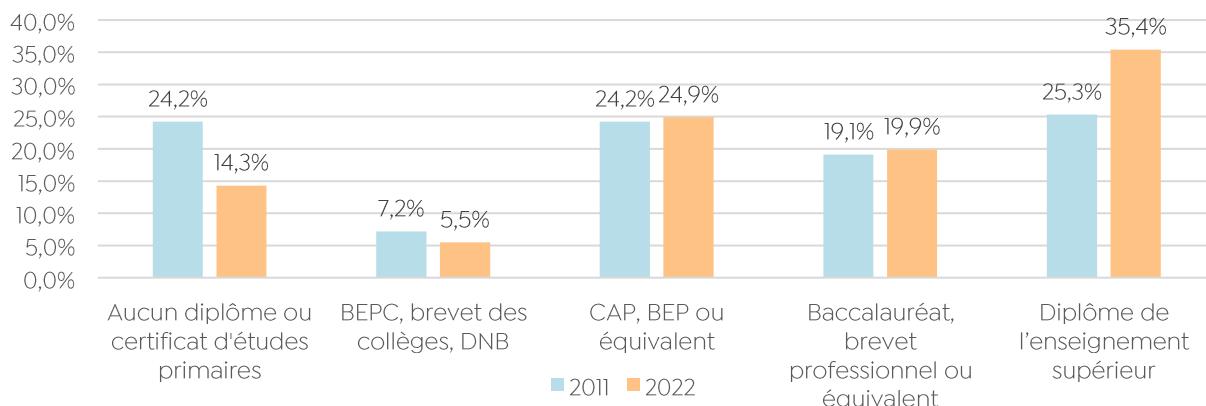


Réalisation : Alpicité, 2025

3.2. Formation

Près d'un tiers de la population du Pays des Écrins ne possédait aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges, DNB (31,4 %), en 2011. Cette part a diminué de presque 10 points en 10 ans. À l'inverse, le pourcentage de la population possédant un diplôme de l'enseignement supérieur a proportionnellement augmenté : +10 points entre 2011 et 2022.

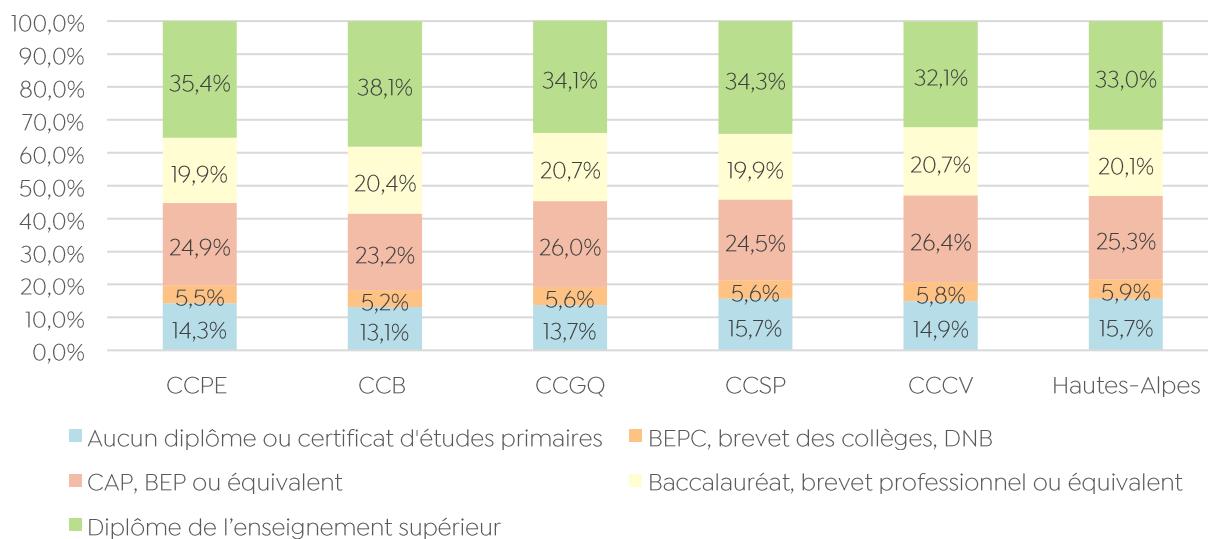
La part de la population dotée d'un diplôme d'études supérieur ne cesse d'augmenter, tandis que les non-diplômés régressent. Ce phénomène coïncide avec la tendance nationale d'augmentation de la part de la population française détenant un diplôme d'études supérieures, en raison d'une évolution favorable à l'accès aux études supérieures.



Évolution du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus entre 2011 et 2022

Sources : Insee, RP2011 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

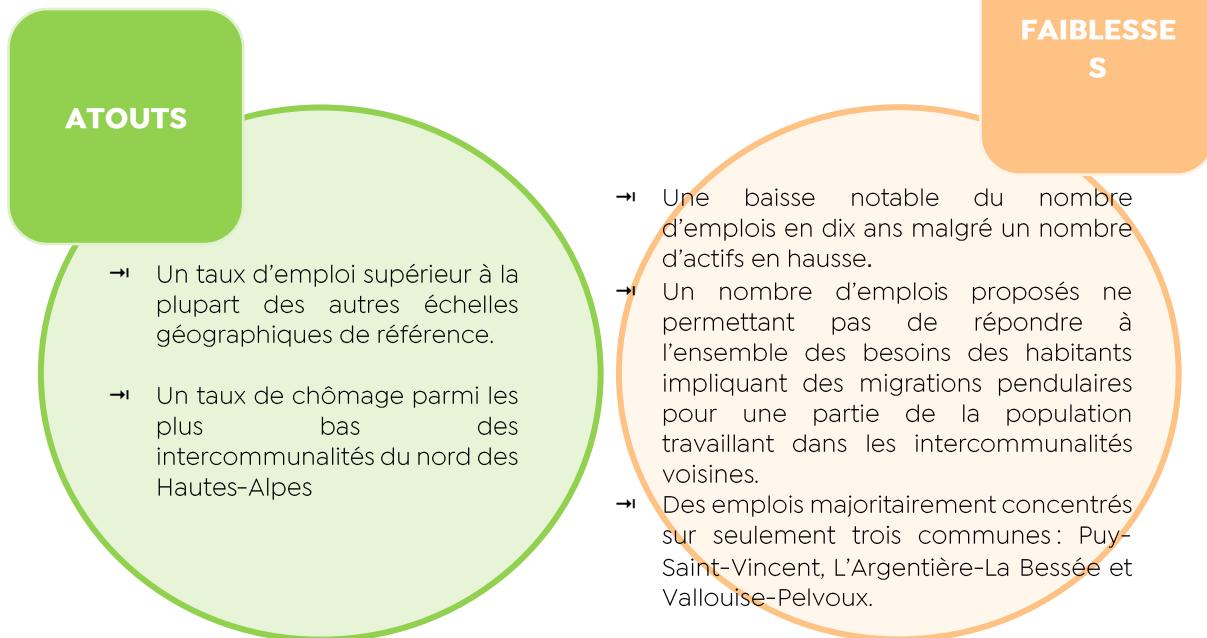
Les habitants de la communauté de communes du Pays des Écrins, sont titulaires de diplômes un peu plus élevés que la moyenne départementale. Le niveau de diplôme est assez uniforme au sein des intercommunalités du nord des Hautes-Alpes, à l'exception de la communauté de communes du Briançonnais dont la part de diplômés de l'enseignement supérieur est légèrement supérieure aux autres territoires comparés.



Comparaison du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2022

Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

À RETENIR



Les enjeux de demain...

- Le maintien des emplois existants et la création de nouveaux emplois pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population et limiter les migrations pendulaires.

4. Habitat et logement

4.1. Parc de logement et typologie dominante

❖ Caractéristiques du parc de logements

Une évolution du parc de logements en cohérence avec les activités touristiques de l'intercommunalité

En 2022, la communauté de communes du Pays des Écrins compte 9 102 logements, soit 6,4% du parc de logements des Hautes-Alpes (pour rappel, sa population représente 4,6% de la population départementale).

Le parc de logements est donc relativement important par rapport à la population de l'intercommunalité, ce qui s'explique par une proportion élevée de résidences secondaires.

Le parc de logements sur la CCPE est ainsi réparti en 2022 :

- 3 098 résidences principales, soit 34% du parc ;
- 5 603 résidences secondaires et logements occasionnels, soit 61,6% du parc ;
- 401 logements vacants, soit 4,4% du parc.

Depuis 1968, l'intercommunalité a vu son parc de logements se multiplier par 4. Le parc de logements, autrefois doté principalement de résidences principales, en raison de l'attractivité économique liée à l'industrie, a connu un inversement de cette tendance depuis les années 1970, en raison de la création de la station de ski de Puy-Saint-Vincent en 1968. Le phénomène s'est accentué lors de l'ouverture de la station de ski du Vallouise-Pelvoux en 1974. En effet, l'accroissement de la construction de logements sur l'intercommunalité est en lien avec la montée en puissance des sports d'hiver, ainsi que le développement des activités touristiques de montagne. Cet accroissement s'est traduit par une croissance fulgurante des résidences secondaires et des logements occasionnels qui sont définis par l'INSEE comme suit « un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). ».

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

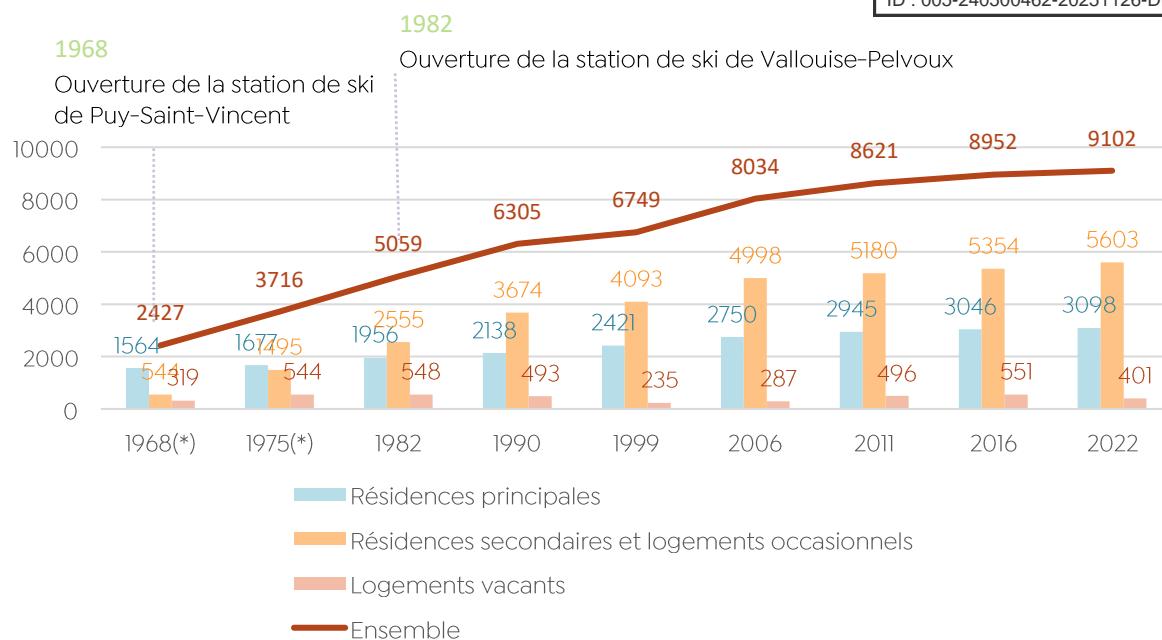
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

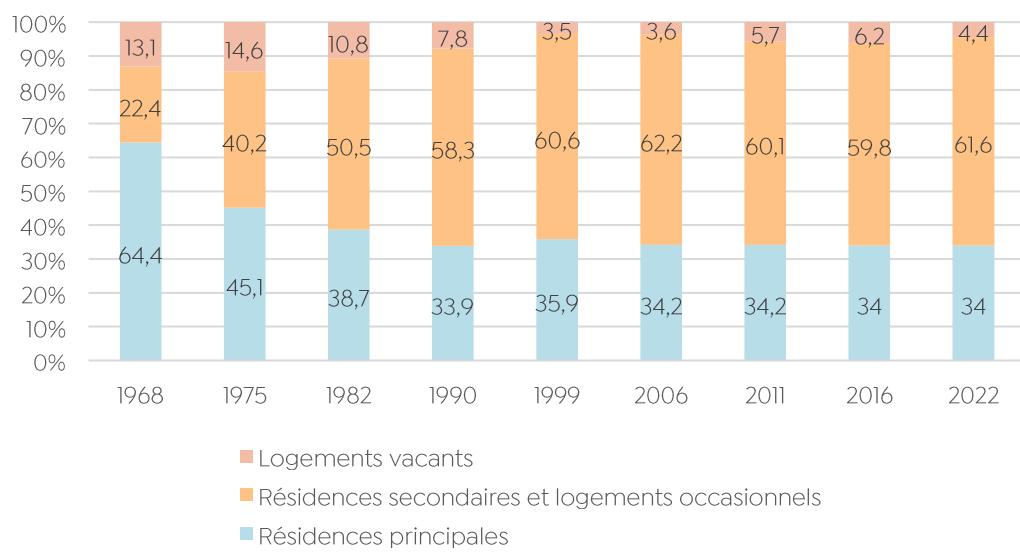


Évolution du nombre de logements par catégorise entre 1968 et 2022 au sein de la communauté de communes du Pays des Écrins

Sources : Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénominations, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

On constate qu'en 1968, le parc de logements était dominé par les résidences principales (64,4% du parc, contre 22,4% de résidences secondaires et logements occasionnels).

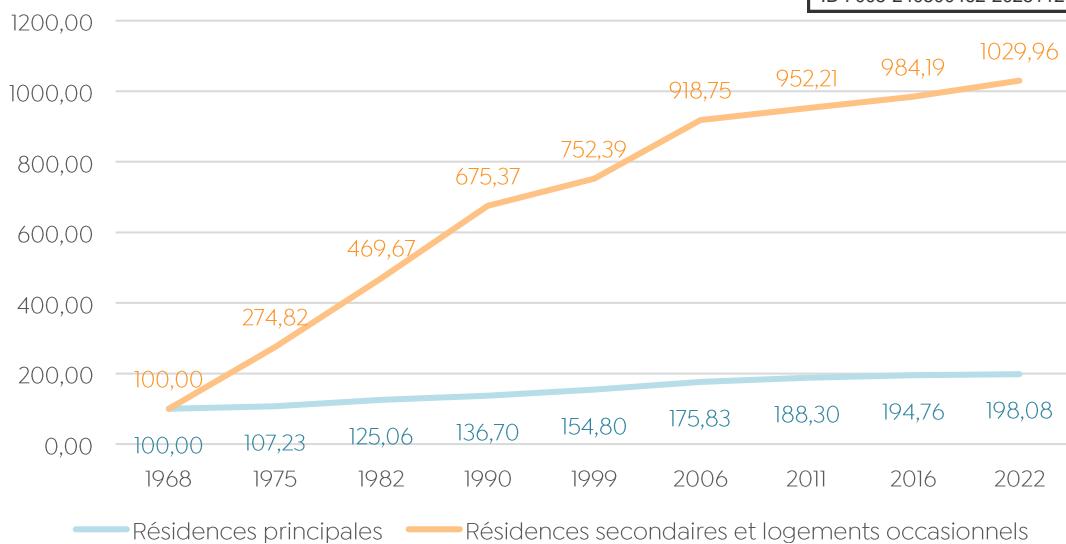
Toutefois, à partir de 1982, période de développement des stations de ski, la tendance évolue. Les résidences secondaires et logements occasionnels deviennent les plus représentés sur le territoire, jusqu'à atteindre 61,6% du parc de logements en 2022.



Évolution du parc de logement entre 1968 et 2022 au sein de la Communauté de communes du Pays des Écrins

Sources : Insee RP1967, RP1999, RP2006 à RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Le graphique suivant permet de mesurer les variations relatives aux résidences principales et secondaires depuis 1968.



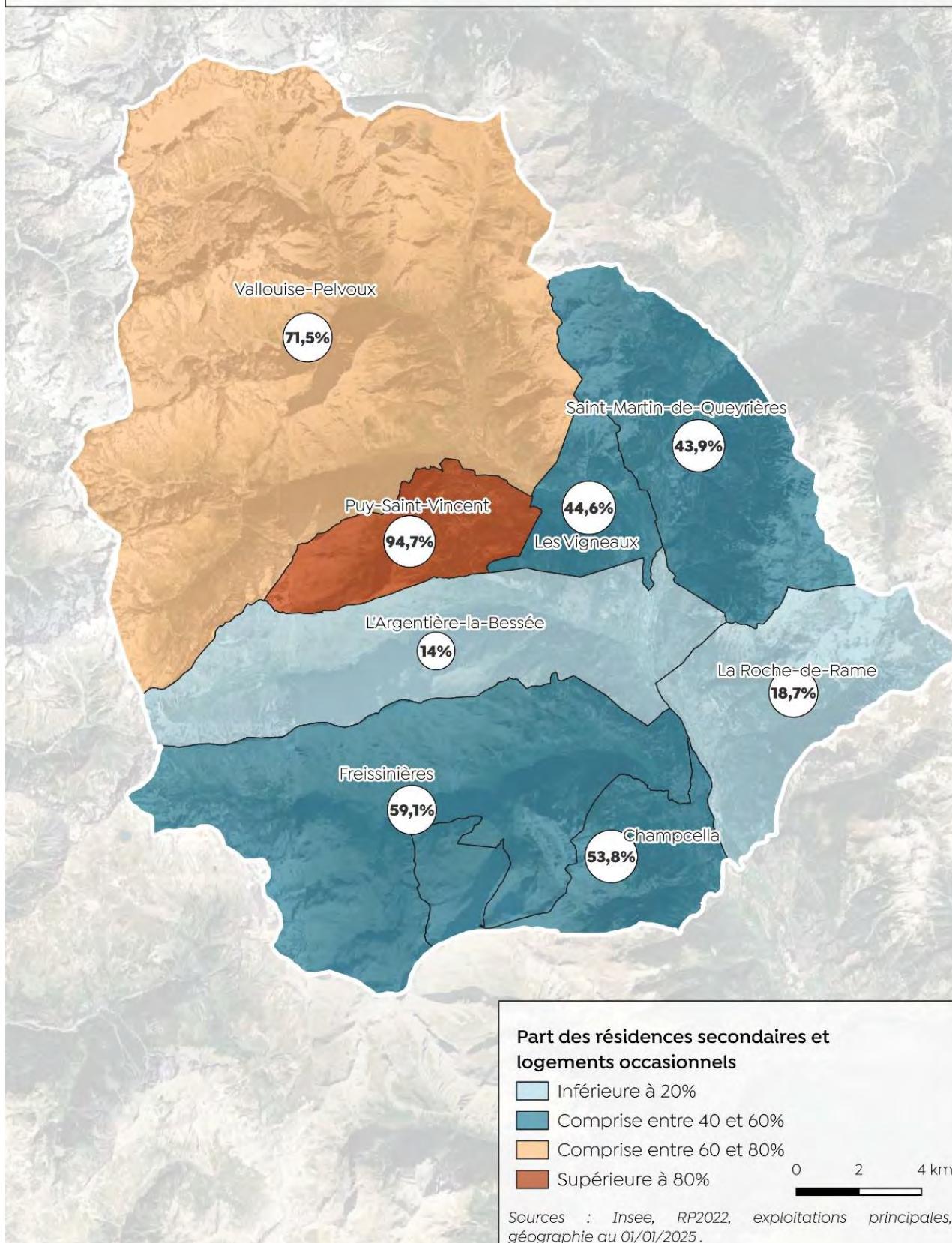
Évolution des résidences principales et résidences secondaires et logements occasionnels en base 100 entre 1968 et 2022 au sein de la Communauté de communes du Pays des Écrins

Sources : Insee RP1967, RP1999, RP2006 à RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

On observe une importante augmentation du nombre de résidences secondaires. Le nombre de résidences principales croît également, mais à un rythme bien inférieur. Sur les 6 675 logements créés entre 1968 et 2022, 5 059 sont des résidences secondaires (soit 75% des logements créés).

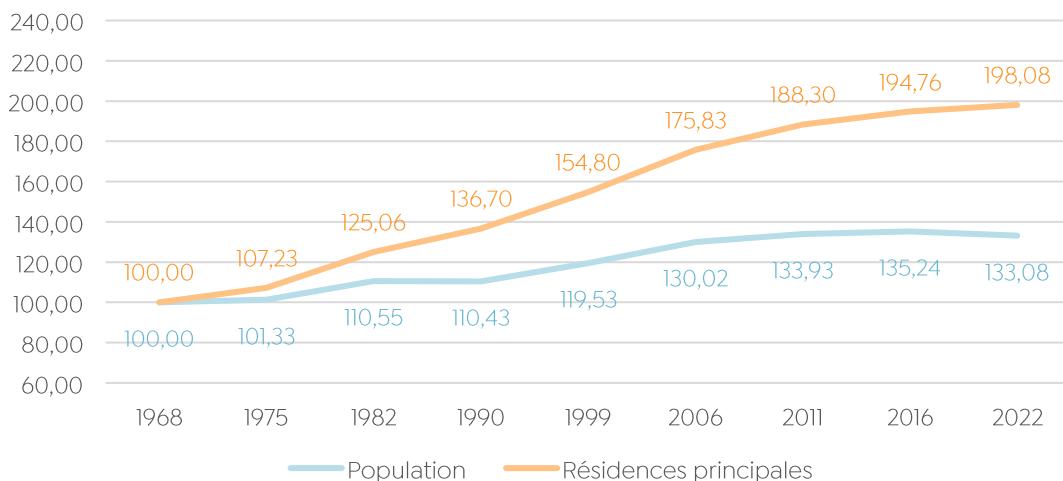
Le phénomène de création de résidences secondaires appartient largement aux communes supports de stations. En effet, près de 80% des résidences secondaires, construites entre 1968 et 2022, sont concentrées sur les communes de Puy-Saint-Vincent (2 665 résidences secondaires) et Vallouise-Pelvoux (1 496).

Répartition des résidences secondaires et logements occasionnels des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022



Réalisation : Alpicité, 2025

En ce qui concerne l'évolution des résidences principales :



Évolution de la population, des résidences principales, des résidences secondaires entre 1968 et 2022 - basse 100

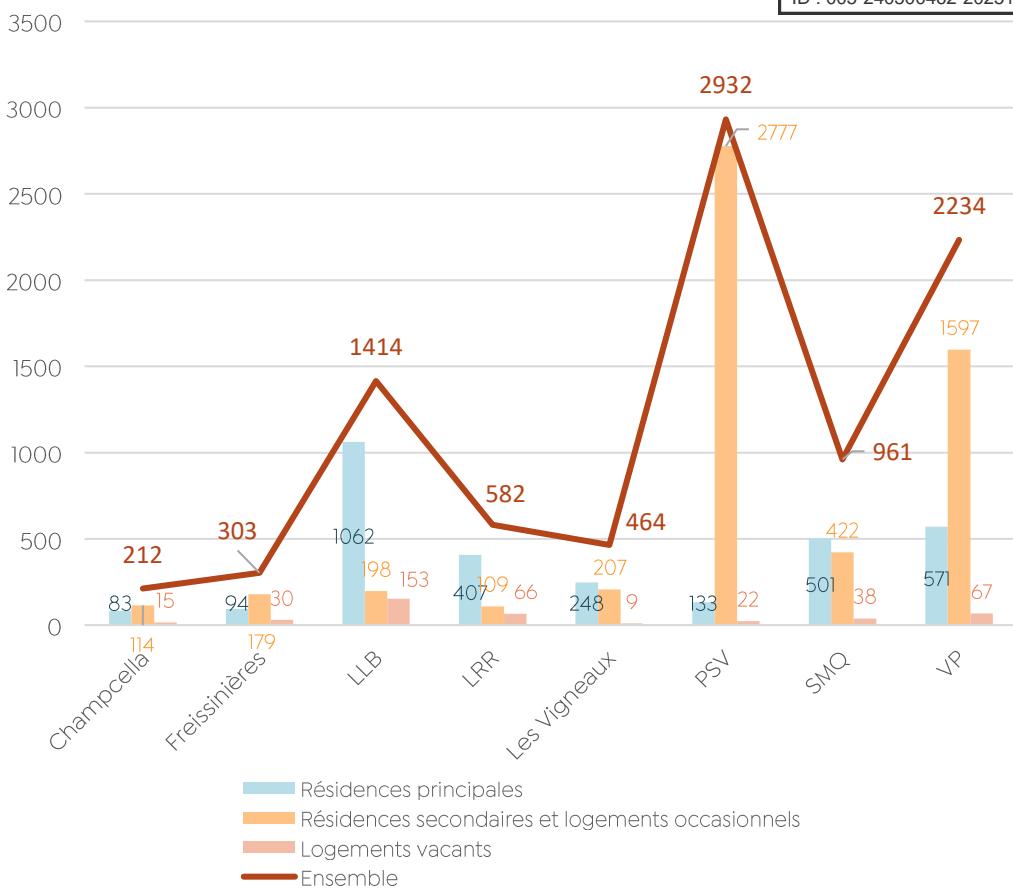
Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

Le phénomène du desserrement des ménages est visible à partir du milieu des années 1980 sur le territoire de la CCPE, puisque la croissance du parc de résidences principales est plus importante que celle de la population.

❖ *Un parc de logements reflétant les typologies des communes*

L'étude du parc de logements des communes de la CCPE reflète les typologies suivantes :

- Champcella et Freissinières sont des communes de moins de 200 habitants, plutôt éloignées des principaux axes de communication. Elles comptent près de 60% de résidences secondaires.
- Les Vigneaux, et Saint-Martin-de-Queyrières, sont des communes qui comptent une majorité de résidences principales. Elles sont proches des axes routiers permettant de rejoindre L'Argentière-La Bessée et Briançon rapidement. Néanmoins, on note une part notable des résidences secondaires sur ces deux communes (près de 44%).
- L'Argentière-La Bessée, ville centre de l'intercommunalité, est celle où la proportion de résidences secondaires est la plus faible (14%) ;
- La Roche-de-Rame est une commune résidentielle de moins de 1000 habitants. Directement limitrophe de L'Argentière-La Bessée, 70% de ses logements sont des résidences principales.
- Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux sont des communes supports de station avec une proportion de résidences très élevée (supérieure à 70% du parc de logements).



Comparaison des catégories de logements présents au sein des communes du Pays des Écrins en 2022

Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

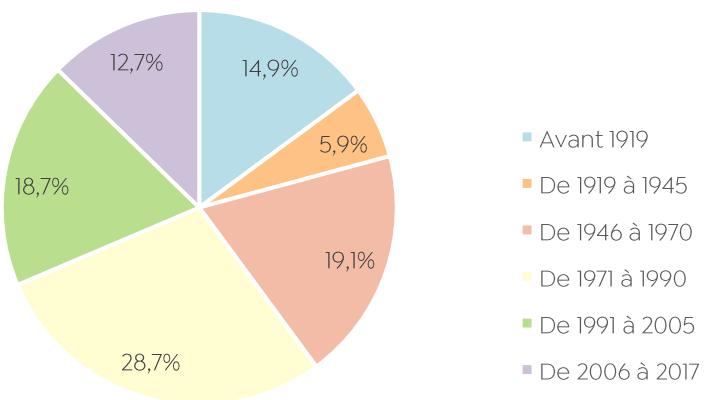
❖ Résidences principales selon la période d'achèvement

La période de construction la plus représentée pour les résidences principales achevées sur le territoire de la CCPE est celle de 1971 à 1990 : 28,71 % d'entre elles ont été construites.

Pour rappel, l'intercommunalité a connu une baisse démographique à partir des années 1920 liée à la désindustrialisation progressive de son territoire. À partir des années 1970, le développement des activités touristiques liées aux domaines skiables de Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux attire et permet de fixer de nouvelles populations. L'arrivée de ces nouvelles populations se répercute sur l'achèvement de résidences principales dans le parc de logements.

Près de 40% du parc de résidences principales a été achevé avant 1970. Une part notable du parc est donc composé de logements anciens.

À noter que l'INSEE ne détaille pas la période d'achèvement des constructions pour les résidences secondaires.



Répartition des résidences principales en fonction de la période d'achèvement

Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

❖ *Le logement vacant*

Sources : INSEE, Cerema : base de données MAJIC 2020, Base de données Etab : Demande de valeur foncière (DVF), site : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>, Etude LOVAC : millésime 2021.

D'après l'INSEE, « un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (ex : logement très vétuste...). »

❖ *Une vacance, reflet d'une forte tension du parc de logements*

D'après l'INSEE, le nombre de logements vacants en 2022 est de 401 logements, ce qui représente 4,4% des logements de la CCPE. Le nombre de logements vacants est par ailleurs globalement en diminution depuis les années 1982 (-147 logements vacants entre 1982 et 2022).

On estime qu'un taux de vacance utile pour garantir la possibilité d'un parcours résidentiel, le turn-over des habitants et pour amortir l'augmentation de la population du territoire est de 6%. La vacance de 4,4% observée sur le territoire traduit une tension du marché.

Cette tendance est également visible sur les territoires voisins.

	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes
Taux de vacance	4,4%	4,8%	3,1%	4,1%	5,3%	5,7%

Comparaison de la part de logements vacants présents, en 2022

Source : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

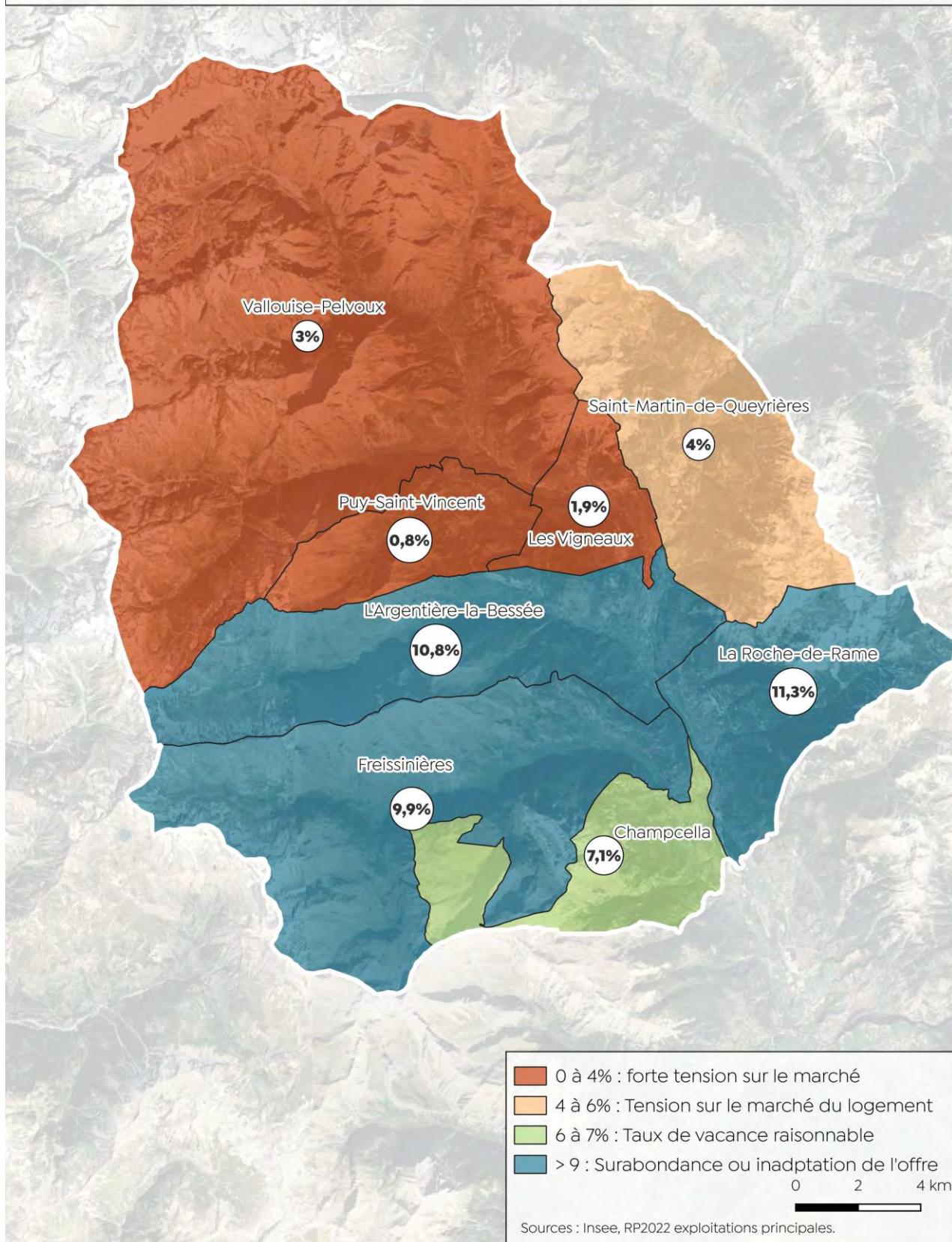
Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

❖ Une vacance du logement inégalement répartie sur le territoire

Il existe des disparités territoriales fortes, avec un taux de vacance variant de 0,8 à 11,3%.

- Les communes du nord de l'intercommunalité connaissent une tension (Saint-Martin-de-Queyrières), voire une forte tension (Vallouise-Pelvoux, Puy-Saint-Vincent et les Vigneaux) sur leur marché du logement. Ces communes subissent une pression immobilière liée aux activités touristiques.
- À l'inverse, les communes du sud présentent une surabondance ou inadaptation de leur offre. Cette vacance peut s'expliquer par des problématiques structurelles (vétusté par exemple), ou énergétiques des constructions au regard de leur ancienneté. C'est le cas notamment pour L'Argentière-La Bessée qui présente un parc plus ancien que le reste des communes de la CCPE. Près de 80% des constructions ont été achevées il y a plus de 35 ans, contre 66% pour l'intercommunalité. Dans le cas de la Roche-de-Rame, le village est traversé par la RN94 qui engendre de fortes nuisances (flux routiers denses, vitesses élevées, nuisances sonores, dangerosité), notamment au niveau du centre-village, rendant certaines habitations peu favorables à l'installation des ménages.
- Seule la commune de Champcella a un taux de vacance raisonnable.

Analyse de la répartition des logements vacants au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022



Réalisation : Alpicité, 2025

❖ Une vacance structurelle

La base de données LOVAC a été créée dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants. Les LOVAC sont issus d'une base de données fondée sur le fichier 1767Biscom de la DGFiP, croisé avec les Fichiers Fonciers (FF) et DV3F du Cerema, ainsi que la Base adresse nationale (BAN) et le Référentiel national du Bâtiment (RNB). Ces données permettent de dénombrer le nombre de logements du parc privé vacants par commune, département, région et France et par ancienneté de vacance. Elles permettent ainsi de distinguer la vacance de courte durée, dite frictionnelle, de la vacance de longue durée, dite structurelle, cible du plan national de lutte contre les logements vacants. (Source : <https://www.data.gouv.fr/datasets/logements-vacants-du-parc-prive-par-anciennete-de-vacance-par-commune-et-par-epci/>, consulté le 06/10/2025).

Les logements vacants en 2024 depuis plus de 2 ans sont considérés comme « logements vacants structurels ». Ils sont 228 sur l'ensemble de la communauté de communes.

	Nombre de logements du parc privé	Logements vacants en 2024 depuis plus de 2 ans	Part de la vacance structurelle
Champcella	220	4	1,8%
Freissinières	302	21	6,9%
L'Argentièr-La Bessée	1 484	44	2,9%
Les Vigneaux	464	10	2,2%
La Roche-de-Rame	627	22	3,5%
Puy-Saint-Vincent	2 523	24	0,9%
Saint-Martin-de-Queyrières	999	33	3,3%
Vallouise-Pelvoux	2 450	70	2,8%
Total	9 069	228	2,5%

Source : Données LOVAC 2024, Communauté de communes du Pays des Écrins

En 2024, le taux moyen de vacance structurelle dans le parc privé des huit communes étudiées s'élève à 2,5 %, ce qui reste globalement modéré. Toutefois, certaines communes présentent des enjeux spécifiques.

- Freissinières affiche le taux le plus élevé (6,9 %), signalant une vacance préoccupante, probablement liée à un parc ancien ou peu attractif.
- À l'inverse, Puy-Saint-Vincent se distingue avec une vacance très faible (0,9 %), malgré un parc important, ce qui reflète probablement un bon dynamisme locatif ou touristique.

En valeur absolue, ce sont Vallouise-Pelvoux (70 logements vacants) et L'Argentièr-La Bessée (44 logements vacants) qui concentrent le plus grand nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

❖ Un parc de logement légèrement dominé par les appartements

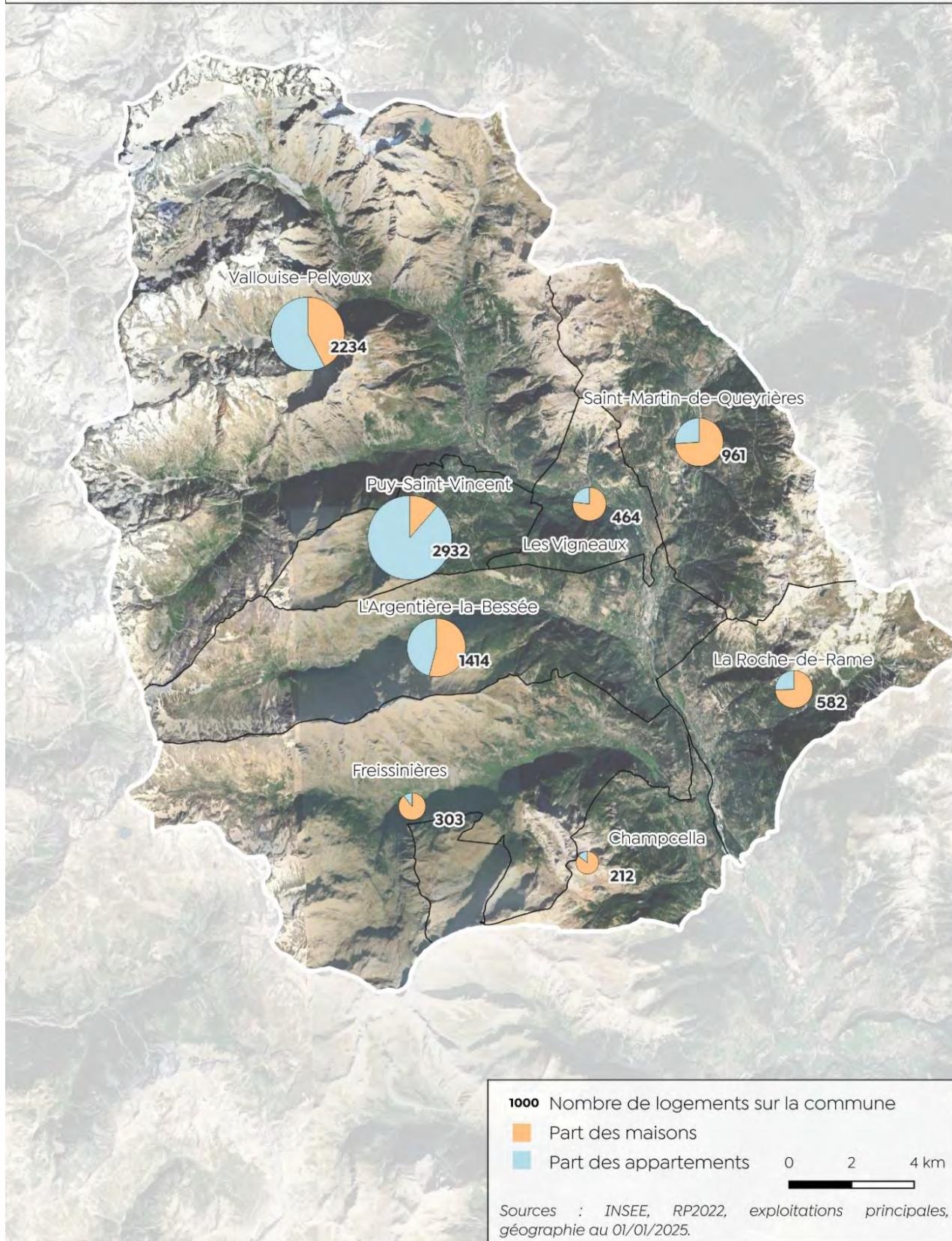
À l'échelle de la CCPE, en 2022, 55,9% des logements sont des maisons, 43,7% sont des appartements et 0,5% appartiennent à la catégorie autre.

N.B. Les « autres » logements correspondent, selon l'INSEE, à des « logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes ».

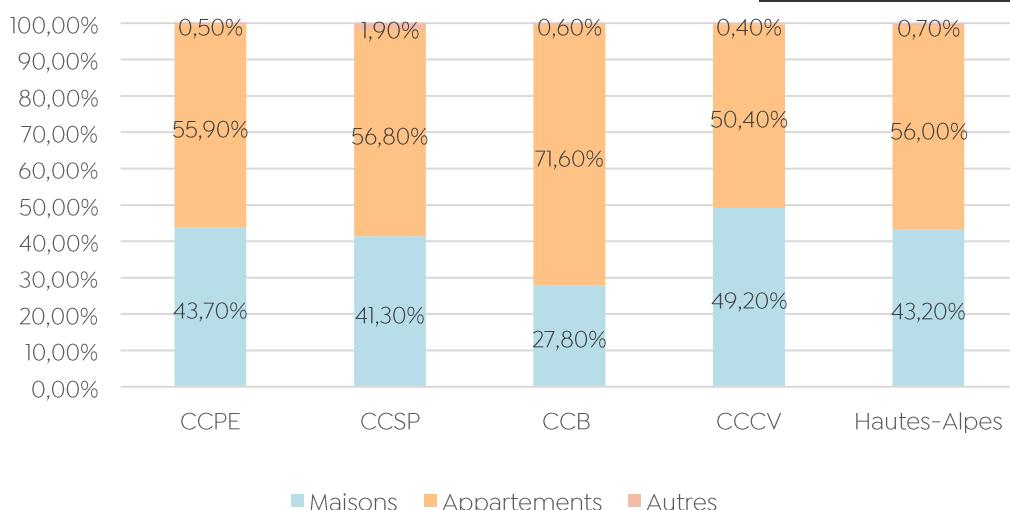
Les maisons sont majoritaires (supérieures à 50% du parc de logements) dans 6 des 8 communes de la communauté de communes du Pays des Écrins : L'Argentière-La Bessée, Saint-Martin-de-Queyrières, la Roche-de-Rame, les Vigneaux, Freissinières et Champcella.

La proportion importante d'appartements dans l'ensemble de l'intercommunalité est en réalité essentiellement portée par Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent, communes à forte vocation touristique qui concentrent à elles seules 57% des logements de l'intercommunalité.

La répartition des maisons et appartements est restée stable durant la dernière décennie.

Répartition du parc de logements par type et par communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2022

Réalisation : Alpicité, 2025



Répartition par types de logements en 2022

Source : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

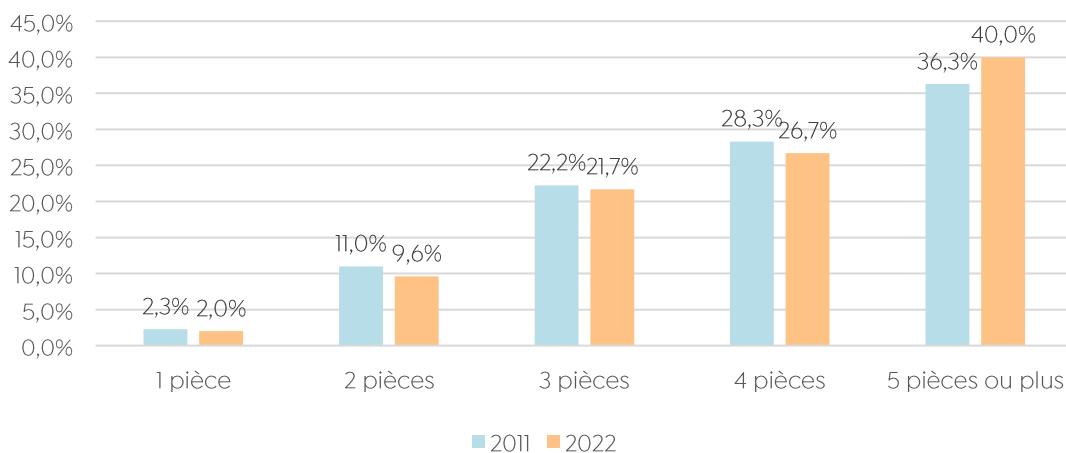
La répartition observée au sein des intercommunalités voisines suit la même tendance que celle de la CCPE, avec une proportion légèrement supérieure d'appartements par rapport aux maisons, mettant en évidence leur caractère rural et touristique des intercommunalités. Seule la communauté de communes du Briançonnais présente une part largement plus élevée d'appartements, reflétant le caractère urbain de cette intercommunalité, sous l'influence de la deuxième ville la plus peuplée des Hautes-Alpes, Briançon (10 748 habitants).

❖ *Taille des logements*

En 2022, la taille moyenne des résidences principales est de 4,2 pièces.

Les résidences principales correspondent majoritairement à des logements de grande taille (environ 66,7 % d'entre elles possèdent plus de 4 pièces).

Le parc de logements est relativement en adéquation avec la structure de la population composée principalement de familles (plus de deux personnes). Néanmoins, celui-ci devra se renouveler en raison du vieillissement progressif des habitants et du desserrement des ménages qui pourrait entraîner une hausse de la demande de petits logements. Par ailleurs, le manque de logements de petite taille peut être un frein à l'installation de jeunes actifs ou de travailleurs saisonniers et en partie expliquer la faible proportion de la tranche d'âge des 15-30 ans sur le territoire.



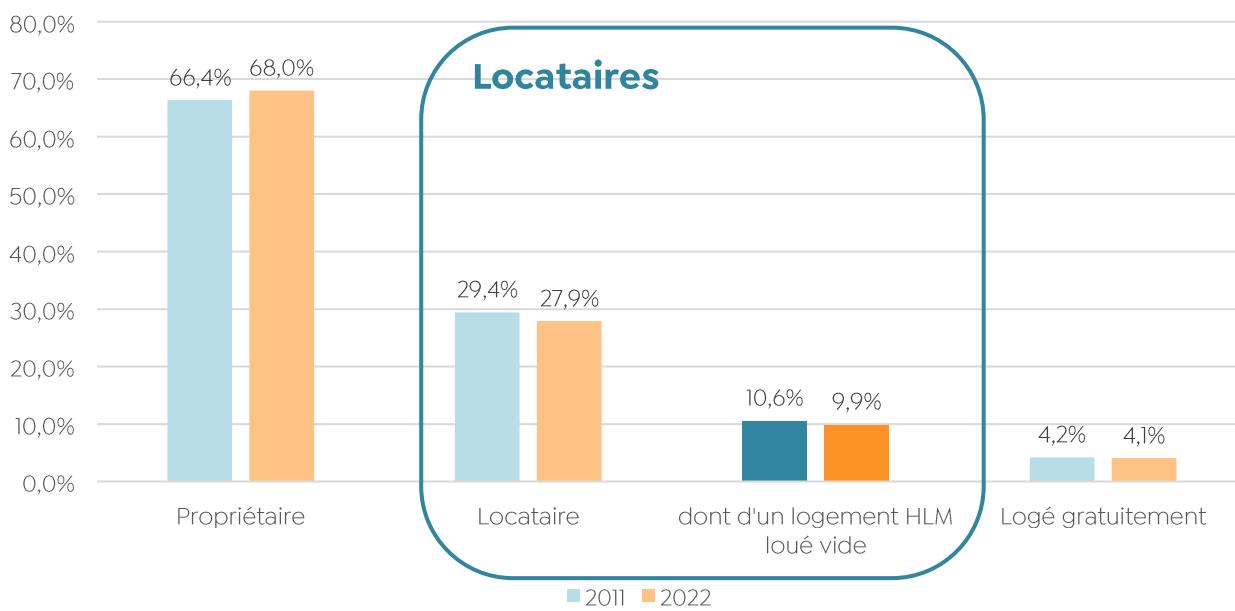
Résidences principales selon le nombre de pièces

Source : Insee, RP2011 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

À l'échelle de l'intercommunalité, le nombre de pièces par logement est supérieur à celui du département ou de la France (4 pièces pour les deux échelles de comparaison).

4.2. Statut d'occupation

Les propriétaires représentent 68% des occupants et vivent dans leur logement depuis 20,6 ans en moyenne, contre 8,2 ans pour les locataires. Cela implique un faible turn-over des ménages, ce qui peut complexifier le parcours résidentiel des ménages, et l'installation de nouveaux ménages sur le territoire (cela est à corrélérer avec l'analyse immobilière dans la suite du document).

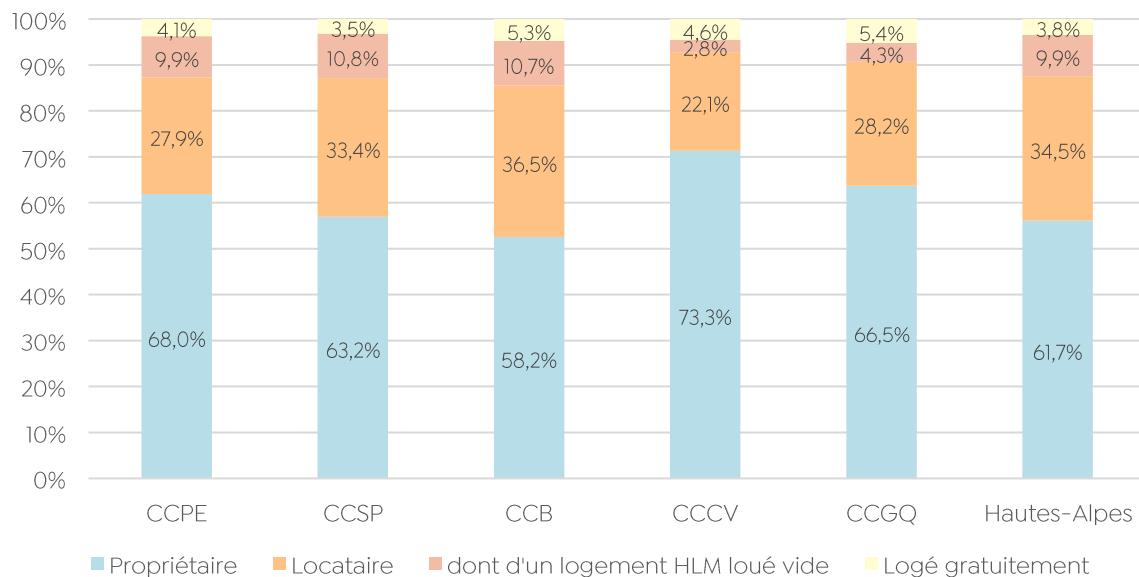


Évolution des statuts d'occupation des résidences principales du Pays des Ecrins entre 2011 et 2022

Source : Insee, RP2011 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

La part de propriétaires présents au sein du Pays des Écrins peut s'expliquer par un coût plus abordable du foncier et de l'immobilier et un accès à la propriété favorable pour les ménages, comparativement aux territoires alentour.



Comparaison des statuts d'occupation des résidences principales en 2022

Source : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Il faut cependant nuancer cette analyse. En effet, même si le coût du foncier et de l'immobilier est plus abordable qu'aux alentours (voir le point 4.6 Le marché de l'immobilier) il reste cependant élevé et continu d'augmenter. En effet, d'après le site Meilleursagents.com, le prix des maisons a fortement augmenté en 10 ans dans les communes qui composent la CCPE (augmentation de 41,5% entre 2014 et 2024) ce qui rend l'accès à l'immobilier difficile même si plus abordable qu'aux alentours.

Évolution du prix de l'immobilier à l'Argentière-la-Bessée



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Comprendre l'évolution des prix

4.3. Les logements locatifs sociaux

Sources : institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), dossier complet ;

Ma demande de logement social, site internet : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/offresParCommune.afficher>, consulté le 24/09/2025.

Aucune commune de l'intercommunalité n'est soumise à l'obligation de production de logements locatifs sociaux relative à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation, car :

- Aucune commune n'est au-dessus du seuil démographique de 3 500 habitants pour lequel la loi impose 20 ou 25 % de logements locatifs sociaux dans le parc de logements.

D'après les données de l'INSEE, l'intercommunalité dispose de 321 de logements sociaux.

Ils sont répartis comme suit au sein de l'intercommunalité :

Nombre de logements sociaux	
Champcella	0
Freissinières	4
L'Argentièr-La Bessée	227
La Roche-de-Rame	41
Les Vigneaux	14
Puy-Saint-Vincent	16
Saint-Martin-de-Queyrières	0
Vallouise-Pelvoux	19
Total	321

Logements sociaux du Pays des Écrins au 01/01/2023

Source : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/offresParCommune.afficher>, consulté le 24/09/2025.

4.4. Les logements saisonniers

Les communes de L'Argentièr-La Bessée, Les Vigneaux, Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux ont signé la convention de «commune touristique» (renouvellement ou premier conventionnement) afin d'organiser et de mettre en place le logement des travailleurs saisonniers.

La dénomination des communes touristiques est délivrée par un arrêté préfectoral pris pour une durée de trois ans.

Les communes doivent respecter trois critères afin d'être identifiées en tant que communes touristiques :

- Détenir un office de tourisme classé ;
- Organiser des animations touristiques ;
- Disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.

Le diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers, réalisé dans le cadre de ces conventions, fait un état des lieux des territoires concernés, résumé dans le tableau suivant :

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

Valloire - Tévenoz

Les Vigneaux Puy-Saint-Vincent

Nombre de logements de l'Office public de l'habitat	14	F2	4	17	F2	6	19	F1	1
		F3	6		F3	5		F2	5
		F4	4		F4	6		F3	8
								F4	2
								F5	1
Nombre de logements saisonnier		0		20	T1	12		0	
					T2	8			
Redevance du logement saisonnier				20	T1	340.88 €			
					T2	585 €			
Nombre de logements communaux		2			0			22	
Services communaux en relation avec les saisonniers		Garderie, cantine, scolarisation des enfants pour la saison, hébergement facilité en camping			MAM, navettes internes, garderie privée, garderie périscolaire, scolarisation des enfants pour la saison, domiciliation			Garderie périscolaire, halte-garderie saisonnière, cantine, scolarisation des enfants pour la saison, domiciliation, hébergement facilité en camping	

Pour L'Argentière-La Bessée : (source : données OPH)

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2023	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023
T1	2	12	1
T2	43	14	5
T3	89	12	9
T4	83	6	1
T5	9	3	1
T6	0	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023
O.P.H. HAUTES-ALPES	227	17

A cela s'ajoute 20 appartements (25 places) pour le logis des jeunes écrins

Afin d'établir un diagnostic de l'offre des logements saisonniers présente sur le territoire, un questionnaire a été distribué aux saisonniers et employeurs de la CCPE. Les constats sont les suivants :

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

- Le coût du logement est trop élevé, notamment dans le cas de certains saisonniers qui paient déjà un autre loyer pour leur résidence principale ;
- Un manque d'équipements (wifi, machine à laver, équipements nécessaires au quotidien...) ;
- Une mauvaise qualité des logements ;
- L'absence d'aire de stationnement pour les camions aménagés ;
- Une offre de transports en commun inadaptée aux métiers, notamment de l'hôtellerie ;
- Le manque de lisibilité de l'offre de logements ;
- L'absence de logements proposés par l'office public de l'habitat (OPH).

Suite aux diagnostics réalisés sur les quatre communes, trois objectifs ont été identifiés :

Objectif n°1 – Améliorer la connaissance et l'offre de logements disponibles dans le parc privé et public

Objectif n°2 – Faciliter la mobilité des travailleurs saisonniers

Les nouvelles conventions pour la période 2025–2028, prévoient les actions suivantes :

Sur la commune des Vigneaux, vont être mis en place :

- Créer et aménager de nouveaux logements pour favoriser l'habitat permanent et saisonniers ;
- Réfléchir à la possibilité d'ouvrir le camping municipal en saison d'hiver pour accueillir des travailleurs saisonniers ;
- Améliorer l'offre de services dédiée aux travailleurs saisonniers et aux résidents à l'année par la création d'une salle multi activités.

Sur la commune de Puy-Saint-Vincent :

- Informer et communiquer sur les dispositifs et les aides d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers et les propriétaires ;
- Créer un service logement propre à la commune ;
- Faciliter l'accès au logement des travailleurs saisonniers ;
- Rénover des biens communaux ;
- Favoriser l'accueil des travailleurs saisonniers en habitat mobile ou en habitat de plein air
- Améliorer les services dédiés aux familles et travailleurs saisonniers – notamment sur la garde d'enfants ;
- Favoriser l'accès à l'éducation pour les enfants des travailleurs saisonniers en favorisant la continuité dans la scolarité des enfants des travailleurs saisonniers et de rendre la commune attractive. ;
- Favoriser la circulation en transport en commun en inter station.

Sur la commune de Vallouise-Pelvoux :

- Rénover 3 logements communaux et établir un plan de rénovation pluriannuel du parc ;
- Créer et/ou aménager de nouveaux logements pour favoriser l'habitat permanent et saisonnier – réflexion sur la requalification partielle du centre de vacances de Romainville – soutien à l'OPAH-RU ;

Sur la commune de L'Argentière-la Bessée :

- Favoriser l'accueil de travailleurs saisonniers en habitat mobile ou en habitat de plein air.

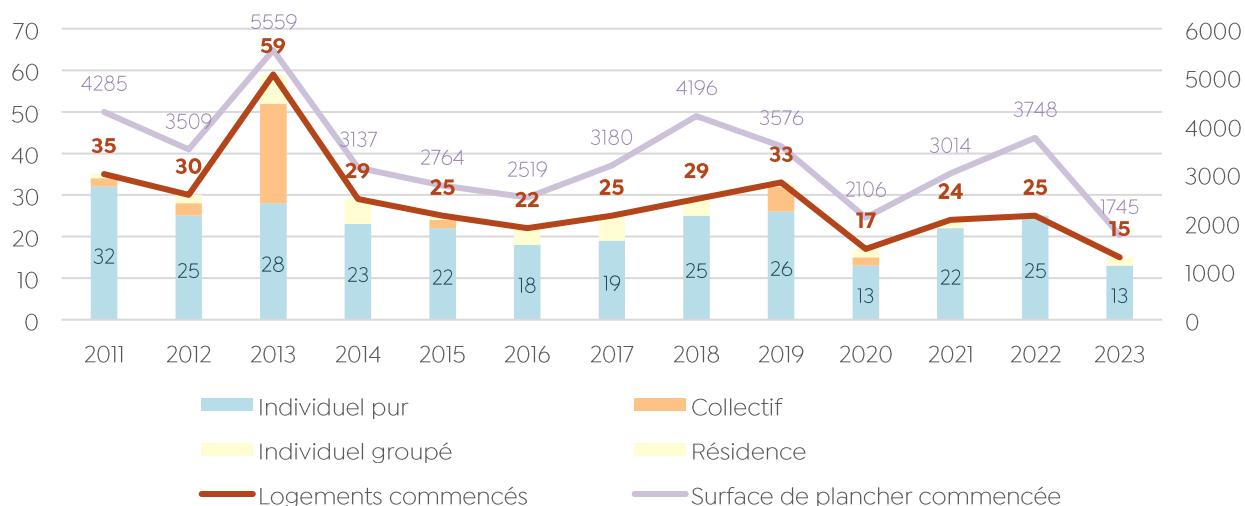
Sur la Communauté de Communes, les projets transversaux suivants seront développés :

- Informer et communiquer sur les dispositifs et les aides d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers et les propriétaires ;
- Améliorer les conditions d'accueil à la résidence des travailleurs saisonniers de Puy-Saint-Vincent et favoriser la location hors saison d'hiver ;
- Prospective de nouveaux modes d'habitat ;
- Renforcer l'attractivité du territoire comme lieu de vie à l'année des travailleurs saisonniers ;
- Faciliter la vie du saisonnier, du pluriactif et de l'entreprise ;
- Faciliter l'accès aux transports partagés pour encourager les saisonniers et pluriactifs à optimiser leurs déplacements domicile / travail.

4.5. Évolution de la construction de logements

❖ Évolution du nombre de logement entre 2011 et 2023 (données SITADEL)

Entre 2011 et 2023, la construction de 526 logements a été autorisée sur le territoire de la CCPE. Parmi ces logements, 368 ont été commencés, soit une moyenne de 28 par an. On constate un pic de logements commencés en 2013 et un ralentissement dans le rythme des constructions depuis 2020. La majorité des logements commencés correspondent à de l'individuel pur.



Évolution de la construction de logements

Source : Données SITADEL, 2011-2023

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

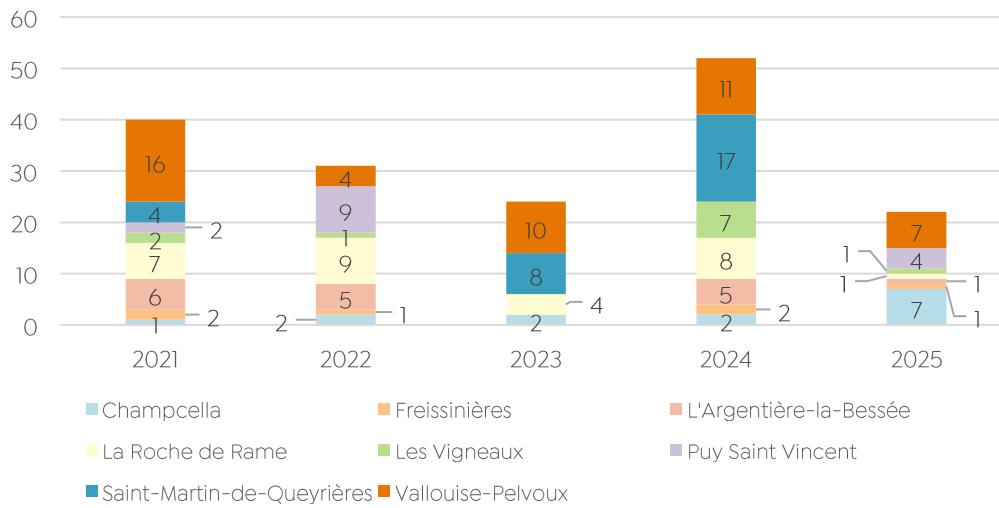
Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



❖ Nombre de logements créés sur la période 2021-2025 (données permis de construire)

L'analyse des permis de construire accordés depuis 2021, hors réhabilitation, révèle la création de 169 nouveaux logements sur l'intercommunalité. Vallouise-Pelvoux est la commune où le nombre de logements créé est le plus élevé (48 logements), suivie par la Roche-de-Rame (29 logements) et Saint-Martin-de-Queyrières (48 logements). Sur la période, la création de logements par an varie entre 22 et 40.



Nombre de logements créés par les permis accordés entre 2021 et 2025

Source: Données communales

4.6. Le marché immobilier

Sources : Explorateur de données de valeurs foncières, septembre 2025, [Explorateur de données de valeurs foncières - DVF](#), consulté le 24/09/2025

Le site de l'État explore.data.gouv permet d'estimer le prix moyen des ventes des 5 dernières années.

Sur le territoire de la CCPE, le prix médian des appartements sur le territoire est de 2 345 €/m² pour les appartements et 2 765 €/m² pour les maisons.

L'Argentièr-La Bessée est la commune la plus accessible que ce soit pour les appartements (2 167 €/m²) ou les maisons (2 356 €/m²). Les communes supports de station sont celles où les prix moyens sont les plus élevés, elles correspondent aux communes de Vallouise pour les appartements (2 733 €) et de Puy-Saint-Vincent pour les maisons (3 296 €).

Les appartements sont plus accessibles à l'échelle de la CCPE, contrairement aux maisons dont les prix sont moins élevés à l'échelle du département.

Commune	Appartement	Maison	Commune	Appartement	Maison
Champcella	2 303 €	2 718 €	La Roche-de-Rame	2 373 €	2 408 €
Freissinières	2 189 €	2 652 €	Saint-Martin-de-Queyrières	2 462 €	2 653 €
L'Argentièr-La Bessée	2 167 €	2 356 €	Puy-Saint-Vincent	2 189 €	3 296 €
Les Vigneaux	2 349 €	2 800 €	Vallouise-Pelvoux	2 573 €	3 259 €
<i>Intercommunalité</i>			<i>Département</i>		
CCPE	2 345 €	2 765 €	Hautes-Alpes	2 757 €	2 693 €

Prix de l'immobilier au m² sur l'ensemble des communes du Pays des Ecrins

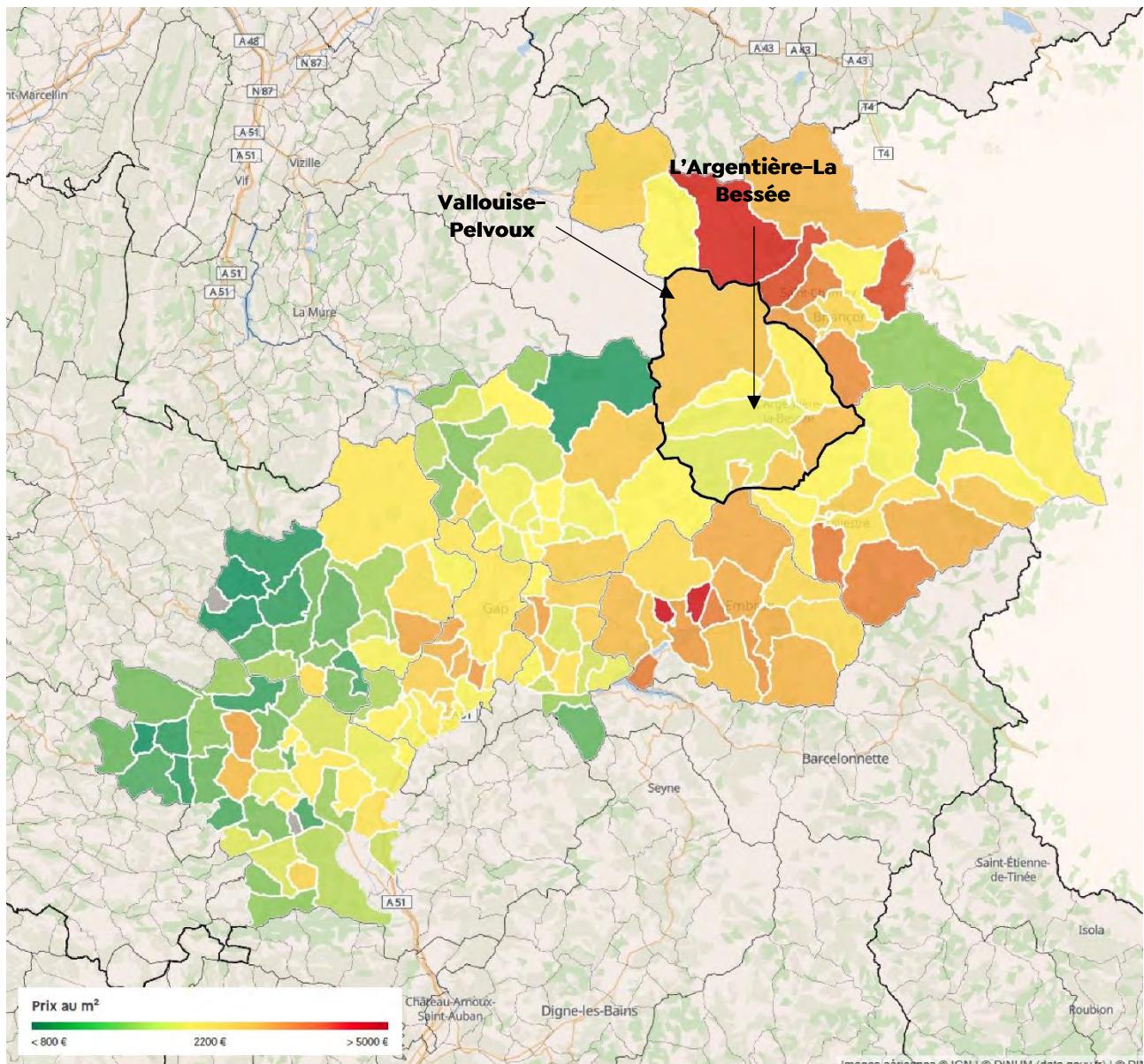
Sources : Explorateur de données de valeurs foncières, septembre 2025, [Explorateur de données de valeurs foncières - DVF](#), consulté le 24/09/2025

Selon la moyenne des prix, l'estimation du coût des logements selon leur taille est la suivante :

Surface	Appartement (2 345 €)	Maison (2 765 €)
60 m ²	140 700 €	165 900 €
100 m ²	234 500 €	276 500 €
150 m ²	351 750 €	414 750 €
200 m ²	469 000 €	553 000 €

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

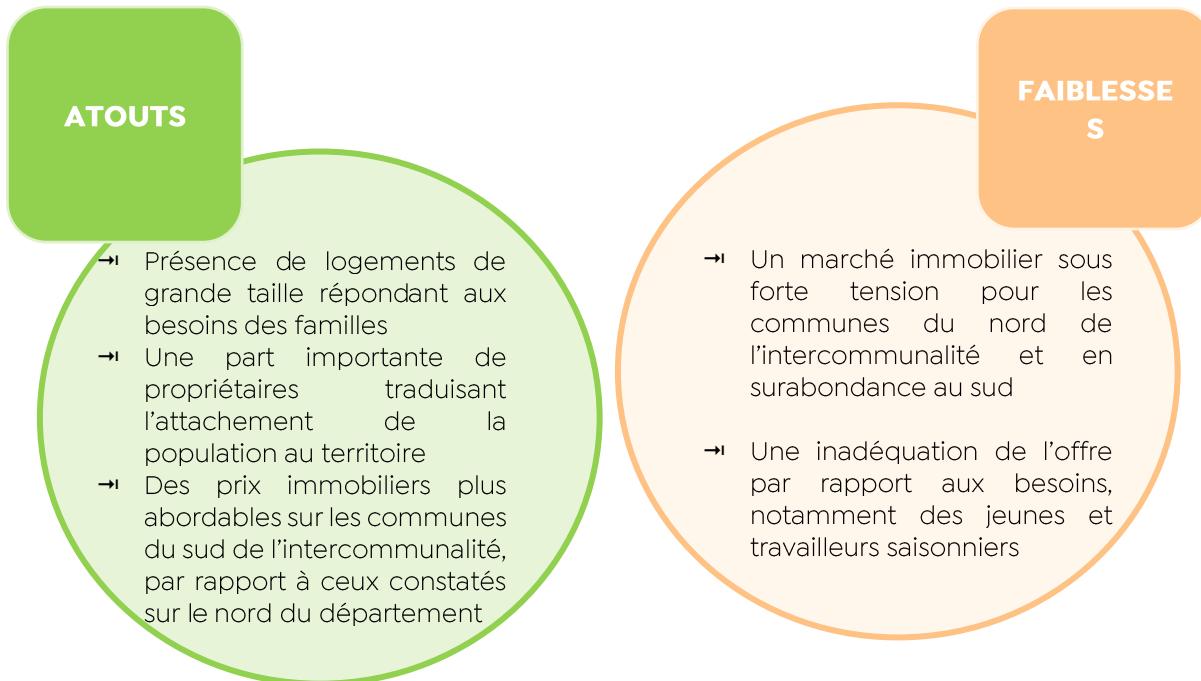
Les prix de l'immobilier de la communauté de communes du Pays des Ecrins correspondent à ceux de la communauté de communes de Serre-Ponçon, qui dispose pourtant d'une médiane de revenu disponible par UC plus élevée (22 140 contre 21 640 pour la CCPE). La communauté de communes du Guillestrois-Queyras affiche des prix légèrement moins élevés, notamment dans le Queyras, tandis que la communauté de communes du Briançonnais, sous l'influence du domaine skiable de Serre-Chevalier regroupe les communes où les prix de l'immobilier sont les plus élevés du département.



Estimation du prix moyen de l'immobilier par commune dans le département de l'Isère au 1^{er} septembre 2025

Sources : Explorateur de données de valeurs foncières, septembre 2025, [Explorateur de données de valeurs foncières - DVF](#), consulté le 24/09/2025

À RETENIR



Les enjeux de demain...

- La diversification des logements afin d'assurer le parcours résidentiel (logements de petite taille)
- L'amélioration de l'offre de logements à destination des saisonniers

Chapitre 3 : Économie locale

1. Activités économiques

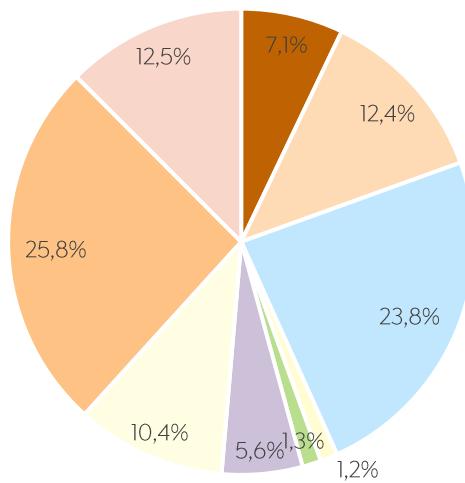
1.1. Une économie soutenue par le secteur tertiaire

Selon l'INSEE, l'intercommunalité compte, 1 253 établissements³ économiquement actifs en 2022, dont :

- 269 dans le secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » ;
- 243 dans le secteur « du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (qui comprennent notamment l'activité de remontées mécaniques).

La dynamique entrepreneuriale du Pays des Écrins est caractéristique d'un territoire ayant un attrait touristique fort. Les secteurs de la « construction » et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » ont également une grande importance au sein du territoire. Le passé industriel du territoire est quant à lui peu marqué, avec seulement 6,1% d'établissements actifs dans ce secteur en 2022

- Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- Construction
- Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien



Répartition des établissements économiquement actifs en 2022

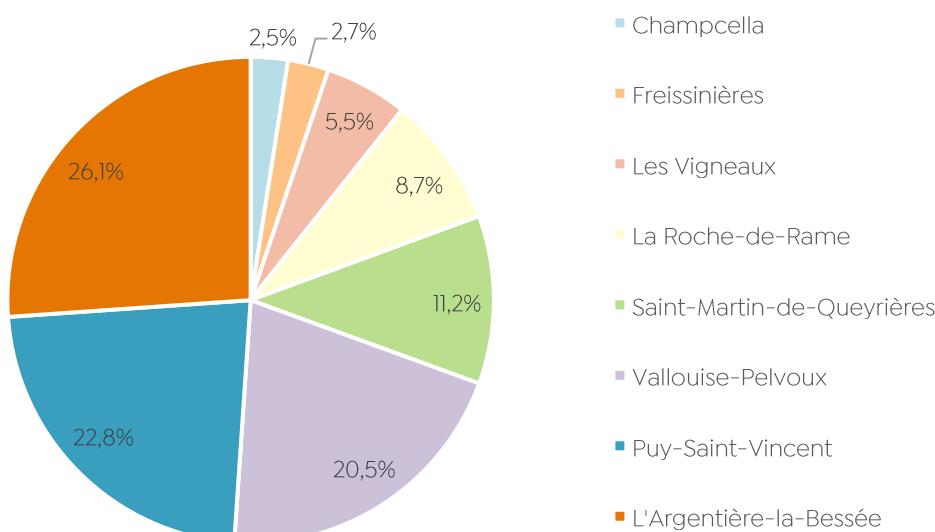
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

Au sein de la communauté de communes du Pays des Écrins, les établissements sont principalement concentrés sur les communes ayant un passé industriel (L'Argentière-La Bessée), les communes disposant de zones d'activités économiques et commerciales (Saint-Martin-de-Queyrières, La Roche-de-Rame) et les communes touristiques (Puy-Saint-Vincent, Vallouise-Pelvoux).

Les communes résidentielles représentent, quant à elles, une part faible des établissements présents au sein de l'intercommunalité.

³ Établissement (définition INSEE) : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie

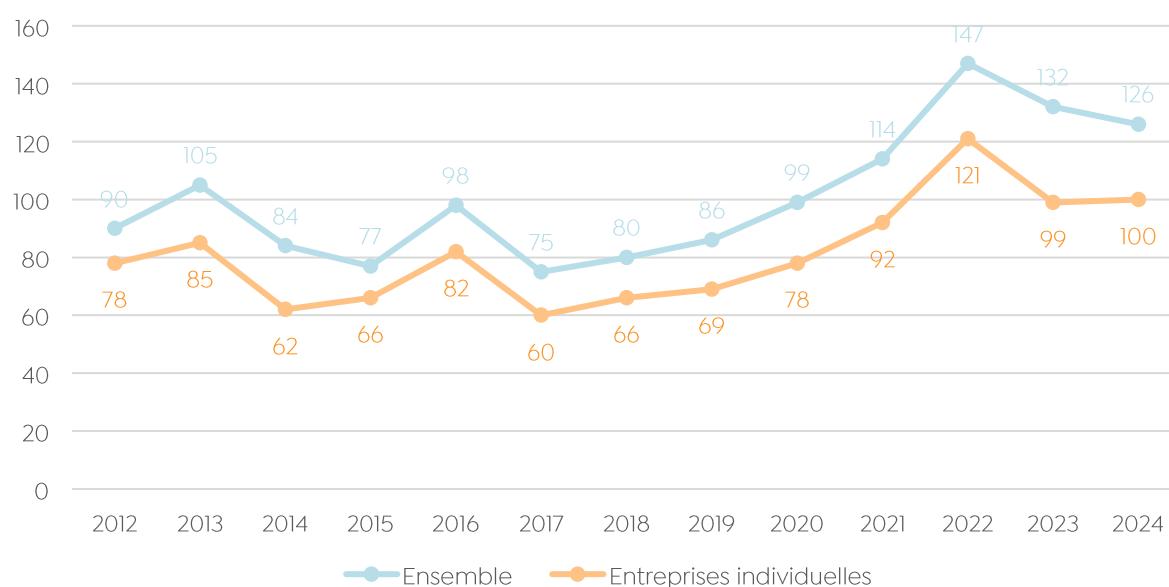


Part des établissements économiquement actifs dans les communes du Pays des Écrins en 2022
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

1.2. Dynamique entrepreneuriale

Depuis 2012, 1 313 entreprises ont été créées dans la communauté de communes du Pays des Écrins. Le nombre d'entreprises créé par an varie entre 75 et 147 et correspondent majoritairement à des entreprises individuelles (80%).

En 2024, les principaux secteurs d'activités dans lesquels les entreprises ont été créées sont le « commerce de gros et de détail, transports, hébergements et restauration » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » signe du poids des activités touristiques dans l'économie de l'intercommunalité.

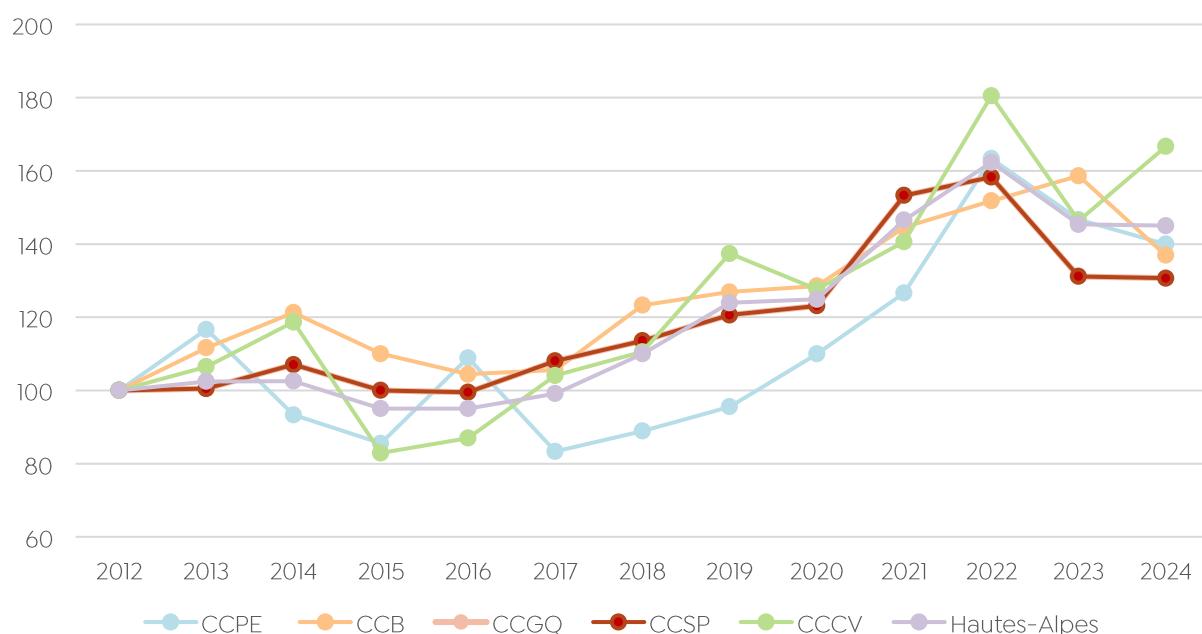


Évolution de la création d'entreprises entre 2012 et 2024
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

L'évolution de la création d'entreprises au sein de la communauté de communes du Pays des Écrins est en dents de scie, un phénomène que l'on retrouve sur les autres intercommunalités et le département. Le faible volume de créations d'entreprises enregistré chaque année au sein de l'intercommunalité engendre une sensibilité accrue aux variations annuelles. Ainsi, l'accueil d'un nombre légèrement supérieur ou inférieur de nouvelles entreprises peut entraîner des fluctuations relativement marquées d'une année sur l'autre.

Globallement, la communauté de communes du Pays des Écrins accueille chaque année de nouvelles entreprises, mais la dynamique entrepreneuriale est à nuancer au regard des autres intercommunalités, qui sont plus dynamiques et parviennent à attirer davantage d'entreprises, notamment les communautés de communes du Briançonnais et de Serre-Ponçon qui attirent un grand nombre d'entreprises. Cela peut s'expliquer, notamment par la présence de foncier économique disponible et de l'attractivité de ces secteurs d'emplois majeurs à l'échelle départementale.



Comparaison de l'évolution de la création d'entreprises entre 2012 et 2024

Sources : Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025.

À l'échelle de l'intercommunalité, la création d'entreprises est davantage concentrée sur les communes de L'Argentière-La Bessée, Saint-Martin-de-Queyrières, Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux. Ce constat est à mettre en exergue avec la concentration de l'emploi, qui est, à l'échelle de l'intercommunalité, élevé sur ces communes.

Ces communes sont attractives pour les entreprises en raison de foncier économique disponibles, notamment au sein des zones d'activités économiques et commerciales, mais également pour leur caractère touristique (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent), qui leur permet d'assurer une certaine rentabilité.

❖ Lucéo, la pépinière d'entreprise

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

France travail définit les pépinières d'entreprise comme étant « des structures créées par un organisme public. Destinées aux entrepreneurs ayant créé leur entreprise, elle les accompagne dans leur développement et leur propose des services, afin d'optimiser les chances de réussite. »

Depuis 2015, la pépinière d'entreprise Lucéo, service de la CCPE, est installée dans la commune de La Roche-de-Rame, dans l'ancienne maison de maître au sein du parc du château. Cela fait maintenant 10 ans que Lucéo accompagne une vingtaine d'entreprises différentes.

Ce service de la CCPE est dédié à l'hébergement et à l'accompagnement des dirigeants ou futurs dirigeants d'entreprises. Ce lieu réunit des espaces et des services spécialement dédiés aux activités économiques présentent dans la CCPE.

Les différentes offres proposées par Lucéo sont les suivantes :

- Bureaux permanents ;
- Bureaux temporaires
- Domiciliation ;
- Salle de réunion ;
- Accompagnement ;
- Locaux commerciaux.

Au-delà de sa fonction d'espace de travail partagé, c'est aussi et surtout un lieu d'échange et de réseau. Le pôle Lucéo se positionne alors comme un véritable espace de soutien à l'économie du territoire de la CCPE.

1.3. Taille des entreprises et salariat

❖ Une importance du secteur tertiaire pour les établissements

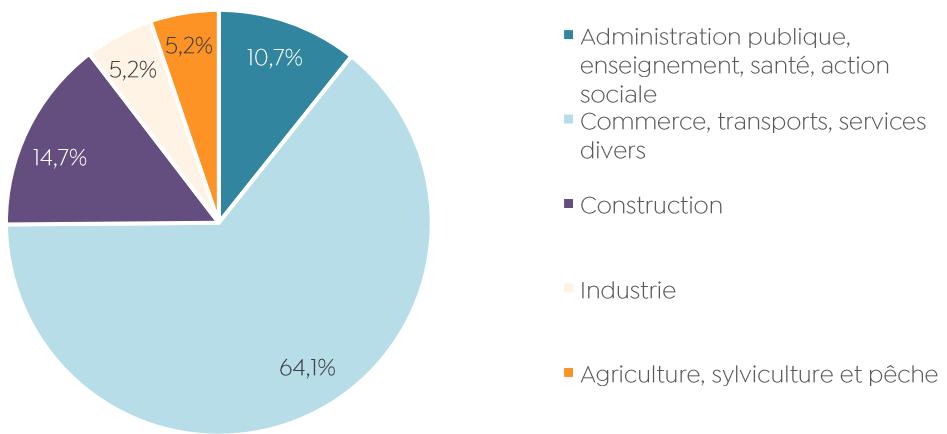
401 établissements employeurs sont recensés fin 2023, ce qui représente un effectif salarié de 1913 sur le territoire.

La majorité des établissements actifs employeurs font partie du secteur tertiaire avec les secteurs d'activité suivant :

- Commerces, transports, services divers (64,1%) ;
- Construction (14,7%) ;
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale (10,7%).

Ce phénomène est caractéristique d'un territoire ayant un fort attrait touristique, notamment lié aux stations de ski. Pour rappel, les activités liées aux remontées mécaniques entrent dans le secteur d'activité « commerce, transports, services divers ».

Le passé industriel du territoire est peu marqué, avec seulement 5,2% des établissements dans le secteur de l'industrie en 2023.



Répartition des établissements actifs employeurs par secteurs d'activité agrégés fin 2023, au sein du Pays des Écrins

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025

- ❖ Une concentration de la sphère présentielle au sein de la Communauté de communes du Pays des Écrins

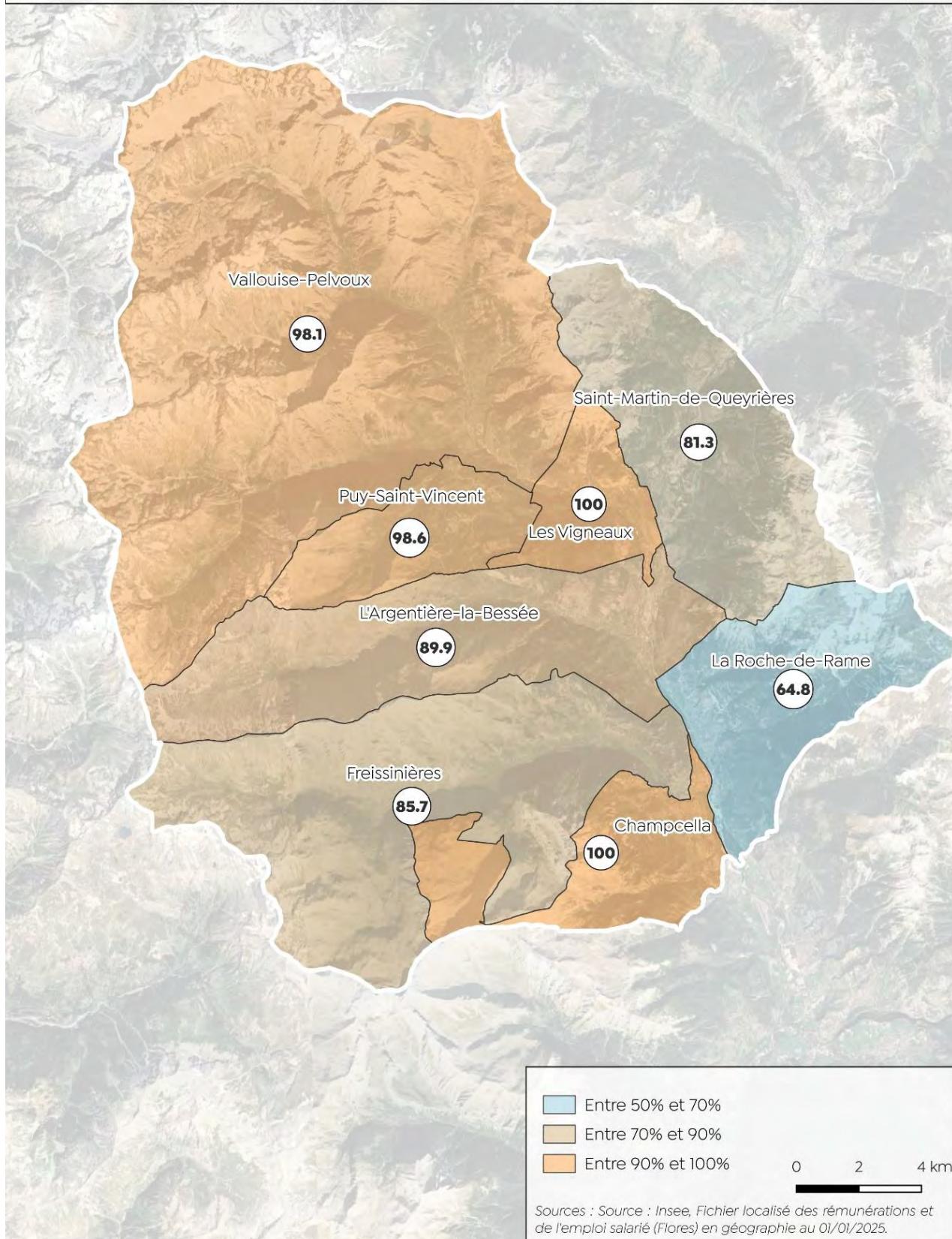
La répartition des emplois de la sphère présentielle⁴ et productive⁵ est en cohérence avec les analyses effectuées précédemment. Les résultats confirment :

- Une forte présence de la sphère productive, liée au secteur tertiaire sur l'ensemble du territoire, avec une accentuation sur les communes touristiques.
- Une sphère productive peu présente, et concentrée autour des secteurs d'activités économiques.

⁴ Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

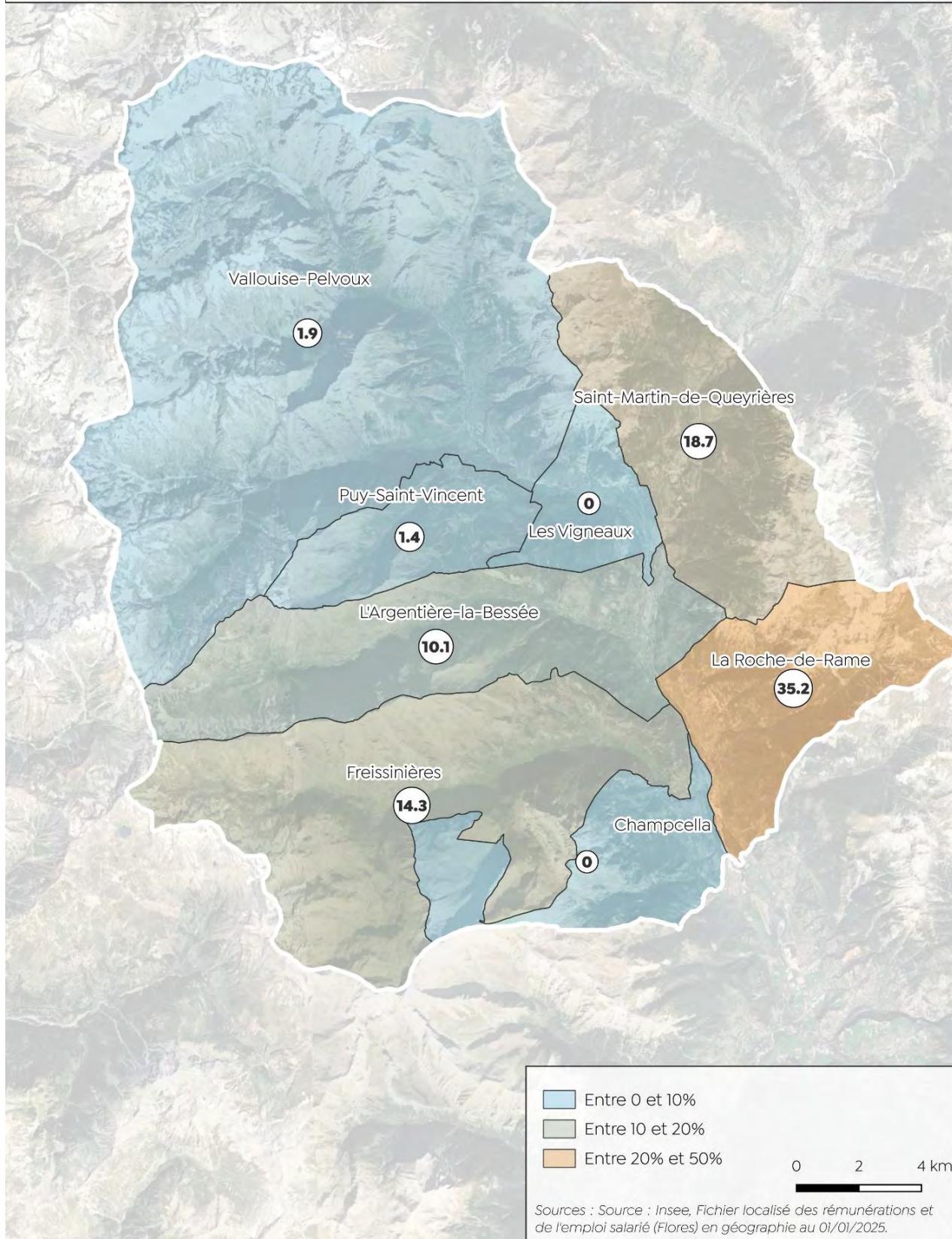
⁵ Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Part des effectifs salariés de la sphère présentielle au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2023

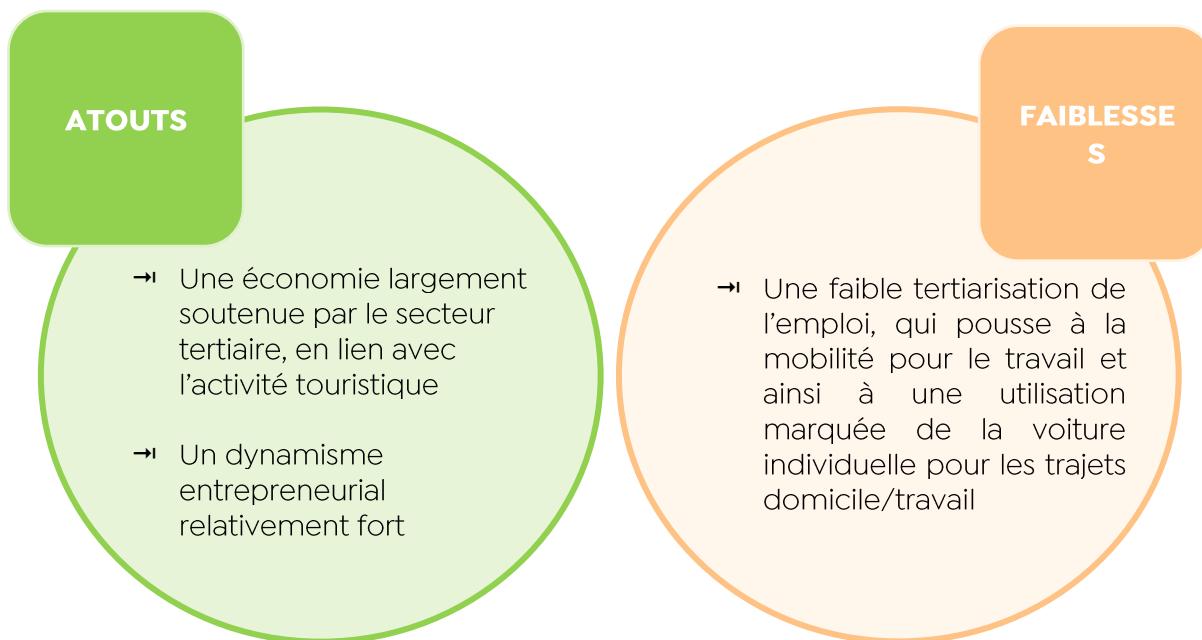


Réalisation : Alpicité, 2025

Part des effectifs salariés de la sphère productive au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2023



Réalisation : Alpicité, 2025



Les enjeux de demain...

- Une dynamique économique dépendante :
 - Du secteur du tourisme (inhérente au territoire) : dont le maintien est en lien avec les enjeux touristiques
 - Du secteur administratif (centre bourg)
 - Du bassin d'emplois briançonnais (implantation d'opportunité) : danger en lien avec le prix de l'immobilier

2. Les zones d'activités économiques

2.1. Les zones d'activités économiques à l'échelle du Grand Briançonnais

La communauté de communes du Pays des Écrins fait partie de la zone de gestion économique du Pays du Grand Briançonnais. Le schéma de développement économique du Pays du Grand Briançonnais, réalisé en 2011 a, par ailleurs, été publié dans le but de maintenir le tissu économique, d'appuyer le développement et de diversifier les activités et l'emploi au sein du territoire qui regroupe trois intercommunalités :

- La communauté de communes du Briançonnais ;
- La communauté de communes du Pays des Écrins ;
- La communauté de communes du Guillestrois-Queyras.

L'objectif du schéma de développement économique est de diversifier l'activité économique à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais et d'accompagner les projets destinés à mieux organiser et structurer l'offre économique locale.

8 principaux enjeux ont été relevés au sein du schéma de développement économique :

- Le manque d'information, de diffusion, la disparité et les difficultés de récupération et de mise à jour des données. Deux axes ont été privilégiés :
 - Au sein de chaque territoire, mise en place d'outils d'aide à la décision.
 - À l'échelle du Pays : travailler la question de l'information sous la forme d'un observatoire actif et vivant.
- L'enjeu de transmission/reprise. 3 axes sont proposés en visant bien toutes les activités économiques, dont l'agriculture :
 - Mieux cadrer les rôles de chacun et les complémentarités : consulaires / collectivités par exemple
 - Travailler le maillage des compétences
 - Muscler les structures qui ont les moyens de travailler efficacement.
- La « fuite de la valeur ajoutée ». Il s'agit d'un constat qui touche toute l'agriculture et la filière bois. L'objectif lié à ce constat est la valorisation sur le territoire des ressources naturelles et humaines. Pour cet enjeu, le schéma de développement prévoit de :
 - Bien mesurer ce qui est réaliste
 - Optimiser les filières courtes
 - Miser sur l'animation, l'ingénierie, l'ingénierie territoriale, la GPEC dans les entreprises.
- « Reconnaissance extérieure » du Pays comme un territoire économique, de produits et d'entreprises avec une capacité d'accueil et de développement. Trois questions sont à travailler :
 - L'image du Pays en tant que territoire « économique »
 - Le marketing économique, ventes à l'extérieur
 - La labellisation et marché local ou de proximité.
- Le rôle du pays dans le lien entre les financeurs et les porteurs de projets.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

- Développer les solidarités à l'échelle du Pays, notamment dans le but d'aider les personnes âgées, qui figurent être une grande partie de la population du territoire.
- Le rôle du développement économique pour fixer la population localement, le lien entre économie et services. Surtout à cause du départ des jeunes du territoire.
- Ouvrir l'économie du territoire sur l'Italie et exploiter les relations transfrontalières liées au marché.

Par ailleurs, le schéma de développement favorise la mise en place d'une économie de réseau : celle-ci s'appuie sur la mutualisation de moyens entre les acteurs économiques et l'amélioration des liens avec les consommateurs. Cette stratégie s'inscrit dans une logique de développement des circuits courts.

La volonté de mise en synergie et non de concurrence pour une meilleure compétitivité du territoire et de solidarité.

Le schéma de développement économique du Pays du Grand Briançonnais, propose 4 axes stratégiques :

- Adopter une démarche économique différenciée ;
- Répondre aux véritables enjeux du territoire dans une logique de développement économique ;
- Structurer une approche contemporaine d'un territoire de liens : information, communication ;
- Garantir l'émergence d'un territoire économique de réseau : soutien à l'économie, politiques publiques.

Par conséquent, il est préférable pour le Pays des Écrins, d'inscrire son développement économique dans la même dynamique que celle exprimée dans le schéma de développement économique du Pays du grand Briançonnais.

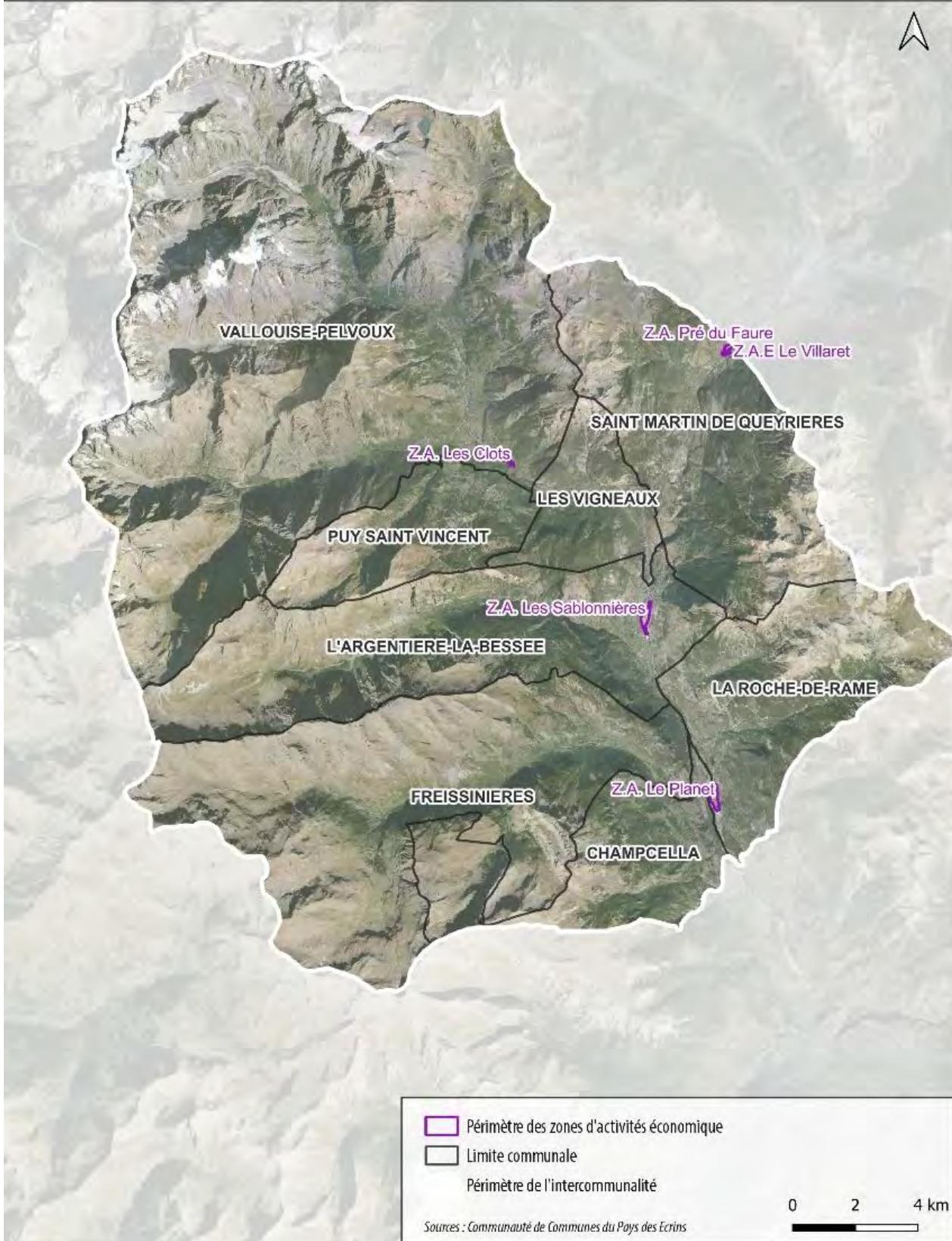
2.2. Les zones d'activités économiques à l'échelle du Pays des Écrins

Le Pays des Écrins compte cinq zones d'activités économiques (ZAE), hébergeant principalement des entreprises du domaine de l'industrie, l'artisanat, la logistique et parfois des commerces, sur une surface totale de 40 ha. Ces zones d'activités sont principalement situées autour de l'axe routier principal du territoire, reliant Gap à Briançon : la route nationale 94.

Les zones d'activités sont réparties dans les communes de L'Argentière-La Bessée, la Roche-de-Rame, Saint-Martin-de-Queyrières (2 ZAE) et Vallouise-Pelvoux.

Les ZAE du Planet (la Roche-de-Rame) et Les Sablonnières (L'Argentière-La Bessée) contribuent à l'activité industrielle à l'échelle du Grand Briançonnais.

Localisation des Zones d'Activités Economique au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Réalisation : Alpicité, 2022

Source : Sud foncier éco

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

2.3. Description des zones d'activités économiques et projets futurs

• ZA les Sablonnières - L'Argentière-La Bessée

Destination : Artisanat – Commerces – Services – Services publics – BTP – Agriculture – Autres

Surface : 14,6 ha

Unités foncières recensées : 61

Unités foncières occupées : 58

Taux de vacance : 4,9%

Lots recensés : 72

Lots occupés : 69

Taux de vacance : 4,2%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

→ ZA le Planet – La Roche-de-Rame

Destination : Artisanat – Industrie – Commerces – Autres

Surface : 7,7 ha

Unités foncières recensées : 8

Unités foncières occupées : 6

Taux de vacance : 25%

Lots recensés : 17

Lots occupés : 15

Taux de vacance : 11,8%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

→ **ZA pré du Faure – Saint-Martin-de-Queyrières**

Destination : Commerces – Artisanat – Habitations

Surface : 5,2 ha

Unités foncières recensées : 10

Unités foncières occupées : 8

Taux de vacance : 20%

Lots recensés : 10

Lots occupés : 8

Taux de vacance : 20%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

→ **ZAE Le Villaret – Saint-Martin-de-Queyrières**

Destination : Filière bois à 100%

Surface : 1,4 ha

Unités foncières recensées : 8

Unités foncières occupées : 8

Taux de vacance : 0%

Lots recensés : 8

Lots occupés : 8

Taux de vacance : 0%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

→ **Zone de fait de Prelles – Saint-Martin-de-Queyrières**

Destination : Commerces – VRD – Artisanat

Surface : 3,0 ha

Unités foncières recensées : 12

Unités foncières occupées : 12

Taux de vacance : 0%

Lots recensés : 3

Lots occupés : 3

Taux de vacance : 0%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

→ **ZA Les Clots – Vallouise-Pelvoux**

Destination : Artisanat – BTP – Services publics

Surface : 1,9 ha

Unités foncières recensées : 7

Unités foncières occupées : 7

Taux de vacance : 0%

Lots recensés : 6

Lots occupés : 6

Taux de vacance : 0%



Source : Inventaire des zones d'activités économiques du Pays

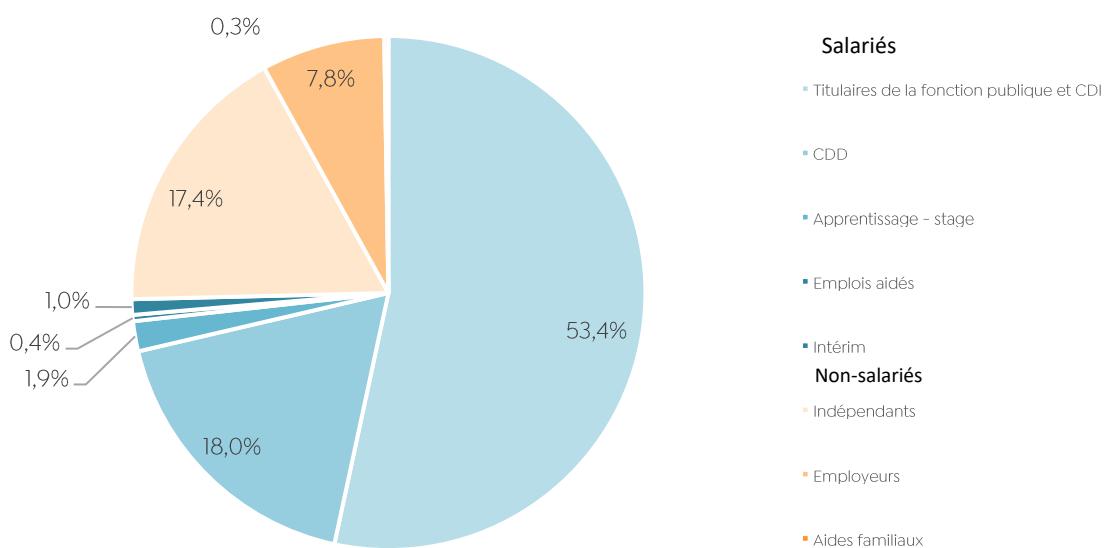
❖ Des statuts d'emplois en lien avec le caractère touristique de l'intercommunalité

Le territoire abrite de nombreux salariés qui représentent 74,6% des actifs ayant un emploi.

Les personnes salariées de la fonction publique et en contrat à durée indéterminée sont majoritaires (53,4%), signe d'une population stable et installée. Cette part est néanmoins plus basse que celle du département, qui s'élève à 59,4% (-6 points).

La part des salariés en contrat à durée déterminée représente un peu moins d'un quart (18%) de la population ayant un emploi, suivie par les indépendants (17,4%). Par rapport aux moyennes départementales, c'est 3 points de plus pour la part des contrats à durée déterminée et 3,2 points de plus pour celle des indépendants.

Cette structure peut s'expliquer par un nombre important de travailleurs saisonniers généralement en contrat à durée déterminée et d'artisans indépendants.

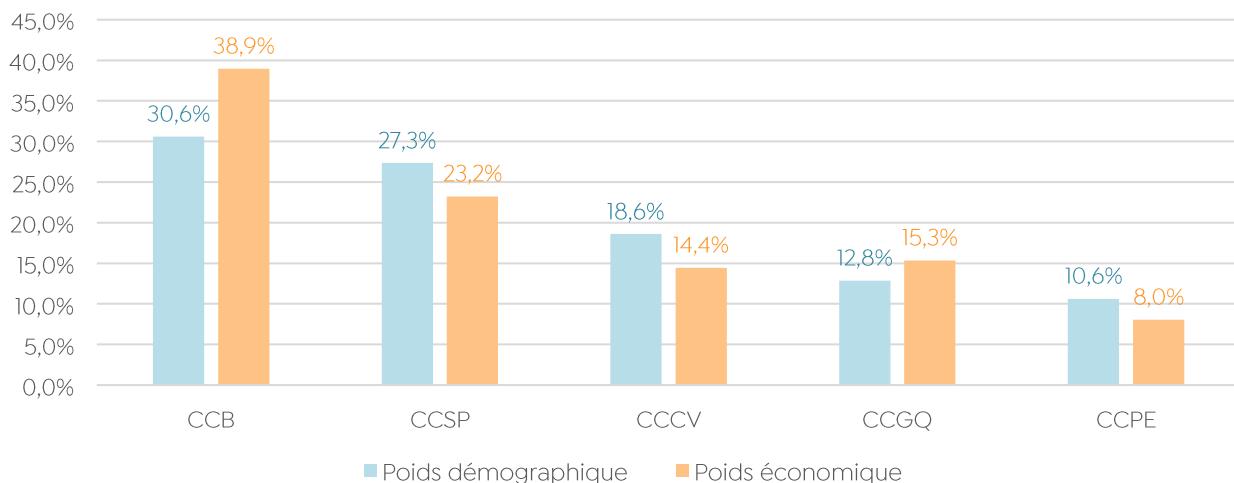


Statut et condition d'emploi au sein du Pays des Ecrins en 2022

Sources : Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

❖ Un poids économique largement corrélé au poids démographique

Le poids économique de la CCPE (8 %) est l'un des plus faibles parmi les territoires comparés, cependant son poids démographique (10,6 %) est également bas. Cela traduit une forte corrélation entre importance économique et poids démographique des intercommunalités étudiées. La position économique de la CCPE apparaît donc en adéquation avec sa taille démographique.



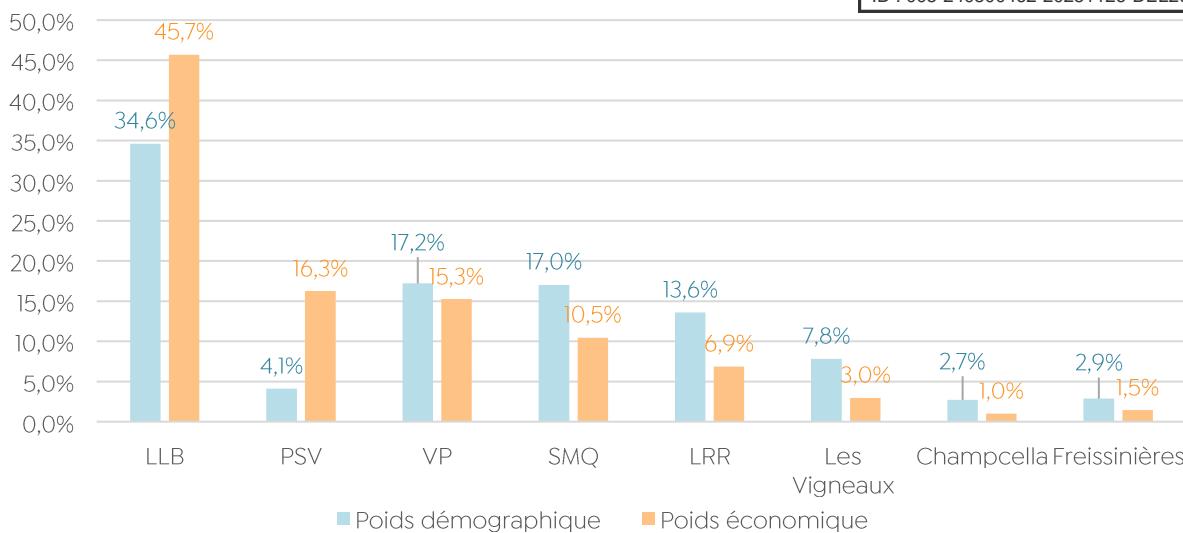
Comparaison du poids économique⁶ et démographique⁷ des intercommunalités en 2022

Sources: Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

L'Argentière-La Bessée, ville-centre, concentre à la fois la population et la majorité des emplois de l'intercommunalité. Puy-Saint-Vincent, malgré sa faible population, joue un rôle important grâce à son activité liée à la station de ski, ce qui explique son poids élevé en termes d'emplois. En revanche, des communes comme Saint-Martin-de-Queyrières ou la Roche-de-Rame ont proportionnellement moins d'emplois que d'habitants, reflétant un profil davantage résidentiel. Les plus petites communes présentent naturellement un nombre limité d'emplois, en cohérence avec leur taille démographique.

⁶ Le poids économique est le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur une commune, par rapport à l'ensemble des emplois proposés au sein de l'intercommunalité

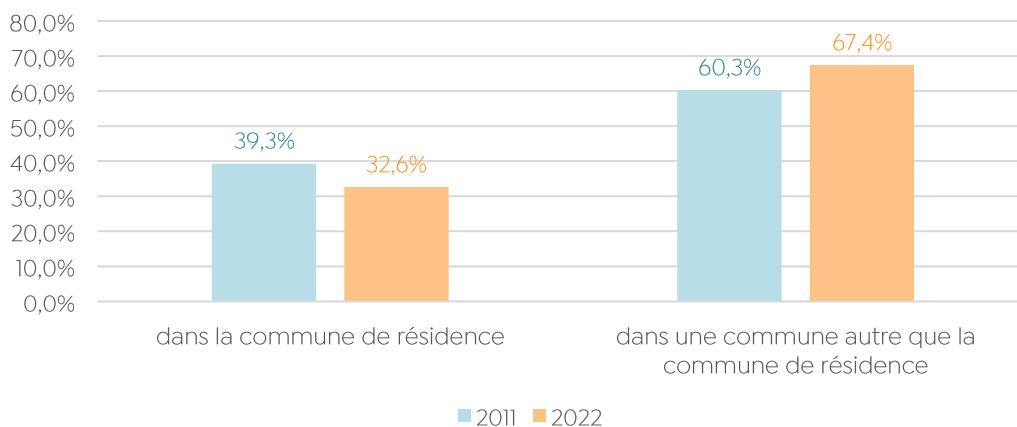
⁷ Le poids démographique est le rapport entre la population d'une commune donnée par rapport à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité.



Comparaison du poids économique et démographique des communes du Pays des Écrins en 2022

Sources : Insee, RP2022, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Par ailleurs, un peu moins des trois quarts des actifs ne vivent pas dans la commune où ils travaillent (67,4%). Ce chiffre est en progression depuis 2011 (+7,1%).



Évolution du lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi au Pays des Écrins

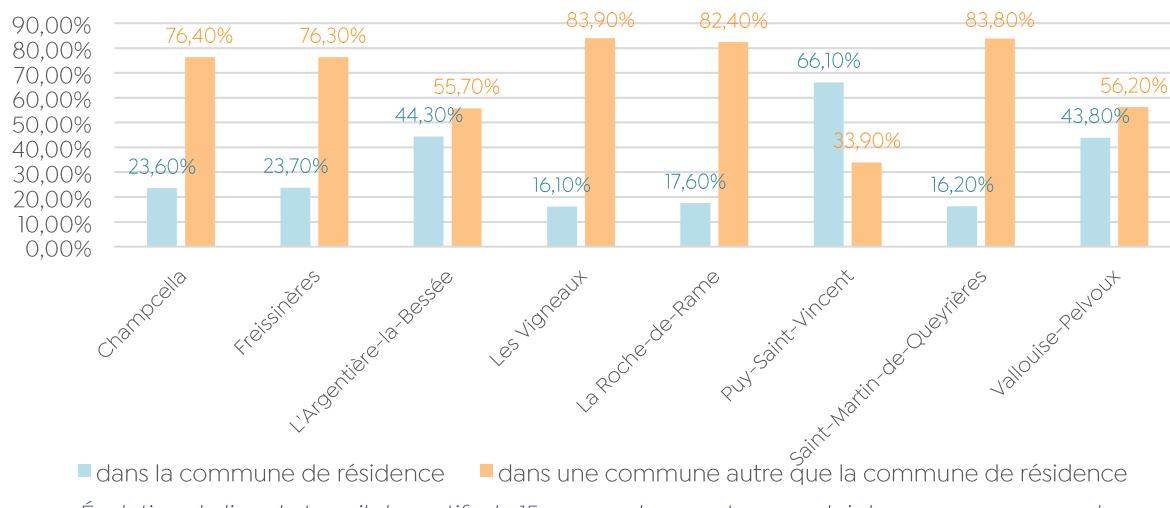
Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

Plus des trois quarts des actifs des communes de la CCPE vont travailler sur une autre commune que leur commune de résidence (Champcella, Freissinières, les Vigneaux, la Roche-de-Rame et Saint-Martin-de-Queyrières).

L'Argentière-La Bessée et Vallouise-Pelvoux connaissent une situation plus équilibrée, avec néanmoins une proportion légèrement plus élevée d'actifs qui travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence (+ de 55%).

Seule la commune de Puy-Saint-Vincent a une plus large proportion d'actifs qui habitent sur la commune où ils travaillent (66%). Cette différence de dynamique peut s'expliquer par une proportion de travailleurs saisonniers élevée (24,2% des emplois sont des contrats à durée déterminée), liée aux activités de la station de ski.

Les communes de L'Argentière-La Bessée, Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent totalisent à elles seules 77% des emplois de l'intercommunalité, ce qui explique qu'elles aient une attractivité plus élevée en termes d'emploi.

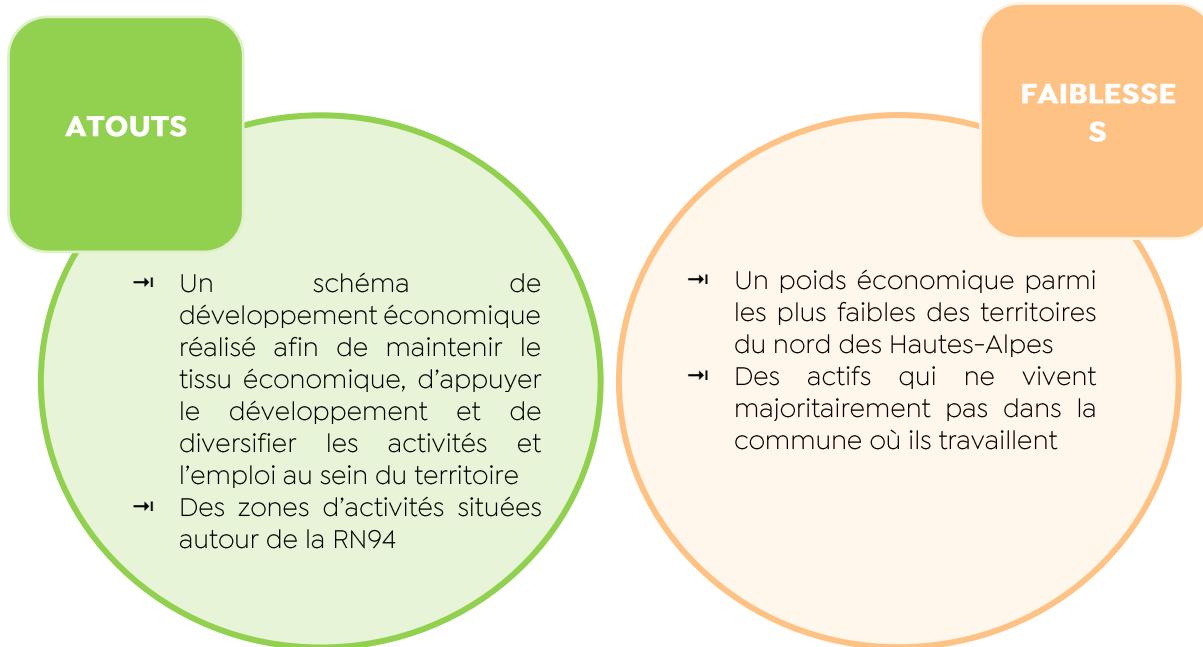


■ dans la commune de résidence ■ dans une commune autre que la commune de résidence

Évolution du lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans une commune du Pays des Écrins

Sources : Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

À RETENIR



Les enjeux de demain...

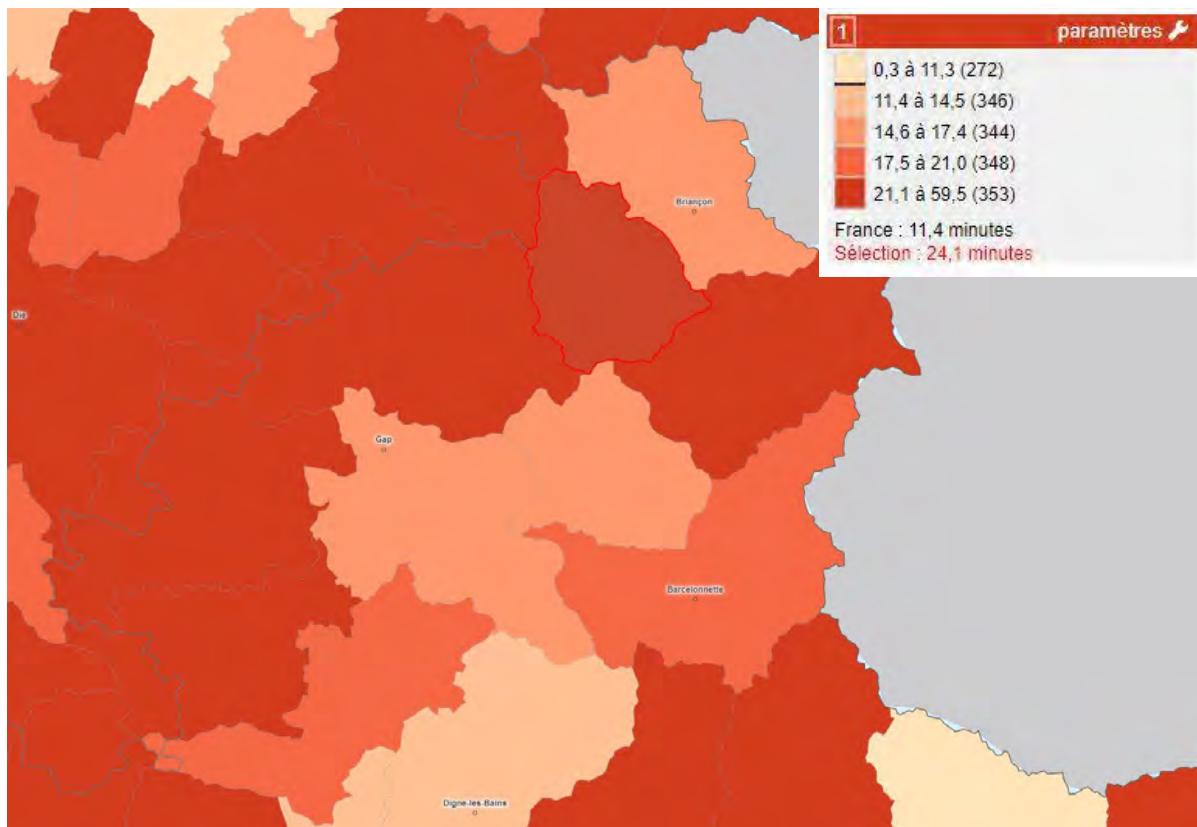
- Le maintien des activités existantes sur le territoire

3. Le commerce

- ❖ Une répartition inégale de l'offre commerciale au sein de la Communauté de communes du Pays des Écrins

D'après « l'observatoire des territoires », le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile est de 24,1 minutes sur l'ensemble du territoire du Pays des Écrins. Ce chiffre est deux fois plus élevé que la moyenne française en raison du caractère rural et montagnard du territoire.

Ce chiffre révèle une accessibilité aux commerces parmi les plus élevées du département, il faut par exemple 17 minutes pour accéder aux services d'usage courant pour les habitants du Briançonnais et 15,6 minutes pour les habitants de la communauté de communes de Serre-Ponçon.



Taux moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile

Sources : INSEE COG, 2021, Observatoire des territoires

Malgré un éloignement de certaines communes, le territoire dispose néanmoins de trois polarités commerciales principales à L'Argentière-La Bessée, Saint-Martin-de-Queyrières et Vallouise-Pelvoux.

L'offre commerciale de L'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières est plutôt variée (grandes surfaces, supérettes, commerces spécialisés, restaurants, etc...), et fonctionnent tout au long de l'année.

D'autres types de commerces et services, plus axés sur les secteurs liés au tourisme (magasins spécialisés dans les sports de montagne, etc...) sont présents sur les communes touristiques.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

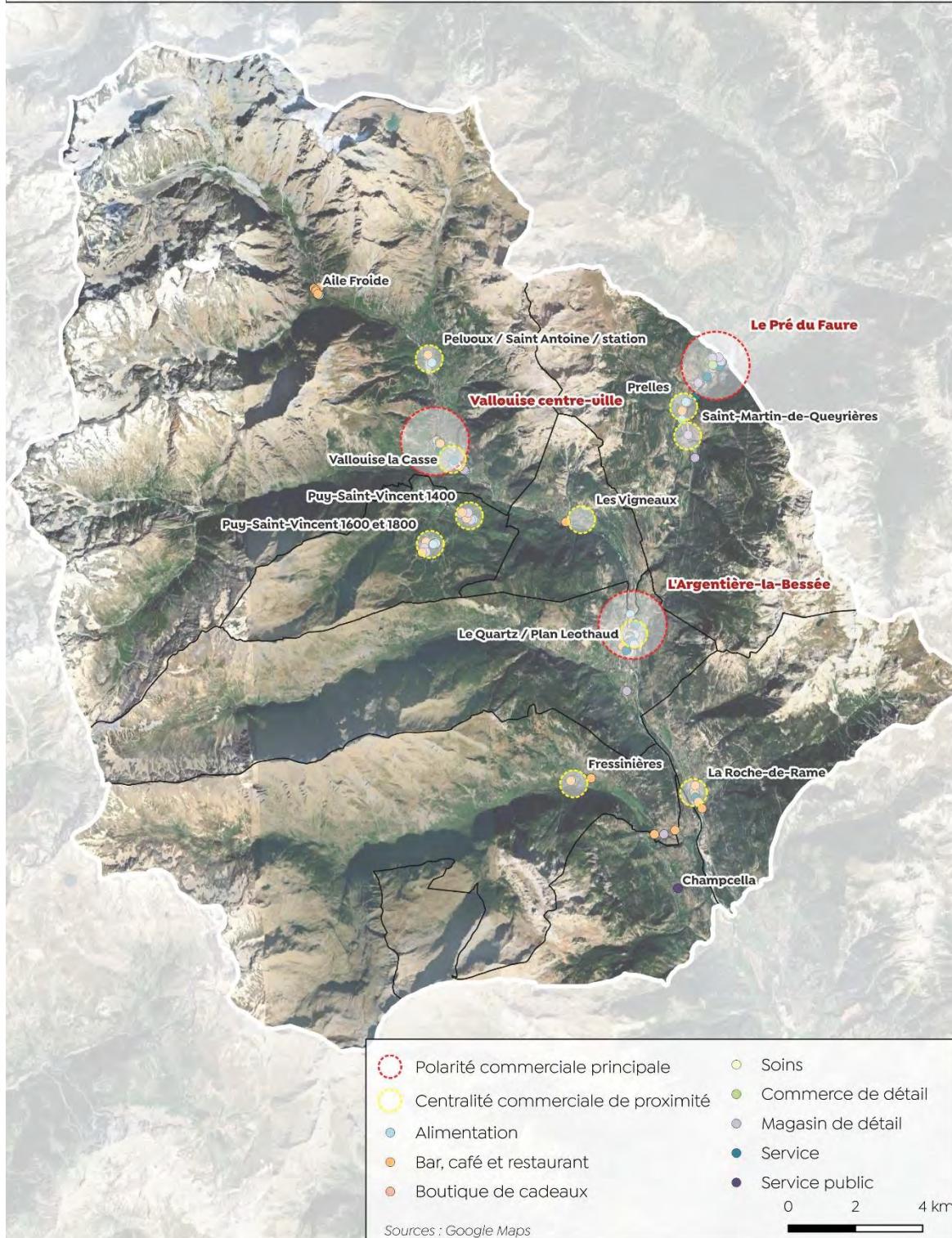
Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Cependant, ces types de commerces ne permettent pas entièrement de répondre aux besoins des habitants permanents.

Polarités commerciales de la communauté de communes du Pays des Ecrins en 2025

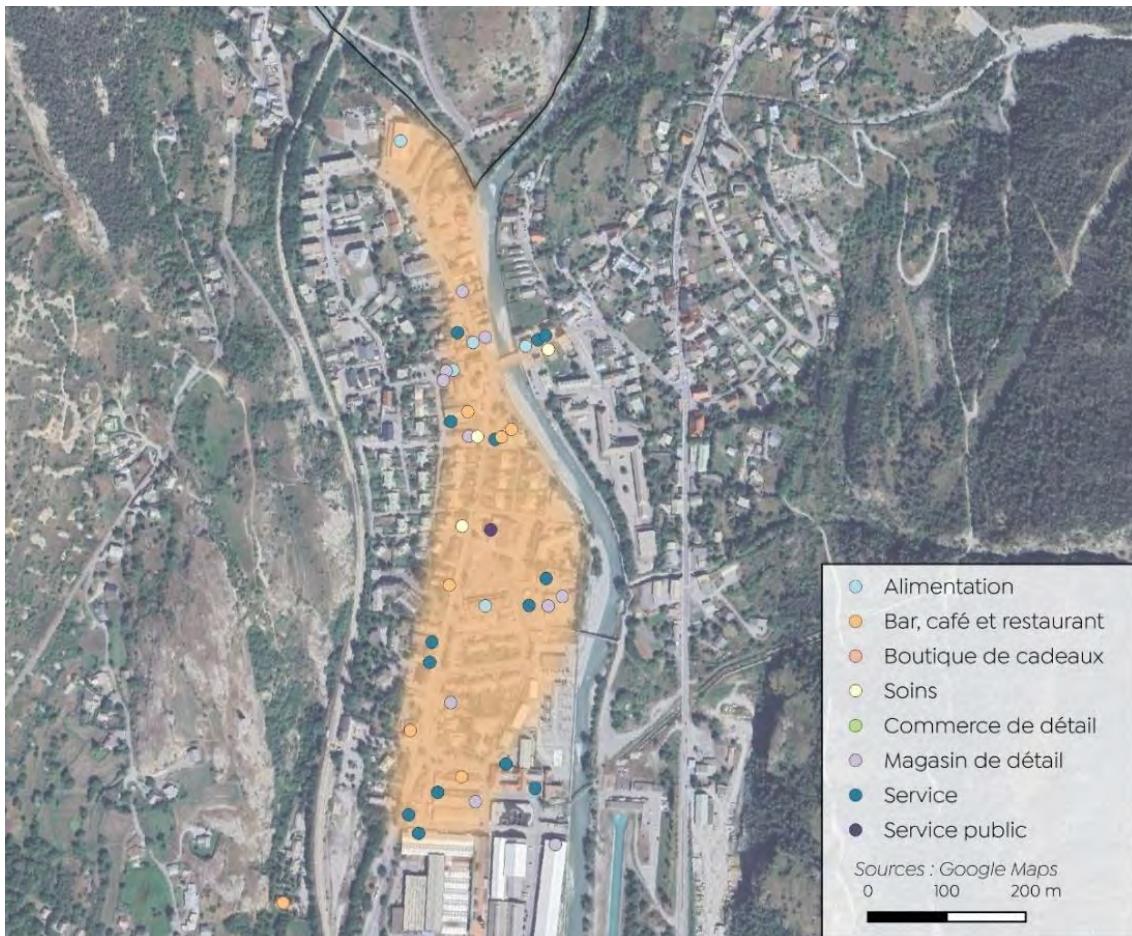


Réalisation : Alpicité, 2025

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Les polarités commerciales sont réparties de la manière suivante :

- Trois polarités commerciales principales :
 - Le centre-ville de L'Argentière-La Bessée



Réalisation : Alpicité, 2025



Répartition des commerces

ATELIER FLASH

Source : Atelier Flash L'Argentière-La Bessée – 16/10/2025 – Ville ouverte

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

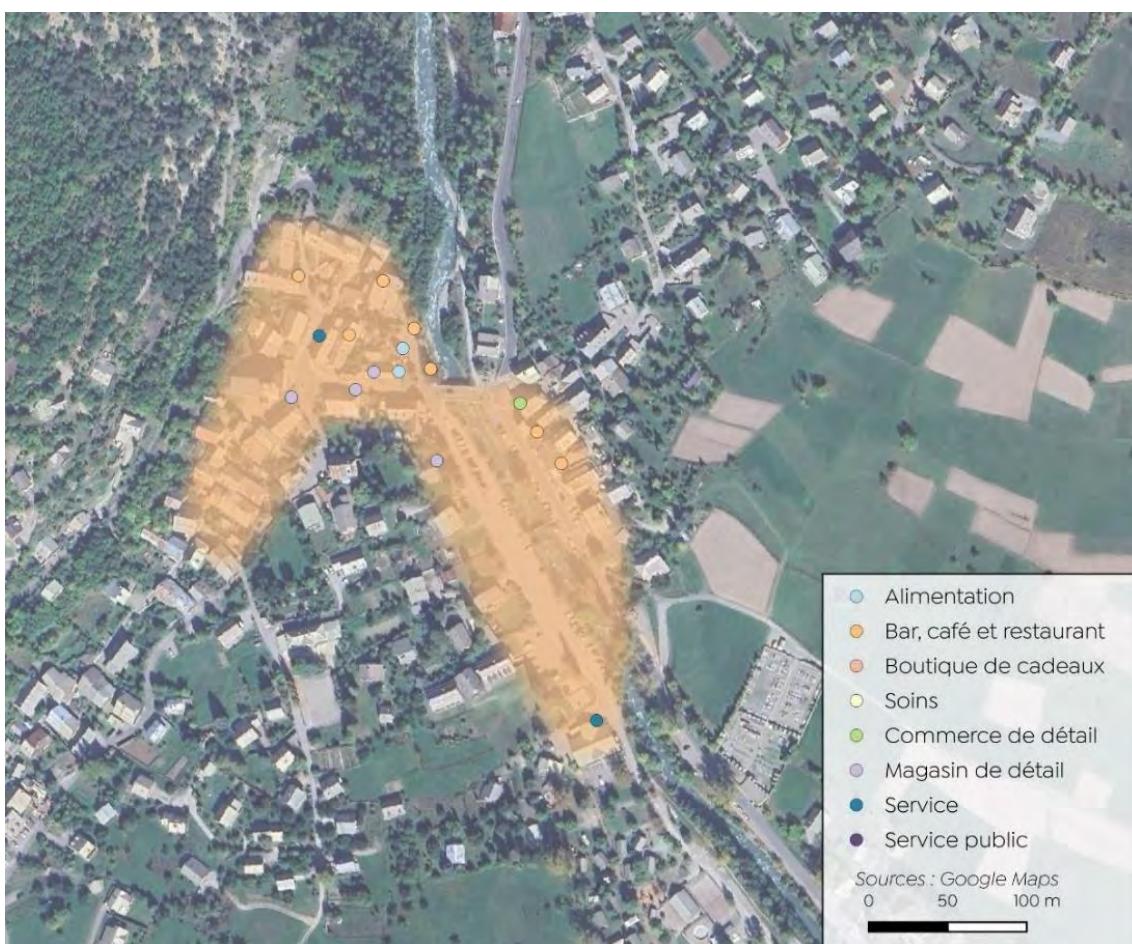
- Le centre-ville de Vallouise-Pelvoux

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Réalisation : Alpicité, 2025

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

S²LO

- Le quartier Pré du Faure de Saint-Martin-de-Queyrières

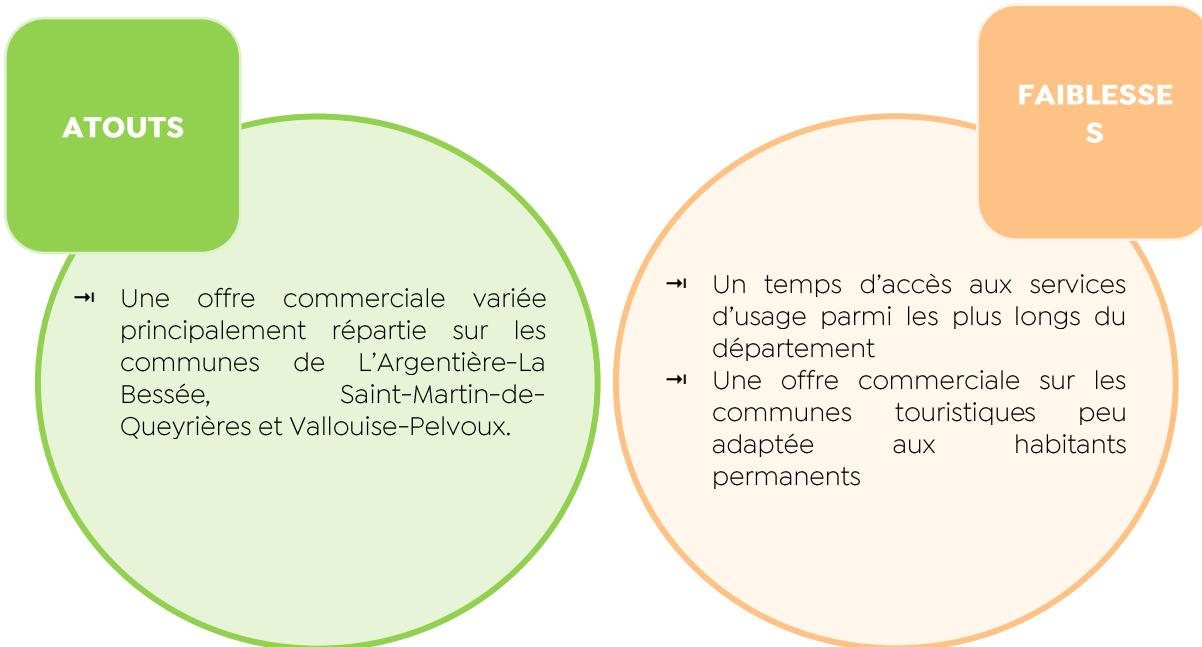


Réalisation : Alpicité, 2025

- Des centralités commerciales de proximité

- Le Quartz / plan Leothaud de L'Argentière-La Bessée
- Le centre-village de la Roche-de-Rame
- Le centre-village de Freissinières
- Le centre-village des Vigneaux
- Prelles à Saint-Martin-de-Queyrières
- Le village de Saint-Martin-de-Queyrières
- La station et le village 1400 de Puy-Saint-Vincent
- La station 1600 de Puy-Saint-Vincent
- La station 1800 de Puy-Saint-Vincent
- La Casse à Vallouise-Pelvoux
- Pelvoux Saint Antoine / station à Vallouise-Pelvoux.

À RETENIR



Les enjeux de demain...

- Le maintien de l'offre commerciale sur le territoire de l'intercommunalité.

4. Les activités artisanales, libérales et industrielles

4.1. Les activités artisanales

Selon l'INSEE, « L'artisanat regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État. »

Les activités artisanales se répartissent généralement en quatre secteurs d'activités : l'alimentation, les services, la fabrication et le bâtiment.

À l'échelle du Pays des Écrins, l'artisanat est principalement tourné vers la fabrication et l'alimentaire. Ci-dessous, les activités artisanales recensées au sein du territoire :

Communes	Activités
L'Argentière-La Bessée	Atelier de Roche
Freissinières	Poterie Johannès
Puy-Saint-Vincent	Artisan coutelier Thomas Collet
Vallouise-Pelvoux	Univers Mineral
	Coutelier Antoine Olivi
	Traiteur de la Vallouise
	Pelva SARL STC
	La poterie de Vallouise

Source : Pays des Écrins, <https://www.paysdesEcrins.com/mon-sejour/commerces-et-services/artisans-locaux-ete>

Malgré la présence d'activité artisanale au sein du territoire, celle-ci reste très peu développée.

4.2. Les activités libérales

Le « diagnostic local de santé », réalisé en 2012 pour la ville de Briançon fait état d'une offre satisfaisante en termes de soins de premiers secours à l'échelle du Grand Briançonnais, dont fait partie la Communauté de communes du Pays des Écrins. En effet, la densité des professionnels de santé est considérée satisfaisante, mais inégalement répartie.

Cette analyse se confirme en 2021, le site internet « l'observatoire des territoires » recense une forte densité de médecins généralistes (90,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 90,4 la moyenne française). L'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est dans la tranche haute de comparaison à l'échelle nationale, on atteint 4,5 consultations potentielles par an, contre 3,9 la moyenne française, tandis qu'on note une proximité du territoire avec les services de santé : aucun secteur de l'intercommunalité n'est situé à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Une maison de santé pluridisciplinaire repartie sur le territoire en deux pôles.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

- Le « pôle de la Durance » accueillant un médecin généraliste, une psychologue occupant actuellement le cabinet « nomade », quatre kinésithérapeutes-ostéopathes, un podologue, a été recensée à L'Argentière-La Bessée ;
- Le « pôle de la Gironde », ouvert en 2017 à Vallouise-Pelvoux complète l'offre initiale avec trois médecins généralistes dont un cabinet est équipé d'un appareil de radiologie, un chirurgien-dentiste, deux infirmières, un masseur kinésithérapeute, une orthophoniste et un cabinet « nomade » accueillant plusieurs professionnels.

De plus, d'autres professionnels de santé sont présents sur le territoire en dehors de la maison de santé (kiné, médecins du sport, etc.)

Au total, deux pharmacies ont été recensées au sein du territoire, sur les communes de L'Argentière-La Bessée et Vallouise-Pelvoux.

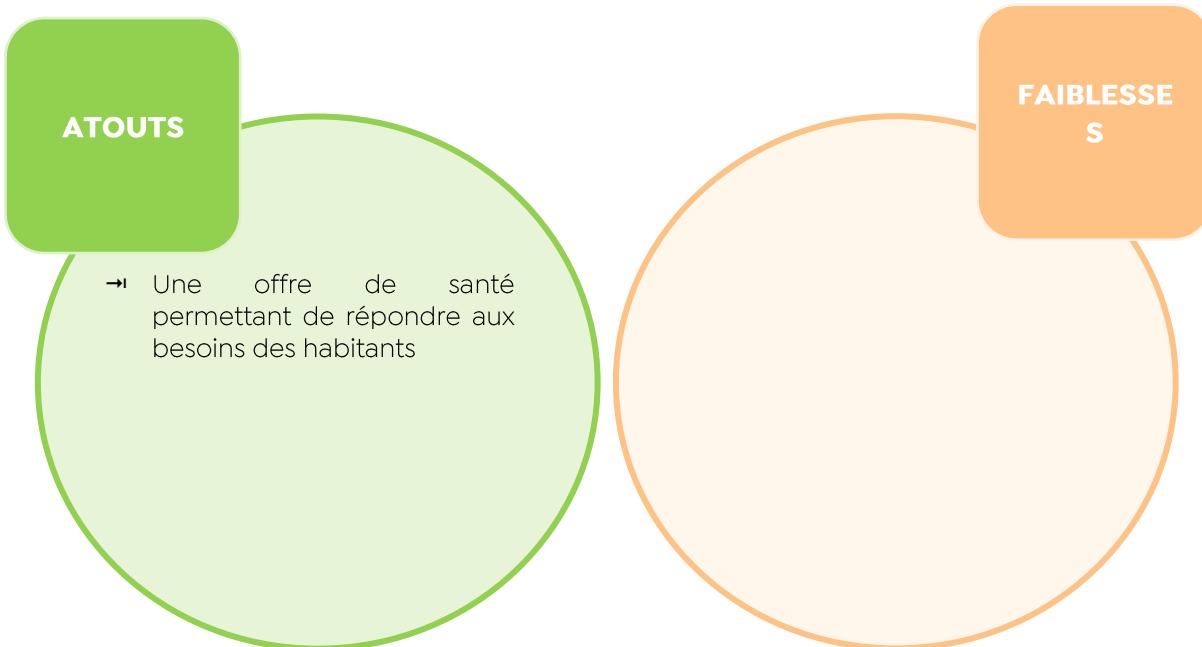
L'offre de santé pluridisciplinaire du Pays des Écrins permet donc de répondre aux besoins des habitants.

Néanmoins, le territoire du Pays des Écrins ne dispose d'aucun hôpital. L'hôpital le plus proche est celui de Briançon (situé à 17,3 km, soit 22 minutes par la route nationale 94).

4.3. Les activités industrielles

Le Pays des Écrins est marqué par son passé industriel, vecteur d'emplois et d'attractivité du territoire. D'après l'INSEE, les établissements industriels représentent 5,2% de l'économie locale. Elles sont principalement localisées au sein des zones d'activités du territoire, notamment à Saint-Martin-de-Queyrières, L'Argentière-La Bessée et La Roche-de-Rame. Il s'agit principalement de petites industries spécialisées dans le plastique ou l'hydroélectrique.

À RETENIR



Les enjeux de demain...

- Le maintien des activités artisanales, libérales et industrielles sur le territoire.

5. Le tourisme

Les SCoT sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans). Ils sont destinés à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

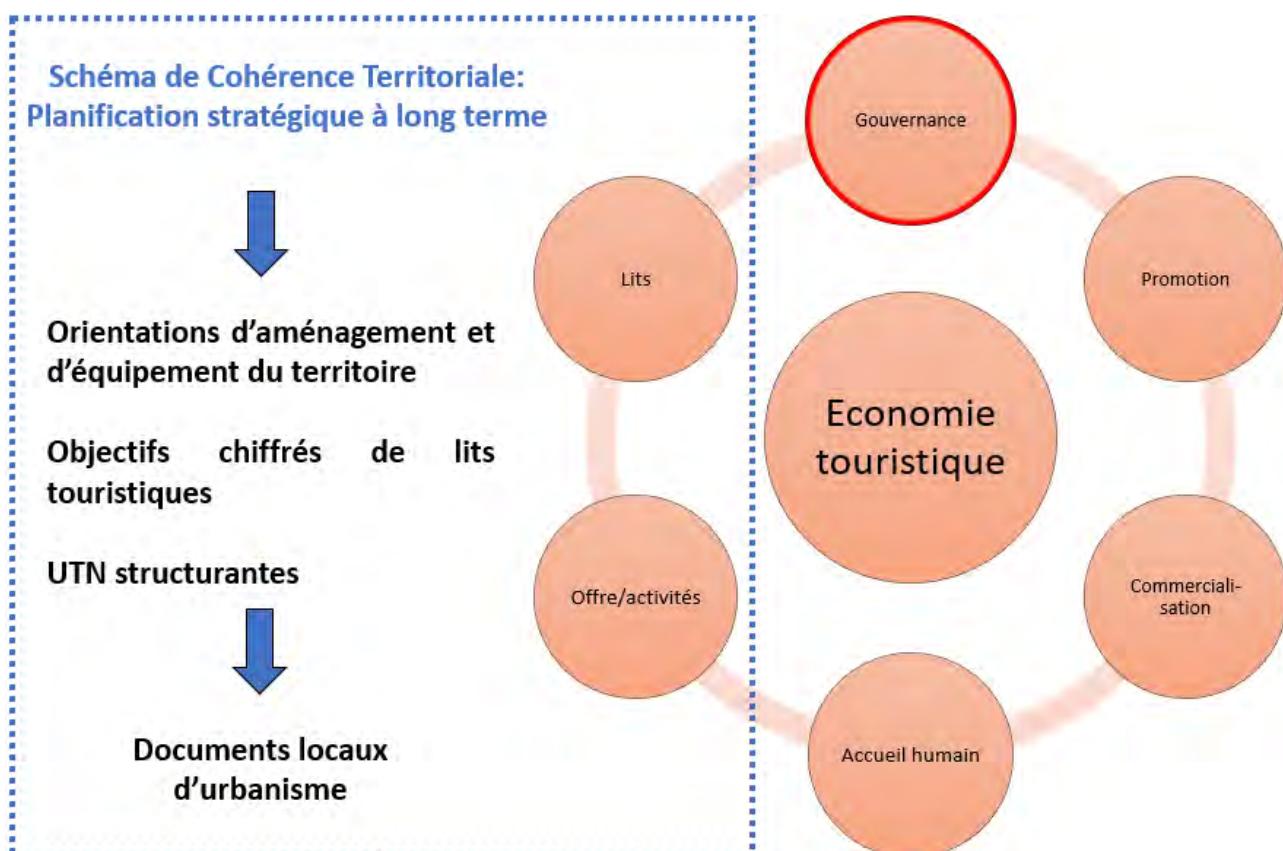
Le Document d'Objectifs et d'Orientations définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. La problématique du tourisme est ici intégrée dans celle plus globale de l'économie.

Le SCoT est donc un document structurant en matière d'aménagement de l'espace.

En termes touristique, la stratégie spatiale que doit fonder le SCoT va donc concerner les items impliquant des concrétisations sous forme de constructions ou d'utilisation des sols. Ainsi les 2 items centraux concernés seront les hébergements touristiques d'une part, et les activités de loisirs d'autre part.

NB : Si les besoins de gouvernance ou d'accueil (Office de tourisme – OT ou bureau d'information touristique - BIT) peuvent induire l'édification de bâtiments, ils n'incarnent pas d'enjeux majeurs et sont généralement connus des collectivités maîtrise d'ouvrage.

Ainsi si l'on décrit le système touristique comme réunissant les problématiques de gouvernance, d'accueil, de promotion, de commercialisation, d'hébergements et d'activités, ce sont ces deux dernières qui vont impliquer la nécessité d'identifier et de quantifier leurs besoins en termes d'aménagement dans le SCoT afin d'exercer la planification territoriale attendue.



Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Toutefois la définition de ces besoins ne peut se faire sans une vision stratégique globale de l'économie touristique. Le SCoT, porteur du projet de territoire, doit donc en amont de son écriture, s'atteler à définir celle-ci et ainsi appréhender toutes les problématiques en mouvement dans cette économie, elle-même en interaction avec d'autres secteurs d'analyse : commerces, environnement, mobilité ... et ce même s'il n'est pas habilité par la suite à en contraindre les contours (le SCoT n'a par exemple pas vocation à définir la gouvernance touristique à mettre en place, il peut simplement en faire des recommandations, cela est également valable pour la commercialisation des produits, etc).

Il est donc fait le choix, après un bref historique (5.1), de décrire le contexte touristique du territoire (5.2), d'établir un diagnostic technique essentiellement sur les activités au sens large (offre d'activités et d'équipements) (5.3) et les hébergements (5.4), et d'aborder également ces éléments sous l'angle des perspectives (5.5). La première version du diagnostic touristique a été réalisée en 2022.

5.1. Historique touristique

Sources : paysdesecrins.com ; stationsfantomes.wordpress.com; ledauphine.com ; envie-de-brianconnais.com

Le territoire, dans son identité, sa culture, ses paysages, est marqué par son passé tumultueux.

D'abord au gré d'une démarcation religieuse, en recueillant les acteurs du valdéisme à partir du XI^e siècle. Le territoire a ainsi été la scène d'affrontements idéologiques, physiques, et de traductions architecturales d'un parti pris. Le protestantisme marque ainsi les espaces et les esprits après 7 siècles alternant résistance et accalmies.

Le Moyen Age aux Écrins se concentre également autour de la mine d'Argent de l'Argentière la bien nommée. La Mine est ainsi exploitée jusqu'au début du XX^e siècle. Lui succède une ère industrielle toujours sur la même commune, avec la création de l'usine d'aluminium, nécessitant en parallèle celle hydroélectrique.

L'entreprise Pechiney, après avoir exploité les ressources d'aluminium pendant 60 ans, ferme ses portes en 1985. Elle a contribué au développement des services et de loisirs à ces salariés, dans le même esprit que les grandes entreprises de l'époque (Michelin, etc). Une vraie communauté s'articule avec la création d'un cinéma, d'une patinoire, d'un gymnase...

A la fermeture de celle-ci, le territoire semble entamer un déclin démographique qui sera enrayer par l'économie nouvelle du tourisme de masse.

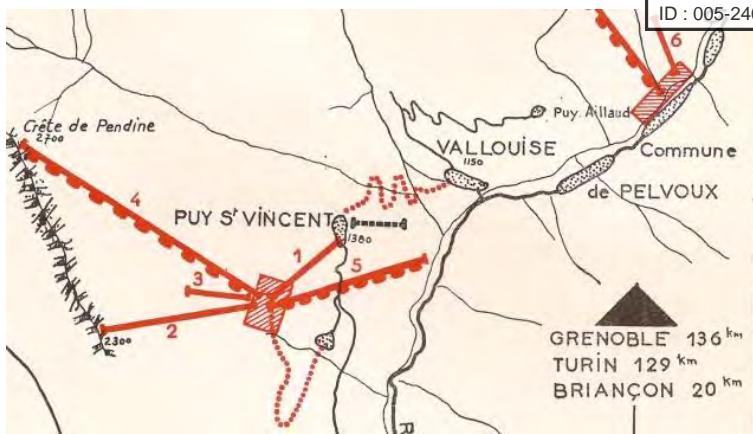
Car dès le milieu du XX^e siècle les premières remontées mécaniques avaient vu le jour à Vallouise-Pelvoux. Les prairies situées au pied du lac des Allards étaient en effet propices à l'installation d'un remonte-pente, qui se concrétisa en 1956. Le téléski de « Vallouise » ne desservait initialement qu'une unique piste de ski alpin relativement raide (« Fontaine de Raux »). Il fut prolongé en 1964 jusqu'au village du Puy et renommé « Pra de Naïs » pour l'occasion. Cela a permis d'exploiter des pentes plus faciles où furent tracées 2 longues pistes de plus d'un kilomètre de long.

Quatre ans plus tard est créée la station de ski de Puy-Saint-Vincent 1400. Un projet de remontée mécanique reliant la vallée à cette nouvelle station est étudié, mais il ne verra pas le jour.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le
 ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

S²LO



Projet de liaison ; source : stationsfantomes.wordpress.com

En 1971, Le domaine de Vallouise continue de se développer avec l'ajout d'un second téléski à l'est, sur le « Pra Veyra ». Celui-ci était plutôt dédié à l'initiation des skieurs vu qu'il ne dessert qu'une courte piste facile reliée à celle provenant du Puy. La station s'agrandit ensuite en 1982 avec la mise en service du télésiège à pinces fixes 2 places du Preron et des téléskis de la Crête et de l'Alp, qui ouvrent le domaine vers le Pic de la Blanche, sur la partie orientale du domaine, offrant plusieurs ruptures de pente. Un itinéraire de jonction semble également avoir été créé entre les domaines de Puy-Saint-Vincent – alors en pleine extension avec la création de la station « 1600 » – et des Allards. Néanmoins, l'exploitation de ce dernier est devenue de plus en plus compliquée. A la fin XXe et au début XXIe, 3 téléskis et 1 télésiège sont réalisés.



En 1968, la station de Puy-Saint-Vincent 1400 voit le jour au hameau des Prés à l'initiative de la mairie, lieu de départ des remontées mécaniques, avec la mise en service du premier téléski. Cette création se fait sous l'égide de la SAVA (Société d'Aménagement de la Vallouise) constituée de promoteurs privés et locaux. Les 2 années suivantes accueillent 2 nouveaux téléskis. Le style architectural reprend des éléments du bâti traditionnel comme les arcades des rez-de-chaussée ou l'utilisation du bois en façade. En 1971, une équipe d'investisseurs prend en charge la construction de la station de 1600. Véritable ville d'altitude inspirée du modèle de la Plagne, ce type de stations dites « intégrées » innove par la conception et la taille. Long monolithe accroché au versant, le bâtiment s'adapte à la rigueur de la pente en fonctionnant par pallier. Le même édifice concentre les hébergements, les commerces, et les équipements publics. Il relie les deux types de circulation : l'accès routier en aval et le déplacement skieurs/piétons en front de neige (amont). Il est situé à côté de la piste retour-station Clos d'Aval, ce qui a permis le développement de parkings de stationnement.



Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

En 1974 est inaugurée la station de 1 600 m avec un promoteur privé, apportant de nouvelles remontées mécaniques. En 1989 le dernier « étage » à 1800, de style chalets, est réalisé, avec encore de nouvelles remontées mécaniques dont la dernière « originelle » date de 2007 (télésiège des Lauzes).

Ce tourisme de masse va venir s'accorder à une histoire sportive et montagnarde exceptionnelle et plus ancienne. Le XIXème siècle ouvre en effet l'âge d'or de l'alpinisme. Des touristes anglais, souvent de confession protestante, sont attirés par la découverte de l'histoire des Vaudois et c'est naturellement qu'ils se tournent vers l'exploration des hauts sommets. C'est à cette époque que les « premières » sont signées (Barre des Écrins (4102 m) en 1864, les Grandes Jorasses (4208 m) l'Aiguille Verte (4122 m) et le Cervin (4 477 m) en 1865). Quelques grandes figures de l'alpinisme viennent ainsi marquer l'histoire locale avec Edward Whymper (statue à L'Argentière-La Bessée) qui a réalisé la première ascension de la Barre et du Dôme des Écrins et William A. B Coolidge qui a donné son nom à plusieurs voies comme le couloir menant à la pointe Puiseux du Pelvoux. En 1874, le Club Alpin Français (CAF) est créé afin d'intégrer les Français dans la course aux sommets et en 1877, la Meije, dernier grand sommet vierge des Alpes est gravie par trois Français. Cette ascension marque la fin de l'âge d'or de l'alpinisme, entendu comme des excursions où personne n'avait encore jamais été. C'est alors le début d'un autre type d'alpinisme. Il ne s'agit plus d'atteindre les sommets à tout prix, mais de chercher les itinéraires les plus esthétiques, les plus difficiles, de réaliser des ascensions hivernales, en solitaire, d'explorer les faces nord et de découvrir d'autres chaînes de montagne que les Alpes.

Aujourd'hui subsiste, héritage du développement touristique du territoire, cette double approche touristique, complémentaire, mais peut-être opposée, avec d'une part un tourisme concentré en station, générant des volumes importants instantanés, avec une offre loisirs diversifiée devant contenter une clientèle familiale relativement sédentaire et captive, et d'autre part un tourisme bien plus géographiquement diffus, sur des activités de niche, avec une clientèle « libre ».

Le pays des écrins a construit son identité sur le 2^e, mais a économiquement besoin du 1^{er}. Cette dualité se retrouve tout au long de l'analyse.

5.2. Le contexte touristique : organisation – gouvernance – positionnement marketing

Sources : candidature espace valléen 2021-2027 ; portraits de territoire HA automne 2020 ;

❖ L'économie touristique

L'économie touristique est devenue la plus importante depuis l'ère post industrielle. 74,8% des emplois existants aujourd'hui sont des emplois tertiaires (commerce, transports, services divers, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) et plus précisément, 31,5% des emplois sur le territoire sont touristiques. À ce titre la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Les Écrins, gestionnaire du domaine skiable de Puy St Vincent, est le 2^e plus gros employeur du territoire après une entreprise du bâtiment.

Territoire à la fois ruisselant vers des fonds de vallée sans issues et drainé par la voie de passage entre Gap et Briançon, le Pays des Écrins vit désormais en majorité de ses ressources touristiques. Ces ressources se nourrissent entre elles : les richesses économiques engendrées se basent sur des ressources naturelles et paysagères intrinsèques sources de son attractivité.

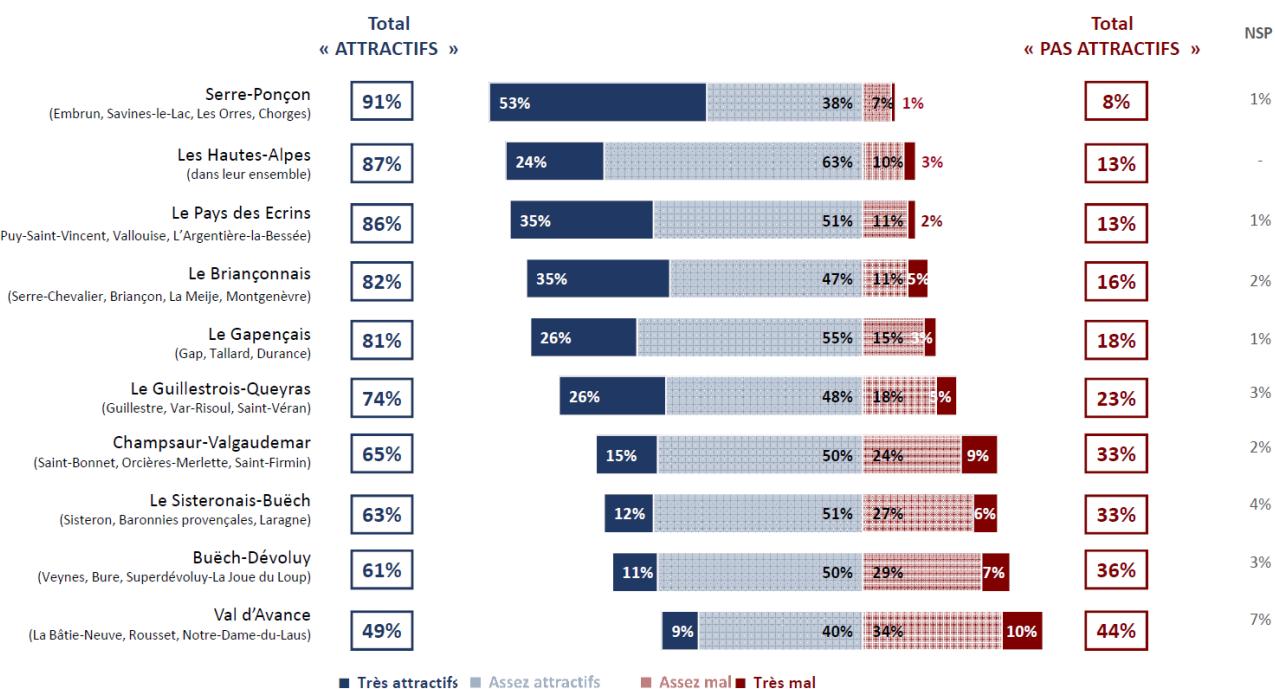
Cette attractivité s'appréhende en termes touristiques, mais également en termes de dynamiques socio-économiques plus larges.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

L'enquête « les regards croisés sur l'attractivité des Hautes-Alpes », menée en 2020 par l'IFOP pour l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes Alpes, auprès d'un public de chefs d'entreprise sur Aix-Marseille, de hauts alpins et d'un panel de la population française, dégage les résultats suivants :

- 94% des interrogés estiment que l'offre touristique, d'activités et de loisirs est attractive,
- 86% (soit le 3^e territoire du département) estiment que le bassin de vie du Pays des Écrins est attractif,
- Pour 59% des haut-alpins, le tourisme fait partie des trois filières d'avenir,
- Pour 66% des interrogés, le dynamisme du tourisme contribue de manière importante à l'attractivité du territoire pour y développer des activités professionnelles.

Question : De manière générale, diriez-vous que les Hautes-Alpes et ses bassins de vie vous semblent attractifs ou pas attractifs ?



Attractivité économique des bassins haut alpins – étude IFOP 2020

Le dynamisme et l'attractivité touristique du Pays des Écrins participent ainsi activement à sa dynamique démographique, car ils sont devenus de réels facteurs à l'origine d'installation de nouveaux habitants, lors de la création des stations certes, mais encore aujourd'hui sur une dynamique plus large.

❖ L'organisation territoriale - la CCPE

Pour encadrer cette économie nourricière, la CCPE dispose d'une organisation territoriale particulièrement favorable à la construction d'une stratégie homogène et efficace. En effet, le périmètre de l'intercommunalité se révèle être à la fois celui de la collectivité compétente en matière de tourisme, d'organisation de la mobilité (depuis 2021), du SCoT, du canton, de l'Espace Valléen.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Ses compétences en matière touristique sont les suivantes :

- Obligatoire: étude, mise en place, gestion et entretien de la signalétique touristique / étude et réalisation d'aménagements et d'équipements pour développer le tourisme (maisons du tourisme et de l'artisanat) / promotion du tourisme dont la création d'un Office de Tourisme Communautaire (OTC) ;

Ce dernier, de type associatif, assume les missions d'accueil et d'information, de promotion, de coordination des divers partenaires du développement touristique local, d'animations, de commercialisation (via la plateforme de marché), d'observatoire du tourisme (bilans réalisés par un prestataire extérieur et bilans d'exercice de l'Office).

On notera ici que les stations ne disposent pas de centrale de réservation ni de service animation propres.

Cependant, depuis le 1^{er} octobre 2025, la commune de Puy-Saint-Vincent dispose de son propre Office de Tourisme. Cette première étape est nécessaire à l'obtention du titre de « commune station classée ». Ce label national permettrait à la station de bénéficier de meilleures dotations de l'Etat, de monter en gamme et de renforcer la marque Puy-Saint-Vincent sur la scène alpine. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- 2026 : classement de l'office de Tourisme 1^{er} catégorie ;
- 2027 : lancement de la démarche « station classée ».
- Facultative: hébergements pour les travailleurs saisonniers (étude, réalisation et gestion d'hébergements à leur destination) / équipements d'intérêt intercommunautaire (piscine et cinéma de L'Argentière-La Bessée) / politique des activités sportives de pleine nature (APPN).

Sur ce dernier item, la CCPE gère en particulier :

- o Les sentiers d'accès au Sélé et au glacier blanc ;
- o Les sentiers thématiques ((1 par commune sauf 2 pour Vallouise-Pelvoux)

Commune	Sentier thématiques
Champcella	Sentier du gouffre
Freissinières	Bois de M. Alfred
L'Argentière-la-Bessée	Circuit industriel
La Roche-de-Rame	Canal de Serre Duc
Vallouise-Pelvoux	Traces des bergers
Puy Saint-Vincent	Le mélézin
Saint-Martin de Queyrières	Les cabanes
Vigneaux	Cloutas

Synthèse des sentiers thématiques gérés par la CCPE

- o Le tour du pays des Écrins
- o Signalétique, balisage, animation et promotion des activités des sports d'eaux vives, des activités cyclotourisme et VTT pour les itinéraires inscrits au site VTT-FFC
- o Signalétique, balisage, animation, promotion, aménagements, travaux de l'activité trail pour ce qui concerne la « station trail » (parcours et ateliers)
- o Participation au financement d'évènements/associations sportifs, scientifiques et culturels, d'athlètes de haut-niveau.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

❖ L'organisation territoriale avec les autres acteurs/programmes

Au-delà de ce niveau très intégré, la CCPE est amenée à travailler en étroite collaboration avec diverses institutions :

- **Le Parc National des Écrins (PNE)** : 6 communes sur 8 sont concernées en partie par le cœur de parc et en partie par son aire d'adhésion. La collaboration entre les deux Institutions est étroite, notamment quant à la gestion des problématiques et la valorisation touristiques des territoires communs. À ce titre on notera la co-construction entre le PNE et l'OTC d'un référentiel permettant aux offices de tourisme d'obtenir le label « Esprit parc ». Celui-ci a été créé au départ pour que tous les producteurs et prestataires de service installés dans les parcs nationaux qui remplissent les conditions d'adhésion établies puissent obtenir la marque « Esprit parc » et ainsi proposer une garantie d'accueil et de services, d'état d'esprit, à leurs clients. La marque est attribuée à des produits ou services directement. L'adhésion à la marque est conditionnée par le respect de deux règlements par les professionnels demandeurs :
 - Le RUG (Règlement d'Usage Générique) : il encadre l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux.
 - Les RUC (Règlement d'Usage Catégoriel) : pour chaque type de produit ou service, ils précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque. Ils sont élaborés pour l'ensemble des parcs nationaux. À ce jour, près de 20 RUC ont été élaborés et permettent aux producteurs ou prestataires de services dont l'activité correspond à l'un des RUC d'adhérer à la marque.



Désormais les Offices de tourisme peuvent y prétendre.

Au-delà de la marque, un travail important est mené avec le PNE depuis plusieurs années et sur différentes thématiques : Itinérance avec le Grand Tour des Écrins, Tour du Pays des Écrins à pied en 3 jours, 6 jours et 7 jours et le Grand tour des Écrins à VTT / développement de la plateforme Geotrek par un partenariat CCPE-OTC-PNE : rando.paysdescrins.com / travail sur l'alpinisme grâce à la dynamique « Villages d'alpinisme ».

Ces différents projets menés en collaboration avec le PNE et pour certains avec d'autres territoires porteurs présents dans l'espace valléen grâce à l'animation menée par le PNE marquent une véritable dynamique de travail et de coopération.

Cela permet à la fois d'avancer sur les thématiques privilégiées du Pays des Écrins (Ailefroide, Pré de Mme Carle, réappropriation de la valeur alpinisme, montagne préservée...), mais aussi de faire le lien et d'envisager des projets inter-espaces valléens.

- **ALCOTRA** : Le programme de Coopération Territoriale Européenne (CTE) France – Italie couvre la totalité de la frontière alpine entre ces deux pays, et concerne cinq Régions, cinq Départements français et trois Provinces italiennes. Les collectivités des Hautes Vallées ont travaillé ensemble pour élaborer un diagnostic transfrontalier du territoire, définir une stratégie transfrontalière et élaborer des projets conjoints. La candidature a été accepté par le Programme Interreg France Italie / ALCOTRA 2014-2020. Le projet de PITER (Plan Intégré TERritorial) s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale à l'échelle transfrontalière. À travers le PITER, la stratégie vise à créer les conditions pour que les Hautes-Vallées deviennent une « destination intelligente », en

rendant son territoire plus attractif pour de nouveaux résidents, touristes et activités productives, en assurant une haute qualité de vie pour ceux qui le vivent. Les effets recherchés sont de réduire les risques de se transformer en simple couloir de passage et de se dépeupler, en offrant plus d'opportunités et en accompagnant le processus de vieillissement. La CCPE est impliquée dans trois projets : « Cœur innovant », « Cœur résilient » et « Cœur en mouvement » (mobilité).

❖ *Études / contractualisations*

Forte de cette structuration autour d'un périmètre identique pour guider différentes politiques publiques, l'intercommunalité s'est saisie des questions touristiques et a lancé différentes études / contractualisations sur lesquelles ce diagnostic est notamment appuyé. D'autres échelles territoriales ont également tenté d'apporter des réponses localisées.

Ainsi, on peut lister notamment :

- Étude d'opportunité d'un projet de porteur entre Puy-Saint-Vincent, Vallouise-Pelvoux - 2011 – Eureca
- Voie verte entre Pelvoux et La Roche-de-Rame – 2014 – Alplicité
- Stratégie de commercialisation – 2020 – Capyield / Altimax
- Stratégie marketing de la destination Pays des Écrins - 2021 – Capyield / Altimax
- Climsnow sur les stations de Puy-Saint-Vincent et Pelvoux-Vallouise - 2021 – Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Étude opérationnelle pour l'aménagement du plateau des essarts à Pelvoux et accès à la haute montagne – 2021 – Epode/Géode
- CRTE 2021-2026 – Pays des Écrins
- Espaces valléens 2021-2027 – candidature Pays des Écrins
- Contrats station 2030 – candidature Pays des Écrins
- Analyse financière station Pelvoux Vallouise - 2021 – KPMG
- Étude mobilité en fonds de vallées - 2022 – Pays des Écrins
- Étude de faisabilité pour les aménagements urbains et paysagers des villages d'alpinisme des Écrins - 2022 – Agence de développement des Hautes-Alpes
- Étude aménagement du centre-ville de L'Argentière-La Bessée (Petites Villes de Demain) en cours – Coromp Architectes
- Étude urbanistique et paysagère concertée en vue de l'aménagement du GYR à Vallouise (en cours) – AGIR EN VILLE
- Étude d'aménagement de la plaine des Ribes en cours – Alplicité

❖ *Positionnement marketing touristique poursuivi par l'office de tourisme*

Le positionnement touristique du Pays des Écrins a été dégagé dans l'étude sur la définition de la stratégie marketing de 2021, menée et pilotée par l'office de tourisme communautaire. Il s'agit d'un travail sur l'image du territoire, et les valeurs que l'office de tourisme va tenter de mettre en avant dans sa promotion/communication.

Définition du positionnement – outil de communication :

Il définit ce que la destination veut représenter dans l'esprit de ses clients : c'est l'image voulue ou choisie, celle à développer. Toute destination, toute organisation a naturellement un positionnement : c'est l'image perçue, parfois subie... « Si on ne choisit pas son positionnement, le public s'en chargera ». Un positionnement efficace doit être « RCD : R pour Réponse, C pour Crédible, D pour Distinctif. » Il doit en effet :

- Répondre aux attentes des principaux clients ciblés (touristes et habitants) ;

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

- Être Crédible et correspondre à l'identité profonde de l'organisation et à ses caractéristiques actuelles ou futures et aux besoins sur le territoire. Le positionnement doit pouvoir être partagé ;
- Être Distinctif par rapport à d'autres organismes, services, et permettre de bien identifier la valeur ajoutée de se rendre à cette destination.

Le positionnement est ainsi à la fois :

- Une fiche d'identité partagée localement ;
- Un profil en cohérence avec les caractéristiques locales ;
- Un élément différenciant des autres territoires ;
- Une promesse client quant à sa valeur ajoutée.

Objectif d'un positionnement :

En réalité il poursuit un objectif unique : pérenniser ou augmenter la fréquentation touristique du territoire.

Le positionnement choisi aujourd'hui pour le Pays des Écrins, présenté dans l'étude stratégie marketing et poursuivie par l'Office de Tourisme Communautaire est le suivant :

Le Pays des Écrins,
une **destination unique** qui associe
la haute montagne
majestueuse et **préservée**
à un **accueil privilégié et centré**
sur l'humain.

Citation tirée de l'étude Stratégie marketing de la destination Pays des Écrins

Le Pays des Écrins est donc un territoire de Haute Montagne préservée et accessible (humainement et techniquement).

Le bureau d'études précise ensuite 3 thèmes d'actions à décliner sur le territoire pour tenir le positionnement dégagé.



La combinaison de ces 3 niveaux confère de forts atouts différenciateurs au Pays des Ecrins

8

Niveaux d'action proposés par l'étude marketing

⁸ NB: Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, l'écotourisme s'entend des formes de tourisme ayant les caractéristiques suivantes :

- la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
- une part d'éducation et d'interprétation.

❖ Quelques données de fréquentation

En termes de fréquentation, le Pays des Écrins a reçu 1.3M de nuitées en 2021, soit environ 8.6% des nuitées touristiques haut-alpines. En 2014, le Pays des Écrins représentait 5.6% de ces nuitées haut-alpines, avec une valeur absolue d'environ 1.1M.

Fréquentation	Pays des Écrins	Champsaur	Guillestrois-Queyras	Serre-Ponçon	Briançonnais
2021 hors résidents (en M de nuitées)	1.3	1.4	2.1	2.7	3.9
Part des Français	82%	93%	88%	84%	81%

Fréquentation touristique et résidentielle 2021 par flux vision ; ADET

Parmi les nuitées françaises au Pays des Écrins, 30% viennent de PACA et 15% d'Île-de-France.

	Année 2019			Année 2020			Année 2021		
Ensemble	1 929 milliers			1 175 milliers			1 270 milliers		
Français	1 342 milliers			966 milliers			1 038 milliers		
Étrangers	586 milliers			209 milliers			232 milliers		
Hiver : de décembre 1-1 à avril	• Français	49 %		• Français	41 %		• Français	37 %	
	• Étrangers	46 %		• Étrangers	39 %		• Étrangers	13 %	
	• Ensemble	48 %		• Ensemble	41 %		• Ensemble	32 %	
Printemps : de mai à juin	• Français	7 %		• Français	7 %		• Français	10 %	
	• Étrangers	9 %		• Étrangers	3 %		• Étrangers	9 %	
	• Ensemble	7 %		• Ensemble	6 %		• Ensemble	10 %	
Été : de juillet à août	• Français	37 %		• Français	45 %		• Français	42 %	
	• Étrangers	39 %		• Étrangers	54 %		• Étrangers	68 %	
	• Ensemble	37 %		• Ensemble	46 %		• Ensemble	47 %	
Automne : de septembre à novembre	• Français	8 %		• Français	8 %		• Français	11 %	
	• Étrangers	6 %		• Étrangers	5 %		• Étrangers	10 %	
	• Ensemble	7 %		• Ensemble	7 %		• Ensemble	11 %	

Fréquentation touristique et résidentielle du Pays des Écrins 2021 par flux vision ; ADET

La répartition de la fréquentation entre les saisons met en exergue les éléments suivants :

- L'été représente 42 % des nuitées annuelles, dont 26% provenant de touristes étrangers (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Italie) ;
- L'hiver incarne 37% des nuitées annuelles, dont 7 % d'étrangers ;
- Le printemps et l'automne recensent respectivement 10% des nuitées annuelles.

Selon les données de l'observatoire de G2A, on constate que l'hiver comprend environ 50% de ces séjours en week-end, alors que l'été connaît 50% de longs séjours.

La saison estivale est la plus émettrice de nuitées. Cela ne signifie pas forcément qu'elle génère par là même le plus de retombées économiques, les activités estivales étant généralement plus diffuses et moins unitairement onéreuses que l'hiver.

-
- o les prestataires de services partenaires dans les destinations sont le plus souvent de petites entreprises locales
 - o retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socioculturel.
 - o protection des zones naturelles utilisées comme attractions écotouristiques.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

La typologie semble se concentrer sur une clientèle CSP+, été comme hiver. Mais si l'on creuse un peu plus le profil, on peut constater qu'il existe presque autant de profils de clientèles que d'activités proposées. Surtout l'été où la diversité de l'offre est plus grande. Les clientèles en station seront différentes des grimpeurs, des alpinistes, des randonneurs, des kayakistes, etc. La différence résidera certainement davantage dans leurs attentes que dans leurs classes sociales. Dans tous les cas, elles obligent à une diversité de services et une attention ciblée pour une bonne efficacité de l'offre.

Cette pluralité de clientèle est le miroir de la situation touristique du territoire : une offre à la fois massive, concentrée en station, et une offre diffuse territorialement et commercialement.

5.3. L'offre d'activités

L'étude marketing de 2022 identifie sept filières d'activités d'excellence :

- Filière ski alpin ;
- Filière ski nordique et activités complémentaires (cascade de glace, parapente, ski de randonnée) ;
- Filière cyclo et VTT ;
- Filière randonnée et trail ;
- Filière alpinisme et refuges ;
- Filière eaux vives ;
- Filière culture et patrimoine.

L'ensemble de ces filières va être abordé.

Si la dichotomie hiver/été tend à être diminuée le plus possible via des objectifs de diversification et de multiplication des activités multisaisons, elle reste encore une réalité pratique et les activités seront donc traitées en partie sous cet angle pour faciliter la lecture de l'offre. Au-delà, la diversification 4 saisons peut être considérée comme un abus de langage, la réalité pratique consistant davantage à élargir la saisonnalité existante, cela se résumant néanmoins à l'élargissement aussi étendu que possible de la saison estivale (de juin à octobre), pendant que la saison hivernale semble peu encliner à s'étendre à l'avenir.

L'analyse spatiale sera également importante à appréhender, car elle vient confronter le tourisme de masse au tourisme plus diffus, confrontation relativement caractéristique sur ce territoire.

5.3.1. L'offre hivernale

❖ La filière alpine

Le Pays des Écrins dispose de deux stations de ski alpin :



Localisation des 2 domaines skiables des Écrins ; source : googleearth

PUY-SAINT-VINCENT

Sources : SAEM, site internet pays des écrins, études G2A, étude climsnow 2021, entretiens

Pour accéder à cette station, il faut quitter l'axe Gap-Briançon et emprunter le début de la route de Pelvoux-Vallouise, à 80 km de Gap et 20 km de Briançon.

→ DOMAINE SKIABLE :

Avec 171 hectares de pistes, la station de Puy-Saint-Vincent fait partie des stations les plus réputées des Hautes-Alpes, dans le même cadre concurrentiel que des stations telles les Orres ou Risoul.

En termes d'infrastructures, le domaine dispose :

- Remontées mécaniques : 2 téléskis, 1 télécorde, 7 télésièges dont 3 débrayables

APPAREILS	REMONTÉES MÉCANIQUES				
	Débits SK/H	Long en mètre	Altitude départ	Altitude arrivée	Dénivelé en mètre
TK Exercice 1400 1400/1980	675	320	1410	1450	40
TSD des Près 6 places 2005 2006 (+10 sièges)	1962	1920	1415	1852	337 <i>Trajet 6,4'</i>
TSE Crête des Bans 6 places 2018	2535	1260	1600	2278 <i>Trajet 7'</i>	678
TSF Escapade 2 places 1980	732	536	1665	1790 <i>Trajet 7,5'</i>	124
Télécorde 1600 2005	300	100	1665	1680	16
TSD la Bergerie 4 places 2000	2122	1503	1680	2101 <i>Trajet 5'</i>	421
TSD Le Rocher Noir 4 places 2014	1800	885	2075	2492 <i>Trajet 6'</i>	316
TSF Les Bruyères 4 places 2010	1800	720	2070	2256 <i>Trajet 4,5'</i>	186
TSD la Pendine	1800	1285	2179	2667	488

Recensement des remontées mécaniques ; SAEM Puy-Saint-Vincent

- Zones de ski : 2 stades de slalom, 1 boarder cross, 3 zones ludiques, 3 pistes de ski nocturne, 1 snowpark ;
- 2 restaurants d'altitude ;
- 3 pistes de luge ;
- 3 jardins des neiges ;
- 36 pistes dont 4 vertes, 18 bleues dont 1 qui descend jusqu'à Vallouise (9 km depuis le sommet) avec un retour en navette, 11 rouges, 3 noires.

Pièce n°3 – Annexes – Annexe 1: Diagnostic territorial



Plan des pistes de ski alpin – Puy-Saint-Vincent

→ ACTIVITES HORS SKI :

D'autres activités sont proposées en après-ski ou hors ski et notamment :

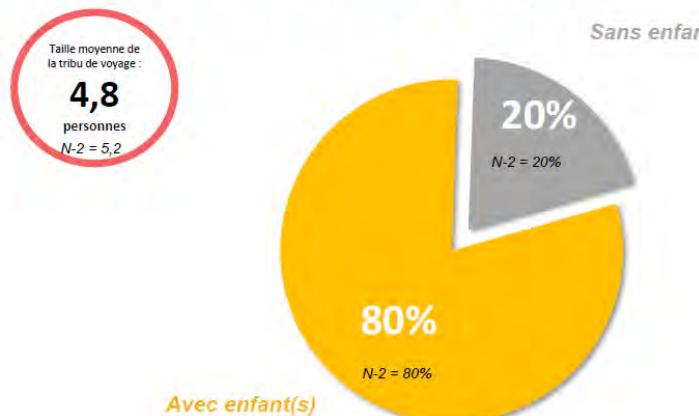
- Piscine chauffée non couverte à 1600
 - Snake glisse / Fat bike
 - Dameuse nocturne
 - Chiens de traîneaux
 - Cinéma / Ludothèque
 - Activités nordiques (confère partie filière nordique)
 - Salle multiactivités (bowling, salle de jeux, salle de spectacle, mur d'escalade/cascade de glace, bureau d'information, patinoire synthétique)

→ CLIENTELE / FREQUENTATION :

La station s'est dotée d'un observatoire client mis en place avec le bureau d'études G2A dont les résultats de la saison d'hiver 2022 dégagent notamment les éléments suivants :

- La station concerne une clientèle familiale au-delà de l'ensemble des stations du benchmark de G2A ;
 - Elle touche une clientèle majoritairement régionale (parmi sa clientèle française – 96%) de manière similaire à la station des Orres, Montgenèvre ou Le Dévoluy ;
 - Une forte fidélisation avec 67% de clients déjà venus au moins 5 fois auparavant et seulement 13% de nouveaux clients contre une moyenne nationale de 21% ;
 - Des atouts marqués via l'offre familiale et le domaine skiable, premiers critères de choix de la destination ;
 - 13% de non-skieurs.

Composition de la tribu de voyage



Benchmark	
	Avec enfants
Puy Saint Vincent	80%
Les Orres	73%
Le Dévoluy	69%
Le Grand Bornand	67%
Arêches-Beaufort	66%
Haute-Maurienne Vanoise	65%
Val d'Allos	63%
Valloire	63%
Valmeinier	63%
Montgenèvre	62%
Val d'Arly	62%
Pralognan	60%
Les Saisies	60%
Les Gets	59%
La Clusaz	59%
Vars	58%
PANEL	51%

Composition de la tribu à Puy-Saint-Vincent ; source : observatoire des profils, comportements, satisfactions clients 2021/2022 G2A

Quelques conclusions sont dégagées de cette étude clients et notamment :

« Le ski alpin reste de loin l'activité la plus pratiquée pendant les séjours à Puy-Saint-Vincent (92%). Les autres activités (ski de randonnée, ski nordique, et balades à pied) largement plébiscitées pendant la saison 2020-2021 pour compenser l'arrêt des remontées mécaniques retrouvent quasiment leur niveau de pratique d'avant crise (en légère augmentation)...

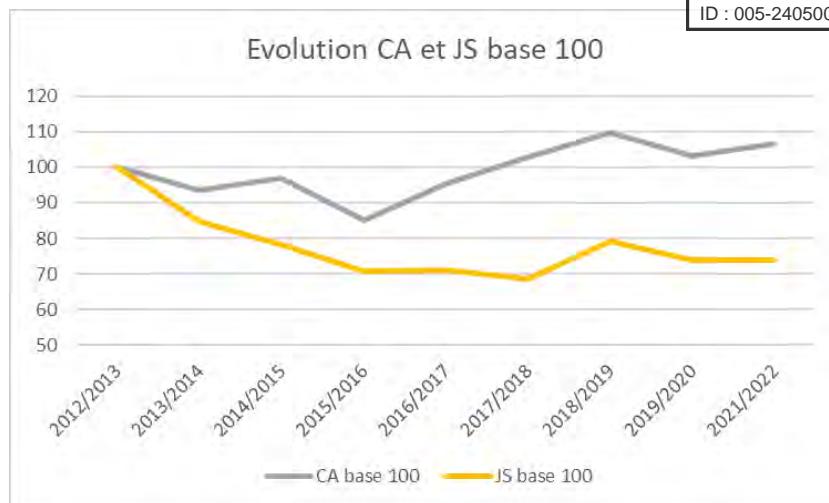
Quelques attentes clients en matière d'activités après-ski ou hors ski pour améliorer l'expérience client, mais la diversité d'activités proposées à Puy-St-Vincent restent un atout considérable pour la destination...

La mobilité et l'environnement : deux enjeux majeurs. L'objectif est de faciliter le parcours client en proposant d'autres alternatives à la voiture comme le train + navettes, mais avec une utilisation et une offre idéale et facilitatrice : un prix attractif, peu de correspondances, une meilleure desserte... »

On note également une insatisfaction quant aux questions de stationnement et de circulation intrastation (cette dernière est gérée par l'intercommunalité).

Globalement la station dispose donc d'une bonne image client, en particulier sur son offre ski familiale.

Pour ce qui concerne les tendances de fréquentation, on peut s'appuyer sur les données de la SAEM, pour tirer quelques tendances telles une baisse des journées skieurs (JS) vendues sur les dix dernières années. Ce qui n'empêche pas le chiffre d'affaires (CA) des remontées mécaniques d'augmenter sur la même période, grâce certainement aux évolutions tarifaires.



Évolution du chiffre d'affaires des remontées mécaniques et des journées skieurs entre 2013 et 2022 ; source : SAEM

→ **CONFIGURATION :**

Elle s'appuie sur 3 étages :

- 1400 : village d'origine, point de départ de la station ;
- 1600 : modèle de station intégrée, avec un bâtiment traversant, poumon économique de la station ;
- 1800 : modèle de résidences de type chalets.

→ **GESTION :**

La station est en gestion déléguée (délégation de service public) par la commune à la Société Anonyme d'Économie Mixte Puy-Saint-Vincent. La société compte parmi ses administrateurs la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCPE, la commune de Puy-Saint-Vincent et un administrateur privé. Ce contrat court jusqu'en 2028. La SAEM gère ainsi les infrastructures suivantes :

- Remontées mécaniques ;
- Pistes ;
- Piscine chauffée ;
- Luge d'été ;
- Cinéma ;
- Garderies.

En parallèle est également conclu un mandat de gestion avec la SAEM, portant cette fois sur le domaine nordique et les itinéraires VTT.

PELVOUX-VALLOUISE

Sources : Régie, site internet pays des Écrins, étude climssnow 2021

La station est située en fond de vallée de la Gyronde, 3 km plus éloignée que Puy-Saint-Vincent de l'axe routier Gap-Briançon, statuant comme une dernière zone d'« activités » avant de poursuivre vers Aile Froide.

→ DOMAINE SKIABLE :

La station offre une cinquantaine d'hectares de pistes.

Elle dispose de

- 8 remontées dont 3 datant d'avant 2000 : 4 téléskis, 2 télécordes, 2 télésièges ;
- 12 pistes : 2 vertes, 4 bleues, 4 rouges et 2 noires ;
- 1 restaurant d'altitude ;
- 1 jardin des neiges ;
- 1 piste de luge ;
- Ski nocturne.



Plan de la station de ski de Vallouise-Pelvoux

L'exposition nord, nord-est et son terrain varié (alpage, forêt, etc.), fait de la station, au même titre que Crévoux, un spot réputé pour les amateurs de hors-pistes et bons skieurs locaux.

→ ACTIVITES HORS SKI :

La station dispose de quelques activités proposées en après-ski ou en complément :

- Filière nordique (voir partie consacrée) ;
- Patinoire synthétique ;
- Bouée tractée ;
- Trottinette ;

- Parapente ;
- Igloo Pelvoux : espace ludique.

→ CLIENTELE – FREQUENTATION

On recense particulièrement deux types de clientèles sur la station :

- Une clientèle familiale avec enfants évoluant sur les zones débutantes et le plateau des Essarts ;
- Une clientèle locale de skieurs / snowboardeurs (riders) profitant des appareils Préron et la Crête pour accéder notamment à la partie haute du domaine, ainsi qu'au secteur hors-pistes lors de conditions favorables.

D'après les typologies de forfaits vendus, les forfaits saison, forfaits journée et demi-journée représentent plus de 80% des ventes. Si cela n'est pas exactement révélateur de la typologie de clientèle (une clientèle en séjour pouvant acheter des forfaits journée ou demi-journée), néanmoins ce ratio est suffisamment important pour pouvoir dégager que la clientèle excursionniste et locale incarne le cœur de cible.

Pour comparaison, à Puy-Saint-Vincent, les mêmes forfaits représentent moins de 65% du volume des ventes de forfaits total.

→ CONFIGURATION

La station dispose d'une configuration qui ne s'apparente pas aux stations de dernières générations. Un front de neige est identifié sur le plateau des Essarts, ayant entraîné la construction de quelques bâtiments d'infrastructures alentour liés au ski (garage à dameuse, salle hors sac, poste de secours...) et d'une importante aire de stationnement justifiée entre autres par des hébergements diffus sur la commune, dont peu skis aux pieds, et impliquant des déplacements et un besoin de parkings sur place.

Les aménagements sur le plateau des Essarts se sont réalisés, au gré des besoins et sans réelle vision spatio-temporelle d'ensemble. Une étude sur ce point a été engagée en 2021 par la CCPE accompagnée de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, intitulée « étude opérationnelle pour l'aménagement du plateau des Essarts – Pelvoux et l'accès à la haute montagne ».

L'espace est assez étendu, ponctué de bâtiments sans une réelle harmonie ni identification du parcours client. Néanmoins, l'espace central comprend la majorité des services d'accueil (bâtiment multifonctions), constituant ainsi un « sas d'entrée » sur le domaine. L'accès à l'offre est ensuite moins fluide, avec le bâtiment ESF/jardin des neiges et le site Igloo Pelvoo à l'Est du plateau, peu visible et accueillant, le chalet chien de traîneaux isolé sur le parking principal, la salle hors sac de l'autre côté de la voirie. La déambulation en grande partie sur des voiries est peu avenante.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

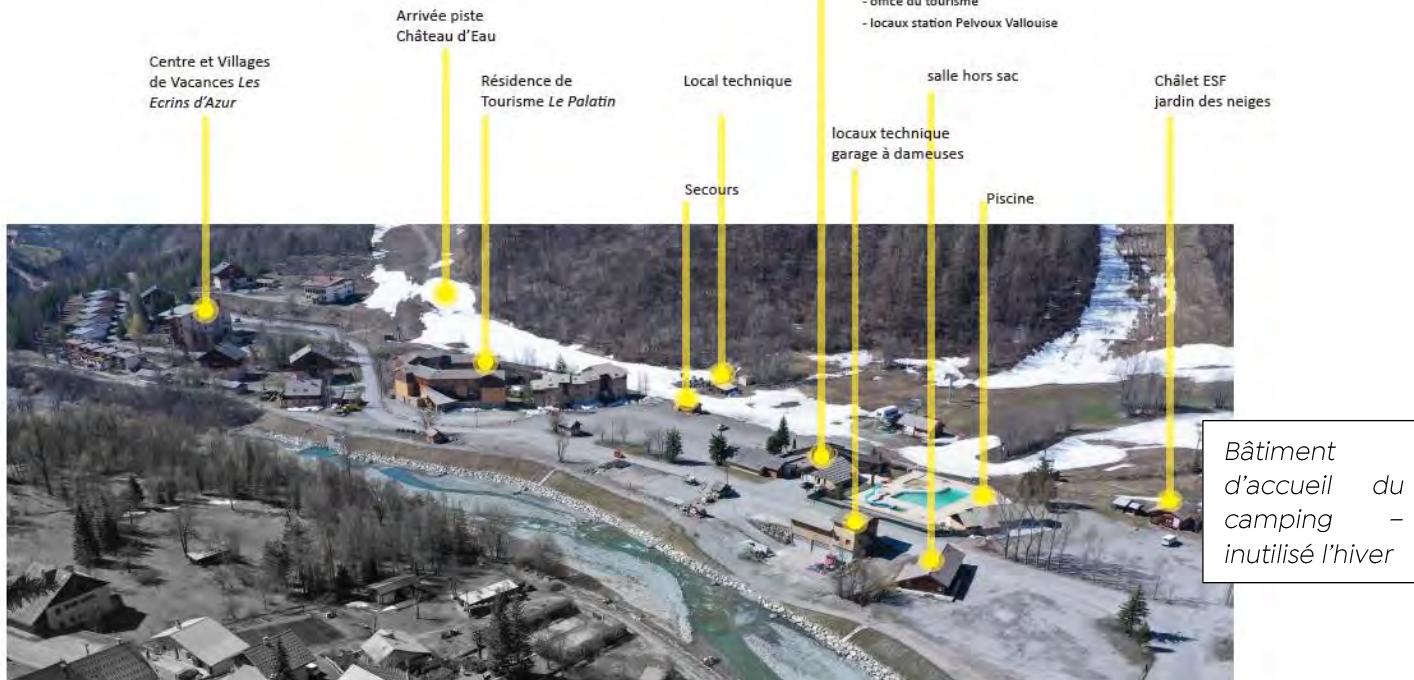
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Identification de la destination des bâtiments sur le plateau des Essarts ; source : étude d'aménagement du plateau des Essarts, 2021

Les parkings sont particulièrement imposants et sont accompagnés par des voiries surdimensionnées : les espaces publics du site sont ainsi composés essentiellement de vastes nappes d'enrobé. Les différents parkings sont dispersés sur le site et aucun marquage ne délimite les places de stationnement ou les circulations, ce qui rend les espaces difficiles à lire et à comprendre. Aucun espace n'est dédié aux circulations piétonnes.



Identification et quantification des parkings sur le front de neige de Pelvoux ; source : étude d'aménagement du plateau des Essarts 2021

L'impression est ainsi particulièrement minérale, avec un manque de structuration et de flux instinctif ne facilitant pas les parcours client.

→ GESTION

Auparavant en délégation de service public auprès de Alpes Ski Développement (2013-2021) les remontées mécaniques et le domaine skiable sont gérés par une régie communale directe depuis le 1^{er} juin 2021. Il s'agit d'une régie à l'autonomie financière, menée par un conseil d'exploitation et un directeur.

Aucun autre équipement que ce qui a trait au domaine skiable n'est intégré à cette régie.

RECAPITULATIF DE LA FILIERE ALPINE DU PAYS DES ÉCRINS :

Site	Puy-Saint-Vincent	Pelvoux Vallouise
Altitude	1400 - 2700	1250 - 2300
Ouverture / Fermeture (2023)	10 décembre 10 avril	17 décembre 27 mars
Surface des pistes	171 ha (4 ^e de la région sud)	49 ha (18 ^e de la région sud)
Type de clientèle	Famille Sportifs Régionale / Nationale	Famille Riders Locale / Régionale
Évènements	Courses sportives	Igloo Pelvoo
Hors ski	Grande diversité des activités et loisirs, ainsi que des services	Palette d'activités modérées.
Configuration	Multiples visages Vie de station répartie sur 3 pôles.	Plateau des Essarts = cœur de site, mais vie de station diffuse

❖ *La filière nordique*

Sources: étude d'aménagement du plateau des Essarts, nordicfrance, nordic en vallouise; paysdesecrins.com, entretiens

Elle regroupe essentiellement les activités de ski de fond, biathlon, cascade de glace, chiens de traîneaux, raquettes et ski de randonnée.

Elles vont apparaître comme des activités de diversification en station de ski alpin (hors ski), et comme offre à part entière par ailleurs. Également, elles font l'objet soit de sites structurés, soit d'une pratique libre diffuse.

On distingue donc ces 3 niveaux : les stations d'alpin, les sites nordiques, les espaces libres.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

EN STATION, une offre venant compléter le ski :

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

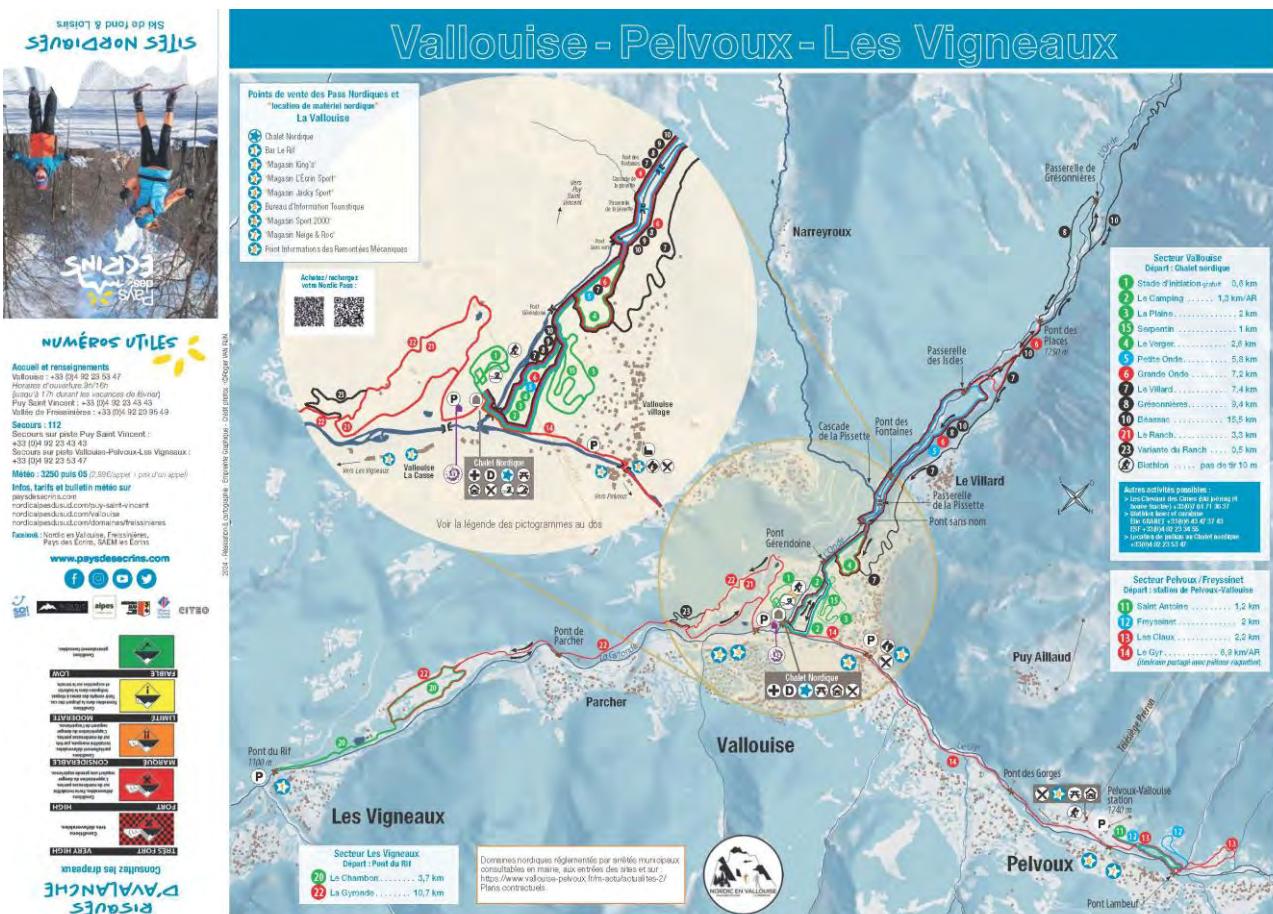
Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

Site	Puy-Saint-Vincent	Pelvoux-Vallouise
Ski de fond	25 km – 4 rouges et 1 bleue Accès difficile, soit par un TS soit par marche. Accès payant	Confère site de Vallouise – domaine relié Le front de neige de la station de Pelvoux Vallouise constitue le 2 ^e point d'entrée du site de fond.
Randonnée raquettes	9 itinéraires balisés + accès vers Narreyroux Evénement : nordic walkin	1 itinéraire + liaison vers Vallouise
Ski de randonnée	2 parcours balisés + accès vers Narreyroux	Ticket « rando » dédié pour emprunter les remontées mécaniques (1084 passages sur la dernière saison, soit 2 fois plus que les piétons) 1 itinéraire labélisé FFME.
Chiens de traîneaux	1 boucle Sur le domaine skiable	1 boucle Front de neige de la station
Snowtrail	2 itinéraires	1 itinéraire
Particularité	Site peu accessible, en offre complémentaire du ski	Site en offre complémentaire du ski et en prolongement du site nordique de Vallouise Stade d'initiation



Carte des domaines nordiques du pays des Ecrins ; source :
<https://www.nordicfrance.fr/content/uploads/2022/12/2024-Ski-de-fond-final-bd.pdf>

Puy Saint Vincent



Freissinières



Carte des domaines nordiques du pays des écrins ; source :

<https://www.nordicfrance.fr/content/uploads/2022/12/2024-Ski-de-fond-final-bd.pdf>

Le domaine de ski de fond de Puy-Saint-Vincent est un espace relativement excentré, peu visible depuis la station, qui ne se prête pas à une pratique spontanée. Il s'adresse à une population en station, en complément ski ou pour les non-skieurs alpins. Il est attractif pour une population locale de fondeurs excursionnistes sportifs. Les remarques sur le domaine de fond de Pelvoux seront les mêmes hormis un accès plus facile et un stade d'initiation en accès libre qui rendent le site plus « attractif ». Son lien avec le domaine nordique de Vallouise implique une utilisation par des fondeurs locaux, mais plutôt en tant que prolongement.

Des itinéraires de ski de randonnée balisés sont proposés par les deux stations, Pelvoux ayant créé un forfait dédié qui semble rencontrer un certain succès. Les itinéraires de balades en raquettes et la prestation chiens de traîneaux restent un complément d'activité désormais usité dans les stations de sports d'hiver.

EN SITE NORDIQUE, UNE OFFRE D'APPEL :

Site	Vallouise-Pelvoux	Freissinières
Ski de fond	<p><u>Secteur Vallouise :</u> 30 km – 4 vertes, 1 bleue, 3 rouges, 2 noires. Un pas de tir de 10 m. Accès : identification et accès au départ visibles depuis la voirie ; plateau en bas de la montée vers Puy-Saint-Vincent. Accès payant</p> <p><u>Secteur Pelvoux :</u> 9 km – 2 rouges, 1 bleue et 1 verte Accès sur le front de neige de la station Accès payant Un stand de tir biathlon de 10m sur le front de neige de la station, mal connecté au réseau de pistes. Domaine relié à celui de Vallouise, mais traversée des Essarts peu visible et adaptée. Liaison souvent mal enneigée (pas de neige de culture). Liaison Vallouise - Les Vigneaux (accès : pas d'identification et accès au départ visibles depuis la voirie)</p>	<p>10 km – 2 vertes, 1 bleue. Départ depuis la plaine des Ribes. Accès libre Damage bénévole</p>
Ouverture	Mi-décembre – mi mars	Mi-décembre – fin février
Randonnée raquettes	4 itinéraires + une liaison Vallouise=> Pelvoux	
Cascade de glace à Pelvoux		Cascade de glace artificielle Nouveauté 2021-2022 Accès libre, mais sur réservation
Chiens de traîneaux	<p><u>Secteur Pelvoux :</u> 1 boucle Front de neige de la station</p>	<p>Nouveauté 2021-2022 1 prestataire Boucles de 30mn à 1h. Départ similaire au ski de fond, mais itinéraires distincts. Damage communal</p>
Snowtrail	2 itinéraires	1 itinéraire
Particularité	<p><u>Secteur Vallouise :</u> Offre d'appel bénéficiant d'une situation géographique propice à différentes clientèles : passage, station, locale. Stade d'initiation Vallée de l'onde</p> <p><u>Secteur Pelvoux :</u> Site en offre complémentaire du ski et en prolongement du site nordique de Vallouise Stade d'initiation</p>	Offre d'appel en cours de structuration ; devant être attractive par elle-même, car ne bénéficie pas d'une situation géographique impliquant une venue « par hasard » ou par facilité.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

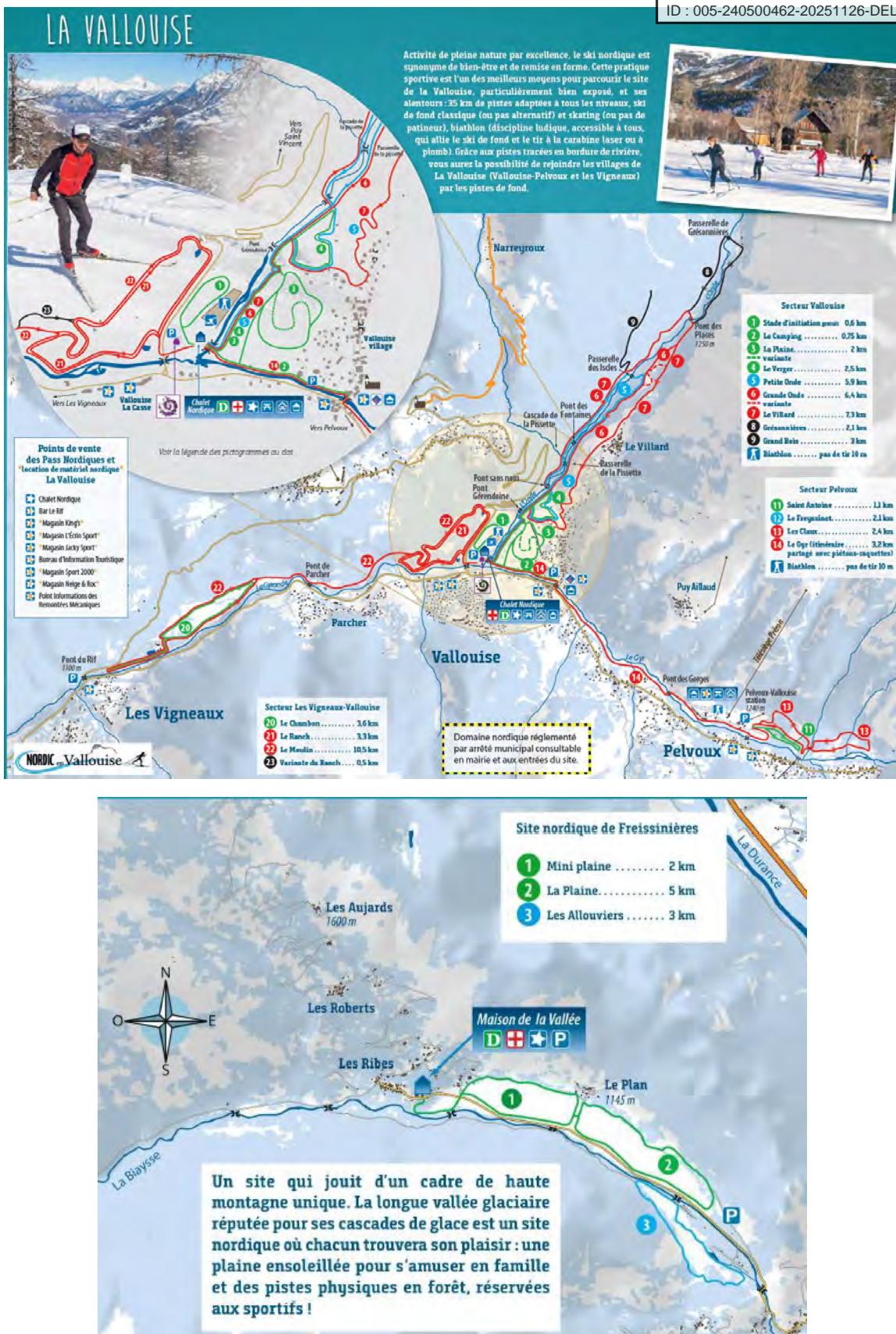
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Plan des sites nordiques de Vallouise et Freissinières ; pays des écrins.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

On observe ainsi un site d'appel ski de fond sur Vallouise, ne portant pas d'autres activités sur le site en lui-même hormis deux itinéraires de snowtrail. Aucun événement particulier n'est recensé. Il s'agit d'une offre en « vallée », au bord de l'axe routier menant vers Puy-Saint-Vincent d'une part et vers Pelvoux Vallouise/Ailefroide d'autre part, qui va profiter à une clientèle locale, ainsi que constituer une offre complémentaire pour les fondeurs accompagnants en station, ou encore une activité de découverte pour les familles en station. Le site n'est pas une offre structurée autour d'hébergements, mais bien une offre pour une clientèle logée ailleurs ; soit locale, soit en station, soit en visite ailleurs sur la commune.

Le site de Freissinières tend à proposer plusieurs activités sur le même site : ski de fond, chien de traîneaux, snowtrail, cascade de glace artificielle... Celle-ci a connu un important succès le premier hiver d'exploitation : plus de 1000 visites, plutôt une clientèle de guides, professionnels ou initiés. L'objectif est désormais d'élargir aux scolaires et d'offrir également un axe initiation. Ce site n'est pas un site de passage. La vallée de Freissinières court vers Dormillouse qui constitue une destination hivernale relativement nichée. Aucune offre d'hébergement hivernale n'est par ailleurs de nature à engendrer une fréquentation particulière. Par conséquent il s'agit d'un site de destination, qui doit attirer des clients par lui-même, sans pouvoir bénéficier des débordements extérieurs (provenant d'un axe routier fréquenté, d'une station de ski ou d'une offre majeure à proximité).

EN PRATIQUE DIFFUSE : LES RAQUETTES, LE SKI DE RANDONNÉE, L'ALPINISME ET LA CASCADE DE GLACE.

Le Pays des Écrins offre un panel d'itinéraires de raquettes et de ski de randonnée qui n'a de limite que le périmètre du territoire lui-même. Toutes les communes, toutes les vallées, bénéficient d'itinéraires recensés dans un topo guide. On peut noter quelques têtes de pont tels le dôme des Écrins, la Rouya, le grand Pinier, la Roche Faurio... Pour des itinéraires plus accessibles, citons l'accès au lac de l'Eychauda, le trajet de Pelvoux au Pré de Mme Carle en passant par Ailefroide depuis Les Claux, Dormillouse depuis le parking d'hiver après les Viollins...

Ces itinéraires sont en particulier alimentés par l'identification de sites d'exception, mis en avant par l'office de tourisme communautaire, venant ainsi localiser des endroits suscitant un intérêt particulier, suffisant pour encourager au déplacement notamment par voie « alternative » : raquettes, ski de randonnée, ski de fond :

- Ailefroide et le pré de Mme Carle sur Vallouise-Pelvoux ;
- Le village de Chambran sur Vallouise-Pelvoux ;
- Le hameau de Narryeroux sur Puy-Saint-Vincent ;
- Le hameau de Dormillouse sur Freissinières ;
- La vallée de l'Onde sur Vallouise-Pelvoux.

Ces itinéraires sont parfois également l'accès à des ascensions d'alpinisme⁹, finissant en crampons et piolet. Les sommets d'alpinisme hivernaux sont eux essentiellement situés sur la commune de Vallouise-Pelvoux et ne sont accessibles qu'à des pratiquants expérimentés.

⁹ L'alpinisme est l'art de gravir des sommets et des parois en haute montagne, en toutes saisons, en terrain rocheux ou glaciaire. Il fait appel à des capacités physiques, techniques et intellectuelles et se pratique en utilisant des techniques adaptées, du matériel et des outils très spécifiques comme les piolets et les crampons. (unesco.org – discipline inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2019)

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Le Pays des Écrins offre par ailleurs une série de sites de cascades de glace, agencées à un évènement annuel international, qui en font sa réputation. Ainsi on peut trouver une offre de toutes sortes :

- La cascade de glace artificielle de Freissinières,
- Une cascade de glace semi-artificielle sur les Claux à Vallouise-Pelvoux,
- Des sites de cascades de glace naturelles et semi naturelles dans la vallée du Fournel, la vallée de la Biaysse
- Un évènement international basé à L'Argentière-La Bessée, dit Ice Climbing dont le point de rassemblement se trouve sur L'Argentière-La Bessée mais la pratique se déroule sur les différents sites du Pays des Écrins.

On constate que le Pays des Écrins est ainsi un territoire hivernal aux multiples visages, entre stations concentrées et spots diffus, entre pratiques expérimentées et de découverte, entre « coins perdus » et bases de rassemblement, entre vallées et sommets. Cela rend complexe la lecture spatiale et qualitative des activités tout en constituant un atout indéniable.

Toutefois, il apparaît très clairement que l'offre hivernale est largement dominée par la filière alpine, cœur et consistance de l'offre, le reste étant soit un complément, soit une offre subsidiaire, soit une offre de niche sans retombées économiques ni fréquentations comparables.

ÉLÉMENTS DE REFLEXION SUR L'OFFRE HIVERNALE

La filière alpine est motrice dans l'économie touristique hivernale du territoire. Dans un contexte national social, écologique et économique aussi complexe que sensible, elle devra se faire une place lui permettant de répondre aux exigences de ce contexte, voire en tirer parti si elle se démarque de ses concurrentes. Elle peut d'autant plus devenir pilote et favoriser l'enclenchement d'un nouvel imaginaire sur l'avenir des stations, potentiellement précurseur pour d'autres territoires.

La filière nordique est constituée d'une offre ski de fond, peu différenciante sur le territoire du Pays des Écrins, et d'une offre en activités complémentaires que sont le ski de randonnée / alpinisme et la cascade de glace, qui présentent une attractivité particulière, en s'adressant toutefois à des clientèles initiées ou de niche.

Pour ce qui concerne l'activité ski de fond, celle-ci semble pouvoir bénéficier d'une certaine attention : l'étude d'aménagement du plateau des Essarts explique ainsi que « *On assiste, ces dernières années, accentué par la COVID 19, à l'augmentation de la fréquentation sur l'activité nordique (plus largement à une augmentation des activités hivernales hors skis). On observe en moyenne 20 à 25% d'augmentation annuelle de fréquentation, exprimée en journées skieurs, sur les 5 dernières années. Concernant le chiffre d'affaires du nordique, une hausse considérable est observée : passant de 100 000 € environ (année 2019-2020) à environ 170 000 € pour 2020-2021 avec une augmentation exceptionnelle des journées skieurs de +100%. Ces tendances encouragent le développement global de l'activité et plus largement de l'offre hors ski. Cependant nous notons un manque de cohérence entre des problématiques techniques (problématique d'enneigement de piste, manque de lisibilité de l'offre nordique, discontinuité dans la pratique, etc.) et l'augmentation continue de la fréquentation sur le nordique.* ».

De manière plus globale, à côté de cela, une étude nationale de « définition et déploiement d'une stratégie et de nouveaux modèles socio-économiques pour le Nordique en France », éditée en 2020, dégage quelques statistiques et conclusions de nature à vanter la filière nordique cette fois : ainsi 1€ de redevance entraînerait en moyenne des retombées globales sur le territoire à hauteur de 15€, 1 emploi dans la filière nordique soutiendrait 3 emplois par ailleurs. D'après cette étude, les principaux enjeux consisteraient à viser un renforcement de la filière dans l'économie touristique, un calibrage de l'approche émotionnelle en définissant des principes d'expériences attractives et capables de faire rayonner la filière dans l'offre globale, à faire pivoter l'offre vers davantage d'attractivité pour de nouvelles clientèles (mise en scène, équipements et services sur le domaine, bien-être) sans toutefois dégrader l'attractivité sportive qui concentre à elle bon nombre de pratiquants des aires urbaines de proximité. Cette étude termine par une liste de questions en vue d'améliorer l'offre :

Il s'agit donc maintenant de répondre concrètement aux questions suivantes.

- o comment revitaliser le modèle économique du « nordique » en ayant des objectifs viables et réalisables ? Et comment se déclinent-ils au regard de la diversité des sites de pratiques et des offres ?
- o quelles sont les nouvelles formes de gouvernance envisageables ?
- o comment améliorer la convénience d'accès à l'offre d'une manière générale ?
- o quels sont les pratiquants devant supporter le cout lié à l'exploitation des domaines ?
- o comment transformer les contraintes du cadre législatif actuel en attractivité future ?
- o comment mieux structurer l'offre composant la filière ?
- o comment optimiser la structure de couts liée à la gestion de l'offre ?
- o comment sortir de la simple complémentarité souvent constatée avec les autres offres et tendre vers une réelle proposition de valeur propre à « l'univers » du nordique ?
- o comment élargir les partenaires / acteurs économiques clés sur les territoires supports ?
- o quel nouveau relationnel proposer et à quel segment de clientèle ?
- o la redevance est-elle la solution optimale dans le cadre de la proposition de valeur ? dans une finalité de conquête partenariale ?
- o comment améliorer la gestion des ressources humaines ? la formation ?

Ainsi les tendances sociétales (post-covid, ressourcement, valeurs, etc) amènent à envisager l'offre nordique comme une réelle opportunité, pour laquelle le pays des Ecrins dispose de bases attractives intéressantes en matière d'activités complémentaires (cascade de glace, ski de randonnée, alpinisme), et à développer encore en matière de ski de fond, développement à penser dans l'offre nordique globale.

Les activités hiver sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Écrins

Les stations de ski



Station de ski alpin



Station de ski nordique



Ski de randonnée à partir de la station



Pratique du snow trail

Les activités d'hiver informelles et libres



Cascade de glace artificielle



Cascade de glace semi-artificielle



Cascade de glace naturelle



Itinéraire principal de raquettes ou de ski de randonnée



Pratique du ski de randonnée et de la raquette sur tout le territoire

Les sites patrimoniaux



Site d'exception



Lieu de patrimoine

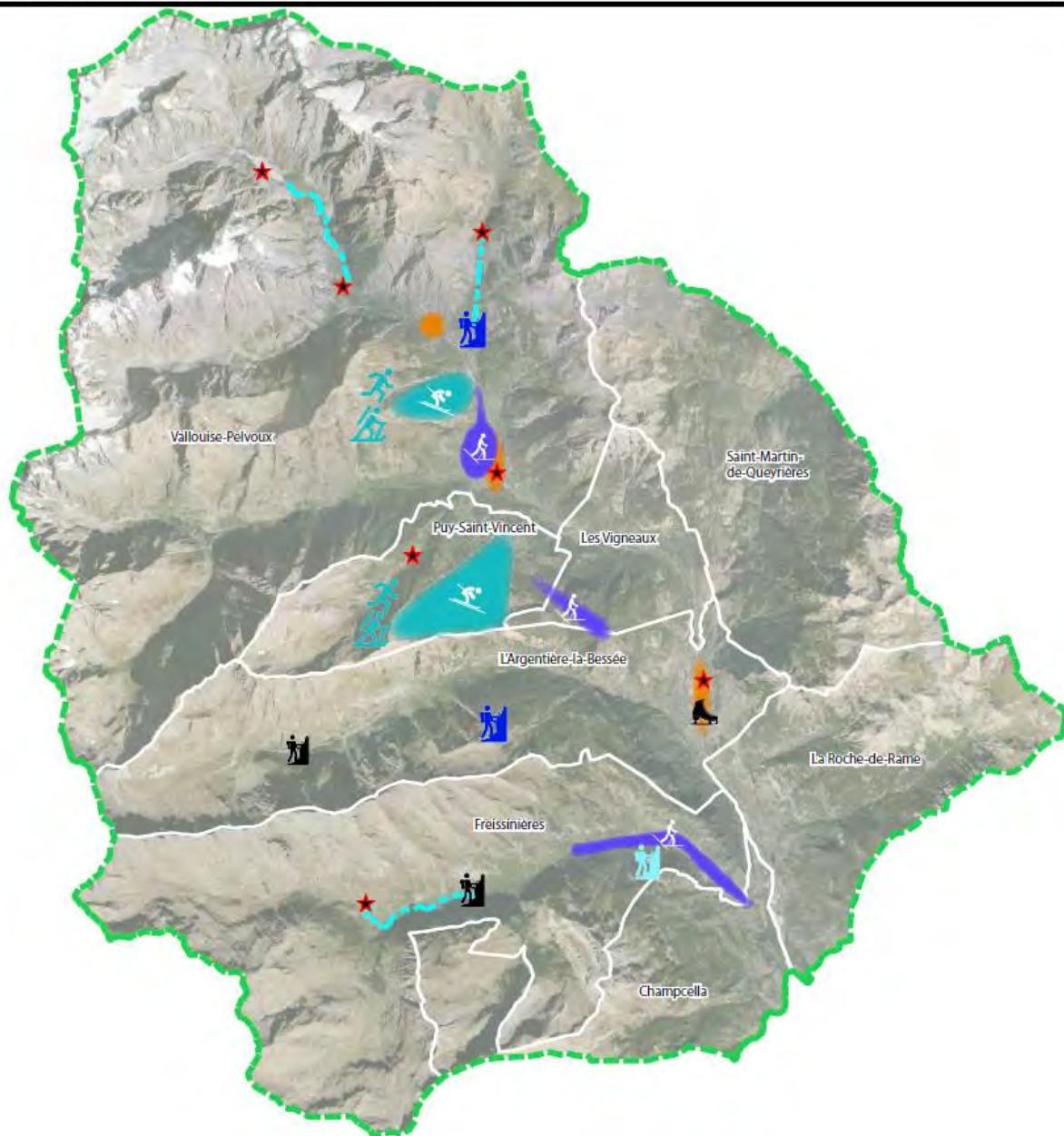


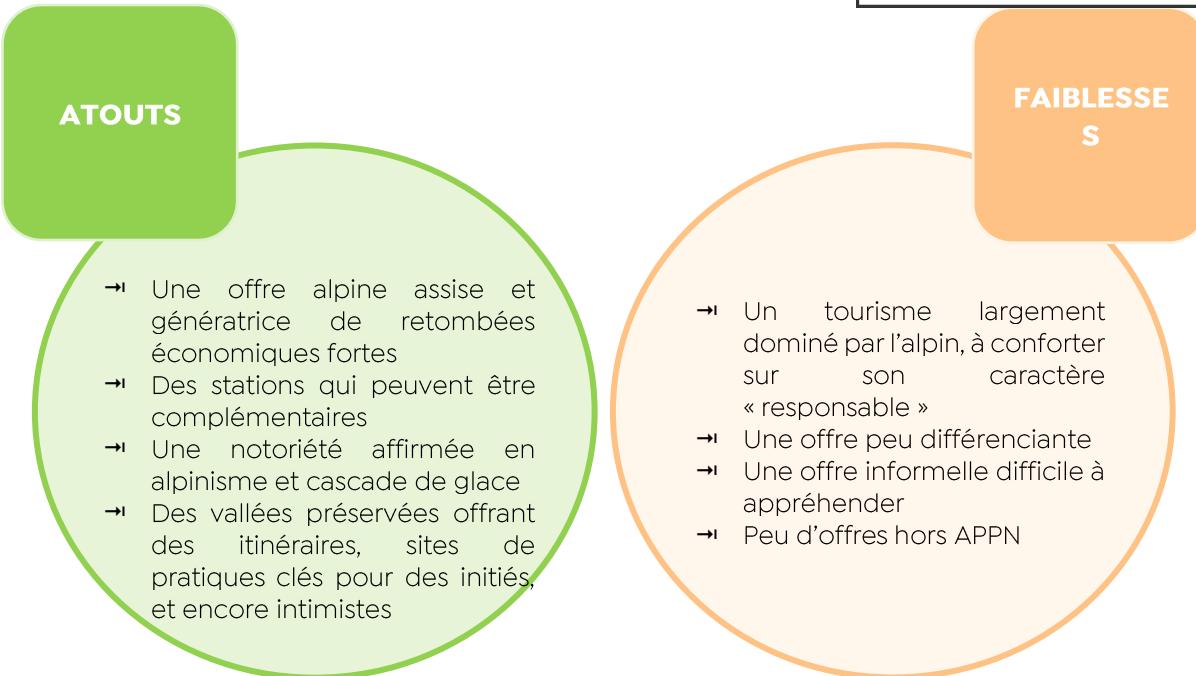
Patinoire

0 2,5 5 km



Source: orthophoto © IGN 2021
Logiciel: QGIS 3.16 (Projection Lambert 93)/Adobe Illustrator CS6
Réalisation: Alpicité, septembre 2022





Les enjeux de demain ... trouver la bonne combinaison d'actions pour pérenniser l'offre hivernale (en jonglant entre environnement, diversification, spécialisation, sécurisation...)

- Quelle articulation entre les enjeux écologiques (sobriété énergétique, infrastructures, environnement), sociaux (imaginaire, crédit moral alloué aux actions « responsables ») et économiques (coût d'exploitation, emplois, richesses)
- Pérennisation de l'offre ski : comment, pourquoi, pour qui
- Dynamisme et place de la filière nordique dans l'économie touristique intercommunale

5.3.2. L'offre estivale élargie

Il s'agit ici d'analyser l'offre sur une période plus large que les seules vacances scolaires d'été, allant de mai-juin à septembre-octobre. Cela rassemble les cinq autres filières d'excellence identifiées dans les études réalisées par l'intercommunalité.

La saison estivale est une période pleine de paradoxes et de difficultés pour les sites de montagne en général. En effet, ils doivent compiler avec un cadre d'action complexe d'interactions :

- Une concurrence d'autres destinations très ancrées et accessibles financièrement : mer/océan, vols low cost vers l'étranger ;
- La nécessité d'apporter une « plus-value » que le cadre naturel ne suffit plus à assurer ;
- Proposer des activités différenciantes pour concurrencer toutes les autres destinations (mer comme montagne) ;
- La question de l'ouverture des remontées mécaniques le cas échéant venant compléter cette offre, mais par le même temps rendre l'équilibre financier plus complexe pour les sites concernés ;
- L'adéquation des dates d'ouverture des offres commerces/hébergeurs/domaine/loisirs pour que la destination ait un sens ;
- La mise en avant d'une destination générale dans un périmètre comprenant des sites singuliers.

Ainsi la multiplicité des loisirs, la notoriété sur certaines activités de niche, en même temps qu'un positionnement fort permettant de se démarquer, doivent se combiner pour assurer l'attractivité de la destination.

❖ La filière randonnée et trail

Sources: rando.paysdesecrins.com; rando.ecrins-parcnational.fr; paysdesecrins.com; onpiste.com, stratégie marketing 2021

L'OFFRE RANDONNÉE est une base « emblématique » du territoire.

Son association avec le Parc National des Écrins, sa notoriété sur le secteur de l'alpinisme, ses sommets renommés, donnent au territoire un atout majeur dans l'imaginaire des touristes, clé d'attractivité pour les randonneurs. Le territoire du Pays des Écrins comporte ainsi :

- Environ 310km de randonnée pédestre balisés et de compétence communale (entretien, balisage) : une trentaine d'itinéraires recensés sur le site de geotrek (rando.paysdesecrins.com), hors itinérance, sentiers thématiques et randoland.
- L'offre de randonnée est diffuse sur l'ensemble du territoire, avec de nombreuses possibilités sur Vallouise-Pelvoux et Freissinières notamment. On retrouve ici également l'offre d'itinéraires qui mènent aux différents refuges : le refuge des bans, le refuge du glacier blanc, le refuge du Pelvoux, le refuge du Sélé, le refuge Tuckett, tous situés sur la commune de Vallouise-Pelvoux. Le refuge des Écrins sera positionné sur l'offre alpinisme. La gestion et l'entretien des sentiers de randonnée sont de compétences communales.



Anders Reizen

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

- Des sentiers thématiques: 1 sur Vallouise-Pelvoux, 1 sur Champcella, 1 sur Puy-Saint-Vincent, 1 sur les Vigneaux, 1 sur Saint-Martin-de-Queyrières, 1 sur La Roche-de-Rame, 1 sur L'Argentière-La Bessée, 1 sur Freissinières.
- À noter que l'offre « patrimoine » met également en avant ces mêmes sentiers thématiques.
- Des randoland: ce sont des sentiers au cours desquels les randonneurs peuvent s'amuser à découvrir des énigmes, réaliser un jeu de piste. Les documents supports sont à disposition en bureau d'information ou sur le site internet, et généralement à destination des familles/enfants. Ces sentiers permettent ainsi de découvrir des bâtis remarquables, suivre des chemins ancestraux, découvrir l'histoire locale. On en dénombre 5 sur le territoire intercommunal: 2 sur Vallouise-Pelvoux, 1 sur Freissinières, 1 sur les Vigneaux, 1 sur L'Argentière-La Bessée.
- Au même titre que les sentiers thématiques, ils sont également repris dans l'offre patrimoine.
- De l'itinérance: plusieurs durées d'itinérance sont possibles, avec 5 jours pour le tour des refuges en Vallouise, 3 à 7 jours pour le tour du Pays des Écrins qui intègre également le GR54 ou tour de l'Oisans et des Écrins, qui peut être engagé pour 13 ou 15 jours avec des passages hors Pays des Écrins.



Pour rappel, l'intercommunalité a en charge les sentiers d'accès aux sites du Sélé et du glacier blanc, les sentiers thématiques et le tour du pays des Écrins.

L'offre de randonnée est ainsi conséquente et variée, jusqu'à un niveau d'expertise et d'itinérance qui participe à la renommée du territoire.

Néanmoins, l'offre randonnée est rarement un élément différenciant par lui-même. Si elle constitue une offre nécessaire, elle n'est pas suffisante à l'attractivité du territoire, car la randonnée est une activité pratiquée en tout territoire de montagne, dont nombreux sont ceux disposant d'atouts paysagers ou historiques.

L'OFFRE TRAIL tend à s'étendre et devenir une offre d'appel, un réel effort de structuration de l'offre ayant été engagé. Le Pays des Écrins s'est ainsi associé à la Station de Trail et utilise la plateforme Geotrek pour offrir un balisage et des parcours entretenus adaptés à tous les niveaux et toutes les pratiques.

La Station de Trail du Pays des Écrins propose plusieurs points d'accueil pour les pratiquants sur son territoire. Ces espaces conviviaux comprennent des vestiaires et douches, la présentation des parcours, les conseils d'un animateur, des bornes informatiques pour saisir ses chronos sur le site web de la Station de Trail. Un espace détente peut également être fourni ainsi qu'un accompagnement de coach. Ces lieux sont quasiment tous établis au sein d'un camping. Il existe ainsi 6 camps de base: 2 aux Vigneaux (camping et gîte), 1 à Vallouise-Pelvoux (camping), 1 à Freissinières (camping), 1 à Saint-Martin de Queyrières (camping) et 1 à la Roche-de-Rame (camping).

Chaque point d'accueil est le lieu de départ de plusieurs parcours, de différents niveaux, d'autres parcours relient les sites d'accueil entre eux. Les parcours sont balisés de la même manière que des pistes de ski avec un code couleur (vert, bleu, rouge, noir) correspondant à la difficulté du parcours (nombre de kilomètres et dénivelé). Chaque parcours possède son propre numéro,

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

celui-ci est également indiqué sur les balises. Des parcours de 5km à 40km permettent une pratique de tous niveaux. On recense ainsi environ 29 parcours de trail soit 470 kilomètres. Il existe également deux espaces « Boucle Technique » (Freissinières et la Roche-de-Rame), constitués de parcours techniques pour l'entraînement : parcours de côtes, parcours de fractionné, boucle d'environ 3 km pour s'entraîner, et un Kilomètre Vertical (1.000m de dénivelé d'une traite) sur la base de Freissinières. A noter qu'un Kilomètre Vertical est également proposé sur L'Argentière-La Bessée, Saint-Martin-de-Queyrières et Vallouise-Pelvoux.

Il existe en particulier le parcours « super noir » au départ de Saint-Martin de Queyrières, boucle de 115km en itinérance.

Deux événements viennent couronner et mettre en avant l'offre, qui se déroulent en mai et juin, et proposent des courses de trail sur 4 niveaux de parcours (allant de 10 à 60 km) : le « Grand trail des Écrins » ainsi que le trail de Haute Durance

Le Pays des Écrins présente donc une filière randonnée/trail relativement conséquente, avec des atouts non négligeables (paysages, structuration, Parc National des Écrins, camps de base). Et cela peut participer à un avantage concurrentiel majeur au côté d'une autre activité différenciante. L'offre randonnée/trail apparaît donc comme une nécessité.

❖ La filière cyclo

Sources : rando.paysdesecrins.com ; rando.ecrins-parcnational.fr ; paysdesecrins.com ; onpiste.com, stratégie marketing 2021

Elle recoupe la pratique VTT, mais également la pratique cyclotourisme. On y intègre par ailleurs les nouvelles activités, type vélo à assistance électrique (VAE) qui toutefois rejoint celle du VTT « country » puisqu'on peut généralement emprunter des chemins similaires, ou encore le gravel.

L'OFFRE VTT se distingue entre la pratique country et la pratique en station.

- Rando VTT: Ainsi on trouve une vingtaine de parcours VTT « country » sur le territoire intercommunal, pour environ 230 km balisés. L'offre est plutôt bien répartie, avec 20 parcours de compétence intercommunale : 2 à Saint-Martin de Queyrières, 3 à Vallouise-Pelvoux, 1 aux Vigneaux, 4 à L'Argentière-La Bessée, 2 à Freissinières, 1 à Champcella, 2 à la Roche-de-Rame, 4 à Puy-Saint-Vincent.
- Itinérance : on retrouve la grande traversée des Hautes-Alpes de 1 à 3 jours, et la grande traversée des Écrins reliant Saint-Martin de Queyrières à Champcella, sur plus de 50km, possible également sur 1 journée et 1 parcours enduro à Puy-Saint-Vincent.
- Bike park : seule la station de Puy-Saint-Vincent propose un bike park constitué de 7 pistes de descente, 1 verte, 2 bleues, 3 rouges et 1 noire, ainsi qu'un ludo bike park de 150m en station. Il s'agit ici d'une pratique dépendante de l'ouverture des remontées mécaniques puisqu'elle consiste à prendre celles-ci pour arriver en haut des itinéraires de descente. Il s'agit d'une pratique spécifique, avec du matériel adapté, différent de la pratique « country ». À noter que quelques itinéraires VAE sont précisés sur le plan des pistes VTT.
- Le VTT tend à se développer sur la station depuis 2015, avec une augmentation des passages aux remontées mécaniques de plus 150% (de 10 à 24 000), similaire à l'augmentation du chiffre d'affaires sur la même période hors inflation (considérée à 3%/an).
- Néanmoins cela reste anecdotique dans le chiffre d'affaires annuel de la SAEM et d'autres stations ont déjà développé leurs bikes parks bénéficiant ainsi d'une avance concurrentielle sur ce secteur difficile à intégrer et performer.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



- Autres: on peut mentionner 3 pumptracks, l'une à L'Argentière-La Bessée, l'autre à Vallouise-Pelvoux et la plus récente à Puy-Saint-Vincent. Cette offre constitue davantage une offre à destination de la population jeune locale, mais peut intervenir comme un petit complément sur une offre multiactivités présente sur un site en particulier. Également Puy-Saint-Vincent propose une voie verte d'environ 5km sur son plateau 1400.

L'OFFRE CYCLOTOURISME s'appuie généralement sur des cols de renom, notamment parcourus lors du tour de France, absents sur le territoire intercommunal.

L'opération cols réservés, qui propose de fermer certains cols pour les dédier exclusivement à la pratique cyclo, permet d'offrir un itinéraire sécurisé aux pratiquants.

Cette activité est donc un complément à l'offre estivale des Écrins, mais n'apporte aucune valeur ajoutée particulière.

L'offre cyclo est ainsi mieux structurée et valorisée sur le VTT. Cette dernière activité peut drainer une certaine fréquentation sans toutefois constituer une offre différenciante. On retrouve en effet sur beaucoup d'autres territoires de montagne ce type de pratique.

❖ La filière eaux vives

Sources : paysdesecrins.com ; stratégie marketing 2021, ffck

Les sports d'eau vive praticables au Pays des Écrins sont le canoë-kayak, le rafting, la nage en eau vive et le canoë raft.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Le Gyr et la Durance sont la base de l'offre tout public. L'Onde et la ~~biayse~~ sont plutôt destinées à être pratiquées par des kayakistes expérimentés. On compte plus de 500km de rivières de niveaux différents.

La plus grande spécificité et valeur ajoutée du Pays des Écrins sur la filière eaux vives réside dans le stade de L'Argentière-La Bessée.

Dans le cadre de sa restructuration, après la fermeture du site industriel, la ville de L'Argentière-La Bessée s'est orientée vers le tourisme sportif avec comme objectif prioritaire la mise en valeur des éléments naturels : l'eau, la glace, la roche...

Situé au départ du plus grand parcours navigable de la Durance (35 km sans débarquer), L'Argentière-La Bessée se devait de ne plus être seulement le départ d'une grande descente, mais d'être un véritable centre d'eau vive. Le choix de réaliser un stade d'eau vive permettait de garder un public captif sur le site.

Un plan d'eau, un restaurant et un camping ont été aménagés aux abords, indispensables au développement du site et de l'activité. L'accès est totalement gratuit au bassin pour tous les pratiquants (en dehors des compétitions).



@jan

Stade d'eaux vives de L'Argentière-La Bessée ; paysdesecrins.com

Le bassin d'eau vive de 400m de L'Argentière-La Bessée accueille, chaque année, plusieurs compétitions de renom. La majorité d'entre elles sont organisées par la FFCK (Fédération Française de Canoë-Kayak) en partenariat avec le Conseil Général des Hautes-Alpes, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, et EDF (Électricité de France). On notera par exemple les championnats d'Europe de slalom ainsi que les championnats de France de slalom et descente.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Ce stade est enfin un site en lien avec le centre régional de formation au canoë-kayak, qui proposent des formations vers des métiers en activités nautiques certes, mais également ski, escalade, métiers du sport/animation.

Le territoire du Pays des Écrins propose donc globalement une gamme d'activités d'eaux vives constituant une offre complémentaire, mais il s'agit là encore d'une offre qui n'apparaît pas au premier abord différenciante en soi. Le « statut » semble assez similaire à celui de la filière randonnée.

Pourtant on pressent le stade d'eaux vives comme un réel atout/potential dans le développement de la filière dans toute son envergure : pratique loisir, compétition, stage, complexe d'entraînement annuel, formation de sportif et formation d'entraîneurs, etc. Le stade devient alors une structure d'appel offrant un large panel d'utilisation et de valorisation : évènements, formations, découverte et/ou excellence... Il constitue le point de départ d'une spécialisation (activité de niche) / diversification (ouverture des publics touchés : sportifs, formateurs, personnel médical...) qui pourrait constituer un élément différenciant selon l'envergure possible et offerte.

❖ La filière alpinisme et refuges dont l'escalade

Sources : rando.paysdesecrins.com ; rando.ecrins-parcnational.fr ; paysdesecrins.com ; stratégie marketing 2021 ; campocamp

L'escalade a été intégrée à cette filière « alpinisme », car elle correspond à un moyen d'évolution dans le paysage montagnard, pouvant notamment mener à des sommets et demandant un équipement spécifique.

La pratique de l'**ALPINISME** et l'utilisation des refuges a déjà été évoquée dans la filière « randonnée ». On peut considérer que dans l'imaginaire des visiteurs, l'alpinisme semble être le « sommet » de la randonnée : il permet d'accéder à des espaces plus « arides » que ceux découverts dans le cadre de simples randonnées « classiques ». Il faut souvent du matériel supplémentaire, de type piolet ou crampons, et cordes. On trouve donc cette offre sur des itinéraires généralement plus élevés en altitude ou en tous les cas plus techniques que ceux de randonnées familiales. La Barre des Écrins incarne ainsi cet imaginaire et cet historique lié à l'alpinisme. On peut également citer les Agneaux, Pelvoux ou encore Roche Forio dans le même esprit.

L'hébergement en refuges est souvent associé à ce type de pratique, mais s'est démocratisé ces dernières décennies pour ce qui concerne les refuges en moyenne altitude, également en destination à la journée, mais sans nuitée. Les refuges restent néanmoins généralement des hébergements permettant de faire étape avant de s'engager dans des voies d'alpinisme ou pour l'itinérance, pratiques qui font appel à des clientèles initiées. La quasi-totalité de l'offre en alpinisme se situe sur la commune de Vallouise-Pelvoux.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

L'activité ESCALADE est entendue comme de l'alpinisme et va prendre plusieurs aspects. de la pratique en haute montagne visant à atteindre des sommets via des grandes voies d'escalade, des arêtes, à une pratique en falaises dites de « couenne » ou en blocs.

La renommée internationale du territoire repose sur le site d'Ailefroide, 2^e site national d'alpinisme, véritable spot incontournable avec plus de 500 voies recensées de toutes cotations. Ce site est ainsi connu dans le milieu niché des grimpeurs, mais il offre également des possibilités de découverte de l'activité avec des niveaux débutants.

Ailefroide

France - Hautes-Alpes 05



Il existe beaucoup d'autres sites d'escalade sur le territoire, tels Entre les Aigues ou encore Jo Trango (respectivement sur Vallouise et L'Argentière-La Bessée) pour offrir au total plus de 750 voies d'escalade.

Ainsi la filière alpinisme/escalade, tant dans la qualité des sites, qu'auprès de la clientèle de niche ou dans l'imaginaire commun, incarne l'ADN de la destination. Il s'agit là potentiellement de l'élément le plus différenciant en termes d'activités pour le Pays des Écrins grâce à son site situé à Ailefroide.

Une dizaine de VIA FERRATA vient compléter cette offre, pour une activité d'approche plus ludique et accessible au grand public. L'une se situe à Vallouise Pelvoux, 4 autres à L'Argentière-La Bessée, 1 à Freissinières (qui fût la première via ferrata de France), 1 aux Vigneaux et 2 à Puy St Vincent.

❖ Les autres activités

Si les études précédentes ont identifié 7 filières d'excellence, d'autres activités viennent s'ajouter, même de manière isolée ou en « simple » complément de diversification :

L'OFFRE AQUALUDIQUE avec :

- Le lac de La Roche-de-Rame : cet espace est considéré comme site d'exception par l'OTC.
- La piscine municipale de Vallouise-Pelvoux et celle de l'Argentière-La Bessée.

Dans le même esprit que la filière escalade, on peut également trouver une OFFRE ACCROLUDIQUE avec :

- 2 tyroliennes (Puy-Saint-Vincent et l'Argentière-La Bessée)
- 3 accrobranches (Puy-Saint-Vincent, Ailefroide et Freissinières)

En termes d'évènements / animation on notera spécialement la forêt lumineuse et sonore, sur Vallouise-Pelvoux durant 1 mois de fin juillet à fin août ainsi que pendant la période hivernale.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Enfin au même titre que l'hiver, l'OTC identifie 6 sites d'exception sur la période estivale étendue.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



- 11 lacs d'altitude
- La Barre des Écrins
- Le dôme des Écrins
- Entre les Aygues
- Réserve des Deslioures
- Lac de la Roche-de-Rame

Les sites d'exception estivaux sont donc essentiellement constitués de sites de randonnée/alpinisme.

On constate que l'offre estivale sur le territoire du Pays des Écrins est particulièrement diversifiée et géographiquement répartie sur le territoire. On peut néanmoins caractériser cette offre comme **bicéphale avec une offre formelle et localisée (notamment en station) versus une offre informelle « libre » diffuse et dont les contours et impacts sont difficiles à appréhender (alpinisme et escalade, eaux vives, randonnée, cyclo)**.

ÉLÉMENTS DE REFLEXION SUR L'OFFRE ESTIVALE

Les filières de l'offre estivale sont toutes basées sur des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APPN), elles rejoignent l'idée d'une montagne préservée et accessible.

En revanche, il s'agit d'une offre quasi exclusivement tournée vers les APPN. Cela fait ressortir deux aspects : d'une part il existe peu d'expériences « bien-être », aqualudique, santé, « slow tourisme », qui sont des compléments souvent attendus par les clientèles. Et d'autre part il n'existe pas ou peu d'expérience « indoor » (cela tend à changer avec la nouvelle salle multiactivités de Puy-Saint-Vincent) permettant notamment un « repli » en cas d'intempérie.

Il peut être souhaitable de proposer des offres de « repli » ou complémentaires, mais le manque identifié doit être appréhendé avec mesure et pourrait alors faire l'objet d'une recherche d'optimisation d'infrastructures existantes (piscine de Vallouise-Pelvoux, maison de la montagne, etc). Il gagnera à rester axé sur la découverte de la montagne et son environnement, ses activités voire ses bienfaits. Il peut enfin être adossé à des espaces de découverte extérieurs, mais structurés pour la clientèle familiale non initiée.

À cela pourrait également s'associer une offre venant améliorer le parcours client qui, d'après les études menées sur le territoire, est entravé par des faiblesses en termes de signalétique, panneaux d'information, de localisation, commodités, aires de repos (pique-nique, jeux, bains de soleil, etc). Ces « petits plus » viennent souvent faire la différence notamment pour les clientèles familiales, tant locales que supradépartementales.

Cette « nouvelle » offre peut en effet se structurer sur le territoire du fait d'une clientèle estivale toujours plus volatile que la clientèle hivernale. La mobilité de et vers ces sites/équipements doit donc être également une variable à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Enfin, la question du type de clientèle recherchée puis visée est également fondamentale. Aujourd'hui les filières développées touchent chacune des cibles différentes, mais balaiennent un panel extrêmement large toutes ensemble. Cette clientèle existe, à voir désormais vers comment le tourisme du Pays des Écrins va prioriser ses investissements. Sans être excessif dans ses choix, un dimensionnement mesuré peut permettre une ouverture hors saison également pour les clientèles locales voire les habitants permanents.

5.3.3. L'offre annuelle ou bi saisonnière

Certaines activités sortent du champ purement estival ou hivernal, et se retrouvent soit en toutes saisons, soit en bisaison.

❖ La filière patrimoine

Sources : paysdesecrins.com ; stratégie marketing 2021 ; brochure patrimoine OTC de 2022

On entend ici le patrimoine au sens culturel et historique du terme. Le patrimoine naturel est évidemment le plus grand et majestueux atout du territoire, mais il fait l'objet d'une étude à part entière dans l'état initial de l'environnement, et son approche touristique se fait à travers les activités elles-mêmes. On notera simplement ici la réserve biologique des Deslioures à L'Argentière-La Bessée (ou réserve des chardons bleus), présentée comme un des sites d'exception de la destination.

Le Pays des Écrins de par sa situation géographique et son histoire tourmentée, propose un patrimoine vernaculaire important et diversifié : églises, chapelles, industries, maisons à arcades, cadrans solaires...

En termes religieux, le territoire compte 7 églises, 6 chapelles et 1 temple vaudois, édifices sur lesquels se ressent l'influence lombarde.

En termes architecturaux, on recense près de 56 cadrans solaires disséminés sur les villages du territoire. L'habitat du pays des Écrins se singularise quant à lui par des maisons blocs en pierre et bois. Ces maisons sont les témoins d'un paysage architectural dicté par la rude vie du XIX^e siècle. Par ailleurs, chaque village avait autrefois ses bâtiments communs : fours à pain, fontaines, moulins... héritages que l'on redécouvre à chaque visite.

En termes industriels, 3 sites viennent témoigner de l'histoire riche du territoire :

- La mine d'argent du Fournel, sur L'Argentière-La Bessée fait figure de tête de proue : des visites guidées sont organisées sur les ruines des anciens bâtiments et sur une partie du réseau souterrain. Le musée des mines vient compléter l'offre avec la mise à disposition de recherches historiques, archéologiques et géologiques.
- Le patrimoine industriel de L'Argentière-La Bessée, lié à la métallurgie, l'aluminium ou encore au quartz, est mis en exergue à travers un parcours thématique de quelques kilomètres.
- L'usine hydroélectrique des Claux, construite pour permettre la production d'aluminium, est devenue un musée retracant l'aventure économique et humaine que fut le développement de l'industrie dans ce territoire de montagne.



On peut rappeler également les sentiers thématiques et randoland vus auparavant dans la section « randonnée ».

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

La filière patrimoine est aux Écrins une véritable offre complémentaire, annuelle, mise en valeur, ce qui est plutôt peu fréquent. Elle peut utilement être une variante notamment en cas de météo capricieuse ou pour les touristes accompagnants.

❖ Autres activités

Le PARAPENTE semble également se pratiquer sur l'ensemble de l'année, avec une offre bi saisonnière sur Pelvoux Vallouise, Puy-Saint-Vincent depuis les remontées mécaniques. La pratique au-delà reste d'accès libre avec des départs par ailleurs. Chaque année, l'école "Pollen Parapente" organise en juin, une compétition de vol de distance, et plus précisément de cross. L'objectif principal est de réaliser un parcours d'environ 40 km avec la meilleure vitesse possible. À l'automne, elle organise également la compétition "Marche et Vol", visant un aller-retour depuis Vallouise-Pelvoux jusqu'à la vallée de Névache le plus rapidement possible en alternant vol et rando.

Le parapente est cité dans les activités complémentaires de l'offre hivernale. Or il semble que cette activité puisse être autant considéré que l'offre cyclo par exemple au vu des atouts du territoire.

L'OTC recense les sites d'exception suivants à l'année, constitués de patrimoine et d'APPN :

- Pré de Mme Carle ;
- Ailefroide ;
- Lac de l'Eychauda et village de Chambran ;
- Sentier patrimoine de la Vallouise ;
- Patrimoine de L'Argentière-La Bessée ;
- Dormillouse.

L'offre annuelle est relativement limitée. Le patrimoine culturel est assez mis en valeur, il est une richesse en soi, et contribue à diversifier l'offre. Il ne constitue cependant pas une offre d'appel, notamment en intersaison et pour une clientèle de séjours. Elle participe à l'attractivité de chaque période, sans toutefois l'incarner par elle-même. En revanche, elle peut utilement toucher une clientèle locale à l'année.

Elle est ainsi incorporée dans l'analyse de l'offre estivale élargie en termes cartographiques et d'enjeux (ci-dessous).

Les activités estivales sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Écrins

Activités sportives

- Station à dominante randonnée et parapente
- Station à dominante randonnée et VTT
- Site d'alpinisme
- Site d'escalade
- Site de de nombreux départ de sentier de randonnée et de trail

- Site de canyoning
- Sentiers entretenus de randonnée
- Sentiers entretenus de trail
- Sentiers entretenus de VTT
- Via-ferrata
- Refuge

Sites exceptionnels et de patrimoine

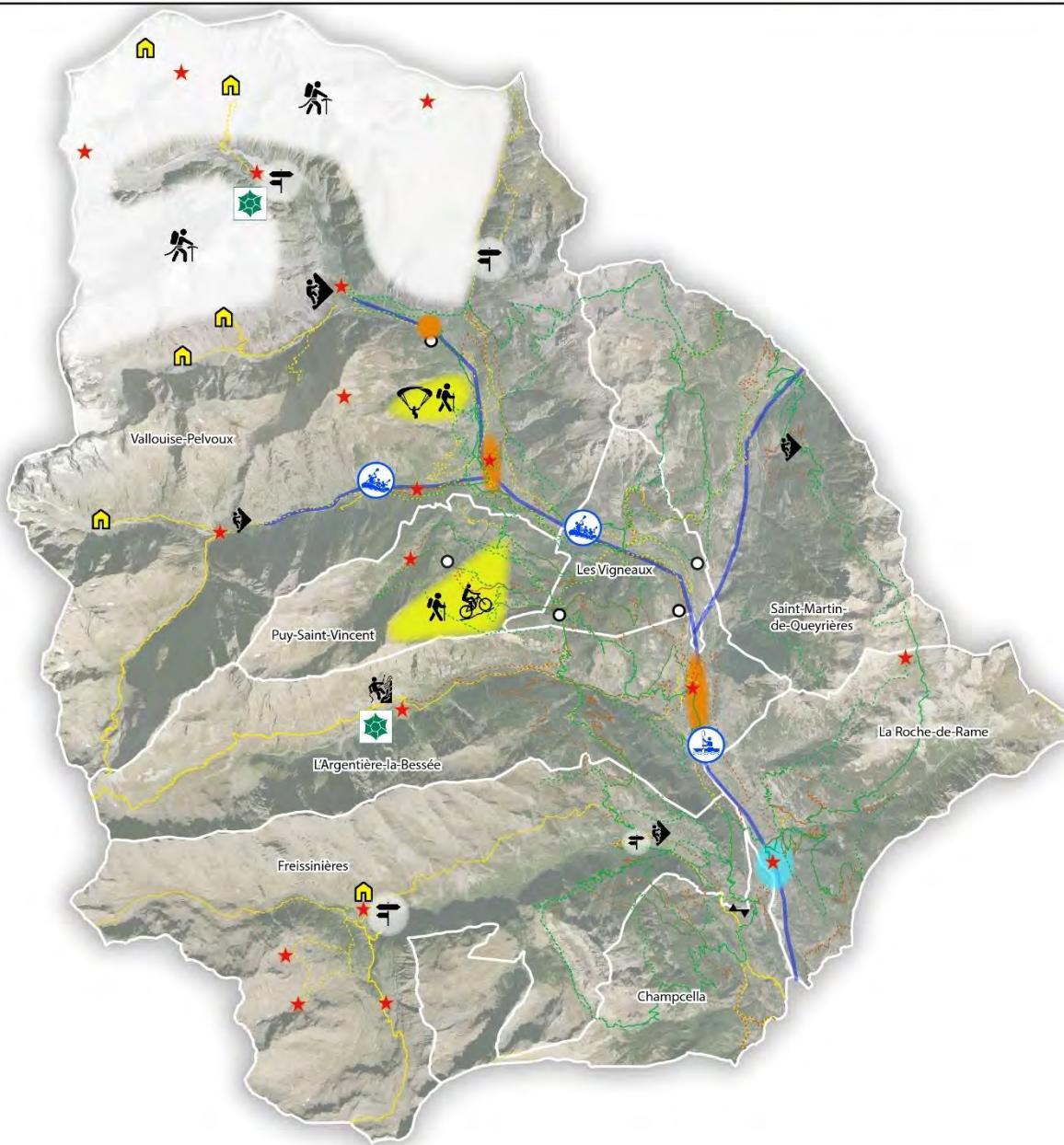
- Site d'exception
- Lieu de patrimoine
- Gouffre de Gourfouran
- Réserve naturelle

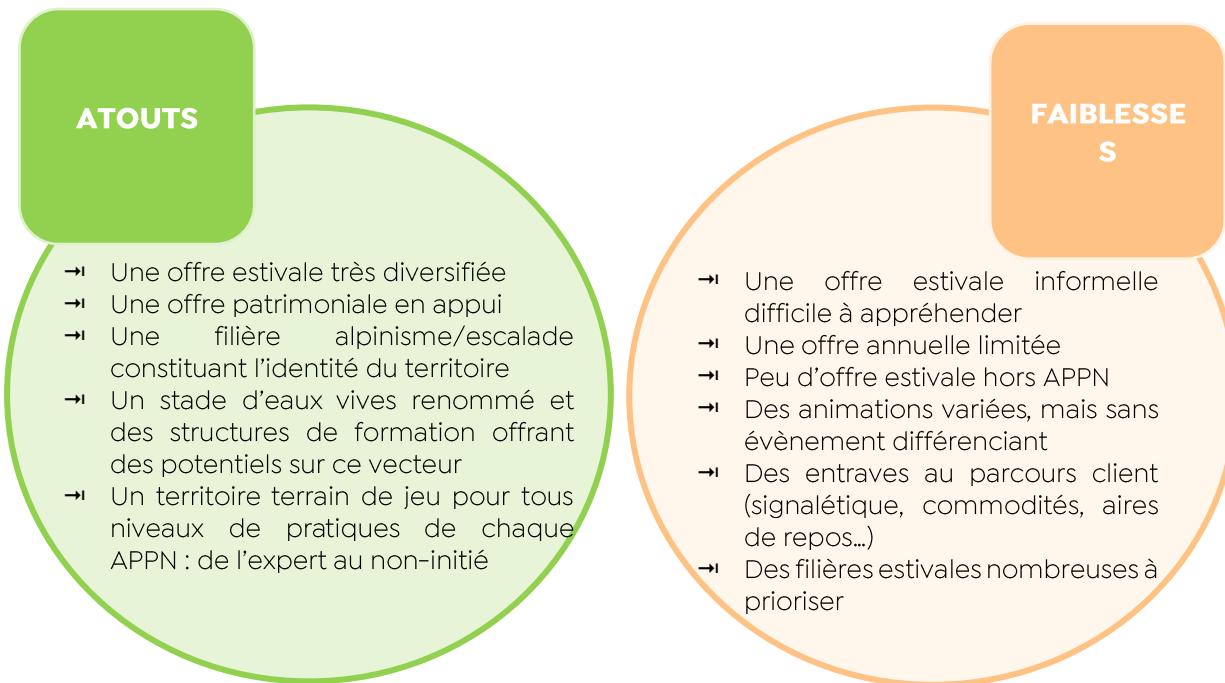
Activités nautiques

- Site de rafting
- Stade nautique
- Plan d'eau de la Roche-de-Rame (baignade)
- Cours d'eau

0 2,5 5 km

Source: orthophoto © IGN 2021
Logiciel: QGIS 3.16 (Projection Lambert 93)/Adobe Illustrator CS6
Réalisation: Alpicité, septembre 2022





Les enjeux de demain... pour développer/allonger/annualiser la fréquentation

- Offre de repli : aqualudique ou indoor ou ... (y pallier ? comment ? ou volontairement ne pas y pallier ?)
- Les filières cyclo et eaux vives méritent-elles la même qualification de filière d'excellence ? La stratégie territoriale du SCoT pourra utilement venir préciser l'intention sur ces filières.
- Filière randonnée : nécessaire, mais non différenciante donc à pérenniser, améliorer pour garder/valoriser cet atout et en faire une valeur ajoutée en ailes de saison ;
- La découverte des activités et des paysages sans les dénaturer (ni l'un ni l'autre)
- Privilégier l'optimisation ou la restructuration de l'existant ;
- Une offre touristique équipée (à équiper) également pour la clientèle locale et les habitants permanents ;
- Se doter des outils permettant de mieux appréhender l'offre escalade et alpinisme afin de mieux la « servir » et la pérenniser ;
- Une offre patrimoniale à enrichir.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

ELEMENTS DE REFLEXION SUR L'OFFRE D'ACTIVITES DANS SA GLOBALITE

Sur la diversification

Il est souvent proposé en objectif sur les territoires touristiques de développer la diversification afin d'améliorer leur attractivité et d'en faire des destinations 4 saisons. Il semble opportun d'apporter quelques éléments de langage :

- Tout d'abord la diversification visant les quatre saisons, sur un territoire touristique de montagne, paraît être un objectif relativement désuet. En effet, nous pouvons légitimement défendre l'idée que les mois de mai et de novembre, voire octobre, resteront toujours des périodes de l'année à la marge, sans retombées économiques à la hauteur des autres saisons. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut abandonner toute offre sur cette période, mais simplement que viser une offre attractive à l'année est démesuré. Les intersaisons sont en revanche généralement des périodes propices à l'accueil de clientèles locales.
- La diversification doit être différenciée de la diversité. La première vient en appui à une activité centrale pour augmenter la fréquentation par un même type de clientèle (par exemple la diversification du ski en station). La deuxième peut constituer une offre en elle-même, soit plusieurs activités qui se côtoient, destinées à augmenter la fréquentation par la multiplication des clientèles cibles.

Sur le Pays des Écrins, on observe une diversification de l'offre hivernale autour du ski alpin, et une diversité d'offres estivales. Les objectifs sur l'une ou l'autre sont donc différents.

Notamment, la diversification de l'offre ski alpin en permet l'adaptation, l'attractivité du site au-delà de la seule activité. La diversité estivale de son côté peut constituer un élément différenciant en soi : beaucoup d'activités offertes sans que l'une ne soit plus cruciale pour l'économie touristique. Chacune vient compléter les autres. Mais cette diversité peut également devenir pénalisante : une lecture de l'offre difficile et une qualité amoindrie. Vient alors la réflexion sur les filières identifiées.

Sur les filières d'activités :

La caractérisation de l'offre à travers 7 filières d'excellence (ski alpin, nordique, cyclo et VTT, randonnée et trail, alpinisme et refuges, eaux vives, culture et patrimoine) amène à s'interroger sur l'objectif même de cette caractérisation : identifier une filière d'excellence revient à considérer que l'offre correspondante est potentiellement très bonne, et donc source d'éléments différenciants. Or, un positionnement d'excellence assis sur autant de filières est-il réellement plausible/réaliste/souhaitable ? La quantité ne limite-t-elle pas la qualité ? Le SCoT est l'occasion de préciser les objectifs en termes d'aménagement, et donc de développement de chaque filière, plus limités que ceux recherchés en marketing.

Or parmi les filières, on distingue celles prioritaires de celles complémentaires.

Cela permet d'éviter le risque naturel d'un saupoudrage des investissements sur les filières. Et à l'intérieur même de chaque filière, vu le caractère épars géographiquement de certaines d'entre elles, il conviendra également d'éviter le saupoudrage territorial.

Sur la clientèle existante et celle à viser :

La variété des activités, de leur niveau de pratique possible, de leur localisation, amène des typologies de clientèles autant variées, en particulier sur la saison estivale. Il apparaît toutefois qu'un enjeu peut exister sur la clientèle locale. Et ce à plusieurs niveaux :

- D'abord c'est une clientèle déjà existante. Pour rappel, l'analyse de la fréquentation réalisée sur l'année 2021 par l'agence de développement départemental dégage que la moitié des nuitées touristiques réalisées sur le territoire des écrins provient de résidents haut-alpins. Ne sont pas appréhendés dans ce résultat les excursionnistes. Cette clientèle constitue donc d'ores et déjà un panel important de la fréquentation touristique du territoire ;
- Ensuite c'est une clientèle mobilisable en intersaison, ou en périodes creuses hivernales ;
- Encore, les jeunes et les enfants locaux sont autant de futurs potentiels touristes, et constituent un vivier à investir pour l'avenir même de la destination ;
- Par ailleurs, travailler à l'offre pour la clientèle locale permet également de porter un regard plus humain sur l'offre touristique: l'accueil, le lien social et culturel, mais également des offres qui peuvent également servir la population permanente ;
- Enfin, en termes de positionnement, cette clientèle vient répondre à l'image d'un tourisme responsable et humain (peu de transports, une « relation socio-géographique » plus directe, une attention particulière pour les jeunes générations locales, etc).

Le territoire bénéficie auprès de cette clientèle d'atouts existants ou potentiels : diversité des activités et niveaux de pratique, sites facilement aménageables pour attirer les familles, site de formation aux métiers du sport... Avec peu, cette clientèle peut être encore davantage convoitée, et porte des promesses futures non négligeables.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

5.3.4. Synthèse : une approche par filière à croiser avec une approche par site

L'offre d'activités sur le Pays des Écrins est d'une approche complexe, mélangeant saisonnalité, clientèle touchée, et appréhension spatiale de l'offre sur le territoire intercommunal. Ce dernier volet est primordial dans l'approche du document d'urbanisme qu'est le SCoT, destiné à visualiser l'offre dans la géographie intercommunale et à en assurer une traduction lisible pour les touristes et avant tout, pour les décideurs et acteurs.

Filière	Filière ski alpin	Filière ski nordique et autres activités		Filière alpinisme/ escalade	Filière randonnée/trail	Filière cyclo/VTT	Filière eaux vives	Filière patrimoine
Contenu	Ski alpin	Ski de fond Chiens de traineaux	Ski de randonnée Cascades de glace	Randonnée glaciaire, sommets mythiques, Escalade	Randonnée Trail Itinérance	VTT Cyclotourisme	Canoé Kayak Rafting canyoning	Religieux Culturel Historique
Hiérarchisation de la filière	Offre prioritaire hivernale	Offre complémentaire	Offre complémentaire	Offre identitaire	Offre prioritaire estivale	Offre complémentaire	Offre complémentaire	Offre complémentaire
Saisonnalité	Hiver	Hiver	Hiver	Estivale élargie	Estivale élargie	Estivale élargie	Estivale élargie	Annuelle
Clientèle concernée	Rayonnement large Tourisme de masse concentré	Rayonnement local Tourisme d'opportunité	Rayonnement local Tourisme de niche ou d'opportunité	Rayonnement large Tourisme de niche	Rayonnement large Tourisme de masse diffus ou d'opportunité	Rayonnement local Tourisme d'opportunité	Rayonnement régional Tourisme de niche ou d'opportunité	Rayonnement local Tourisme d'opportunité
Localisation	Stations : Puy-Saint-Vincent Pelvoux-Vallouise	Station de Puy-Saint-Vincent Vallouise-Pelvoux Freissinières	Intercommunale L'Argentière-La Bessée Freissinières	Pelvoux Vallouise	Intercommunale	Station de Puy-Saint-Vincent Intercommunale	L'Argentière-La Bessée Pelvoux-Vallouise	L'Argentière-La Bessée Intercommunale

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le
 ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Définitions :

Tourisme de niche : activité destinée à une clientèle d'initiés

Tourisme de masse diffus : activité générant de nombreuses nuitées mais réparties sur le territoire et dans le temps

Tourisme de masse concentré : activité destinée à une clientèle tous niveaux et dont les volumes de fréquentation entraînent de grandes concentrations de populations sur un même site.

Tourisme d'opportunité : activité pratiquée par des clients qui sont venus au départ pour un autre type d'offre

Offre prioritaire : offre économiquement indispensable à la destination à court terme

Offre identitaire : offre qui illustre l'imaginaire du pays des écrins, l'ADN historique et naturel du territoire, l'élément différenciant principal

Offre complémentaire : offre qui vient compléter l'offre prioritaire ou l'offre identitaire, via une certaine diversité

Le tableau ci-dessus permet d'identifier certains centres névralgiques majeurs de l'armature territoriale touristique. On les appellera les « sites d'entrée » ou sites identitaires, car ils apparaissent comme des « plateformes » proposant sur site une série d'activités et constituant également un point de passage, une porte d'entrée vers d'autres espaces d'activités diffus.

On peut ainsi identifier :

Sites d'entrée	Station de Puy-Saint-Vincent	Plateau des Essarts Pelvoux-Vallouise	Ailefroide Vallouise-Pelvoux	Plaine des Ribes Freissinières	L'Argentière-La Bessée
Hiver	Destination station de ski + diversification	Station de ski + nordique Porte d'entrée vers rando raquettes/ski + cascade	Destination ou passage raquette/ski de randonnée	Nordique Porte d'entrée vers les cascades et rando raquettes/ski	Offre culturelle Porte d'entrée vers les cascades
Été	Destination station multiactivités	Station multiactivités Porte d'entrée vers Ailefroide, rando/alpinisme/escalade	Escalade Porte d'entrée vers l'alpinisme	Trail et rando Porte d'entrée vers Dormillouse, randonnée	Offre culturelle Stade eaux vives Porte d'entrée vers réserve Deslioures, rando, canyoning

Ces sites constituent des espaces sollicités été comme hiver. Ils gagneraient à être proprement identifiés, structurés, devenant des spots où activités et services se côtoient pour offrir un lieu de partage, de découverte, d'arrêt. Les problématiques d'un site à l'autre sont très différentes.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Puy-Saint-Vincent est une station, un point de destination, qui concentre déjà activités et services, mais qu'il convient d'améliorer en particulier eu égard aux enjeux écologiques, économiques et sociétaux évoqués plus haut : quelles activités ? Quels services ? Quelle mobilité ? Quel lien/rôle avec la vallée ?

Freissinières, et sa plaine des Ribes, est un site complexe : ce n'est pas un site de passage vers d'autres destinations, on y va volontairement. L'offre sur la plaine des Ribes est encore discrète, mais elle peut constituer un espace important à la journée : l'offre en ski de fond, cascade, trail, etc permet d'avoir un point d'appui pour développer d'autres centres d'intérêt : des espaces de jeux et de découvertes pour enfant, de restauration, de pique-nique...

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

S2LO

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

L'Argentièr-La Bessée est le centre bourg. En ce sens elle n'est pas vraiment apprenante comme un site au périmètre restreint, mais plutôt comme une base multirôles : elle peut constituer une plateforme de rayonnement : informations, départs des transports en commun, hébergements., ou encore offrir quelques services spécialisés : offre de formation, stage et préparation eaux vives, stage et préparation cascades de glace...

Valloise-Pelvoux, et son plateau des Essarts, est une station sans son caractère centralisé. Le site bénéficie de potentialités (piscine, terrain multisports, espace de jeux pour enfant, bâtiments...) qui semblent pouvoir être davantage exploitées.

L'étude d'aménagement de ce plateau a dégagé le besoin de structuration, d'optimisation multisaison des espaces et bâtiments, et de renouvellement de l'offre. L'hiver : mieux valoriser l'igloo Pelvoux, l'espace nordique, utiliser le bâtiment d'accueil du camping, remodeler les flux et parkings, dont camping-cars, créer des espaces d'accueil famille... l'été : valoriser l'espace jeux d'enfants/départ ski de fond, la piscine, optimiser ou réutiliser la salle hors sac, etc...

Ailefroide (Valloise-Pelvoux) enfin est un site emblématique du territoire. À la fois destination et passage vers le Pré de Mme Carle, il s'agit d'un haut lieu de l'escalade et l'alpinisme. L'étude opérationnelle pour l'accès à la Haute Montagne dégage que le site offre l'opportunité de « *Permettre de (re)découvrir un territoire d'alpinisme, ouvert sur la haute montagne, en revenant sur ses origines, plus proche de la nature et du patrimoine naturel et culturel. Proposer un lieu convivial, d'échange, d'informations et de partage autour de la maison de la montagne.* » Ce site établit un camp de base de renommée pour tous les pratiquants. Il peut devenir également un camp de découverte de renommée pour les familles en rendant la découverte de l'alpinisme et de l'escalade facile et constructive et en proposant quelques services. La Maison de la Montagne peut gagner à être optimisée en travaillant notamment sur une offre de repli en cas d'intempérie et un espace de partage.

L'étude de faisabilité pour les aménagements urbains et paysagers des villages d'alpinisme des Écrins consacre des recommandations pour les espaces publics et les départs de sentiers emblématiques. Le site d'Ailefroide est identifié par l'ADDET et donc dans l'étude en tant que village d'alpinisme. Il y est notamment proposé d'aménager l'espace devant la maison de la montagne (théâtre de verdure) et l'espace de départ vers le refuge de Pelvoux.

Chacun de ces sites pourrait incarner un espace identitaire, réunissant suffisamment d'activités et de loisirs de nature à susciter un passage (journée ou séjour) client. Chacun devrait avoir sa spécificité, mais il y a certains communs à déterminer :

- Des services de restauration à emporter à minima ;
- Des sanitaires ;
- Des places de parkings suffisantes et paysagères ;
- Des espaces de pique-nique ;
- Des jeux pour enfant.

Chaque site en revanche possède une particularité :

- L'Argentièr-La Bessée : camp de base de la formation, expertise, conférences ...
- Puy-Saint-Vincent: station intégrée, volumes de fréquentation importants, ski et multiactivités ;
- Essarts : centre névralgique de Valloise : ski, nordique, familles, ludiques, jeux ;
- Ailefroide : camp de base alpinisme / escalade, mélange de froideur de la montagne et de l'expertise avec excellence de la transmission aux familles ;
- Freissinières : camp « retiré », où les experts de passage sur la plaine des Ribes côtoient les familles en excursion sur cet espace commun.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Chacun de ces sites doit être appréhendé pour optimiser son aménagement et son attractivité été comme hiver.

Les enjeux de demain... en termes d'armature territoriale

- Synergie/lisibilité territoriale de l'offre : structurer des sites identitaires, marqueurs touristiques de l'offre sur le territoire, peut en faciliter la lecture tant par les acteurs publics (et ainsi guider leurs choix) que les visiteurs.
- Sites d'entrée ou sites identitaires : ce sont les marqueurs, les bases de l'armature touristique territoriale. La stratégie de développement touristique s'appuiera sur eux, ils doivent donc être identifiés.
- Saupoudrage des équipements et aménagements : la définition des marqueurs assure la cohérence dans les choix d'investissements et devrait permettre d'éviter le saupoudrage territorial (un peu partout) comme le saupoudrage en substance (un peu de tout) des investissements qui seront opérés.

5.4. Les hébergements

5.4.1. Préambule

La définition traditionnelle des lits selon leur degré d'occupation est la suivante :

- Lits chauds : ceux occupés au moins 12 semaines par an
- Lits froids : ceux occupés moins de 4 semaines par an
- Lits tièdes : ceux occupés entre 4 et 12 semaines par an

Pour simplifier, on considère généralement que les lits chauds sont toujours commercialisés par des professionnels, les lits tièdes sont soit commercialisés par des professionnels de moins bonne exposition, soit directement par des particuliers, et les lits froids sont ceux en résidence secondaire maintenue dans une utilisation familiale. Le cabinet d'étude G2A, qui réalise les suivis de commercialisation des lits pour un grand nombre de stations, et pour les pays des Écrins depuis 2019, dans ses études touristiques, considère que les lits chauds sont les Résidences de tourisme (RT) + Hôtels + Clubs & Villages Vacances, agences immobilières & Tour Opérateurs. Et les lits tièdes sont les lits mis sur le marché par les particuliers eux-mêmes (Gîtes, loueurs de meublés, offre diverse en C2C). Cette classification ne répond pas toujours exactement à celle définie par le nombre de semaines d'occupation, les agences immobilières tendant par exemple à obtenir un rendement par lit inférieur à celui des loueurs particuliers, mais elle reste de manière générale celle-là plus communément admise.

Une autre classification permet de distinguer les lits professionnels des lits diffus. Les premiers sont ceux proposés régulièrement à la clientèle par des agents économiques qui en tirent leur principale source de revenus. Il s'agit essentiellement des hôtels, des résidences de tourisme, des appartements mis en gestion auprès des agences immobilières ainsi que des clubs et villages de vacances. Les lits dits « diffus » regroupent, quant à eux, ceux dont l'occupation est réservée au propriétaire et à son entourage, ainsi que ceux qui sont loués de manière plus ou moins régulière sous forme de meublés de tourisme. Le terme de lits « diffus » est préféré à celui de « non marchand » dans la mesure où cette catégorie recouvre les résidences secondaires et les meublés particuliers loués occasionnellement.

Un élément important pour la fréquentation d'une station réside dans les hébergements exploités en RT, car il s'agit du mode de commercialisation/gestion aujourd'hui le plus performant (avec les villages vacances et collectifs en général), mais également à terme non pérenne.

En effet, ce sont les logements qui présentent le plus fort taux de remplissage (par lit), le plus fort taux d'occupation (par appartement) et le meilleur taux de transformation (transformation d'une nuitée en journée skieur (JS)). Une RT est un ensemble de logements « prêt-à-vivre », équipés pour recevoir une clientèle de loisirs ou d'affaires en séjour de courte durée. Le code du tourisme la définit à l'article D. 321-1 comme « *un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale*

 ».

Une RT, tout comme un hôtel, propose des services et des équipements communs (entretien des chambres, fourniture du linge de toilette et de lit, restauration, réception...) À la différence d'un hôtel en revanche, la RT propose des logements où la clientèle peut séjourner en toute

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

indépendance (présence notamment d'une cuisine ou d'un coin ~~cuisine, à un sanitaire privé~~). Enfin, une RT est différente d'un meublé de tourisme au sens où elle regroupe un ensemble d'appartements qui sont gérés par un exploitant unique, qui mutualise les locaux à usage collectif. Un hébergement ne peut être classé en RT que si celui-ci est constitué d'au moins 70 % de locaux d'habitation, d'un minimum de 50 lits, confiés en gestion à un exploitant unique pour une durée minimum de 9 ans.

Le décret n°2015-298 du 16 mars 2015 abaisse ce seuil à 55 % pour :

- Les RT exploitées depuis plus de neuf ans et dont le classement est arrivé à échéance ;
- Les établissements non classés répondant aux caractéristiques fixées à l'article D. 321-1 du code du tourisme et exploités depuis plus de neuf ans.

Depuis 2017, les RT n'ouvrent plus droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 11 % du montant total de l'investissement (hors taxe) dans la limite de 300 000 € et répartie sur 9 ans, au titre du dispositif Censi-Bouvard. Seules les résidences de services (seniors, étudiants, Ehpad) y donnaient encore droit jusqu'au 31 décembre 2021. De même, depuis le 1er janvier 2020, les travaux de réhabilitation d'un logement de plus de 15 ans situé dans une résidence de tourisme ne permettent plus de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 20 % des dépenses dans la limite de 22 000 €.

Segmentation	Lits Professionnels		Lits Diffus	
	Lits chauds	Lits chauds Marchand	Lits tièdes	Lits froids Non marchand
Caractéristique	Forte commercialisation	Commercialisation	Commercialisation par les loueurs particuliers	Sans commercialisation
Typologie	Résidences de tourisme sous bail commercial	Agence immobilière	Gîtes	Résidences secondaires
	Hôtels	Centrale de réservation	Particuliers à particuliers (PAP)	
	Hébergements collectifs - clubs - hôtels clubs.	Campings	Loueurs de meublés classés	

Définition de la typologie des lits touristiques

La difficulté réside généralement dans la comptabilisation du parc immobilier touristique à travers cette typologie et à travers un historique le plus lointain possible pour pouvoir établir des tendances évolutives.

Cela a l'intérêt de permettre d'identifier l'évolution par type de lits, les basculements d'une typologie à l'autre, et si l'on a les données de fréquentation, les conséquences économiques de ces évolutions. Ainsi les sources de données sur cet item sont importantes.

Sur la CCPE, les données obtenues sont de natures différentes, car aucune source ne réunissait l'ensemble des données permettant de dresser un tableau complet de l'offre d'hébergement. Et toutes ces sources n'étant pas disponibles sur la même échelle de temps, une analyse tendancielle des dernières années n'a pu être menée de manière suffisamment exhaustive pour être utilisable.

Typologie	Source	Commune	Année
RT	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV ¹⁰ / VP	Été 2020
Hôtels	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV / VP	Été 2020
	Suivi de la taxe de séjour (OTC)	ARG / FRE	2022
Villages vacances collectif	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV / VP	Été 2020
Agence immobilière	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV / VP	Été 2020
Camping	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV / VP	Été 2020
	Suivi de la taxe de séjour (OTC)	ARG / SMQ VIG / LRDR FRE	2022
	INSEE		2021
Gîtes/chambre d'hotes	Suivi de la taxe de séjour (OTC)	Toutes	2022
Refuges	Ecrins-parcnational.fr	VP	2022
Lits tièdes (pàp)	Candidature espace valléen – dossier complet – p24.	PSV / VP	Été 2020
	Suivi de la taxe de séjour (OTC)	Reste écrins	2022
Lits froids	INSEE	Toutes	2019

Remarques :

- La candidature à l'espace valléen distingue PSV, VP et le reste des écrins. Par conséquent nous reprenons cette source pour les communes stations, mais travaillons sur d'autres sources pour la répartition géographique sur les autres communes. On suppose cette base de données comme étant reprise de données G2A ;
- Le suivi de la taxe de séjour permet de répartir un certain nombre d'hébergements sur le reste des Écrins. Seul le camping de Freissinières n'y apparaît pas, raison pour laquelle nous avons repris la donnée INSEE, en multipliant le volume d'emplacements par 3 (ratio généralement utilisé par Atout France notamment) ;
- INSEE : généralement les données observées une année proviennent de recensement 3 ans avant. Par ailleurs, il s'agit ici aussi d'appliquer un ratio au volume de RS recensé par l'INSEE (ratio de 5). Il convient donc de prendre ces chiffres avec relativité.

On constate donc une variété de sources et d'années de référence. Néanmoins cette combinaison paraît être la plus exhaustive.

¹⁰ PSV = Puy-Saint-Vincent ; VP = Vallouise Pelvoux – ARG = L'Argentière-La Bessée – SMQ = Saint-Martin de Queyrières – LRDR = La Roche-de-Rame – VIG = Les Vigneaux – FRE = Freissinières

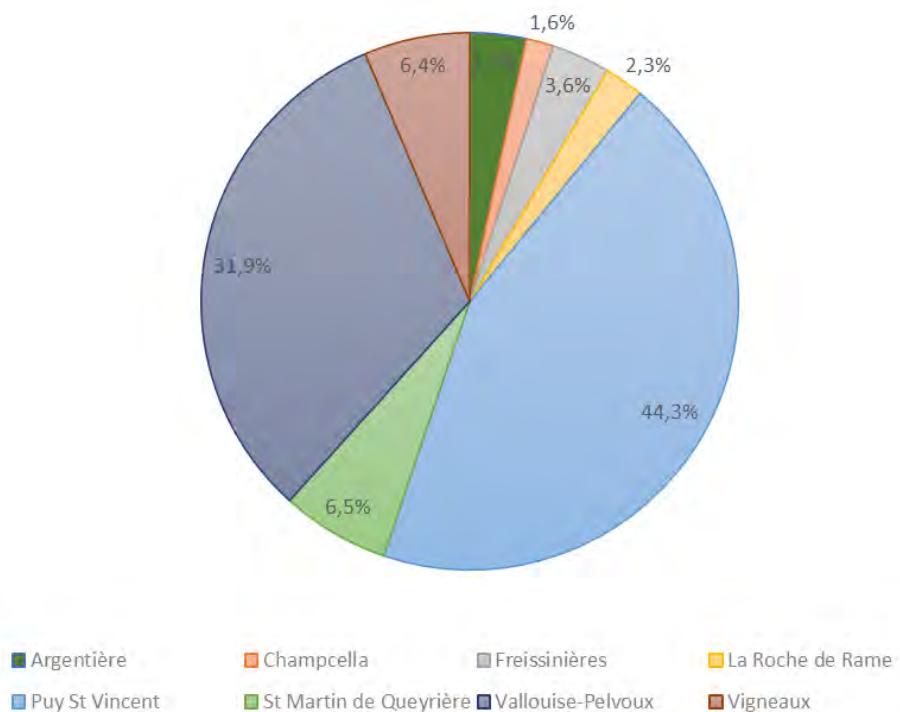
5.4.2. Le parc de lits touristiques du Pays des Écrins

	Lits chauds						Lits tièdes		Lits froids	Total	Poids sur les Ecrins
	RT	Collectif	Hotels	Agence immobilière	Camping	Refuges	Gites chambres d'hotes	P&P / meublés	RS		
Argentière	0	0	80	0	284		55	81	809	1 309	3,4%
Champcella	0	0	0	0	0		25	75	535	635	1,6%
Freissinières	0	0	54	0	500	16	24	69	711	1 374	3,6%
La Roche de Rame	0	0	0	0	353		0	37	518	908	2,3%
Puy St Vincent	610	622	180	1 626	150		0	2 234	11 686	17 108	44,3%
St Martin de Queyrières	0	0	0	0	400		73	174	1 866	2 513	6,5%
Vallouise-Pelvoux	66	316	198	797	2 203	404	435	956	6 969	12 344	31,9%
Vigneaux	0	0	0	0	1 432		20	164	841	2 457	6,4%
Total	676	938	512	2 423	5 322	420	632	3 790	23 935	38 648	100,0%
Hiver				4 549				4 422	23 935	32 906	
Eté				10 291				4 422	23 935	38 648	

Parc immobilier de loisirs du pays des Écrins

NB : la colonne relative aux lits en résidence de tourisme est grisée, étant donnés les éléments en notre possession au moment de la rédaction du présent diagnostic. En effet, les chiffres de G2A de 2020 font encore état d'environ 700 lits exploités en résidence de tourisme. Or, d'après les entretiens réalisés, il n'en existe plus aucun en 2022. Toutefois, n'ayant pas de données précises plus récentes, il n'a pas été possible de répartir ces lits dans les autres catégories (lits froids ou lits tièdes ou lits en agence immobilière). Ainsi ces lits sont comptabilisés, mais *a priori* positionnés sur une typologie qui n'est plus.

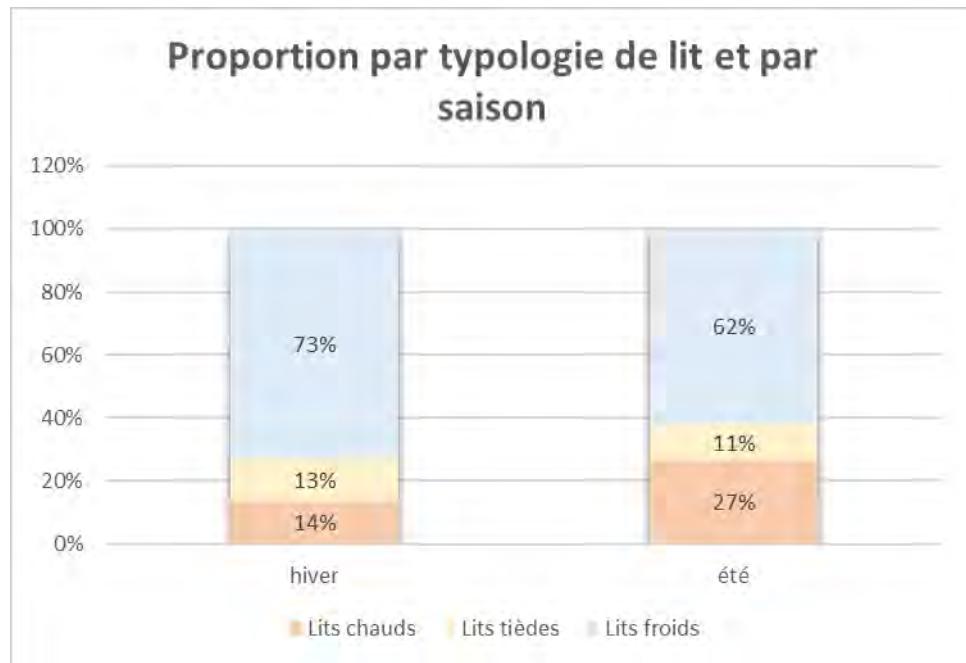
En termes de localisation, on constate que 75% des lits touristiques se situent sur les communes supports de stations de sports d'hiver. Freissinières propose un volume similaire à L'Argentière-La Bessée, centre bourg. Les Vigneaux et Saint-Martin de Queyrières sont également sur des volumes similaires.



Répartition des lits touristiques par commune – période estivale (camping inclus)

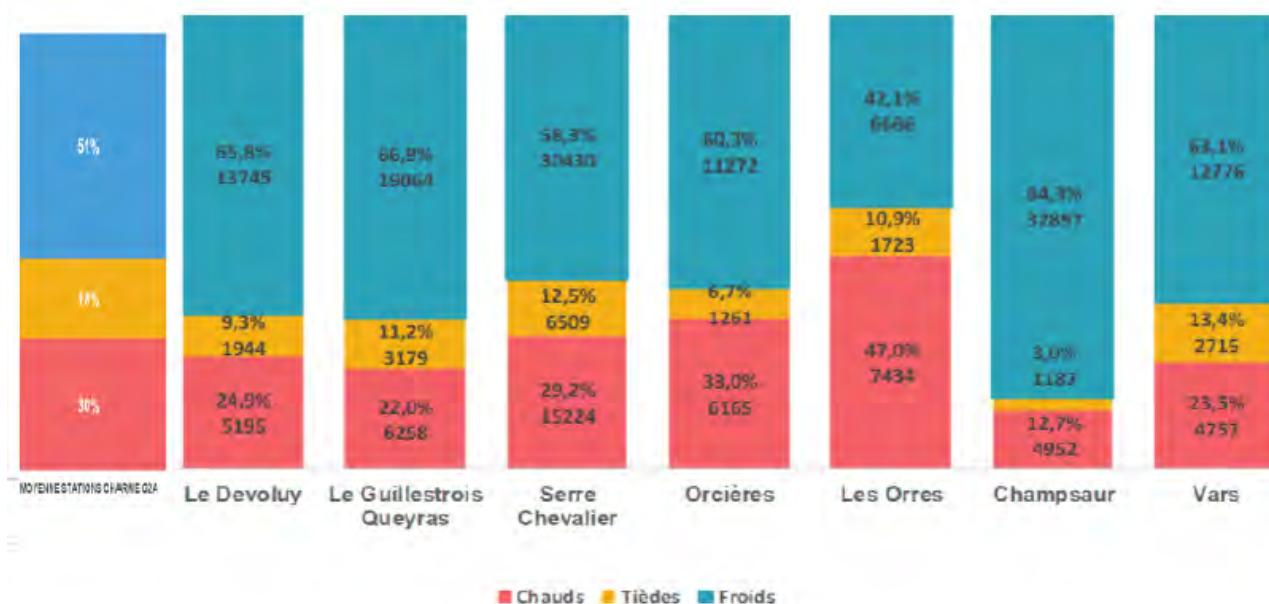
Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

En termes de typologie, la répartition est relative à la saison considérée. En effet, les volumes en camping sont conséquents, et par nature non exploités en hiver. Ainsi, il convient d'aborder la question sous les deux angles.



Répartition par « chaleur » des lits saison hiver versus saison été ; données G2A

En comparaison au panel de G2A, utilisable sur la saison d'hiver, on peut considérer que la situation des Écrins semble être plus marquée par les lits froids que les autres destinations, excepté le Champsaur (données 2020). Cette proportion est relative puisque l'été elle passe de 73 à 62% pour les lits froids. Cela s'explique par la présence de 11 campings sur le territoire, dont 6 de trois étoiles et 3 d'une étoile. Ils représentent ainsi 52% des lits chauds estivaux et 14 % des lits touristiques estivaux. Il s'agit de l'offre la plus représentée et localisée sur la (quasi) totalité du territoire.



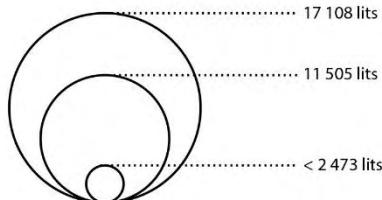
■ Chauds ■ Tièdes ■ Froids

La répartition des logements par commune de la communauté de communes du Pays des Écrins

Types de lits:

- Part des lits chauds
- Part des lits tièdes
- Part des lits froids

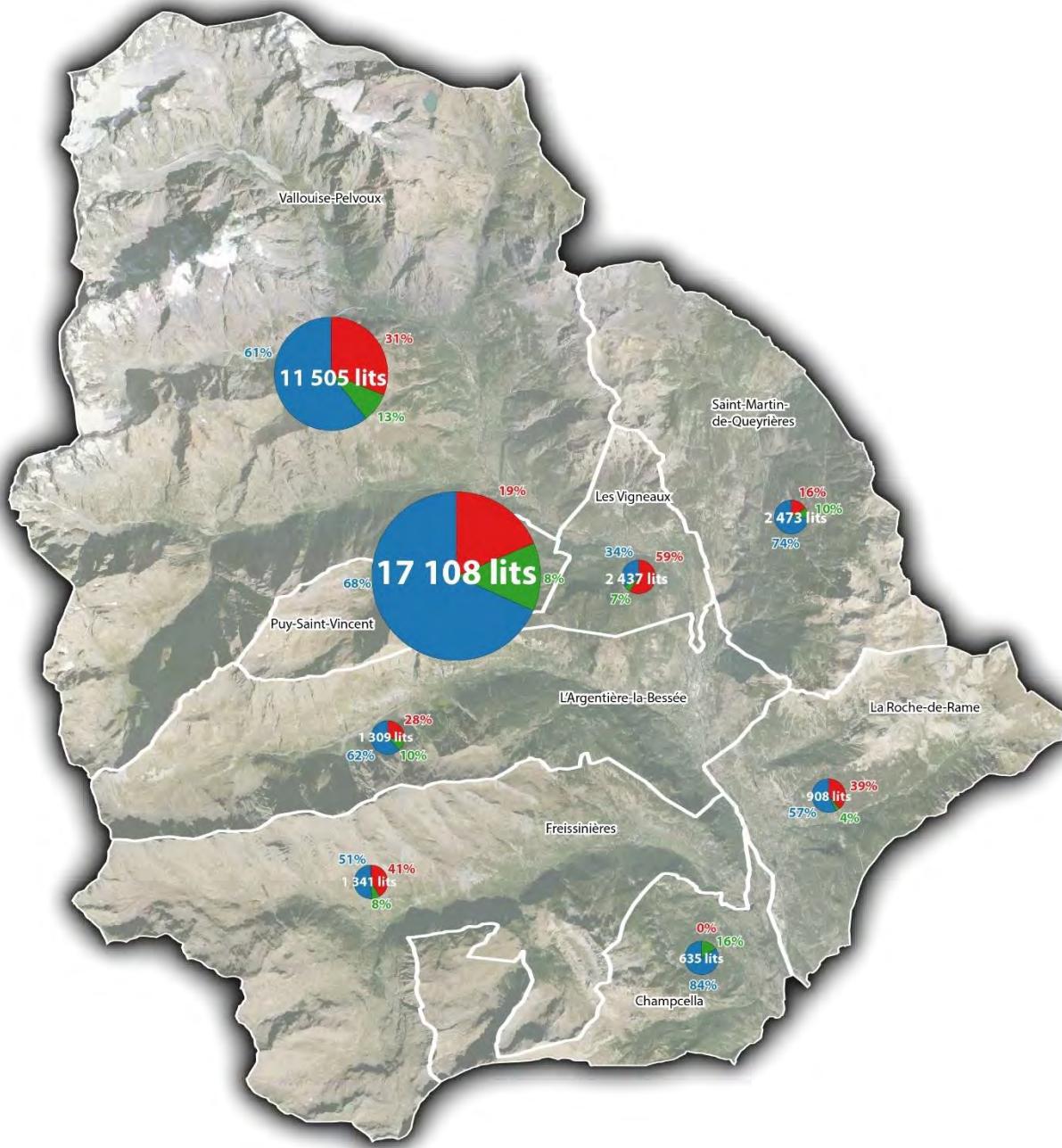
Nombre de lits:



0 2,5 5 km



Source: orthophoto © IGN 2021
Logiciel: QGIS 3.16 (Projection Lambert 93) / Adobe Illustrator CS6
Réalisation: Alpécité, septembre 2022



Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Si l'on s'intéresse aux typologies porteuses de l'offre, on constate ainsi que le stock de lits marchands est essentiellement constitué l'été par les lits en camping et en PàP (Particuliers à Particuliers) (62%), l'hiver par les lits en PàP et en Agence immobilière (69%).

	Sur le total		Sur les lits marchands	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
RT	2%	2%	8%	5%
Collectif	3%	2%	10%	6%
Hotels	2%	1%	6%	3%
Agence immobilière	7%	6%	27%	16%
Camping		14%		36%
Refuges		1%		3%
Gîtes	2%	2%	7%	4%
PàP	12%	10%	42%	26%

Répartition par type de lit hiver et été ; sources précisées en préambule

NB : en 2017, les campings représentaient 41% des lits marchands et 51% des nuitées estivales. Leur proportion a baissé due à l'augmentation de la part des lits locatifs. Mais leur poids dans la fréquentation du territoire reste considérable.

Cela amène à s'interroger sur les besoins de diversifier l'offre d'hébergement et/ou de monter en gamme/qualité.

Cela amène également à constater que le parc de lits touristiques, et indirectement la fréquentation du territoire, est aux mains des propriétaires individuels, ou plus exactement de leur volonté de mettre leur bien en location ou non.

5.4.3. L'évolution des lits touristiques

L'analyse évolutive passée n'est pas envisageable en l'état actuel des données. En effet, l'Agence Départementale ne fait plus ce suivi depuis 2011, les données de l'INSEE et de la taxe de séjour ne permettent pas une analyse aussi fine que nécessaire (et en particulier l'analyse de l'évolution des lits en PàP puisque ceux-ci ne sont pas quantifiables par des données de recensement, mais par une analyse des plateformes de commercialisation) et les données de G2A remontent à 2016 pour la saison estivale et pour les communes stations (Puy-Saint-Vincent + Vallouise-Pelvoux). Néanmoins on peut tenter de faire un constat partiel et récent à partir de cette dernière donnée, comparativement à celle de 2020.

Lits marchands / G2A été	2016	2020	Delta	Evolution
RT	2 769	676	-2 093	-76%
Collectif	1 003	938	-65	-6%
Hotels	562	512	-50	-9%
Agence immobilière	1 483	2 423	940	63%
Camping	5 377	5 322	-55	-1%
Refuges/gîtes	832	1 052	220	26%
PàP	1 207	3 790	2 583	214%
Total	13 233	14 713	1 480	11%

Évolution des lits touristiques sur les stations (2016-2020) en été ; source : G2A

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

D'après le tableau ci-dessus, et en gardant à l'esprit que les 676 lits en RT indiqués ne sont potentiellement plus dans cette typologie de lits, on constate que le territoire aurait gagné près de 1500 lits touristiques marchands en 4 ans. Cette augmentation se constate majoritairement sur les lits de PàP et vient largement compenser la perte constatée sur les lits en RT.

Cette compensation, au-delà d'apparaître en volume de lits, se dévoile également dans les résultats de vente de journées skieurs (JS) sur les périodes hivernales de chaque station.

En effet, sur la période considérée, les JS ont augmenté bien que les lits en RT aient diminué. Sur Puy-Saint-Vincent, ce sont +15 000JS constatées (+4%), et sur Vallouise-Pelvoux, ce sont 7 000 JS dénombrées en plus (+13%) entre 2016 et 2020, prenant par ailleurs en considération que la saison 2020 a été écourtée pour cause de pandémie de Covid 19.

Ainsi le secteur locatif marchand prend de plus en plus de parts de marché dans la fréquentation et les impacts économiques sur le territoire.

Mais ce secteur locatif marchand individuel peut connaître des variabilités de stock, et ainsi connaître le refroidissement redouté, comme les lits en collectif. À titre d'exemple, on peut tenter de faire une évaluation des pertes engagées en cas de refroidissement des lits sur le cas particulier de Puy St Vincent. Ci-dessous les bases des données utilisées et la contextualisation des hypothèses présentées :

- Postulat : aucun nouveau lit professionnel construit sur la période 2022-2037 ;
- Le rendement par lit ou nombre moyen de nuitées par lit sur une saison d'hiver : environ 40 nuitées par lit tant pour le secteur PàP que pour celui des agences, et 50 pour les lits collectifs (bilan hiver G2A 2018 – Puy St Vincent/Vallouise-Pelvoux) ;
- Taux de conversion des nuitées en journées skieurs (JS) à 75% (100 nuitées engendrent l'achat de 75 JS, taux de conversion moyen sur d'autres stations / le taux sur les stations du Pays des Écrins de l'ensemble des lits étant proche de 100%, et les excursionnistes étant une clientèle importante venant gonfler ce taux, il est paru opportun d'envisager un taux plus mesuré) ;
- Journée skieur moyenne à 23€ (chiffre d'affaires divisé par le nombre de JS vendues sur la saison 2022 à Puy-Saint-Vincent) ;
- 1 emploi pour 800 nuitées (volume moyen constaté sur d'autres stations – ordre de grandeur) ;
- 1€ dépensé en remontée mécanique (RM) entraîne 6€ supplémentaires dépensés en station (étude sur les retombées économiques du ski – DSF).

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



2022-2037

Hypothèse 1: perte de tous les lits marchands particuliers

Hypothèse 2: perte des lits collectifs

Lits PàP + Agence Immobilière Rendement Nouveau rendement en lits froids Nuitées hivernales perdues Taux de conversion JS	4 000	600	Lits
	40	50	Nuitées hivernales par lit
	20	20	
	160 000 – 80 000 = 80 000	30 000 – 12 000 = 18 000	Lits x nuitées/lits Nuitées PàP ou collectifs – nuitées lits froids
	75%	75%	JS sur 100 nuitées (moyenne panel)
	120 000 – 60 000 = 60 000	22 500 – 9 000 = 13 500	Nuitées totales x taux de conversion Nuitées totales PàP ou collectifs – nuitées totales lits froids
	23€	23 €	CA/JS sur Puy-Saint-Vincent - 2022
	2 760 000 – 1 380 000 = 1 380 000	517 500 – 207 000 = 310 500	JS x JS moyenne PàP ou collectifs – lits froids
	16 560 000 – 8 280 000 = 8 280 000	3 105 000 – 1 242 000 = 1 863 000	CA RM x 6 PàP ou collectifs – lits froids
	200 – 100 = 100	28 – 16 = 12	Emplois perdus par les lits PàP ou collectifs – emplois maintenus par les lits froids

Si les 4 000 lits particuliers marchands devaient sortir du giron des lits commercialisés, alors la commune/station risquerait de perdre :



Si cette hypothèse est fort peu réaliste, elle permet de donner un ordre de grandeur par volume de lit perdu : pour 100 lits tièdes et en agence immobilière, on voit potentiellement disparaître 200 000€ de retombées économiques sur la station. Il est donc primordial de mettre en place des mesures destinées à éviter le basculement des lits marchands vers les lits froids, et mettre sur le marché des lits non commercialisés.

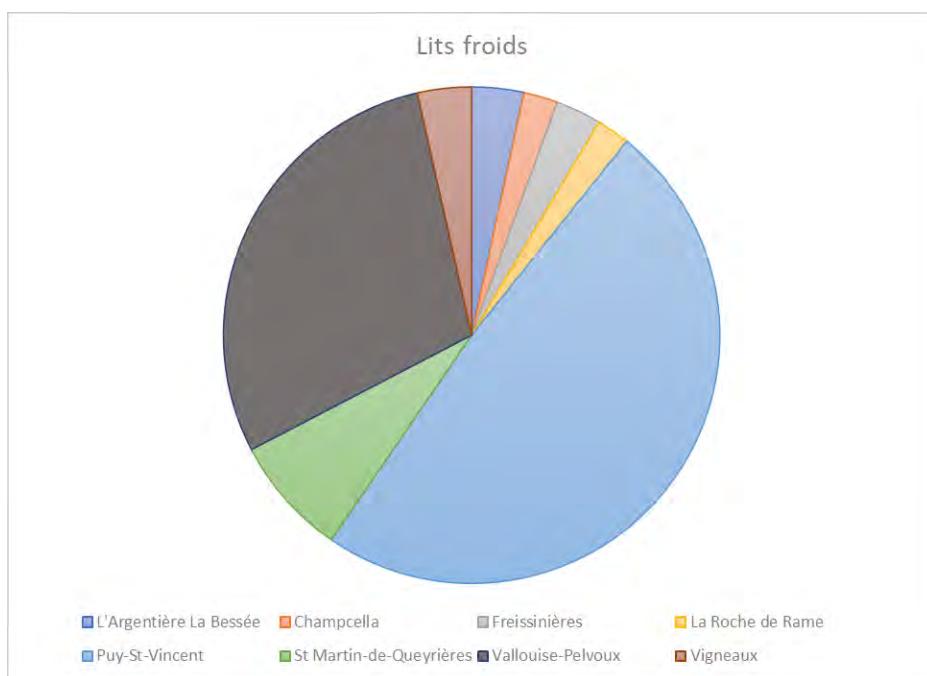
Ainsi si l'on résume la situation du parc immobilier des Écrins :

- A priori plus aucun lit en résidence de tourisme donc un risque de bascule en lits froids moins prégnant ;
- Un secteur de lits marchands individuels (P&P et AI (Agences Immobilières)) conséquent, impactant le modèle économique de la station, et encore peu appréhendé en termes qualitatifs ;
- Une offre de camping omniprésente en période estivale ;
- Des opérateurs nationaux très peu présents : à la fois faiblesse, car ne bénéficiant pas de leur force de frappe, et force du fait de ne pas dépendre d'une éventuelle faillite au niveau national ;
- Des tendances de réchauffement des lits froids (augmentation des lits tièdes et en agence) particulièrement marquées sur les 4 dernières années, à confirmer dans l'avenir.

5.4.4. La problématique des lits froids

La problématique des lits froids correspond au basculement de lits professionnels ou marchands vers des lits en résidences secondaires non mis en location, dits « lits froids ».

Pour rappel, les lits froids représentent 73% du parc total de lits sur le territoire en hiver et 62% en été, soit environ 23 000 lits répartis comme suit :



Répartition des volumes de lits froids par commune ; source : INSEE 2019

La difficulté pour une destination n'est ainsi pas uniquement de maîtriser la création de lits froids par construction (impliquant une consommation d'espaces devenant de plus en plus rares), mais également la création de lits froids par « basculement », phénomène qui peut se retrouver concernant n'importe quel type de lits marchands, mais particulièrement fréquents et donc dangereux lorsqu'il s'agit de basculement de résidences de tourisme à résidences secondaires non louées ; car dans ce cas les pertes économiques sont conséquentes pour la destination. Pour le Pays des Écrins, et si l'on part du principe que plus aucun logement n'est exploité en RT, alors

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

le risque repose essentiellement sur la bascule des lits collectifs ou des lits locatifs vers les lits froids.

Aujourd’hui, aucun outil juridique n’est véritablement disponible et au service des collectivités désireuses de lutter contre ce phénomène (lits froids existants et lits froids par bascule). Cependant, la loi Le Meur permet aux communes, dont le parc est composé à plus de 20% de résidences secondaires, d’imposer la création de résidences principales sur certains secteurs. D’autres actions peuvent être mises en place pour tenter de « réchauffer » les lits froids et ainsi les remettre sur le marché pour améliorer ou tenter de maintenir un certain niveau de fréquentation de la destination. Ainsi les programmes propriétaires, les conciergeries, les foncières de rénovation / remise en location sont des actions indispensables, mais dont l’efficacité ne vient généralement pas compenser les pertes effectives en cas de bascule de lits chauds à froids.

Généralement on retrouve des actions de plusieurs types, allant de programmes ou maisons des propriétaires, des fonds d’aide à la rénovation, des conseils à la remise en marché, etc.

Sur le Pays des Ecrins, plusieurs actions sont engagées pour aider à la (re)mise en marché des biens locatifs :

- Une plateforme de marché a été créée par l’OTC permettant de mettre plus facilement en relation client et propriétaires, et autres prestataires de services. La plateforme ne constitue pas un intermédiaire, mais simplement un espace de mise en relation. La relation contractuelle s’établit ensuite directement entre le loueur et le locataire.
- Une conciergerie – maison des propriétaires est en projet sur Puy-Saint-Vincent. Cet espace a vocation à établir un point physique d’accompagnement et d’information du propriétaire afin de le guider dans la réhabilitation de son bien, et dans sa mise en marché d’autre part (procédures, financements, conseils...). La conciergerie est un outil alternatif à l’agence immobilière, qui permet au loueur de faire appel à un service de remise des clés et de ménage, le dispensant de cette gestion sur place.

Ces actions sont à encourager, mais paraissent encore insuffisantes face à l’imprévisibilité du marché locatif et son poids dans le modèle économique du territoire.

Comment dans ce contexte contrecarrer le basculement des lits marchands, voire professionnels, vers les lits froids ou augmenter le volume des lits commercialisés sans maintenir le cercle infini de la construction en compensation ? On peut identifier quelques opportunités :

- Les agences immobilières tendent à laisser la gestion locative pour la réalisation de prestations de services (type conciergerie), ce qui peut convaincre plus facilement les propriétaires non loueurs ou sortants ; L’action propriétaire du territoire apparaît ici comme cruciale pour la gestion du parc de lits touristiques.
- Des opérateurs nationaux tendent à se spécialiser dans la reprise des baux en masse ; cela peut émerger d’un opérateur déjà présent sur place ou extérieur ; mais le marché est déjà majoritairement entre les mains des particuliers ;
- On constate une tendance au développement des centrales de réservation/conciergeries/plateformes de marché permettant une liberté de gestion aux propriétaires (confère les exemples évoqués en amont) ;
- L’obligation pour les copropriétés de plus de 50 lots de réaliser un audit énergétique qui peut constituer l’opportunité de créer le lien propriétaire ;
- Une nouvelle génération de propriétaires concernée par l’économie collaborative et les usages partagés qui peut être plus à l’écoute d’arguments commerciaux.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Certaines études¹¹ récentes ont dégagé quelques grandes lignes pour une action la plus efficiente possible sur la rénovation et le réchauffement des lits froids. On peut dégager des éléments d'organisation/actions :

Quoi	Pourquoi	Comment
Mettre en place un conseil de gestion pluri acteurs	Impliquer l'ensemble des acteurs pour une vision éclairée, partagée et à succès	COSS (conseil stratégique de station)
Structurer une stratégie touristique locale globale Dont l'élaboration d'un SCoT peut être une bonne opportunité. Définir une ligne directrice collective au service des intérêts individuels. Y compris définir une stratégie commerciale de destination	La définition d'un positionnement touristique et d'une stratégie est un préalable indispensable à la résolution de toute question sur la destination : immobilière, tarifaire, organisationnelle, etc. De l'identité existante et celle recherchée par la destination découlent les choix stratégiques et pratiques.	Construire la stratégie : ADN12 COSS Traduire la stratégie : exemples Convention loi montagne Contrats de station OAP thématiques dans le PLUi (dites OAP de renouvellement architectural et énergétique) Structurer autour de la marque et porter un projet commun de distribution omnicanale.
Avoir une analyse quantitative, qualitative, annuelle et rétrospective des données clés : Nuitées Parc immobilier (marchand et non marchand) Journées skieurs Type de clientèle	L'analyse individuelle et le croisement de ces données permettent d'avoir une visibilité sur les tendances évolutives et donc les risques comme les opportunités. D'une part elles indiquent si le cap précédemment défini est bien suivi, d'autre part elles suggèrent, identifient et quantifient les risques. Mise en cohérence du stock des lits, des typologies et qualités par rapport aux clientèles cibles et à l'offre touristique (activités, domaine skiable, etc)	Créer un observatoire à l'échelle intercommunale avec des relais locaux. Alimenter le triptyque Hébergements / offre (dont le domaine skiable) / clientèles Outil ICARE13

¹¹ France tourisme Ingénierie : « Expérimentation nationale sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la transition énergétique des stations » en 2020 / Atout France et Direction Générale des Entreprises : « réhabilitation de l'immobilier de loisirs en montagne » en 2015 / Inspection Générale des Finances et Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable : « rénovation de l'immobilier de loisirs » en 2018

¹² Pour une définition des forces et faiblesses du territoire : ADN (Atout France Destination Network) : L'objectif à terme est de permettre à chaque territoire, via un regard croisé et prospectif, de construire son optimum touristique, et d'ajuster ses actions de développement dans le cadre des contrats de destination. Aujourd'hui, en phase expérimentale sur plusieurs territoires (Luchon, Aubrac-Laguiole, des destinations du département de l'Ain, Val d'Europe...), il a vocation à se déployer plus largement dans les prochains mois. (source : atout-France.fr consulté le 05/05/2022)

¹³ Identification et CARactérisation des Equilibres pour le développement des stations : outil développé par Atout France en expérimentation entre 2018 et 2020.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

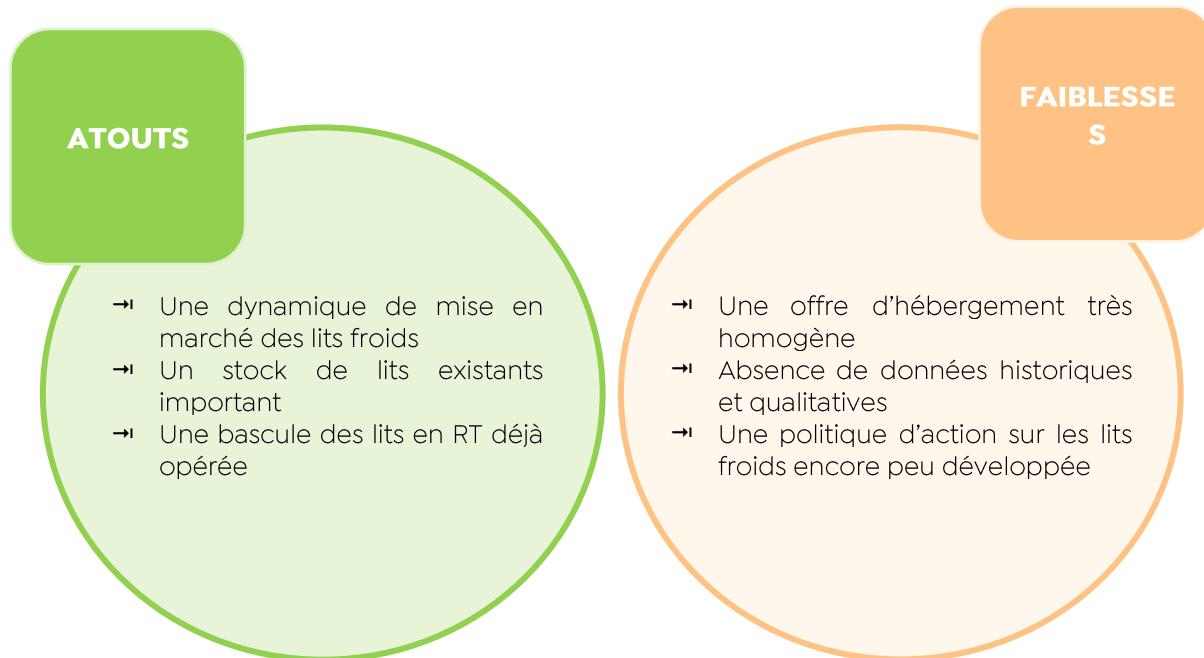
Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le
 ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE


Agir sur le parc immobilier existant	Il est la donnée fondamentale, celle palpable et existante : c'est le premier angle d'attaque.	Maison / espace propriétaire Labels locaux Foncière locale
Prévenir le parc futur	Il conditionne l'enjeu : parvenir à mesurer le futur. En l'absence d'action le territoire subira son augmentation diffuse et incertaine quant à son volume, sa qualité et sa mise en location.	Acquisition des terrains et conditionnements de leur exploitation via les appels d'offres, les conventionnements, ¹⁴ etc ; Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial ; Institution d'une taxe d'aménagement majorée.

Il convient donc de voir l'action comme une globalité et la problématique des lits froids en général, car aujourd'hui maintenir les lits dans le giron des lits Pàp est déjà une petite victoire. La collectivité serait ainsi gagnante à envisager une structure/organisation de nature à :

- Établir un récit positif permettant au propriétaire d'avoir envie de s'engager dans l'aventure parce qu'il y trouve ses intérêts patrimoniaux (valeur de son bien), personnels (reconnaissance et avantages), communautaires (appartenir à un projet de territoire) ;
- Guider le propriétaire dans la rénovation si besoin ;
- Lui proposer les outils de commercialisation adéquats : centrale, appui à la location Pap, démarcher des opérateurs professionnels susceptibles de proposer une commercialisation, offrir une commercialisation omnicanale de destination, etc ;
- Connaître ces propriétaires ;
- Impliquer le propriétaire dans la stratégie touristique ;
- Valoriser ses actions par des avantages ;
- Faire des propriétaires des professionnels collectifs de la fréquentation (agglomérer des individus pour en faire une entité efficace) ;
- Proposer en face une construction commerciale de nature à le rassurer, le convaincre et lui proposer différents outils (agences, centrale, opérateur...)
- Tout ceci à l'échelle intercommunale.

¹⁴ Notamment Convention loi Montagne : article L342-1 code du tourisme : opérations d'aménagement touristique s'effectue sous le contrôle d'une collectivité (depuis la phase d'études et pour toute la durée de l'exploitation de l'équipement concerné). (définition du programme, périodes d'ouverture, destination marchande, etc). Depuis 2014 il n'est plus possible de relier le conventionnement loi montagne aux documents opposables aux autorisations d'urbanisme du PLU (règlement, OAP...)



Les enjeux de demain... réagir face aux tendances évolutives

- La maîtrise des lits froids tant sur les volumes de constructions de lits nouveaux que de la mise en marché de ceux existants et à venir
- Le refroidissement des lits marchands, professionnels comme particuliers
- Le lien et la connaissance propriétaire
- L'adéquation qualitative de l'offre à la demande

ÉLEMENTS DE REFLEXION SUR L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Les constats suivants ressortent de l'analyse :

- Une offre bipolaire entre camping et propriétaires locaux
- L'absence de données chiffrées et historiques
- Une bascule des lits en RT déjà opérée
- Une augmentation récente des lits en PàP au-delà de la bascule des RT
- Des actions propriétaires à approfondir
- Une réflexion stratégique globale à adopter pour agir

Le Pays des Ecrins, eu égard aux enjeux identifiés précédemment, est amené à se poser diverses questions :

⇒ A-t-on besoin d'un volume de lits supplémentaires ?

Il semble que la destination bénéficie d'un volume de lits important, avec des mouvements en faveur de la mise en marché des biens. La réhabilitation, l'action propriétaire, si elles sont fermement priorisées, pourront-elles suffire ?

⇒ Les sites d'entrée sont-ils suffisamment fournis en hébergements ?

Selon leurs rôles respectifs et la clientèle visée, les besoins peuvent être évalués différemment. Cela rejoint la territorialisation des objectifs.

⇒ A quelle clientèle nous adressons-nous pour chaque site et quel type d'hébergement lui serait adapté ?

Si la clientèle locale devient une priorité, elle appelle des besoins moindres en termes de volume, et peut-être plus d'originalité ou d'adaptabilité (périodes d'ouverture, durée des séjours...).

⇒ Quelles actions propriétaires engager ?

Toutes les destinations de montagne sont confrontées à cette réalité des lits froids, nous avons vu précédemment quelques pistes d'actions potentielles (en partie 7.4.4).

⇒ Quel observatoire mettre en place ?

Il est primordial, pour pouvoir agir efficacement, de connaître le parc immobilier et ses propriétaires parfaitement. C'est un travail de longue haleine, particulièrement chronophage, mais dont l'économie pourrait porter préjudice. Cela toutefois ne relève pas des prescriptions du SCoT, mais d'une politique globale.

5.5. Les prospectives

Il s'agit ici d'envisager les perspectives du territoire, d'abord à travers les projets en cours de réflexion, puis sous le prisme de la question notamment du réchauffement climatique.

5.5.1. Rappel réglementaire

Il convient de rappeler que le SCoT doit en particulier prévoir les Unités Touristiques Nouvelles Structurantes (UTNs).

Selon le Code de l'urbanisme (art. L122-20 et L141-23), lorsque la ou les communes concernées par des projets d'UTNs sont couvertes par un SCoT, leur création ou extension doit être prévue par ce SCoT.

L'article R 122-8 du code de l'urbanisme définit les critères de qualification des UTNs suivants :

- Les remontées mécaniques, si création d'un nouveau ou augmentation de la superficie d'un domaine skiable alpin existant d'au moins 100 ha ;
- Les liaisons entre domaines skiables alpins existants ;
- Les créations ou extensions d'hébergements et équipements touristiques d'une surface de plancher d'au moins 12 000 m², hors logements des personnels saisonniers ou permanents ;
- Les créations ou extensions de golfs d'au moins 15 ha ;
- Les campings d'au moins 5 ha ;
- Les terrains de loisirs motorisés d'au moins 4 ha ;
- Les pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, situés en site vierge d'au moins 4 ha ;
- Les créations d'une remontée mécanique n'ayant pas pour objet principal de desservir un domaine skiable, pouvant transporter plus de 10 000 voyageurs par jour sur un dénivelé supérieur à 300 m (ascenseur).

Néanmoins le SCoT garde la liberté de définir des UTNs hors de cette liste. En effet, selon l'article L122-17 du même code : « *constituent des Unités Touristiques Nouvelles structurantes* :

1° *Celles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat [soit celles définies par les critères ci-dessus]* ;

2° *Le cas échéant, celles définies comme structurantes pour son territoire par le document d'orientation et d'objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, dans les conditions prévues à l'article L. 141-11.* »

Ces UTNs sont soumises à un régime spécifique et doivent ainsi être prévues au SCoT. Pour cela, le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) doit en définir certaines caractéristiques, y compris pour le logement des salariés, dont celui des travailleurs saisonniers des UTN structurantes. Ces caractéristiques doivent être définies individuellement, UTN structurante par UTN structurante.

Il est donc indispensable de penser le développement du territoire en identifiant clairement le cas échéant les projets potentiels pouvant relever de cette catégorie juridique.

Au moment de la rédaction du présent rapport, aucun projet de nature à constituer une UTNs n'est envisagé.

5.5.2. L'avenir

❖ Climatique

Source : <https://www.geo.fr/environnement/changement-climatique-un-avenir-sans-neige-pour-les-pistes-de-ski-206556>; <https://thegoodlife.thegoodhub.com/2021/01/21/rechauffement-climatique-les-stations-de-ski-survivront-elles/>; <https://ecolesuperieuretourisme.fr/blog/rechauffement-climatique-quels-futurs-pour-les-sports-dhiver/>; Rapport public annuel de la Cour des Comptes - « Les jeunes 18-25 ans » G2A 2018, Etude Ipsos pour Atout France 2017, Etude Pop Rock / Golden 2018, Baromètre IPSOS / MMV 2018

La première menace pour les stations de sports d'hiver dans l'esprit commun relève du changement climatique.

Maintien de l'activité ski : une question d'altitude ?

« *Alors que la hausse des températures dans le monde a été de 1,4 °C depuis le XIXe siècle, les Alpes ont connu un réchauffement climatique de 2 °C.* » La limite pluie-neige qui permet de pratiquer le ski est passée de 1 200 à 1 500 mètres depuis les années 60, mettant en péril l'économie des domaines situés en dessous de cette altitude. Les hypothèses, y compris les

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

moins pessimistes, annoncent la fin de la pratique du ski telle que les générations précédentes l'ont connue. Selon Christophe Chaix, météorologue et spécialiste de l'impact du réchauffement climatique sur le territoire alpin : « *la hausse des températures est plus forte dans les zones montagneuses qu'ailleurs, et la limite pluie-neige, qui détermine l'enneigement d'une station, est passée de 1 200 mètres d'altitude dans les années 1960 à environ 1 500 mètres aujourd'hui* ».

L'un des objectifs du plan Avenir Montagnes lancé par l'État en mai 2021, est ainsi de sortir ce secteur aux 18 000 emplois directs (et 120 000 indirects) de la dépendance au ski alpin et à l'enneigement. Ce plan s'articule autour de trois axes : Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ; Accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne ; Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids". Il va surtout concerner les stations de basse et moyenne montagne qui sont les plus en danger. Car non seulement elles doivent affronter les diminutions de conditions d'enneigement, mais également la difficulté de bénéficier de capacités d'investissements suffisantes pour se relancer notamment dans la diversification des activités.

Néanmoins le ski est et restera la manne économique des stations (95% de leur chiffre d'affaires). En effet, le ski demeure la base incontournable de l'économie touristique de la montagne. Et sans les sports d'hiver, les stations ont vu leur clientèle désérer les pistes, mais surtout les villages, les hôtels et les clubs. Les volumes de nuitées et de richesses qu'il engendre ne pourront pas être remplacés. La vraie question est donc à quelle échéance le ski sera encore possible et dans quelles conditions ?

D'après Samuel Morin, ancien directeur du Centre de recherche sur la neige à Grenoble (une entité du Centre national de recherches météorologiques, qu'il dirige aujourd'hui) : « *Jusqu'à environ 2000 mètres d'altitude, la durée d'enneigement a diminué d'un mois depuis les années 1970. Et elle perdra encore plusieurs semaines ces prochaines décennies.* ». Dans ce contexte, beaucoup des plus de 300 stations de ski françaises pourraient perdre leur raison d'être, et pas seulement dans les « petits » massifs comme le Jura ou les Vosges. « *La viabilité économique de l'exploitation d'un domaine skiable suppose une durée minimale d'ouverture de 100 jours (généralement entre le 1er décembre et le 15 avril)* », note un rapport publié en 2018 par la Cour des Comptes, concentré sur les Alpes du Nord. Celui-ci pointe la « vulnérabilité croissante » des stations et les incite à « *faire évoluer rapidement la gouvernance et le fonctionnement des domaines skiables pour s'adapter suffisamment tôt à un futur où le ski et les sports de neige ne seront plus leur unique ressource.* ». Le spécialiste rappelle aussi que les stations sont loin d'être à égalité face à l'enjeu climatique. « *Chacune a son seuil critique. De façon générale, les plus vulnérables sont situées assez haut pour ne pas avoir de vie toute l'année, mais assez bas pour souffrir de la raréfaction de la neige, avec une bonne partie de leur domaine à moins de 2000 mètres - typiquement, des stations de moyenne montagne bâties dans les années 1960.* »

Or la plupart des plus grands domaines français, les mastodontes du marché, ont des altitudes moyennes élevées (le domaine savoyard des Trois Vallées par exemple, le plus grand au monde, qui regroupe 8 stations, est situé à 85 % au-delà de 1800 mètres). Elles pâtiront moins du réchauffement, voire gagneront en attractivité. De plus, les moyens techniques comme la neige de culture (qui couvre plus de 30 % de la surface skiable en France, un taux en hausse, mais bien inférieur à l'Autriche ou à l'Italie) ou encore le damage, permettront aussi de prolonger la glisse. Pour Samuel Morin, « *le ski ne va pas disparaître en France à l'échelle des prochaines décennies. Mais c'est un constat qui est tiré vers le haut par les grandes stations d'altitude.* » Et qui risque de ne plus être valable après 2050, si la hausse du mercure et la baisse de l'enneigement se poursuivent au rythme actuel.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

« A l'horizon 2050, et ce quel que soit le scénario de concentration en gaz à effet de serre, les projections indiquent une réduction de la durée d'enneigement de plusieurs semaines », indique Météo-France. »

Les enneigeurs comme solution ?

Les premiers enneigeurs font leur apparition pour pallier les aléas de la météo. Utilisés comme variable d'ajustement dans les années 90, les canons à neige sont devenus, à cause des canicules à répétition et de la raréfaction continue de la neige en moyenne altitude, aussi indispensables que les remontées mécaniques. En France, 35 % des domaines skiables sont enneigés artificiellement ; en Autriche, où les massifs sont plus bas, on atteint 66 %, et 90 % en Italie.

Dans les stations de haute montagne, les canons à neige font partie de la gestion routinière avec la fabrication d'une sous-couche avant l'arrivée des premiers flocons pour sécuriser l'ouverture de la station. En basse ou moyenne montagne, la neige de culture devient une condition sine qua non de survie, car, pour être viable, un domaine nécessite d'ouvrir au moins 100 jours.

Toutefois, la neige artificielle n'est d'aucun secours s'il fait trop chaud. « La production de neige nécessite des températures suffisamment basses, désormais moins fréquentes en début et en fin de saison », note un rapport de la Cour des comptes de 2018. Selon l'institution, la neige de culture est « une solution partielle et onéreuse », et dans les stations de basse altitude, elle permet « au mieux et à un coût très élevé, la préservation d'un enneigement minimal ».

Quelle adaptation ?

En 2050 la limite sera potentiellement autour de 1650-1700 m avec des capacités d'enneigement artificiel plus faibles du fait des températures permettant de moins en moins l'utilisation des enneigeurs. Les grands domaines au-dessus de 2000 m sont donc préservés du manque de neige naturelle et des difficultés à produire de la neige, néanmoins ils seront concernés par la diminution de la durée des saisons.

La Cour des comptes dans son rapport public annuel de 2018 explique que la diversification permet de compléter l'offre, voire de « prévenir une cessation brutale d'activité ». Au sujet de la diversification, elle explique que « indépendamment de l'aléa climatique, la baisse de fréquentation résulte également d'évolutions sociologiques. La pratique du ski tend à se réduire pour les nouvelles générations, et les touristes hivernaux mettent en concurrence la montagne avec des destinations moins onéreuses et climatiquement moins aléatoires. Dans ce contexte, les stations doivent à la fois rechercher une diversification mesurée de leur offre d'activités, voire une reconversion, et mieux accueillir les touristes.... Mais le coût potentiel de ces diversifications doit inciter à la prudence... Les grandes stations d'altitude (au-delà de 1800 m) en capacité d'investir, d'améliorer la qualité de l'accueil, de transport et de s'adapter aux aléas climatiques, gagneront en attractivité en concentrant la clientèle des sports de neige. »

Elle met également en garde sur « le modèle de développement fondé sur l'augmentation du débit des remontées mécaniques et la croissance continue de l'offre d'hébergement (qui a atteint ses limites alors même que la contrainte financière réduit les capacités d'investissement. Dans un marché aujourd'hui mature et soumis aux évolutions de la demande touristique, les conséquences du réchauffement climatique ne peuvent être ignorées ».

En synthèse, on peut donc dégager que :

- Le ski reste une manne économique irremplaçable à court et moyen terme ;
- Le ski est potentiellement une activité dont l'avenir est incertain à relativement court terme pour les stations de basse et moyenne altitude et à plus long terme sur les stations de haute altitude ;
- Les modalités de construction et de gestion de l'offre de ski (énergie, investissement lits/RM...) notamment en vue de maintenir son attractivité et sa longévité sont intrinsèquement non durables (consommation d'espace, gaz à effet de serre, difficultés financières, etc).

Les stations de Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent s'étagent respectivement entre 1250 et 2300m, et entre 1400 et 2600m. Des études climsnow ont été diligentées, puis rendues en 2022.

On peut tenter d'en faire un résumé aussi clairvoyant que possible même si toutes les conclusions ne sont pas retranscrites :

<i>Puy-Saint-Vincent</i>	<i>Pelvoux-Vallouise</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 1400-2700m • 171 ha de pistes - 35km • Consommation d'eau moyenne par saison : 102 000m³ • Couverture en neige de culture : 29% 	<ul style="list-style-type: none"> • 1250-2300m • 49 ha de pistes - 16km • Consommation d'eau moyenne par saison : 47 000m³ • Couverture en neige de culture : 59%
<i>2050 :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Hors secteur neige de culture : 1/3 du haut du domaine sera exploitable 100 jours en saison moyenne. 1/10^e en mauvaise saison • Avec enneigement de culture actuel : 80% du domaine serait toujours exploitable en 2060 • Fréquence des mauvaises saisons : 50% à RCP4.5 et 60% à RCP 8.5 • Diminution des heures de production en avant-saison dès aujourd'hui à RCP4.5 et 8.5 • Augmentation de consommation d'eau à équipements équivalents (de 5 à 10 000m³ environ) 	<i>2050 :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Hors secteur neige de culture : 1/3 le haut du domaine (voire le bas) ne sera pas exploitable 100 jours en cas de mauvaise saison • Fréquence des mauvaises saisons : 50% à RCP4.5 et 60% à RCP 8.5 • Diminution des heures de production en avant-saison dès aujourd'hui à RCP4.5 et 8.5 • Augmentation de consommation d'eau à équipements équivalents (de 5 à 10 000m³ environ)

Les stations présentent des situations différentes. Vallouise-Pelvoux connaît plutôt des difficultés d'enneigement naturel sur sa partie haute du domaine. La station de Puy-Saint-Vincent en revanche semble pâtir sur le bas du domaine.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Les secteurs hors neige de culture vont connaître de grandes difficultés à horizon 2050. Les conditions de production de neige de culture vont être de plus en plus restreintes (plages de températures favorables à la production de neige) et de plus en plus consommatrices d'eau dès les prochaines saisons.

Consommation en eau pour la production de neige de culture

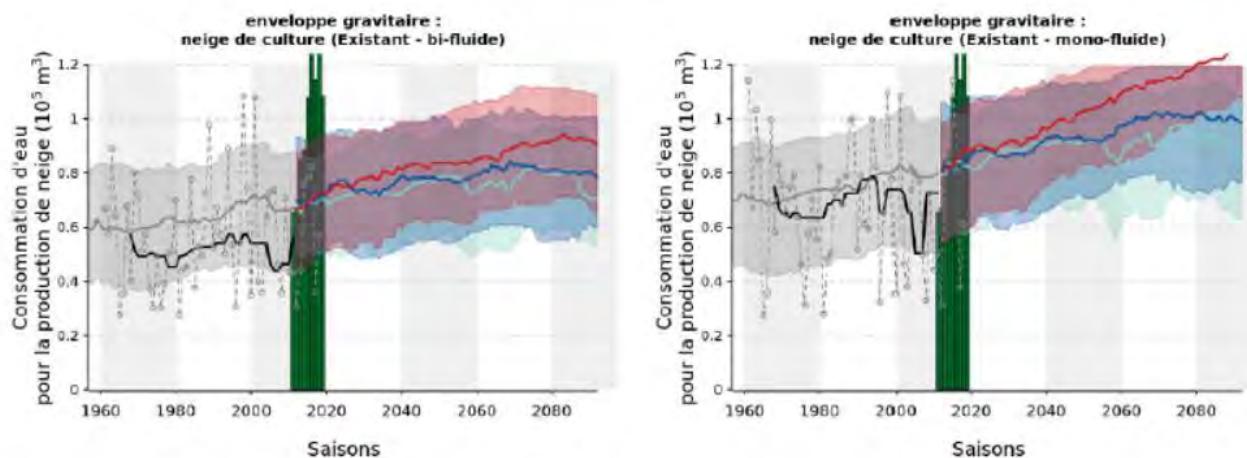


FIGURE 205 – Évolution de la consommation en eau pour la production de neige de culture avec des équipements de type "perches" (à gauche) et "ventilateurs" (à droite). Les graphiques correspondent aux installations actuelles. Si disponible, la consommation en eau réalisée par la station dans les dernières saisons est représentée par un histogramme vert.

Légende :

- Courbes grises : analyses historiques
- Courbes noires : observations
- Courbes en couleurs : projections (RCP2.6, RCP4.5, RCP8.5)
- Traits en gras : 1 chance sur 2
- Enveloppes : 1 chance sur 5 (meilleures et pires saisons)



Évolution des consommations d'eau à équipements actuels sur Puy-Saint-Vincent ; étude climsnow – illustration des consommations augmentant

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE

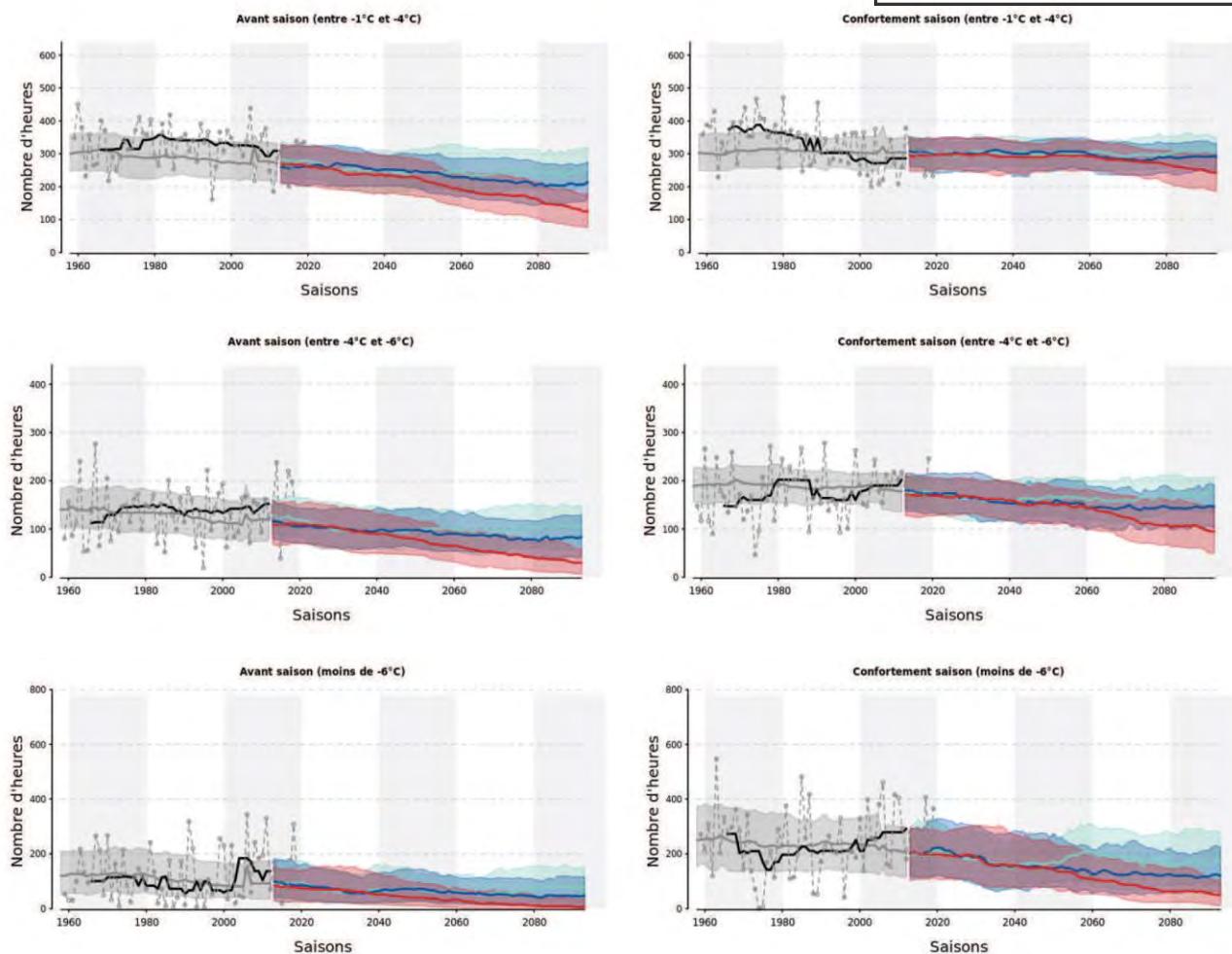


FIGURE 194 – Évolution du potentiel de froid à l'altitude la plus basse de la station, en fonction de la période de la saison (période "avant saison", du 01/11 au 20/12, et période de "confortement", du 21/12 au 31/01) et en fonction de l'intervalle de température considéré (entre -1°C et -4°C, entre -4°C et -6°C et <-6°C).

Fenêtres de production de froid sur Pelvoux Vallouise, étude climsnow ; illustration sur la diminution des capacités de production

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

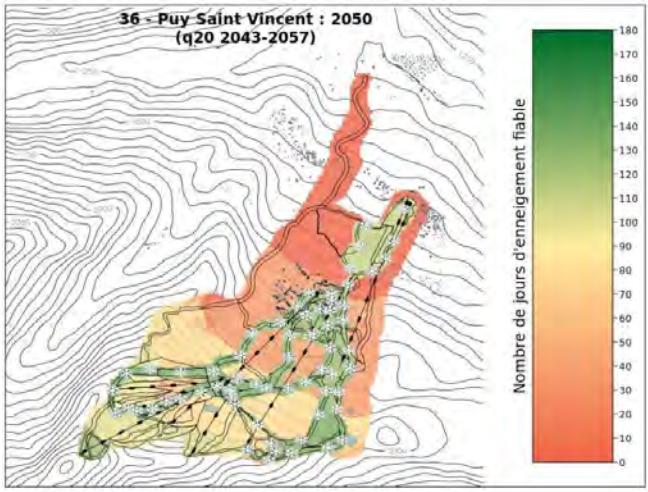
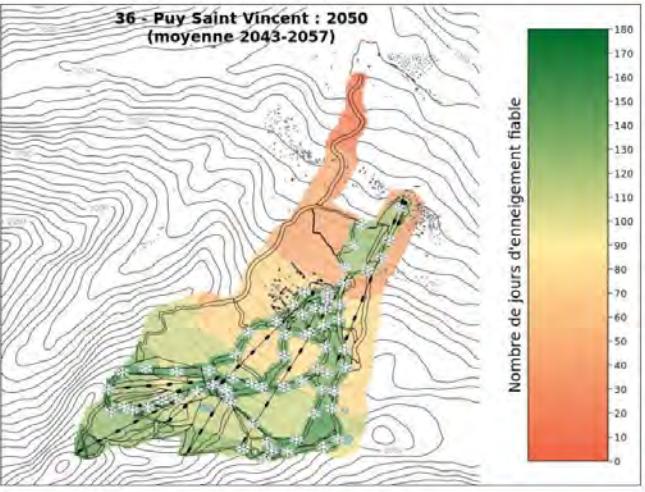
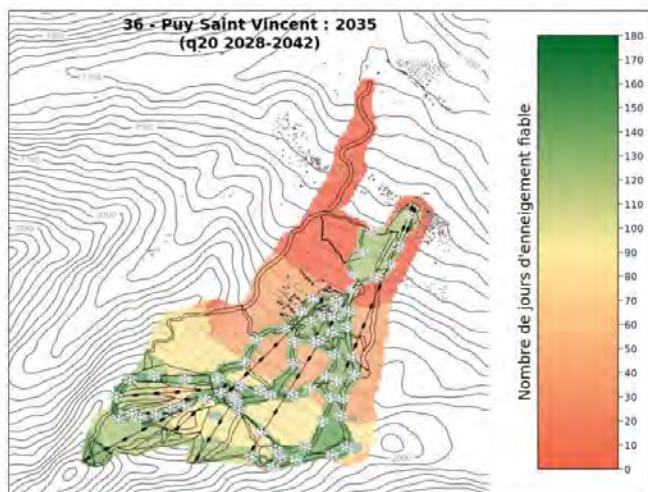
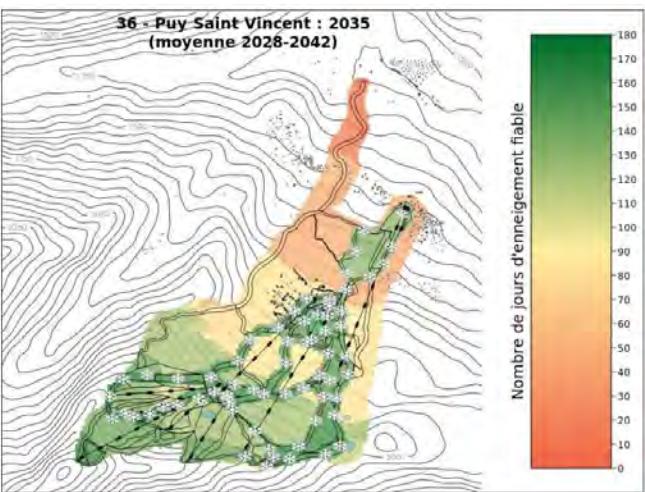
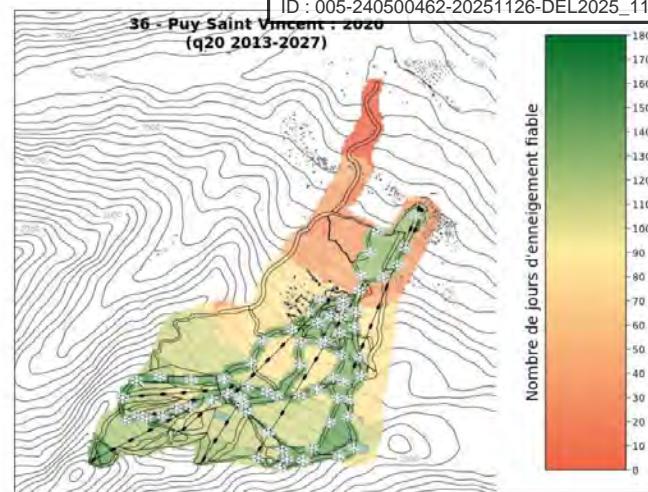
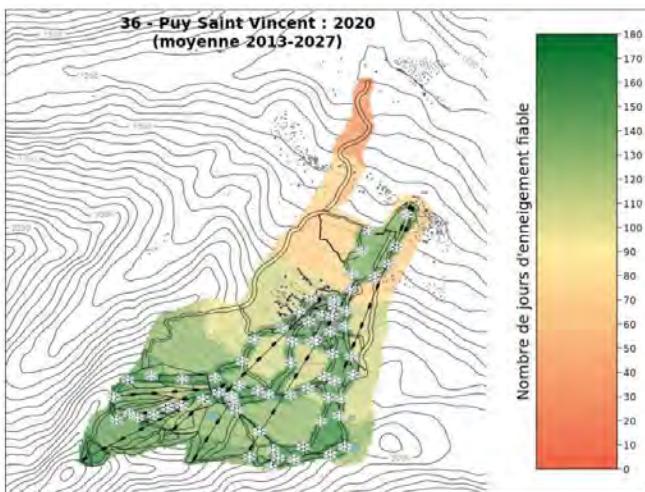
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



Durée d'enneigement favorable au ski (20 cm de neige damée) avec les infrastructures actuelles et dans un scenario RCP 8.5 – colonnes de gauche saison moyenne, colonne de droite saison mauvaise soit 60% à horizon 2050 – Puy St Vincent; étude climsnow 2022

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

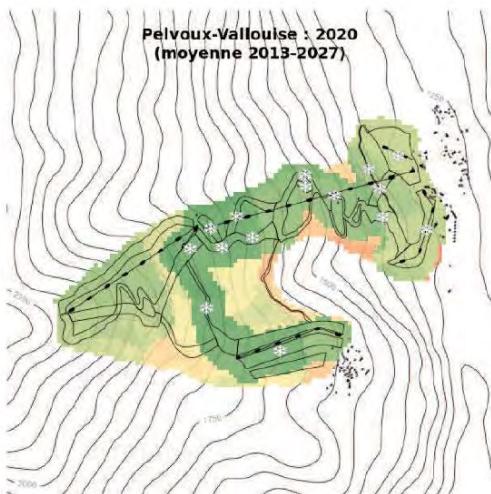
Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

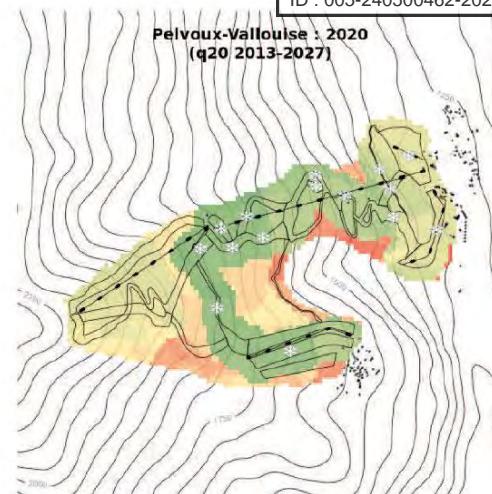
Publié le

S²LO

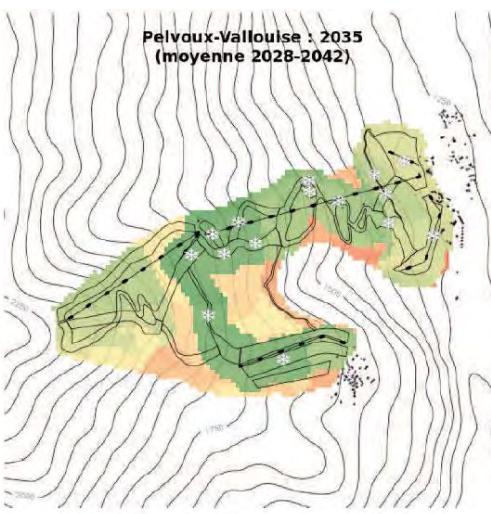
ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



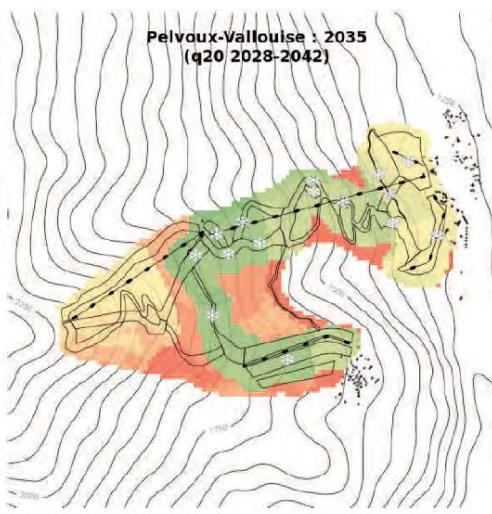
Nombre de jours d'enneigement fiable



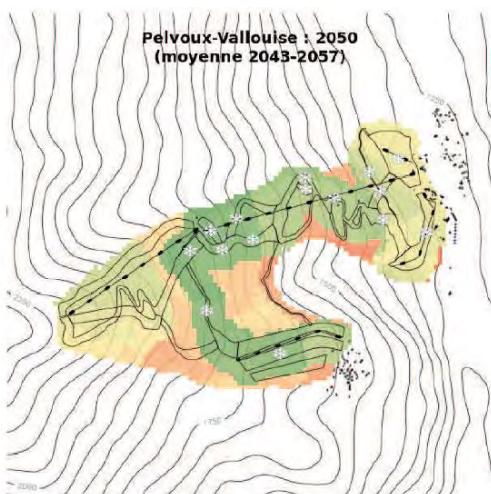
Nombre de jours d'enneigement fiable



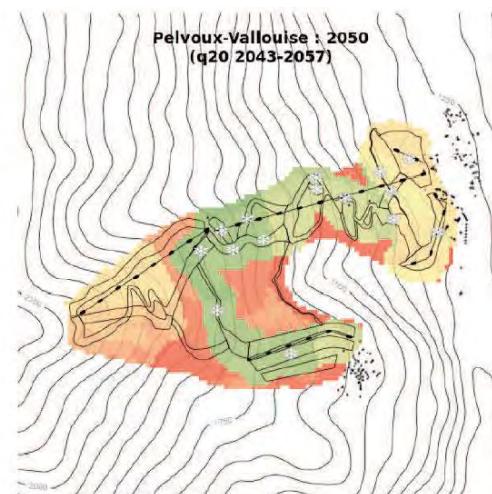
Nombre de jours d'enneigement fiable



Nombre de jours d'enneigement fiable



Nombre de jours d'enneigement fiable



Nombre de jours d'enneigement fiable

Durée d'enneigement favorable au ski (20 cm de neige damée) avec les infrastructures actuelles et dans un scenario RCP 8.5 – colonnes de gauche saison moyenne, colonne de droite saison mauvaise soit 60% à horizon 2050 – Pelvoux-Vallouise; étude climsnow 2022

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

Conclusion : L'offre de ski actuelle ne peut être pérennisée telle qu'elle ~~elle a visée 2050 sans~~.

- Augmenter la consommation en eau pour maintenir le niveau d'enneigement actuel ;
- Augmenter les équipements en enneigement de culture (car les parties non couvertes ne seront plus skiables) et donc de nouveau augmenter la consommation en eau.

❖ Socio-économique

D'autres menaces pèsent sur les stations de sports d'hiver, à plus court terme.

Les ressources vont devenir des problématiques prégnantes. Dès cet hiver, l'inflation énergétique vient peser sur le contenu de l'offre (fermeture de piscines, de pistes...), mais également sur le budget de la société de gestion qui voit ses charges augmenter pour une même utilisation, et encore sur le budget des familles qui vont devoir pour les moins favorisées d'entre elles renoncer aux sports d'hiver ou consommer différemment. Cette question du coût de l'énergie va probablement devenir le problème n°1 des destinations touristiques, des stations de sports d'hiver en premier lieu, mais pas uniquement.

La ressource en eau, peut également devenir centrale. L'enneigement de culture peut alors être particulièrement impacté : l'absence de réserves d'eau par manque de précipitations vient empêcher l'enneigement de culture. L'augmentation des lieux de stockage de l'eau vient donc à la fois augmenter le stock utilisable en vue de satisfaire les besoins d'eau en augmentation, mais également sécuriser les pistes clés en cas de manque de précipitations, la multiplication des réserves permettant d'« attraper » plus quand il y a peu...

Dans un contexte de difficultés voire de fermeture des stations de basses et moyennes altitudes, on peut imaginer un report des clientèles de ces stations vers les plus grandes, avec néanmoins la limite des coûts supplémentaires engendrés pour les visiteurs par le passage à une gamme de station supérieure. Par ailleurs l'accessibilité financière reste un élément déterminant pour les jeunes générations dont la culture du ski est moins marquée et pour laquelle des destinations alternatives prolifèrent (Pays méditerranéens notamment). Puy-Saint-Vincent, et Vallouise-Pelvoux en particulier, font partie d'un niveau de station potentiellement en danger sur cet item. Pour ce qui concerne les clients futurs, et donc les jeunes d'aujourd'hui, le nombre de moins de 20 ans a baissé de 4% à 10% au sein des skieurs alors qu'il augmentait dans le même temps de 1% dans la population française. Selon l'étude Pop Rock, près de la moitié des jeunes recherchent en premier lieu les beaux paysages s'ils partent à la montagne. Les pratiques d'Instagram confirment d'ailleurs cet attrait. Selon l'étude IPSOS, 55% des 18-35 ans accordent une plus grande importance aux infrastructures de bien-être.

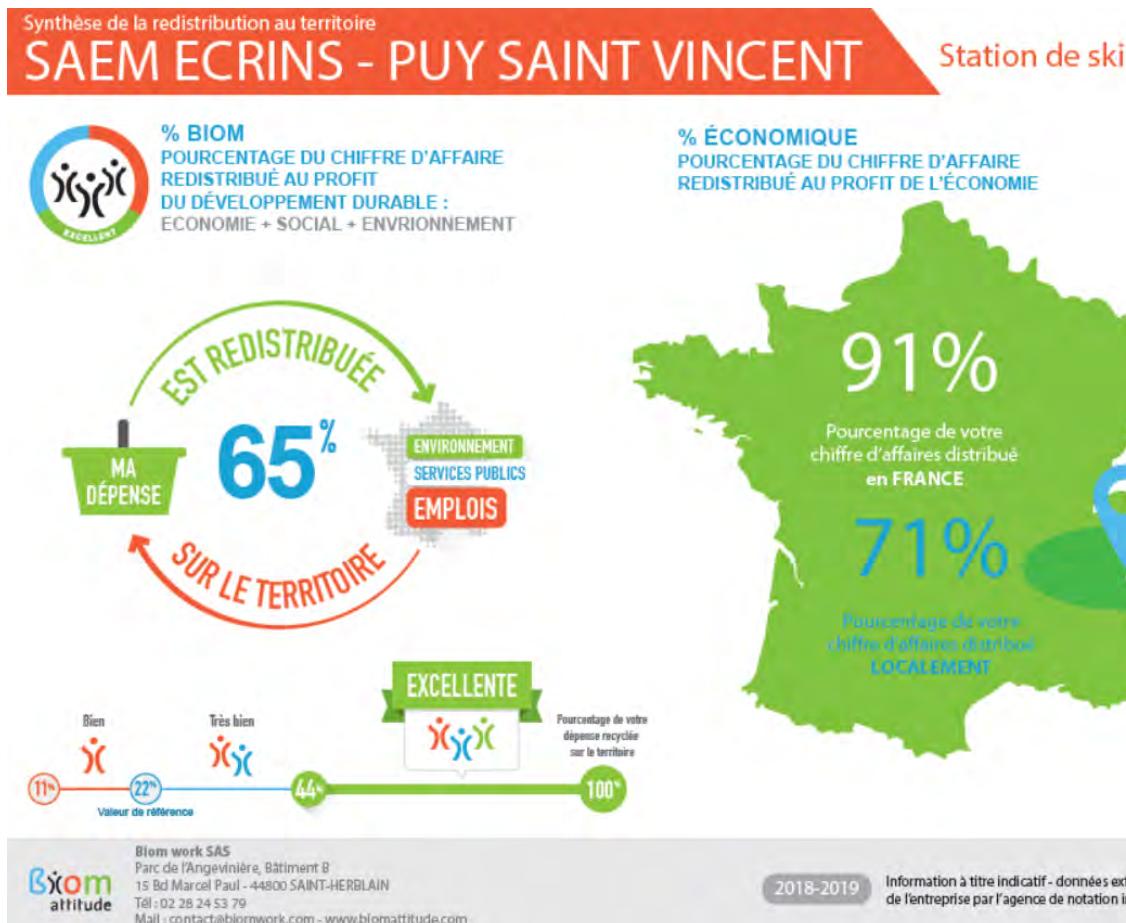
Plusieurs freins ont été identifiés par les acteurs du tourisme : la réduction du nombre de colonies de vacances à la montagne (Selon des chiffres avancés par la région Auvergne-Rhône-Alpes, la proportion de classes de neige a baissé de 20 % en l'espace de dix ans en raison des coûts d'organisation et du manque de logements conformes aux normes de sécurité pour accueillir les enfants) ; le parcours d'initiation apparaît peu attractif (matériel, chutes, froid...) ; le coût du séjour au ski...

Dans un contexte où le ski n'attire plus, comme le montre l'étude poprock et la baisse du nombre de skieurs de 14 % dans les Alpes entre 2008 et 2018, d'après une étude du Financial Times, l'approche écologique peut constituer la seule option durable pour attirer les dernières générations vers les cimes avant que fondent les dernières neiges.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

« Selon les enquêtes de satisfaction réalisées l'hiver dernier (2019-2020) sur une quarantaine de domaines, plus d'un tiers des skieurs se dit intéressé par le respect de l'environnement dans les stations », souligne son président Alexandre Maulin dans les colonnes du Figaro.

À ce jour la station de Puy-Saint-Vincent tente d'apporter aux clients la preuve de son engagement contre le réchauffement climatique et sa responsabilité sociale :



Elle se fait accompagner pour dégager des résultats de redistribution économiques, elle propose des projets de photovoltaïques sur les remontées mécaniques, etc.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

5.6.AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), enjeux touristiques

- ❖ Une ambition « écotouristique » marketing dont la traduction urbanistique est à géométrie variable :

Dans le cadre tendanciel socio-économique évoqué ci-dessus, le positionnement touristique du pays des Ecrins (une montagne préservée et un écotourisme) semble approprié :

- D'abord en termes écologiques : il permet de viser la préservation du cadre, premier élément d'attractivité (et donc de garder son potentiel de fréquentation) ;
- Ensuite en termes concurrentiels : ce positionnement devient en lui-même un élément d'attractivité à condition qu'il soit différenciant, car la majorité des destinations ont compris l'intérêt marketing du tourisme « écologique ». Donc il faut dépasser le greenwashing ;
- En termes économiques : trouver des solutions « vertes » permet d'anticiper l'avenir et soit de faire des économies d'énergie au vu de l'augmentation des énergies dites « classiques », soit d'amorcer un virage de l'offre qui tentera, si le marché du ski s'effondre, de subir moins lourdement les conséquences économiques locales ;
- Encore en termes sociologiques : il permet d'impliquer davantage les acteurs locaux, de faire gagner les commerçants et artisans locaux en richesses, de créer ce lien entre touriste et habitant.

Néanmoins il ne porte en lui aucune traduction tangible en termes d'aménagement du territoire.

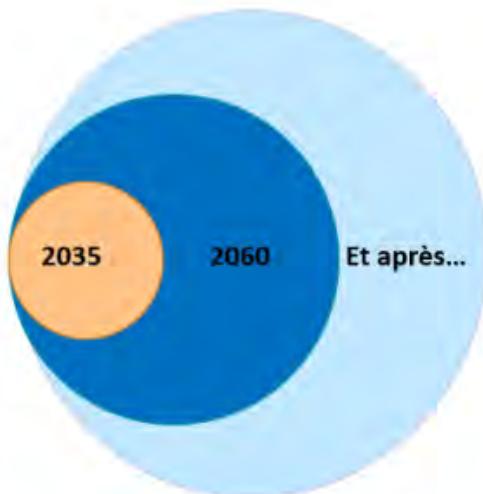
En effet, la tournure exacte de l'avenir n'est pas prédictible. Et les solutions choisies face à ces incertitudes peuvent être multiples. Dans ce contexte il est particulièrement difficile de positionner l'action locale notamment via la confrontation économie/écologie, dichotomie devenue classique, mais quasi insolvable sur du très court terme. Dans ce contexte plusieurs choix d'action sont possibles :

- Alimenter le système économique existant et rechercher sa performance en considérant que les conséquences climatiques étant inconnues, elles ne doivent pas entraver la vie des concitoyens aujourd'hui (emplois versus écologie) ;
- À l'inverse, imaginer un avenir totalement redistribué dans lequel le système économique actuel du territoire s'est effondré et se préparer en réinventant la vie économique sur le territoire quitte à « déperformer » de facto le système actuel (écologie versus emploi) ;
- Avoir conscience de la possible finitude du système économique actuel tout en le développant à travers un nouveau prisme : minimiser ses impacts sur l'avenir et tenter de le rendre tant incontournable qu'« adaptable » (emploi + écologie).

Ces réflexions et partis pris s'appréhendent donc à travers une certaine vision de l'écotourisme d'une part, mais également de l'analyse temporelle dans laquelle cette vision est construite.

Finalement la résolution des questions se trouve peut-être via une porte d'entrée temporelle : viser les options écologiques pour du long terme tout en maintenant celles économiques à court terme. Ainsi la solution n'est-elle peut-être pas de choisir entre écologie et économie, entre maintenir le système ou le changer radicalement, mais plutôt de l'alimenter intelligemment pour qu'il gagne en adaptabilité pour l'avenir.

- Temporel: difficile de s'émanciper du présent
- Écotouristique: difficile de s'émanciper des tendances sociétales



2035 : un écotourisme marqué par l'emploi existant

Pour maintenir l'emploi et l'attractivité de la destination, il paraît important de pérenniser à minima l'offre actuelle, veiller au parc de lits touristiques et confirmer les activités phares, en accord avec le positionnement.

2060 : un écotourisme qui s'adapte

Pour affirmer la destination écotouristique il faut anticiper les évolutions climatiques et sociologiques, les innovations ou les limites technologiques: relocation et/ou transports aux énergies « vertes », neige de culture et/ou reconversion des stations, équipements de diversification loisirs et/ou apprentissage...

Et après: un écotourisme dans un territoire responsable à l'économie équilibrée

Dans l'incertitude de la suite, il faut imaginer le territoire souhaité et l'anticiper en le préparant dès aujourd'hui. Viser 2035 – Penser 2100

Déployer sa vision à long terme demande de prendre parti et permet ainsi

- ⇒ De clarifier, assumer et alimenter le positionnement du territoire
- ⇒ D'éviter des aménagements éparses et non durables
- ⇒ De penser son offre touristique dans la globalité de son projet de territoire.

En tout état de cause, l'option choisie, dont les variantes entre ces choix d'actions sont infinies, va dépendre de la volonté politique locale.

Pièce n°3 - Annexes - Annexe 1: Diagnostic territorial

❖ Atouts Forces Opportunités Menaces du profil touristique des Écrins

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
 Reçu en préfecture le 01/12/2025
 Publié le
 ID : 005-240500462-20251126-DEL2025_11_006-DE



❖ Synthèse des enjeux

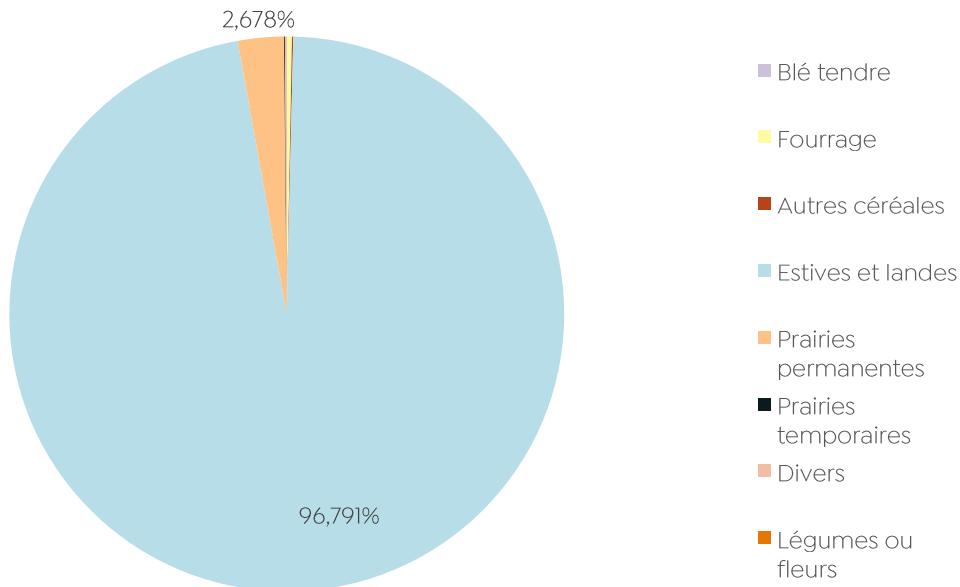
							
Un élément différenciant	Le volume de lits tièdes et chauds	Les déplacements alternatifs / décarbonnés depuis et vers les sites d'entrée.	Place de la filière nordique La cohérence de l'offre « alpin » avec le positionnement	L'articulation autour des sites d'entrée: Ailefroide, Essarts, Puy Saint Vincent, Freissinières, l'Argentière La Bessée	L'offre hors APPN (découverte / formation / repli) L'expérience client (signalétique, commodités, contemplation...)	L'efficience de l'offre par la connaissance des attentes clients la connaissance des lits la connaissance de la fréquentation des sites (notamment informels)	La préservation du cadre naturel et culturel

Les réponses à ces enjeux conditionneront l'attractivité et la durabilité touristique du territoire

6. Les activités agricoles

6.1. Portrait de l'agriculture du territoire

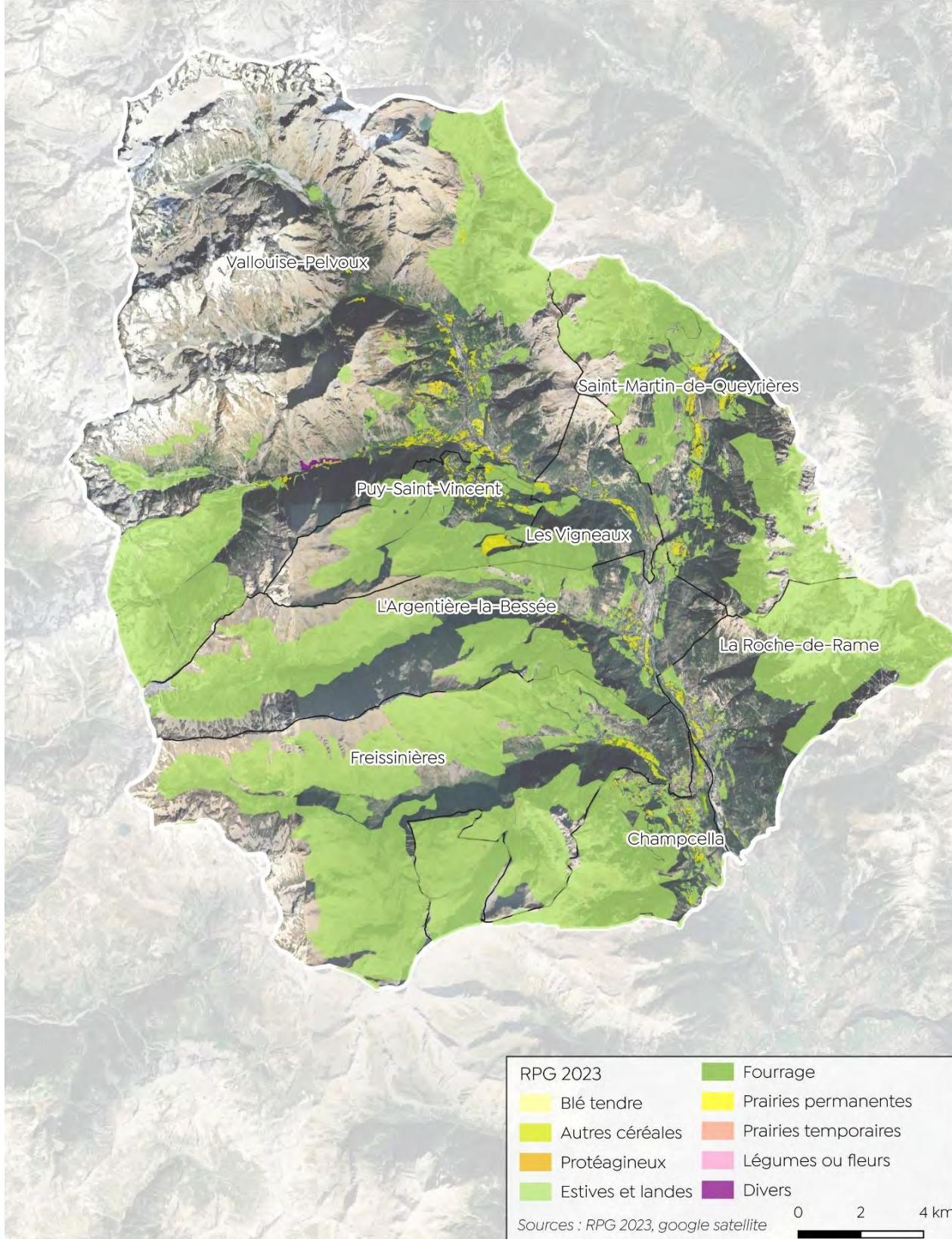
21 963 ha de surface agricole sont recensés au registre parcellaire graphique (RPG) de 2023 sur le territoire, soit 42% du territoire intercommunal exploité par l'agriculture.



Source : *Registre parcellaire graphique (RPG), 2023*

Les terres agricoles sont principalement composées d'estives et landes. Le territoire dispose de quelques prairies permanentes et d'autres types de cultures de manière plus ponctuelle.

Ce sont les communes de Freissinières (5 472 ha), Vallouise-Pelvoux (4 446 ha) et Saint-Martin-de-Queyrières (3 022 ha) qui disposent des surfaces agricoles les plus importantes au sein de la commune de communes du Pays des Écrins.

Surfaces agricoles recensées au registre parcellaire graphique (RPG) en 2023, sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Ecrins

Réalisation : Alpicité, 2025

6.2. Diagnostic agricole et foncier prospectif

Source : *Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Écrins, octobre 2023*

La communauté de communes du Pays des Écrins s'engage dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle de son territoire. Afin de mettre en œuvre son SCOT et d'engager une réflexion globale sur l'agriculture, la communauté de communes du Pays des Écrins a souhaité disposer d'une étude agricole et foncière dressant un portrait de l'agriculture de son intercommunalité et des actions pouvant être menées.

Les éléments suivants sont issus de ce diagnostic et en constituent une synthèse. Le rapport complet est annexé au SCoT.

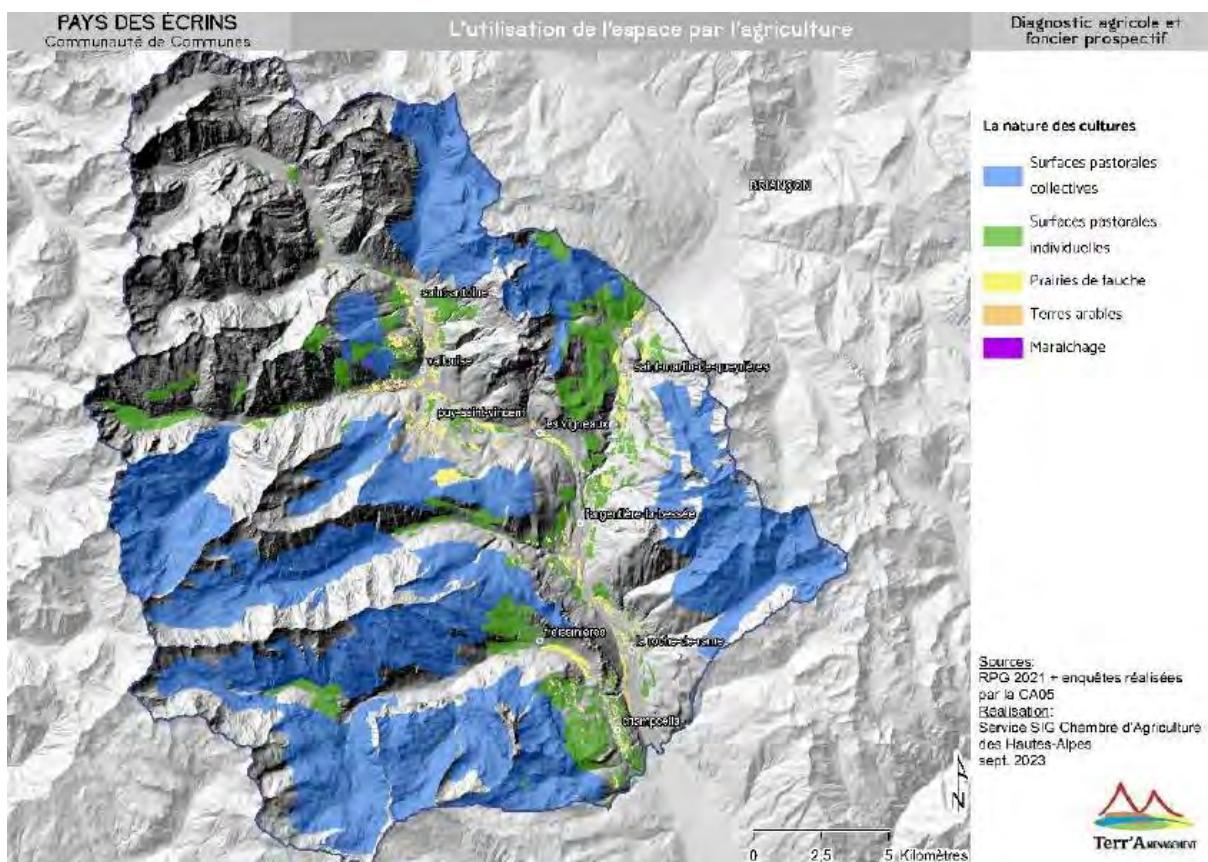
❖ Une activité importante malgré des fragilités

Les surfaces exploitées par l'agriculture représentent près de 22 522 ha, dont 4 460 ha exploités par les exploitations agricoles et 18 065 ha par les groupements pastoraux sur des surfaces d'altitude (estives). Les surfaces cultivables du territoire ne représentent que 5,4 % des surfaces agricoles totales de l'intercommunalité (à l'échelle départementale, c'est 15%). Elles sont exploitées mécaniquement essentiellement pour des cultures annuelles ou pluriannuelles (céréales, cultures fourragères, maraîchage, etc.

❖ La moitié du territoire est dédié aux activités agricoles et pastorales

Une agriculture répondant aux caractéristiques de l'agriculture de montagne :

- Une altitude moyenne supérieure à 700 m,
- Des secteurs d'altitude avec de fortes pentes rendant difficile, voire impossible, la mécanisation des surfaces,
- Des fonds de vallée aux surfaces planes,
- Des interactions entre territoire d'altitude et plaine (parcours d'intersaison, estive),
- Une surface agricole qui représente plus de 50 % de la superficie.



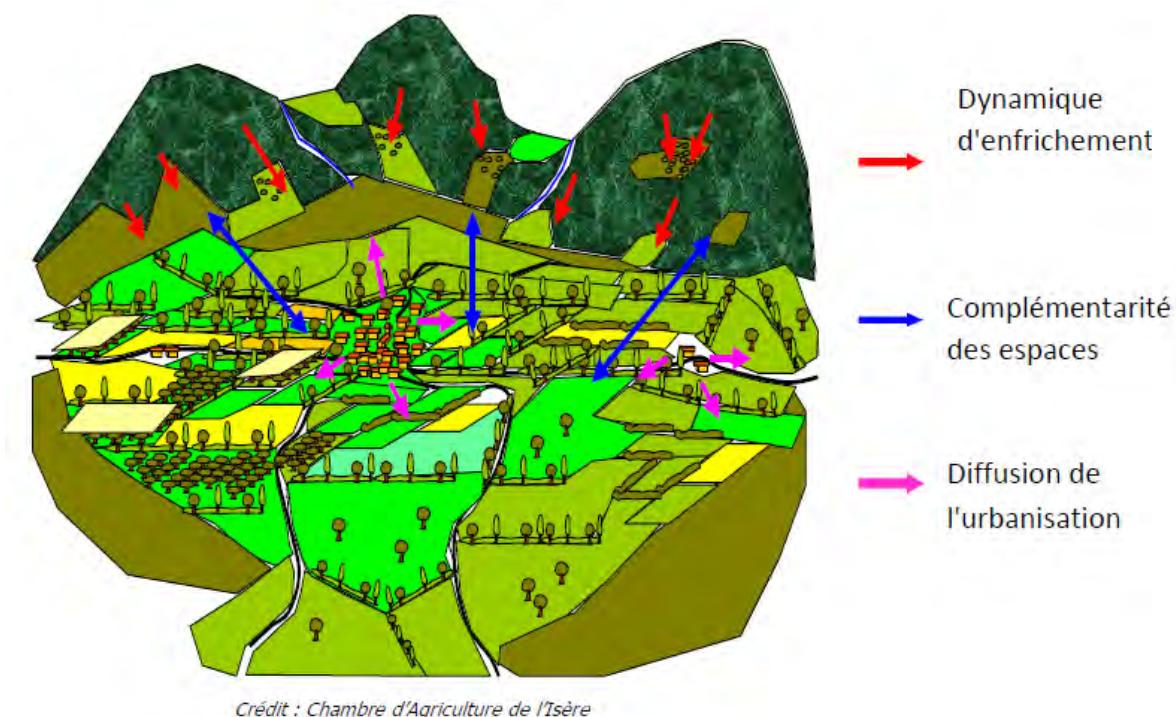
Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCOT du pays des Écrins, octobre 2023

Trois entités agricoles et paysagères se distinguent :

- Les plaines agricoles, mécanisées et orientées vers les cultures fourragères et céréalières,
 - Les espaces d'altitude, plus pentues, à la végétation souvent rase, à vocation d'estive,
 - Les zones intermédiaires, avec des espaces de pâturages, souvent en zones boisées.

❖ *Un territoire sur lequel reconquête agricole et déprise se côtoient*

Les exploitations agricoles ont diminué sur les dernières décennies sur le territoire du Pays des Écrins : les entreprises se sont agrandies et continuent à exploiter les espaces ayant le plus fort potentiel agricole. Cette diminution du nombre d'exploitations agricoles, la prédation et les évolutions des systèmes agricoles se sont accompagnées de dynamiques d'enrichissement liées à la baisse de pression agricole sur les espaces intermédiaires.



Crédit : Chambre d'Agriculture de l'Isère

Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Écrins, octobre 2023

L'analyse des fichiers fonciers révèle que l'emprise des logements a presque triplé entre 1960 et 2018 sur le territoire de la CCPE, passant de 101 ha à 353 ha. Cette croissance s'est faite au détriment de terres agricoles ou d'espaces naturels.

- ❖ Une majorité de terre sous maîtrise publique, mais des terres cultivables principalement détenue par des propriétaires privées

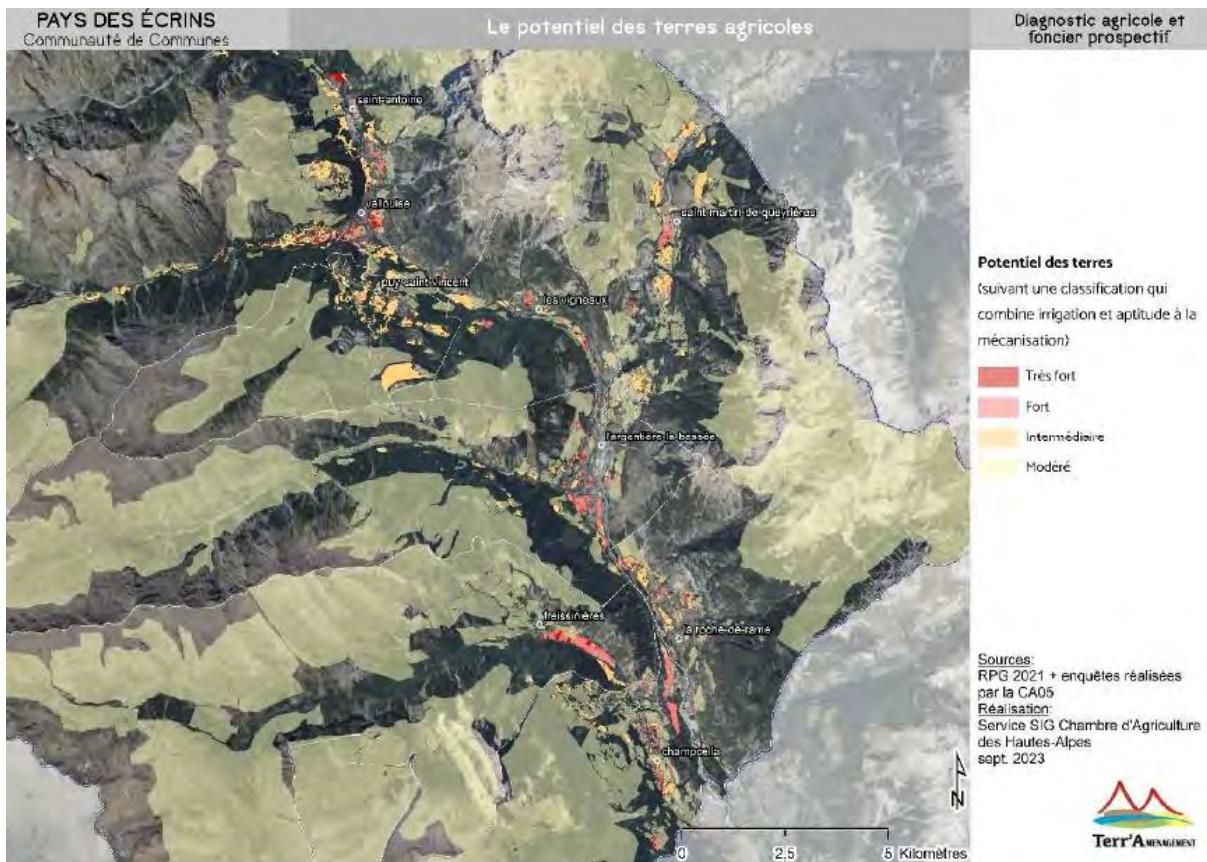
Sur un total de 51 356 hectares cadastrés sur le territoire, 45 888 hectares (soit 89 %) sont détenus par des acteurs publics, un taux très élevé par rapport aux moyennes régionales. Cette forte proportion s'explique par le caractère montagnard du territoire, composé de vallées étroites, de forêts et d'espaces naturels. Les principales entités publiques propriétaires sont les communes (37 700 ha) et l'État via le ministère de l'Agriculture (8 150 ha). Le foncier public est localisé majoritairement sur les reliefs, souvent géré par l'ONF ou intégré à des structures pastorales. À l'inverse, les propriétaires privés sont concentrés dans les vallées agricoles plus accessibles.

L'analyse croisant cadastre et base Ocsol 2019 montre que sur 431 ha de terres cultivables ou en friche, 317 ha (soit 74 %) sont détenus par des propriétaires privés.

Le Pays des Écrins recense 709 ha de foncier potentiellement vacant, répartis sur plus de 12 000 unités très morcelées, principalement issues de l'abandon par des propriétaires privés. Certaines communes, comme Saint-Martin-de-Queyrières, engagent des démarches avec la Safer pour réintégrer ces biens sans maître dans le patrimoine communal et les remettre en gestion.

Sur le Pays des Écrins, la topographie et la nature des sols limitent fortement le potentiel agricole : seulement 20,2 % des terres sont mécanisables et à fort ou très fort potentiel, localisées surtout en fond de vallée. Le reste, soit près de 80 %, correspond à des surfaces pastorales ou prairies

pâturées, essentielles à l'élevage, mais à potentiel agronomique plus modéré. La préservation des meilleures terres est donc cruciale pour maintenir une agriculture locale viable et autonome.

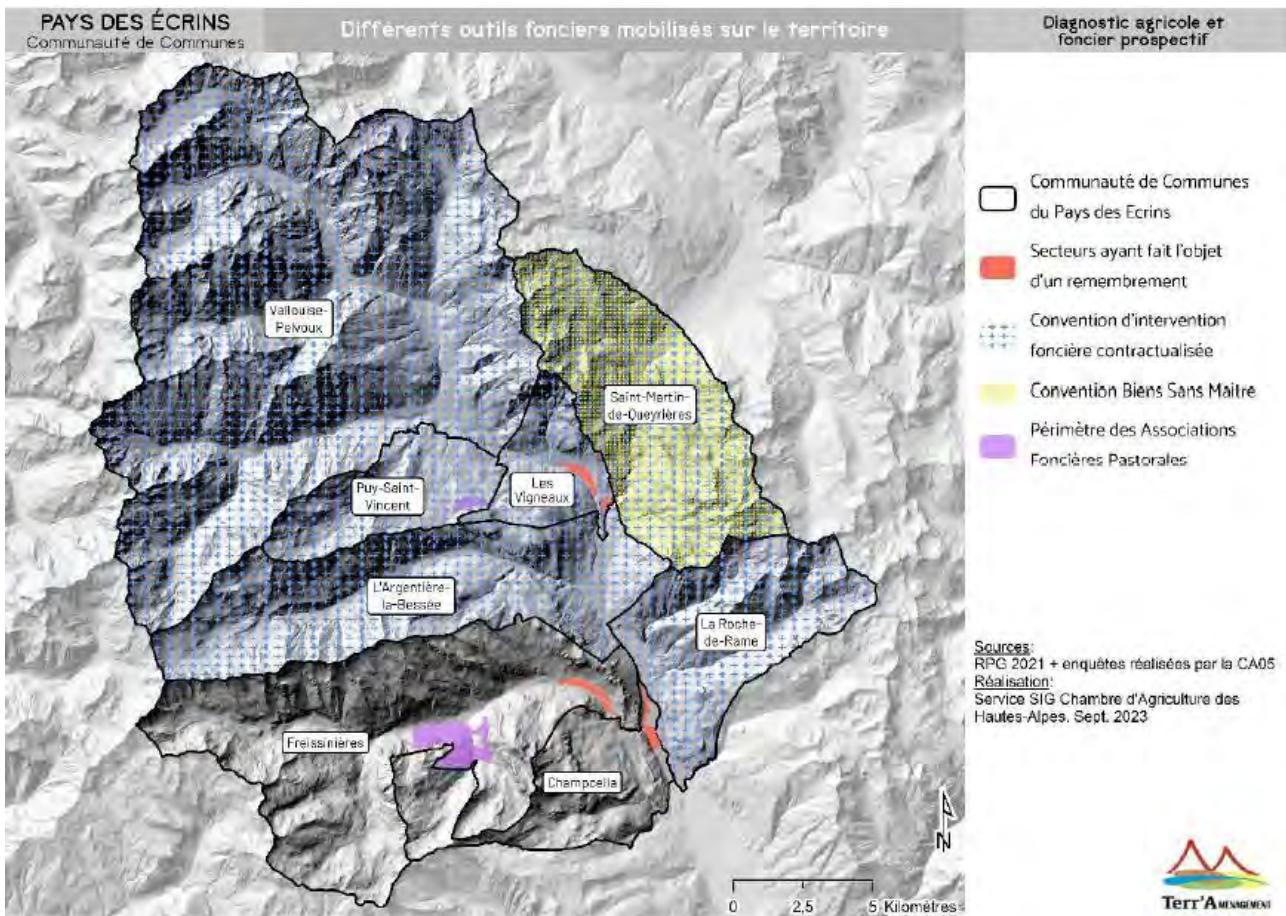


Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Écrins, octobre 2023

❖ Des exploitations agricoles avec une forme traditionnelle et une dimension familiale

Sur le territoire du Pays des Écrins, plus de 75 % des terres agricoles sont mises en valeur par des exploitations locales, bien que certaines viennent de l'extérieur. Cependant, la maîtrise foncière reste un enjeu majeur : 34 exploitations sur 43 interrogées la considèrent problématique, souvent à cause de la précarité des accords verbaux. Ce mode d'occupation, courant sur des terres morcelées ou en succession, fragilise les exploitants et limite leur visibilité à long terme. Il freine aussi l'investissement et la sécurisation de l'activité agricole. Des outils comme les baux à ferme ou les zones agricoles protégées peuvent renforcer la stabilité foncière.

Sur le Pays des Écrins, les exploitations agricoles doivent composer avec un foncier très morcelé, composé de petites parcelles privées en fond de vallée, souvent de moins de 0,3 ha par îlot. Ce morcellement nuit à la performance agricole en compliquant l'accès, la gestion et l'organisation du travail, tout en augmentant les coûts. Il résulte notamment de l'indivision familiale et de l'urbanisation diffuse. Certaines communes ont mené des remembrements dans les années 1960-70, dont les effets bénéfiques sont encore visibles. Aujourd'hui, d'autres outils comme l'AFAFE, les échanges amiables ou les associations foncières pastorales permettent de lutter contre cette fragmentation.



Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Ecrins, octobre 2023

❖ Des tensions sur le marché foncier

Sur le Pays des Écrins, le marché foncier reste peu dynamique, avec en moyenne 127 ventes par an entre 2013 et 2022, soit environ 16 par commune, un niveau faible comparé à d'autres zones régionales. Cette faible activité traduit une fermeture du marché, liée à l'attachement à la terre, à une faible valorisation des biens, et à une pression foncière modérée.

Sur 10 ans, seulement 197 ha de surface agricole et naturelle ont été vendus sur le Pays des Écrins, soit à peine 2,4 ha par commune et par an, ce qui montre un marché foncier très fermé. Parmi ces ventes, seuls 33 ha (17 %) concernent des terres cultivables, tandis que 46 % sont des pâturages et 37 % des espaces naturels non productifs. Ainsi, les surfaces réellement mobilisables pour l'agriculture sont très limitées. Cette rareté freine fortement les possibilités d'extension ou d'installation agricole. Elle explique aussi la forte concurrence sur les rares ventes suivies par la Safer.

Les exploitants doivent composer avec des centaines de microparcelles dispersées, ce qui complique installations et extensions. Pour y remédier, la Safer met en place une stratégie de stockage foncier volontaire, afin de regrouper progressivement des surfaces à redistribuer de façon cohérente. Ce travail prend du temps et nécessite parfois un soutien financier des collectivités. Par ailleurs, les agriculteurs rencontrent de grandes difficultés à obtenir du foncier constructible pour leurs bâtiments, en raison de contraintes topographiques et réglementaires.

❖ *Un système pastoral reposant principalement sur de l'élevage allaitant*

Le Pays des Écrins, territoire de superficie modeste avec un relief marqué par le massif des Écrins, compte peu d'exploitations agricoles (40 pour 22 500 ha), ce qui en fait le territoire le moins dense du département. Si la forme individuelle reste majoritaire, les exploitations sociétaires progressent, souvent au sein d'un cadre familial.

Le Pays des Écrins, territoire montagneux à dominante d'élevage, est caractérisé par la prédominance des couverts en herbe, adaptés à la topographie. Les exploitations élèvent principalement bovins, ovins et caprins pour la viande, avec une production laitière limitée et orientée vers la transformation fromagère locale. La production végétale, notamment maraîchère, reste modeste, mais dynamique, avec des serres permettant d'étaler la production et de valoriser en circuits courts. Les agriculteurs cherchent à évoluer vers des pratiques durables, en lien avec la transition écologique, malgré des tensions locales. Enfin, la localisation des bâtiments agricoles, souvent enclavés dans les villages, pose des défis réglementaires et fonctionnels, nécessitant des zones dédiées pour garantir la pérennité des exploitations et leur développement futur.

❖ *Un enjeu important sur l'irrigation*

L'eau est essentielle pour l'agriculture du Pays des Écrins, servant à l'abreuvement des animaux et à l'irrigation des cultures lorsque les précipitations sont insuffisantes. Le territoire compte principalement des réseaux d'irrigation collectifs, fragiles et peu modernisés, qui couvrent plus de 90 % des surfaces irriguées, gérés par des associations ou individuellement. L'irrigation individuelle, souvent par aspersion, est utilisée surtout pour les fourrages. Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées ont diminué de 87 ha, soulignant la nécessité de préserver cette ressource cruciale pour l'autonomie fourragère. Les enjeux principaux sont la protection des terres irrigables face à l'urbanisation, la modernisation des réseaux, et l'optimisation des prélèvements pour assurer la pérennité de l'agriculture locale.

❖ *Commercialisation des productions*

Dans le Pays des Écrins, la commercialisation des productions agricoles se fait majoritairement via des circuits longs, notamment par des coopératives, qui assurent un débouché régional pour les éleveurs ovins et bovins. Les circuits courts, incluant la vente directe à la ferme ou sur les marchés locaux, ont progressé, mais restent minoritaires et ont même diminué récemment (20 exploitations en 2020 contre 29 en 2010). Ces circuits courts offrent un lien direct avec les consommateurs et une meilleure maîtrise des débouchés, souvent liés à la transformation à la ferme, encore peu répandue, mais en croissance. Malgré cela, les agriculteurs dépendent majoritairement des circuits longs et ont peu de contrôle sur les prix de vente.

❖ *Évolution de l'agriculture dans le Pays des Écrins*

Depuis 50 ans, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué (divisé par près de 7), tandis que leur surface moyenne a fortement augmenté (multipliée par plus de 10). Cette tendance reflète des évolutions nationales liées à la mécanisation, la modernisation et la réglementation agricole. La densité agricole locale est faible, avec des disparités entre communes.

L'âge moyen des agriculteurs est de 47 ans, plus jeune que la moyenne départementale. 35 % ont moins de 40 ans, mais près de 19 % ont plus de 60 ans, posant la question du renouvellement des générations, enjeu majeur du territoire. Beaucoup d'agriculteurs combinent leur métier avec une activité liée au tourisme, notamment dans les stations de ski.

Près de 19 % des agriculteurs ont plus de 60 ans. La majorité des exploitations sous forme sociétaire ont un repreneur identifié, mais certaines exploitations unipersonnelles cherchent encore des repreneurs, parfois hors du cadre familial.

Le rythme des installations est irrégulier, avec en moyenne 2 par an. L'âge moyen à l'installation est supérieur à 32 ans, souvent après études longues ou expérience professionnelle. Les nouvelles installations se font majoritairement en élevage, avec une progression des productions végétales. Beaucoup d'agriculteurs ont une activité complémentaire liée au tourisme pour assurer un revenu.

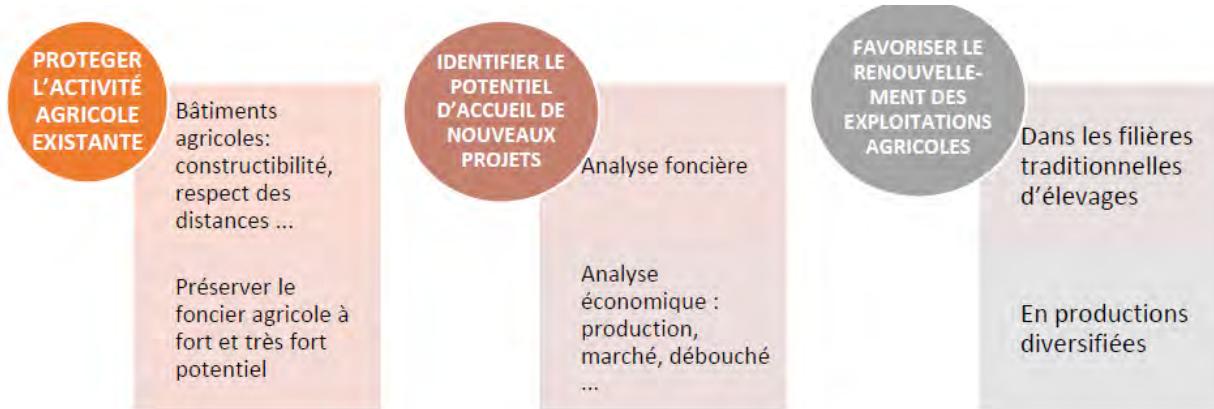
Trois types de trajectoires d'installation ont été identifiées :

- Linéaires : projets stables, fondés sur une bonne maîtrise du foncier et des ressources ;
- Par rebonds : projets adaptatifs, diversifiés, parfois avec des liens précaires au foncier ;
- Par détours : projets perturbés par des événements extérieurs, nécessitant des adaptations ou des pauses.

❖ *Orientations agricoles et actions foncières proposées*

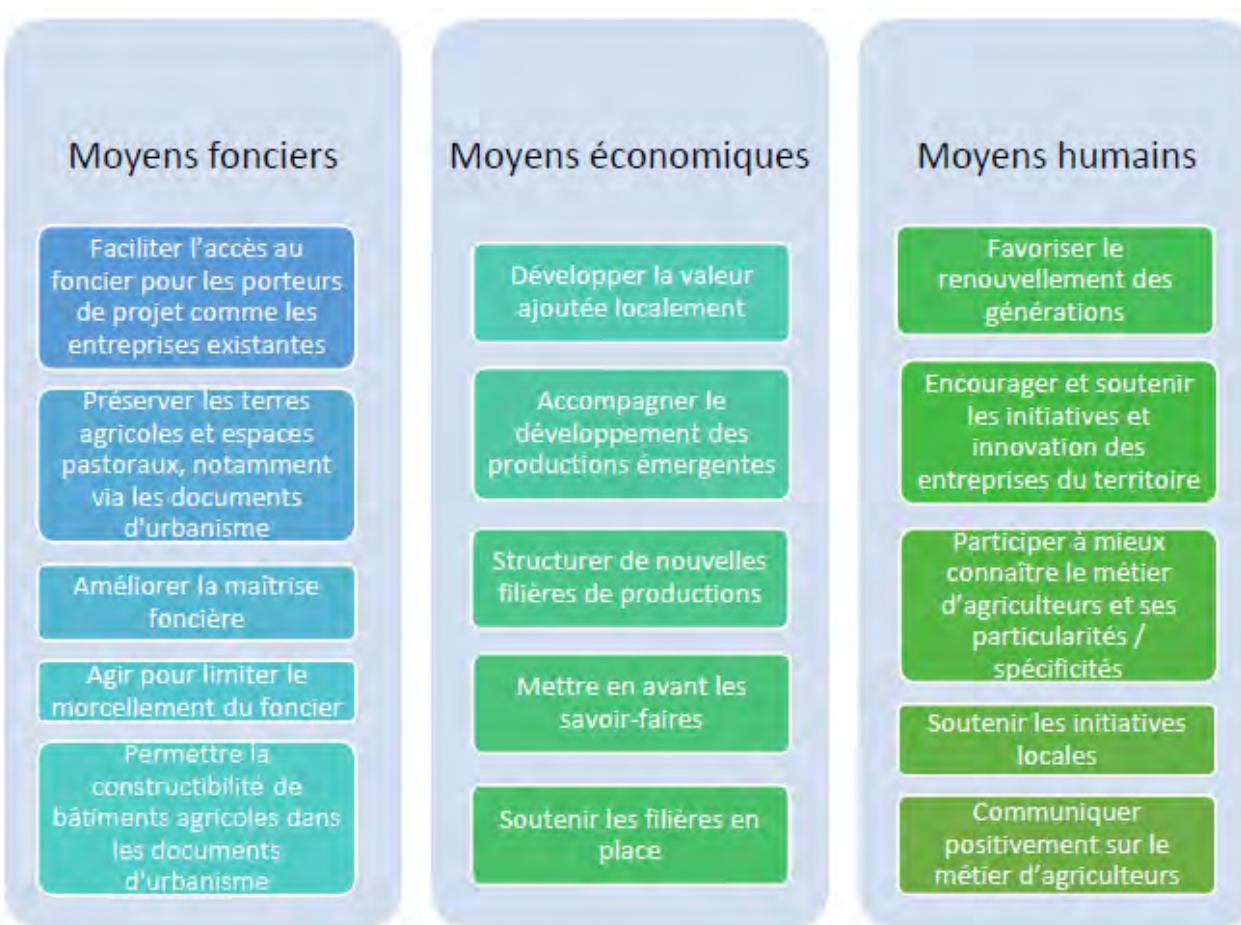
En matière agricole, le SCoT doit s'attacher à définir des objectifs adaptés, en tenant compte des résultats présentés dans l'état des lieux sur l'agriculture du territoire. Ceci nécessite d'intervenir sur 3 axes :

- Protéger l'activité agricole existante ;
- Identifier le potentiel d'accueil de nouveaux projets ;
- Favoriser le renouvellement des exploitations agricoles.



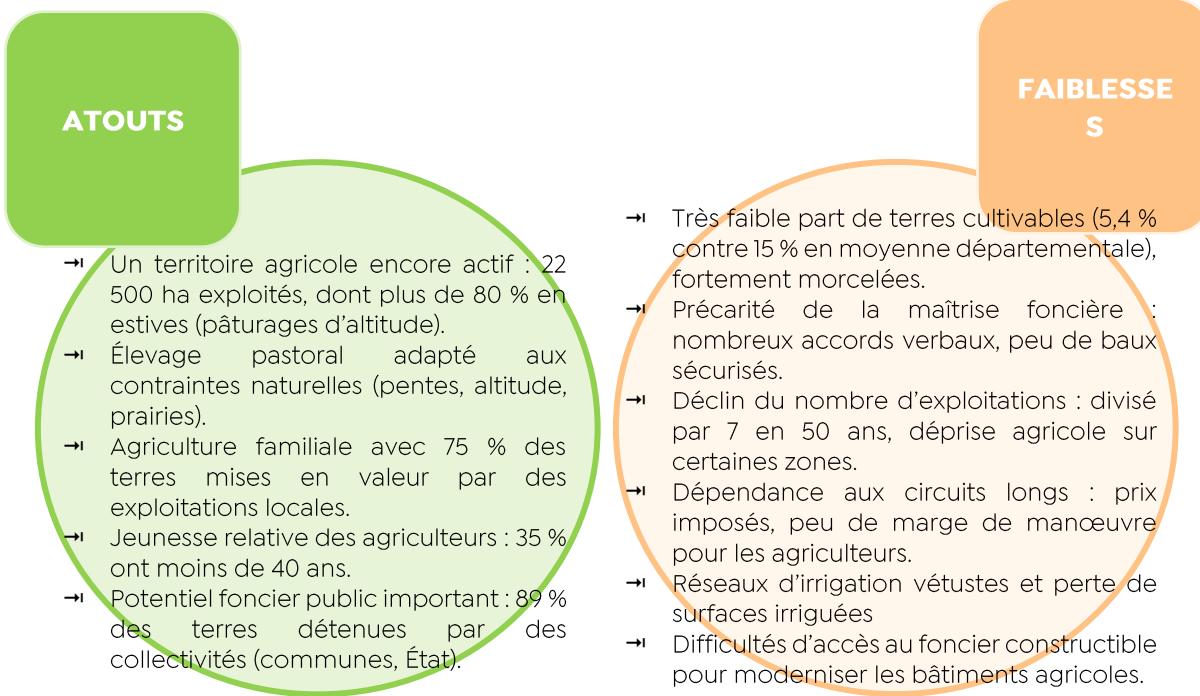
Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Écrins, octobre 2023

Différents moyens peuvent être déployés pour répondre à cet objectif :



Source : Diagnostic agricole et foncier prospectif – volet agricole du projet de SCoT du pays des Écrins, octobre 2023

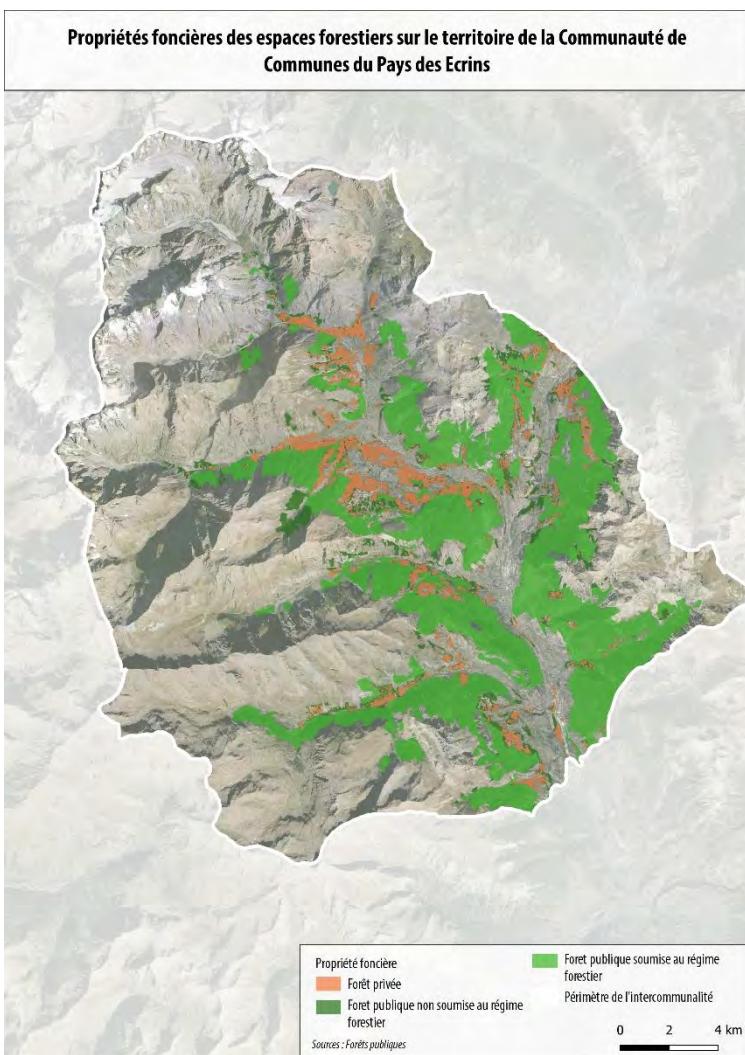
À RETENIR



Les enjeux de demain...

- Préservation des meilleures terres agricoles face à l'urbanisation et au morcellement
- Modernisation des infrastructures : irrigation, accès au foncier, regroupement des parcelles
- L'installation de nouveaux agriculteurs (notamment en soutien aux jeunes) avec une stratégie foncière adaptée et sécurisation de la transmission des exploitations
- Réactiver les terres agricoles en friche (709 ha identifiés) via des partenariats Safer/communes.

7. La filière bois

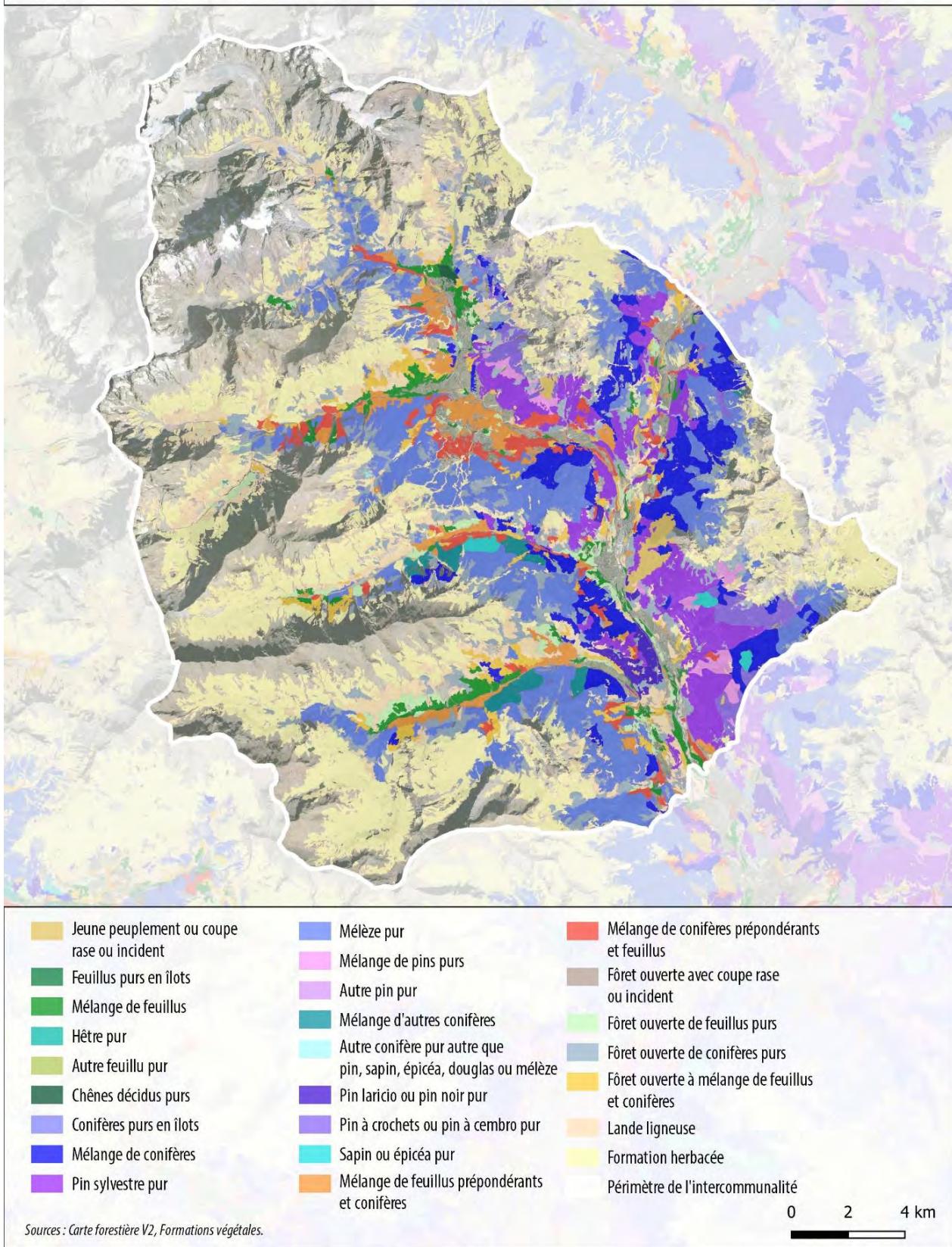


Réalisation : Alpicité, 2022

Les espaces forestiers recensés par la BD forêt V2 représentent une superficie de 12 590 ha, à l'échelle du Pays des Écrins, soit environ 27% de la surface totale de l'intercommunalité.

Les espèces les plus représentées sont les mélèzes purs (4 938 ha), les pins sylvestres (2 109 ha) et les mélanges de conifères (939 ha). La ressource forestière est abondante et diversifiée au sein du territoire, tandis que sa gestion est complexe : 1 837 ha (soit 14%) des forêts sont privées, 9 517 ha, soit 76% des espaces forestiers sont soumis au régime forestier, tandis que 1 234 ha (10%) ne sont pas soumis à ce régime.

Surfaces forestières recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Réalisation : Alpicité, 2022

❖ La forêt : une gestion complexe aux enjeux multiples, à l'échelle départementale

Sources : *charte forestière de territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (2019-2024), schéma directeur de desserte forestière, Hautes-Alpes – Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras. (2013).*

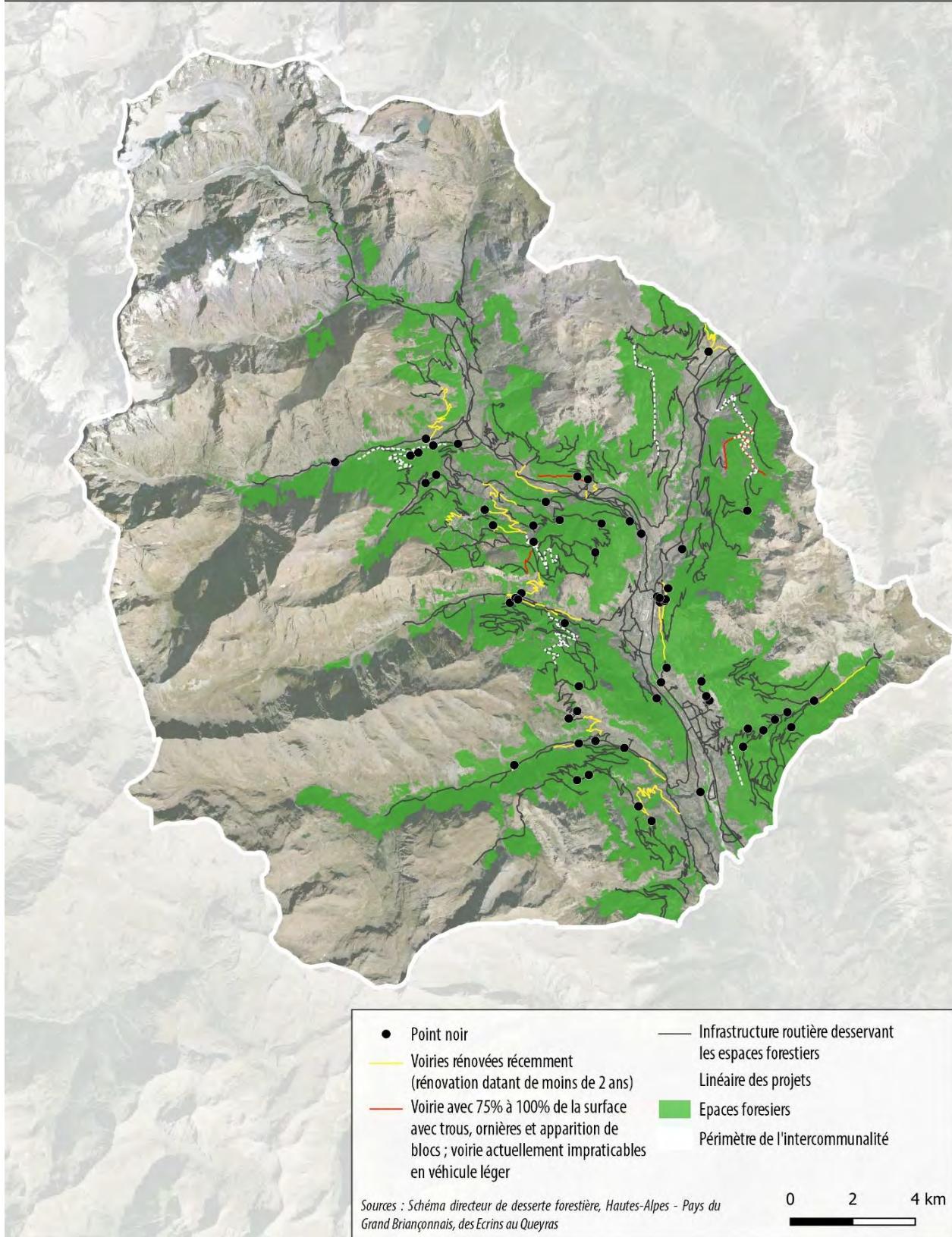
Le diagnostic territorial de la « charte forestière du territoire du Briançonnais, des Écrins du Guillestrois et du Queyras » réalisé en 2018, fait état de nombreuses problématiques liées à la gestion de la forêt, notamment le morcellement foncier, les difficultés de desserte et le surcoût d'exploitation lié au relief du territoire.

La complexité de la gestion du foncier forestier s'explique d'une part, par une partie du foncier géré par l'Office National des Forêts (ONF), qui assure une gestion durable et fonctionnelle des espaces forestiers. D'autre part, le territoire dispose de nombreux espaces privés, qui complexifie la gestion. Un phénomène que l'on retrouve à l'échelle française en raison notamment du mode de succession, des indivisions fréquentes ainsi que des statuts de biens non délimités. Le morcellement implique souvent une sylviculture dynamique, mais une faible rentabilité du foncier forestier. Enfin, le foncier public non soumis au régime forestier représente un potentiel inexploité.

En termes de desserte, celle-ci est assez complète et présente de nombreuses voiries, récemment rénovées. Néanmoins, certaines infrastructures restent peu qualitatives (routes vétustes et impraticables), en partie en raison de contraintes liées au territoire de montagne (contrainte physique liée à la pente et météorologique), ce qui limite leur accessibilité, notamment pour certains véhicules et engins liés à l'exploitation. De nombreux points noirs désignant les zones problématiques ont été identifiés au cours des études liées à la réalisation du schéma de desserte forestière du Grand Briançonnais, des Écrins et du Queyras. Les points noirs désignent des virages serrés, des intersections difficiles, des affaissements et autres voiries étroites, qui limitent l'accès et l'exploitation de certains espaces forestiers.

Des projets de réfection, amélioration, création de dessertes de routes ont par ailleurs été identifiés dans le cadre de la réalisation du schéma de desserte.

Enjeux relevés des espaces forestiers sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Réalisation : Alpicité, 2022

❖ *La filière bois, un enjeu économique du Pays des Écrins*

La ressource forestière concourt à la fois à l'économie du territoire, de par son exploitation, mais aussi en lien avec le tourisme, en raison de son importance au sein du paysage du territoire des Écrins.

La Charte forestière du territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras fait état d'une problématique liée au bois invendu en raison de la qualité du bois, du prix de retrait et de l'accessibilité aux coupes. En effet, à l'échelle du Grand Briançonnais, on compte de nombreuses entreprises liées à la filière bois, notamment des entreprises dans le domaine de la construction et de l'artisanat. Cependant, de nombreuses entreprises délaisse le bois local en faveur d'essences plus rentables au niveau du prix d'exploitation, de transformation, de revente, comparativement à l'importation d'autres pays. Selon les acteurs de la filière, le coût du bois d'importation serait inférieur de 15% à celui du bois local. Cette différence est principalement due au prix d'exploitation (en lien avec l'accès aux espaces forestiers situés sur de fortes pentes) et à leur transformation, qui est plus coûteuse.

À l'échelle du Pays des Écrins, le territoire dispose d'une activité agro-sylvo-pastorale très développée, en raison de la présence de l'ensemble des étapes de développement à sein de l'intercommunalité (exploitation, notamment pour les charpentes, une ébénisterie et le bois-énergie). Le territoire tend à développer cette filière en raison du potentiel, mais devra rester compétitif pour perdurer.

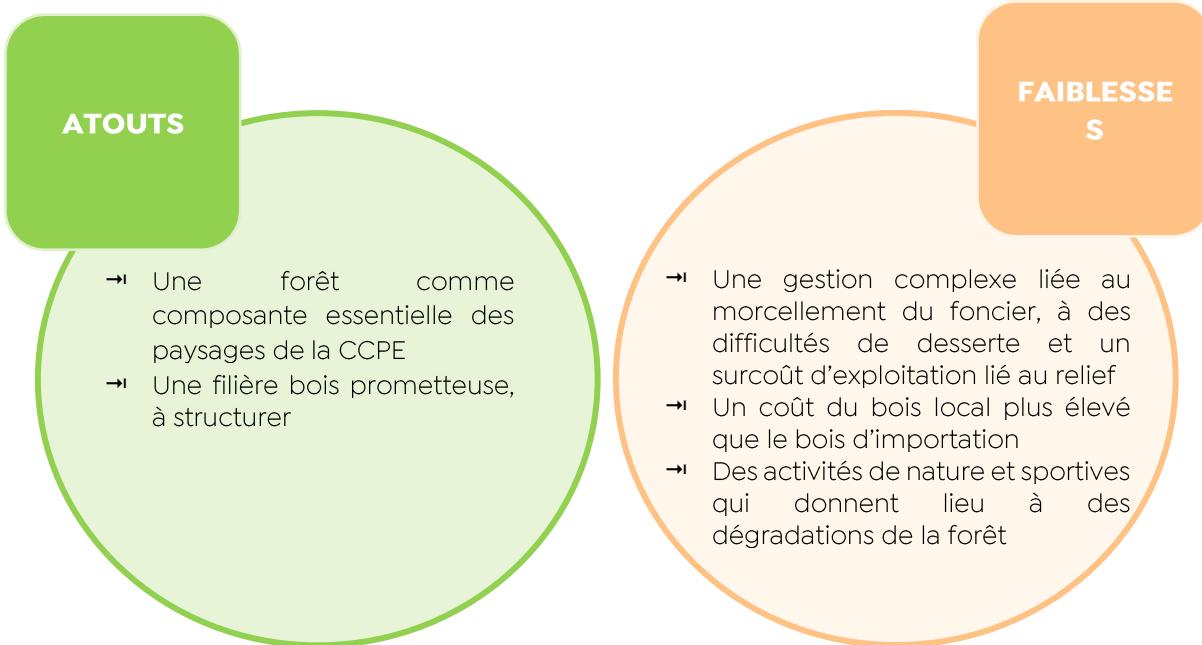
❖ *L'espace forestier, un enjeu touristique du Pays des Écrins*

La forêt est une composante essentielle des paysages montagnards et joue un rôle capital de l'attrait touristique du territoire. Son importance paysagère influe sur la gestion des forêts : l'absence de coupes étant justifiée comme moyen de maintenir le paysage et de limiter les impacts négatifs liés à l'activité sylvicole.

Les forêts accueillent de multiples activités de nature et sportives, tant l'été que l'hiver avec notamment : le ski, les activités nordiques, le vélo, les balades et randonnées, l'escalade, l'équitation, l'eau vive etc...

Les interactions entre touristes et forêts donnent lieu à des dégradations du sol, du tapis végétal ou un dérangement de la faune et la flore. Il apparaît essentiel de développer des comportements et pratiques responsables au regard de la faune et de la flore.

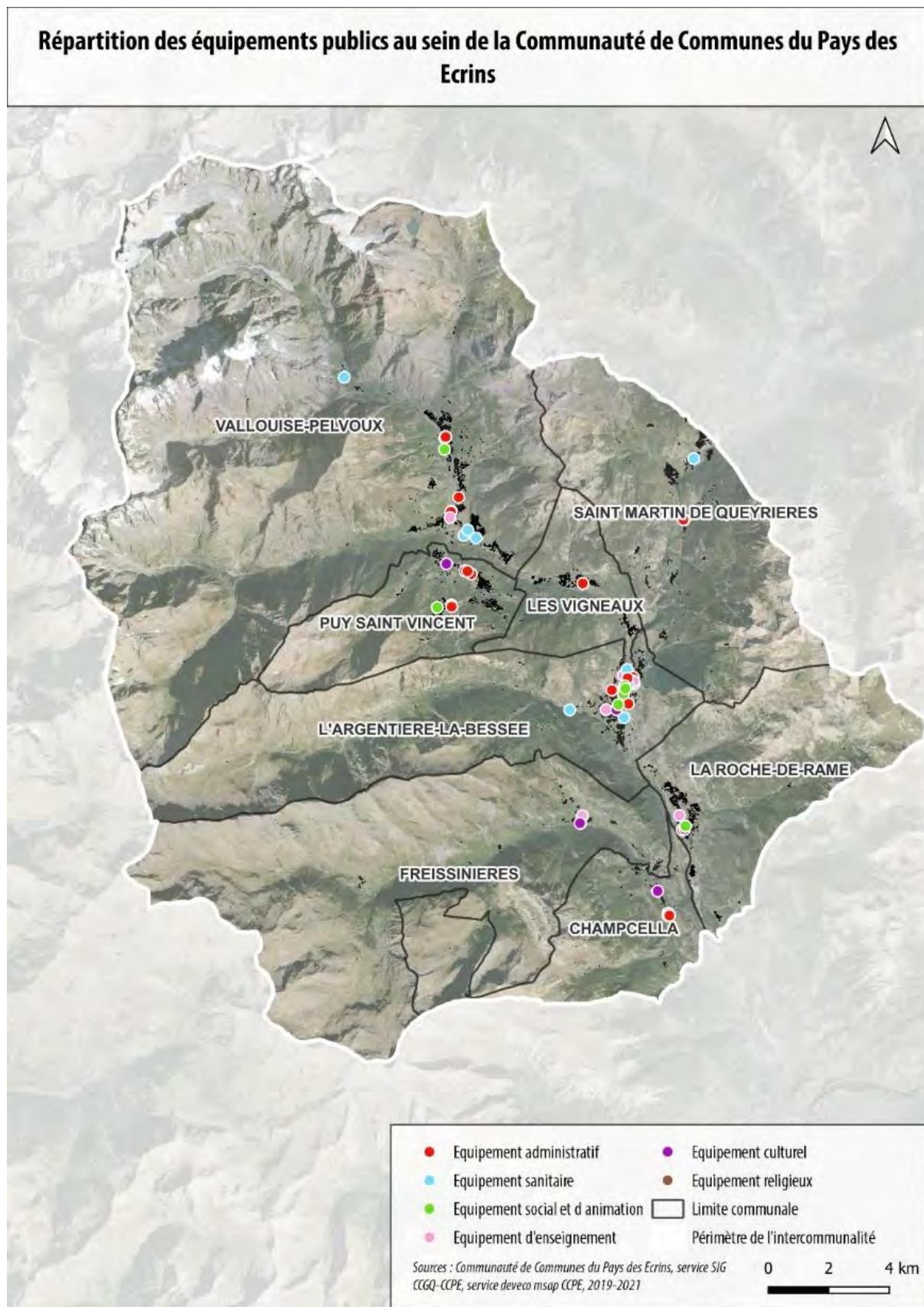
À RETENIR



Les enjeux de demain...

- La structuration d'une **filière bois** qui relocalise et redynamise l'activité, malgré des points bloquants, eu égard au potentiel forestier et au positionnement sur la filière (haute école du bois)
- Une logique de hiérarchisation des usages de la ressource et garante d'une multifonctionnalité de la forêt (touristique, pédagogique, d'habitat naturel, réserve de chasse, etc...)

Chapitre 4 : Les équipements



Réalisation : Alpicité, 2022

1. Les équipements administratifs

Chaque commune de l'intercommunalité dispose d'une mairie, tandis que les services postaux sont présents sur les communes de L'Argentière-La Bessée, les Vigneaux, Puy-Saint-Vincent, la Roche-de-Rame et Vallouise-Pelvoux. Les communes non pourvues disposent néanmoins d'une bonne accessibilité à ce service, en raison de leur proximité géographique.

Enfin, plusieurs bureaux d'informations touristiques sont présents à L'Argentière-La Bessée, Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent. Ces bureaux sont situés dans les mairies des communes concernées.

2. Les équipements scolaires

❖ Petite enfance

Plusieurs établissements liés à la petite enfance sont recensés sur le territoire :

- 3 crèches : « les Eterlous » (saisonnière) à Vallouise-Pelvoux, les « Petits Rameurs » à la Roche-de-Rame et « Les Pitchounets », située à L'Argentière-La Bessée.
- 3 garderies fonctionnant tout au long de l'année : « les Marmottins » et « les P'tits Loup » situées à Puy-Saint-Vincent, ainsi que « les Gamins d'abord » à La Roche-de-Rame ».
- 1 maison des assistantes maternelles, située à Puy-Saint-Vincent.
- 2 services de garderie fonctionnant durant les vacances scolaires : le centre socioculturel de Saint-Martin-de-Queyrières et le mini club « les petits Montagnards » de Puy-Saint-Vincent.

Équipement petite enfance	Commune	Nombre de place	Âge
Crèche « les Eterlous »	Vallouise-Pelvoux	12 à 16 enfants	/
Crèche « Les Pitchounets »	La Roche-de-Rame	24 enfants	3 mois à 3 ans
Crèche « Les Petits Rameurs »	L'Argentière-La Bessée	12 enfants	/

Sources : Communauté de communes du Pays des Écrins : <https://www.ccpaysdesecrins.fr/services-de-proximite/petite-enfance/les-creches>

❖ Écoles maternelles et élémentaires

Plusieurs écoles élémentaires et primaires ont été identifiées au sein du territoire :

- 2 écoles maternelles, dont 1 située à Champcella et 1 à L'Argentière-La Bessée.
- 3 écoles primaires situées à L'Argentière-La Bessée, Freissinières et la Roche-de-Rame.
- 3 écoles mixtes accueillant les élèves de maternelles et primaires, localisées aux Vigneaux, à Vallouise-Pelvoux et Saint-Martin-de-Queyrières.

❖ Collèges

Le territoire dispose d'un collège situé à L'Argentière-La Bessée. Cet établissement public accueillait 267 élèves sur l'année 2022-2023.

❖ Lycées et études supérieures

La communauté de communes du Pays des Écrins ne dispose d'aucun lycée. Les lycées les plus proches sont ceux de Briançon (21 minutes en voiture depuis L'Argentière-La Bessée) et d'Embrun (34 minutes de L'Argentière-La Bessée).

En ce qui concerne les études supérieures, certaines filières particulières sont présentes à Gap et Briançon (notamment une licence administration économique et sociale, un master gestion des territoires et développement local parcours gestion durable des territoires montagnes ou encore un institut de formation de soins infirmiers...) Cependant, l'offre d'études supérieures reste assez restreinte sur le département haut-alpin, ce qui pousse une partie de la jeunesse à quitter le territoire pour poursuivre ses études.

3. Équipements sportifs et culturels

En matière d'équipements culturels, le Pays des Écrins dispose de plusieurs bibliothèques, présentes sur les communes de L'Argentière-La Bessée, Champcella, Freissinières, Puy-Saint-Vincent, la Roche-de-Rame et Saint-Martin-de-Queyrières. Il s'agit d'équipements gérés par les services publics communaux et intercommunaux.

D'autre part, le centre socio-culturel « Espace Saint-Jean », présent à L'Argentière-La Bessée, accueille régulièrement des expositions d'artistes (peintures, sculptures, photographies, etc...). L'Argentière-La Bessée compte également un cinéma sur son territoire.

Par ailleurs, l'intercommunalité compte trois musées : le musée hydraulique des Claux, situé à Vallouise-Pelvoux, le musée de la mine d'argent, situé à L'Argentière-La Bessée, ainsi que l'écomusée « Les choses d'autrefois », de la Roche-de-Rame.

En plus des stations de ski de Vallouise-Pelvoux, Puy-Saint-Vincent et Freissinières, le territoire dispose d'une piscine intercommunale et d'une salle d'escalade située dans le complexe sportif du Quartz à L'Argentière-La Bessée. On dénombre plusieurs salles de sport et stades multisports sur l'intercommunalité.

L'essentiel des activités sportives et culturelles est localisé sur la commune de L'Argentière-La Bessée. Par ailleurs, d'après le site internet « l'observatoire des territoires », le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants est très satisfaisant, de l'ordre de 75,5 équipements pour 10 000 habitants, soit presque quatre fois plus que la moyenne nationale. Ce phénomène est principalement dû à la présence d'équipements sportifs et touristiques, contrairement aux équipements culturels, qui sont déficitaires à l'échelle du département des Hautes-Alpes.

4. Équipements sociaux

Plusieurs équipements sociaux font office de lieu d'accueil et d'entraide :

- La maison départementale des adolescents, lieu de vie et d'accueil des jeunes et d'échanges avec leurs parents ;
- La maison des solidarités, service d'accueil, développé par le département des Hautes-Alpes, qui héberge une assistante sociale de secteur, une coordinatrice d'allocation personnalité d'autonomie, une sage-femme, et permet notamment des consultations de nourrissons, etc... ;
- Le logis des jeunes est une résidence sociale accueillant des jeunes de 16 à 30 ans, afin de leur permettre de suivre une formation ou d'accéder à un emploi ;
- La maison des saisonniers, est un bâtiment accueillant des logements saisonniers meublés et équipés afin de répondre à la carence de l'offre de logements en matière de logements saisonniers.

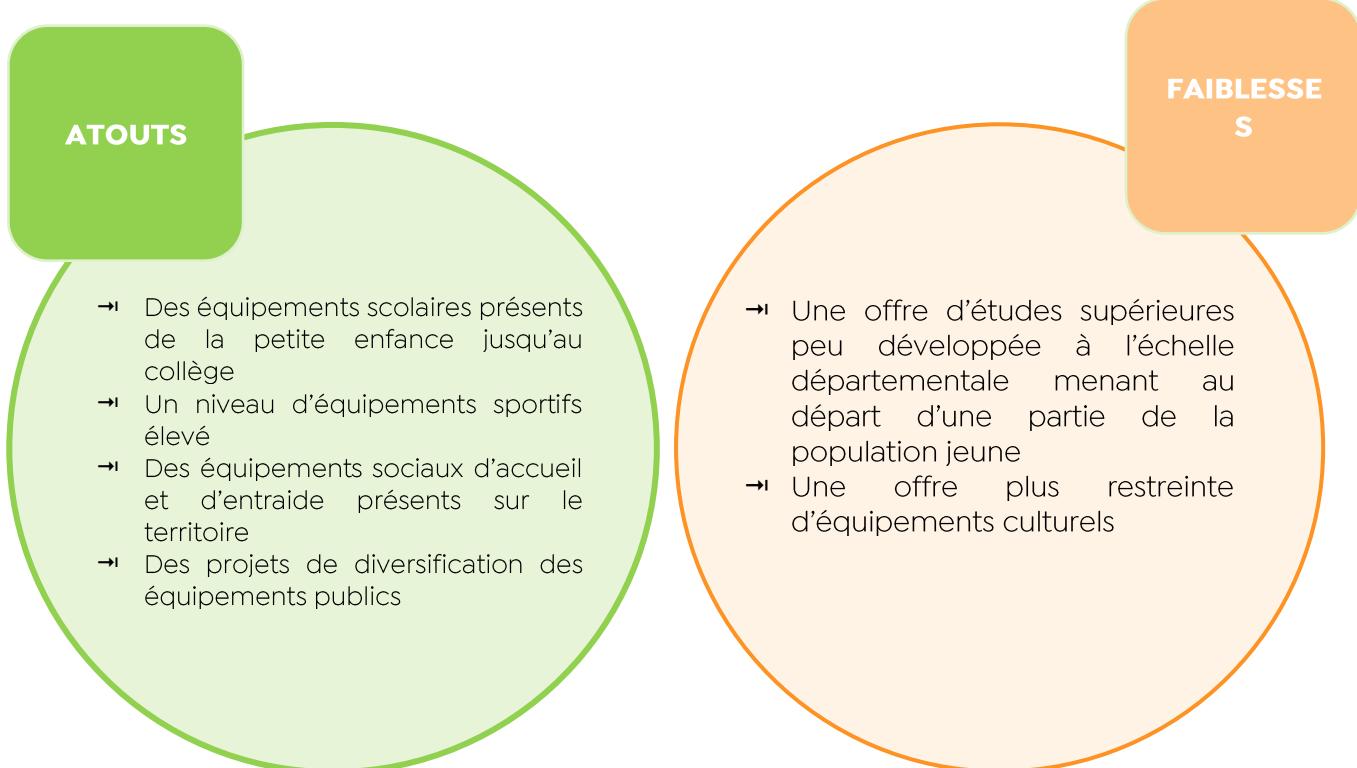
Le territoire dispose d'une abondance en matière d'équipements publics, notamment les équipements administratifs et de santé (pharmacies, maisons de santé, etc...), ainsi que d'équipements sportifs. Ceux-ci sont, en plus, équitablement répartis au sein du territoire.

Les équipements d'enseignement et équipements culturels sont, quant à eux, limités et ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins, notamment des familles.

Des projets de diversification des équipements publics viennent se greffer à l'offre actuelle, dans une démarche d'attractivité du territoire :

- L'extension du groupe scolaire Les Prés verts (Saint-Martin-de-Queyrières), ainsi que la création d'un complexe multisports ;
- La création d'un complexe multi sport à L'Argentière-La Bessée.

À RETENIR



Les enjeux de demain...

- Le confortement des équipements et services publics en lien avec le maintien / développement de la population locale
- Le développement des projets de diversification des équipements publics

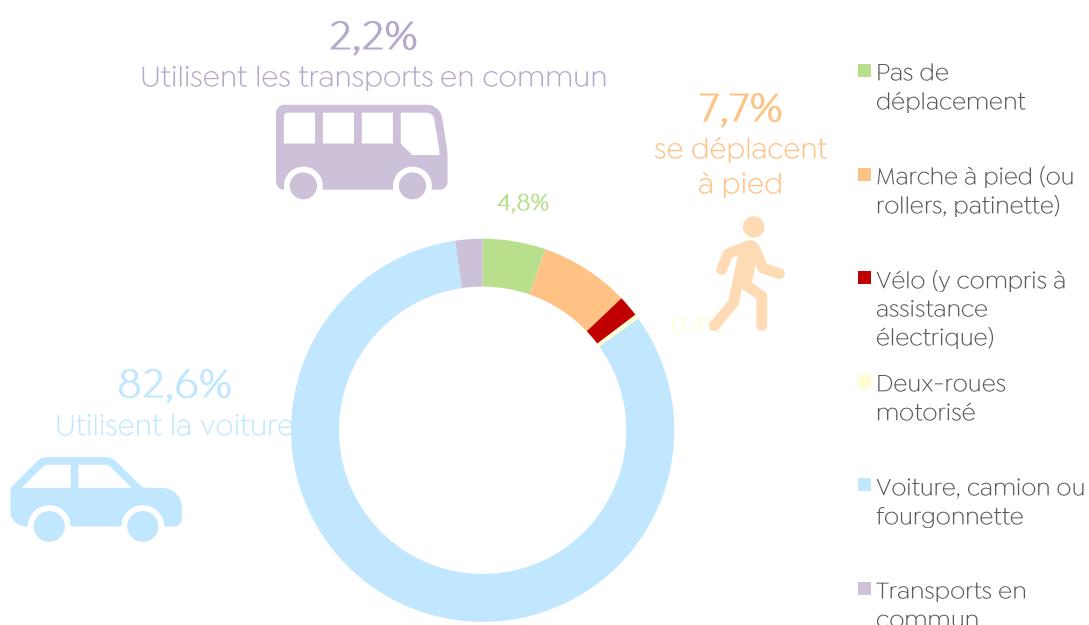
Chapitre 5 : Les déplacements

Suite à la loi LOM (2019), la CCPE a pris la compétence « Mobilité » pour devenir AOM locale.

1. La mobilité sur le territoire intercommunal

Selon l'INSEE, les déplacements domicile/travail en 2022 sont réalisés à 82,6% en voiture, camion ou fourgonnette et 7,6% par marche à pied. Cela s'explique par la faible concentration de l'emploi sur le territoire, corrélée à un nombre élevé d'actifs travaillant dans une commune différente de leur commune de résidence.

Les emplois proposés au sein de l'intercommunalité ne permettent pas de répondre aux besoins des actifs qui doivent se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail. Ces déplacements sont très dépendants de la voiture individuelle, ce qui s'explique par le caractère rural du territoire, qui limite les possibilités de déplacements par les modes actifs (marche à pied, vélo) et transports en commun.



Répartition des moyens de transports utilisés pour les déplacements domicile/travail au sein de la Communauté de communes du Pays des Écrins en 2022
Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

D'après l'observatoire des territoires, en 2021, les principaux déplacements domicile-travail s'effectuent depuis la communauté de communes du Pays des Écrins vers :

- La communauté de communes du Briançonnais (1 090 navettes domicile-travail) ;
- La communauté de communes du Guillestrois Queyras (110 navettes) ;
- La communauté de communes de l'Embrunais (55 navettes).

Les communes accueillant le plus d'actifs sont Briançon, Guillestre et Embrun.

À l'échelle du territoire du Pays des Écrins, les déplacements se font principalement vers L'Argentière-La Bessée, commune centre de l'intercommunalité, et Puy-Saint-Vincent, commune touristique.

2. Le réseau routier

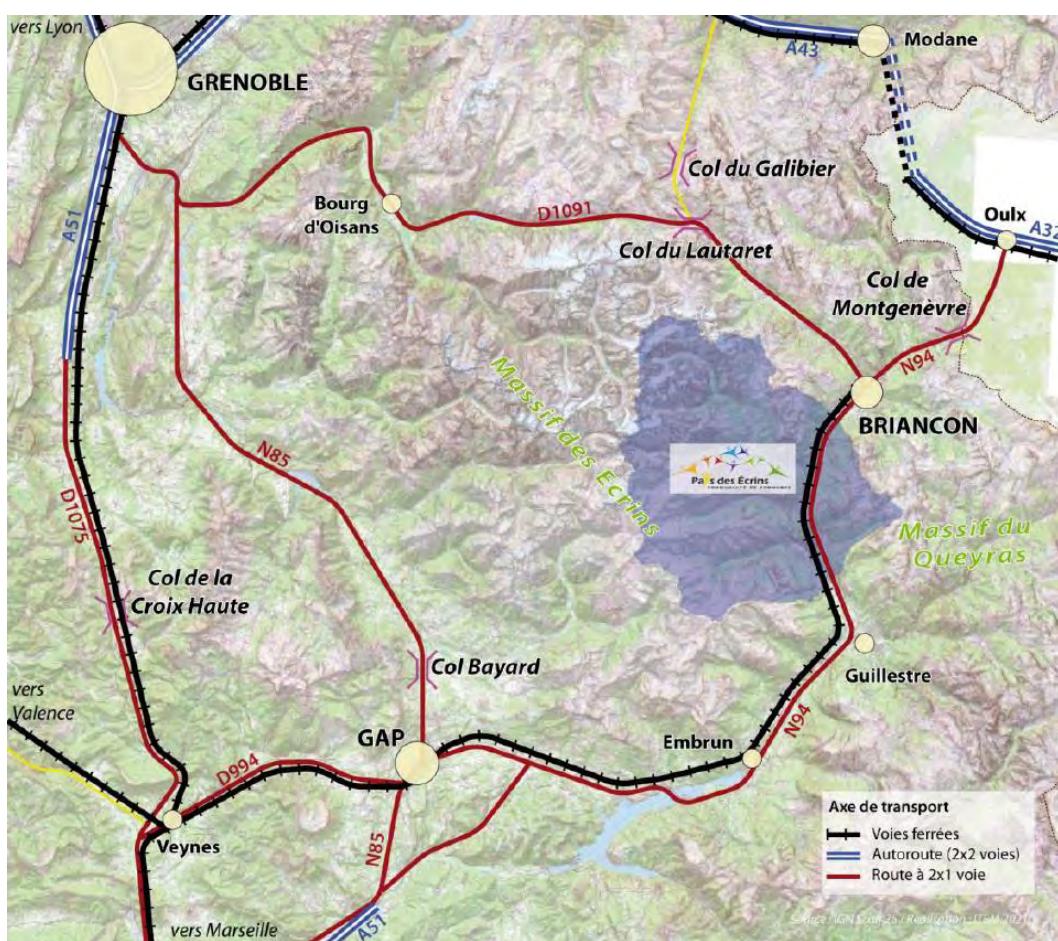
Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, ITEM Études & Conseils, octobre 2021

2.1. Les principaux axes de circulation

Le territoire de la CCPE est structuré en peigne, avec la vallée de la Haute-Durance comme colonne vertébrale sur laquelle débouchent 3 vallées suspendues perpendiculaires : la Vallouise, le Fournel et Dormillouse.

La Vallouise se partage elle-même en plusieurs vallées secondaires : Entre-les-Aygues, Chambran, Ailefroide... Les vallées s'inscrivent dans des reliefs marqués avec des versants abrupts rendant les communications intervallées difficiles avec un passage obligé par la vallée de la Durance.

L'Est des Hautes-Alpes est un territoire peu équipé en infrastructures de transports. Seuls trois accès existent à l'échelle régionale : Gap au sud, Montgenèvre au nord-est et le col du Lautaret au nord-ouest. Les pôles régionaux sont éloignés (Grenoble à 120 km, Marseille à 250 km), le territoire est en situation d'enclavement.



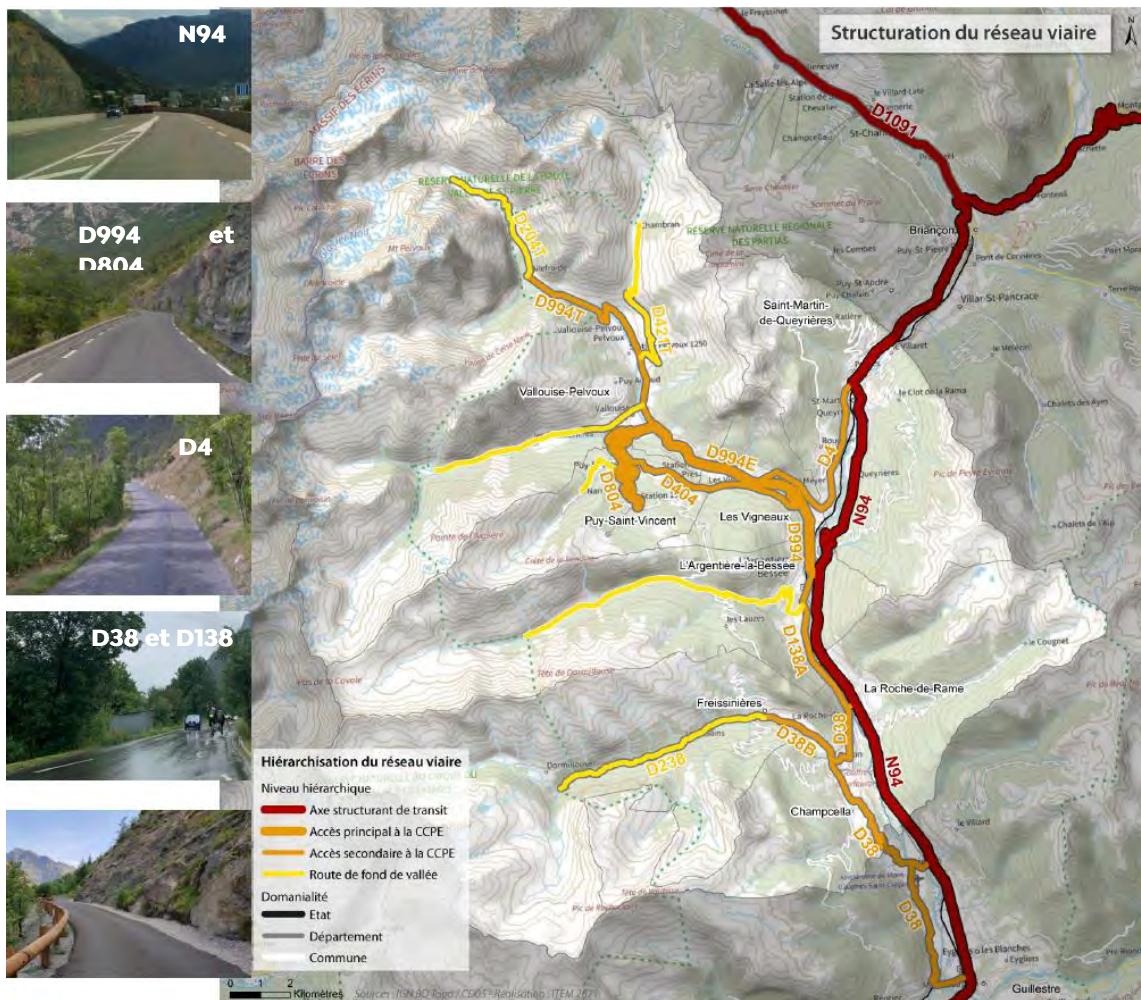
Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

La route nationale 94 assure l'accessibilité du territoire. Plutôt roulante (vitesse moyenne de 64 km/h entre Gap et l'Argentière-La Bessée), elle présente cependant des sections sinueuses et des traversées de zones urbaines (la Roche-de-Rame, L'Argentière-La Bessée) congestionnées en haute saison (Briançon, Gap, Serre-Ponçon).

Depuis L'Argentière-La Bessée, il est possible de rejoindre l'autoroute A51 à la Saulce en 1h14 (80 km).

Le réseau routier du reste du territoire est composé de routes départementales secondaires et de routes communales :

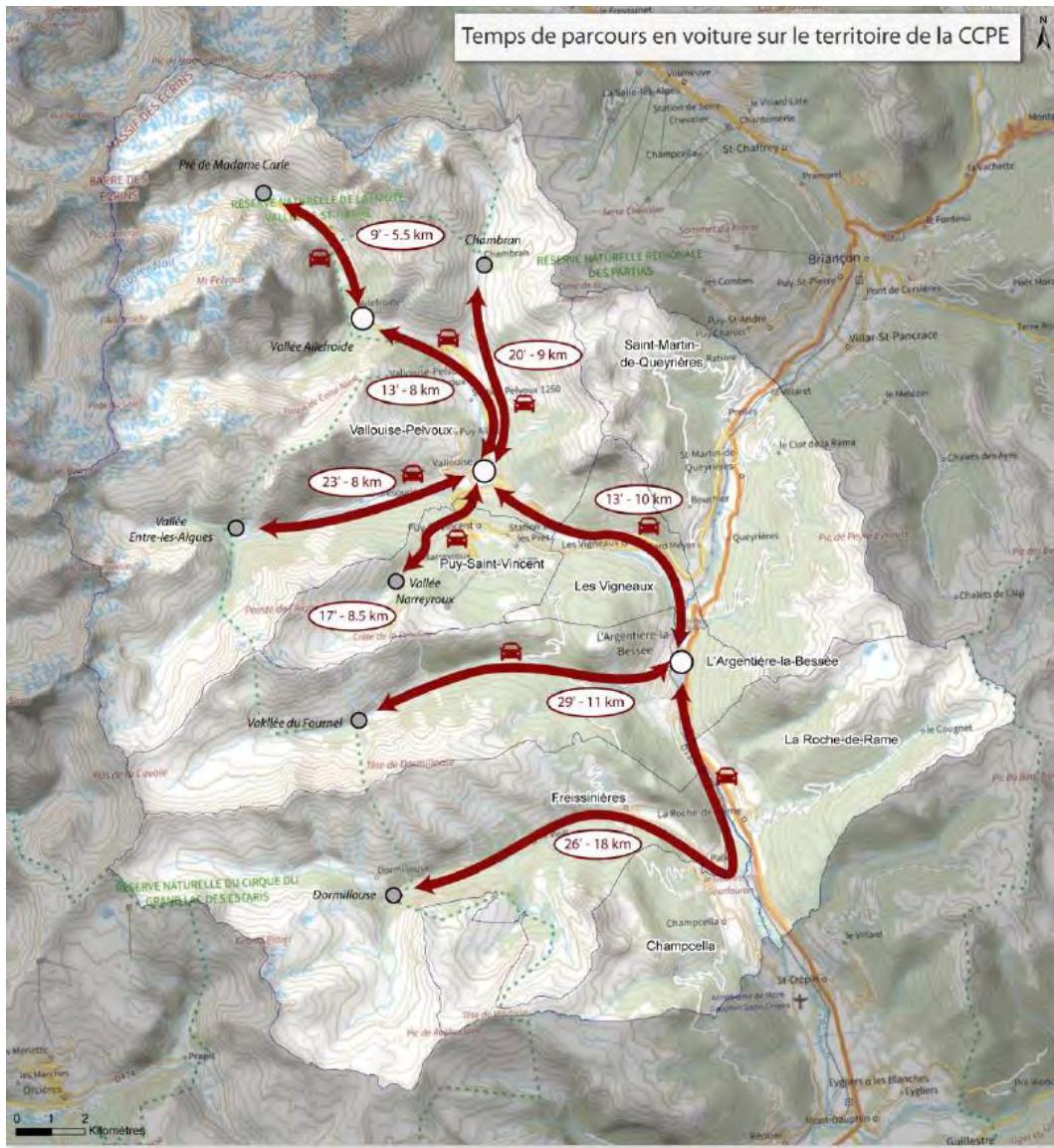
- Les routes départementales D994 et D804 sont les principaux accès à Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent depuis L'Argentière-La Bessée. Ces voies sont qualitatives et disposent d'un profil large.
- La route départementale D4, est un accès jalonné et sinueux, qui donne accès à Vallouise-Pelvoux depuis Briançon, mais son profil est étroit, les croisements sont difficiles, notamment lors du passage de véhicules lourds. De plus, certains tronçons sont dégradés et ne bénéficient pas de marquage au sol.
- Les routes départementales D38 et D138, sont des voies de desserte des communes de la rive droite (Freissinières et Champcella), elles disposent d'un profil large.



Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

Les temps d'accès aux vallées et sites touristiques sont assez élevés en raison d'un éloignement des fonds de vallées accessibles uniquement via des routes sinueuses :

- 20 minutes pour relier Vallouise-Pelvoux à ses fonds de vallées ;
 - 26 minutes de Dormillouse par rapport au reste de la CCPE.

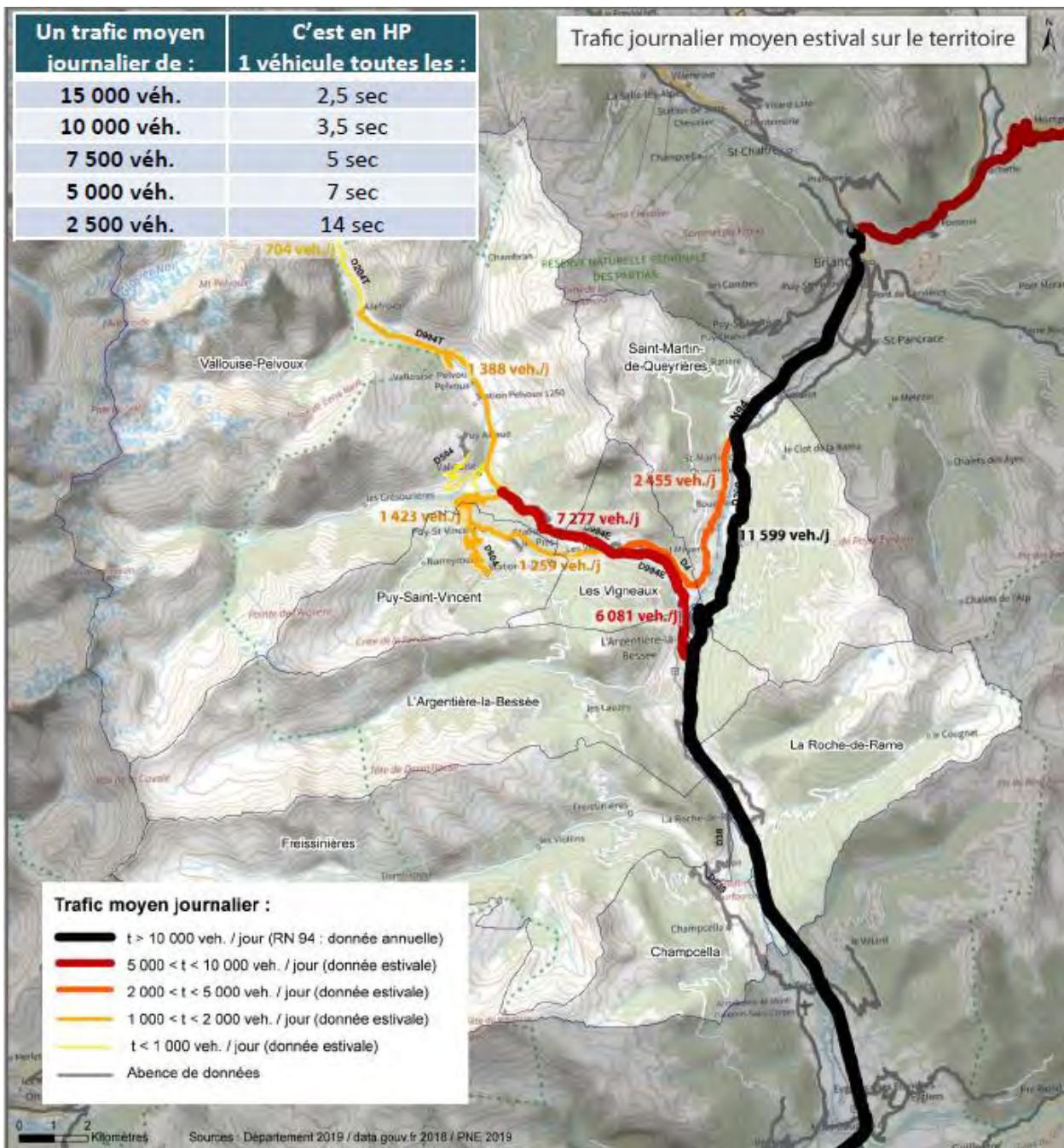


Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

2.2. La route départementale 94 : les enjeux de la traversée du Pays des Ecrins

11 599 véhicules/jour sont comptabilisés sur la route départementale 94. Des pics peuvent être atteints en heure de pointe et en période de vacances, notamment à proximité de Briançon et des lieux touristiques.

La structuration en vallée concentre le trafic sur quelques axes.



Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

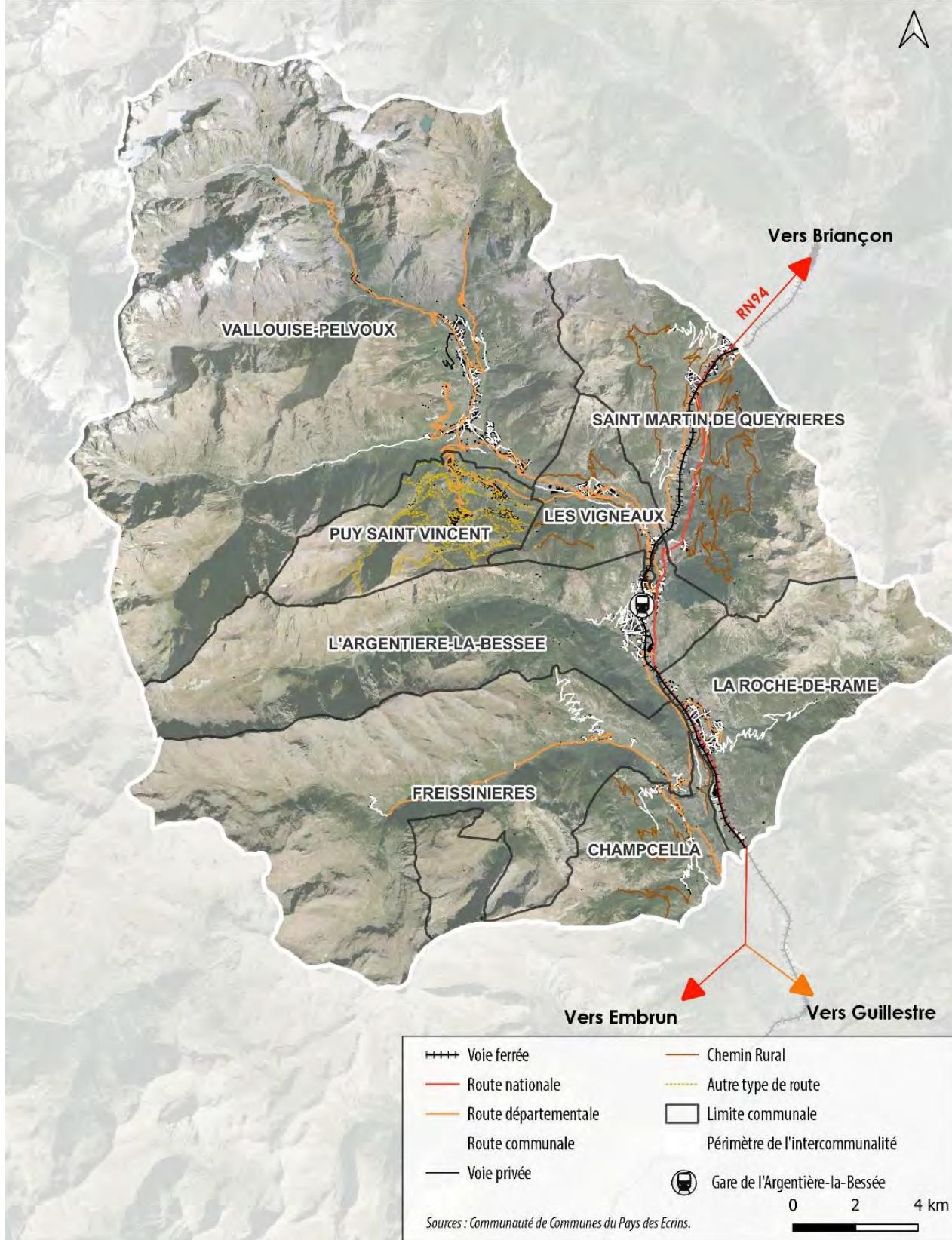
Au fil du temps, des travaux d'amélioration ont permis de fluidifier la circulation et de diminuer les nuisances, notamment avec la déviation de Saint-Martin-de-Queyrières en 1996. Le traitement de la traversée de L'Argentière-La Bessée, a, par ailleurs, amélioré le confort et la sécurité de ce secteur.

La topographie de cet axe présente néanmoins encore sur certains points, des goulots d'étranglement, notamment au niveau de la traversée très étroite du village de la Roche-de-Rame. Les croisements de poids lourds engendrent des ralentissements et des nuisances importants. Le trafic moyen journalier sur ce tronçon s'élève à 7800 véhicules/jour. D'autres ralentissements sont observés au lieu-dit « Queyrières » à Saint-Martin-de-Queyrières.

Un projet de contournement ou de réaménagement de la route nationale 94 est en cours de réflexion. L'objectif principal du projet d'aménagement est de moderniser cet axe au niveau de la traversée de la commune de la Roche-de-Rame, selon les objectifs suivants :

- Assurer aux usagers de la RN94 et aux riverains des conditions de sécurité satisfaisantes ;
- Assurer aux usagers de la RN94 des conditions de circulation satisfaisantes en termes de fluidité et de fiabilité des temps de parcours ;
- Maintenir une insertion dans l'environnement correcte ;
- Améliorer la qualité de vie des riverains et favoriser les activités touristiques du territoire.

Réseau de transports du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Réalisation : Alplicité, 2022

3. Le stationnement

Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, ITEM Études & Conseils, octobre 2021

Bien que l'offre de stationnement soit excédentaire sur une majeure partie de l'année, certains sites touristiques connaissent des insuffisances, notamment celui d'Entre-les-Aygues à Vallouise-Pelvoux avec une suroccupation 37% du temps, celui de Dormillouse à Freissinières (24% du temps) et du Fournel à L'Argentière-La Bessée (16% du temps).

Thématique	Entre-les-Aygues	Chambran	Ailefroide Pré de Mme Carle	Narreyroux	Fournel	Dormillouse
Stationnement						
Etat du parking de fond de vallée	Parking principal en terre en bon état Parking de délestage dans les herbes	Parking en terre et herbe en bon état	Parking aménagé en terre et en herbe en bon état	Parking en terre et herbe	Parking de la réserve biologique en terre, plutôt en bon état	Parking en terre en bon état Un secteur réservé aux riverains Risque d'affouillement
Organisation du stationnement	Places matérialisées sur le grand parking Stationnement désordonné sur le petit parking	Pas d'organisation Stationnement spontané plutôt bien ordonné, sauf sur la partie finale	Payant 2 € Bien organisé, espaces de stationnement délimités	Pas d'organisation Plutôt ordonné au Pont, mais désordonné aux Sources	Pas d'organisation Stationnement spontané mais désordonné	Pas d'organisation Stationnement spontané plutôt bien ordonné
Capacité	111 pl.	100 pl.	630 pl.	20pl. au Pont 10 pl. aux sources	20 pl.	150 pl. (dont 10 pour les riverains)
Occupation > 100 %	37 % du temps (23 jours)	14 % du temps (9 jours)	0 % du temps	Occupation à 60 % le 27/07/2021	16 % du temps (10 jours)	24 % du temps (15 jours)
Occupation 90-100 %	13 % du temps (8 jours)	8 % du temps (5 jours)	5 % du temps (3 jours)		16 % du temps (10 jours)	13 % du temps (8 jours)
Adéquation offre / demande	L'offre est insuffisante pour répondre à l'essentiel de la demande	Offre suffisante, en réelle sous-capacité 3 jours dans l'été	L'offre répond parfaitement à la demande	L'offre répond globalement à la demande	Offre suffisante, en réelle sous-capacité 4 jours dans l'été	Offre insuffisante pour répondre à la demande sur un quart de l'été
Autres parkings	RAS	RAS	Saturation à Ailefroide	RAS	Saturation au parking des Mines	RAS

Synthèse des fonds de vallée, le stationnement ; Étude mobilité

4. Transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle

4.1. Réseau aérien

L'aéroport français le plus proche de l'intercommunalité est celui de Marseille Provence, situé à 241 km de L'Argentière-La Bessée (trajet d'environ 2h43 minutes par la route). Il s'agit du 3e aéroport régional français en termes de trafic passager et du 1^{er} aéroport pour le fret express. Il dessert 107 destinations réparties dans 27 pays. En termes de distance, l'aéroport de Grenoble est l'aéroport français le plus près du territoire, alors que son accessibilité par la route est équivalente à celle de l'aéroport de Marseille Provence, en raison du réseau routier limité (routes départementales de montagne). Enfin, l'aéroport de Turin est le plus près du Pays des Écrins, mais il n'est pas situé sur le territoire national.

Il est possible de rejoindre l'aéroport de Marseille par les moyens suivants :

- Le bus Zou ! Ligne Express desservant la gare routière de L'Argentière-La Bessée (3h50 minutes de trajet, deux fois par semaine) ;
- Le TER 13 reliant L'Argentière-La Bessée à Aix-en-Provence (3 fois par jour) et la ligne de bus A2 entre Aix-en-Provence et l'aéroport Marseille Provence (toutes les 30 minutes) pour une durée de 3h42.

Commune	Distance par rapport à L'Argentière-La Bessée	Temps de parcours par la route	Route d'accès rapide
Aéroport Marseille Provence	241 km	2 h 43	N94 puis A51
Aéroport Grenoble	178 km	2 h 44	N94, D1091 puis A48
Turin	136 km	2 h 02	N94 puis E70

Distance des aéroports par rapport à L'Argentière-La Bessée

Sources : ViaMichelin : <https://www.viamichelin.fr/>.

4.2. Réseau régional

Différentes lignes de transports en commun desservent la communauté de communes du Pays des Écrins en fonction de la saisonnalité.

Tout au long de l'année, le réseau régional ZOU ! permet de rejoindre le territoire de la CCPE depuis l'extérieur du territoire par voie ferroviaire ou routière.

Le territoire est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Veynes à Briançon. Voie unique non électrifiée, la voie s'étend sur 108 km, elle s'embranche à Veynes, dessert Gap, la préfecture du département, et termine en impasse à Briançon.

La ligne est parcourue par les trains TER Provence-Alpes-Côte d'Azur (départs depuis Marseille, Veynes ou Gap), TER Rhône-Alpes (départs depuis Grenoble ou Romans – Bourg-de-Péage) et par les trains de nuit Intercités entre Paris-Austerlitz et Briançon.

La gare de l'Argentière-les-Écrins est située sur la commune de L'Argentière-La Bessée, à l'est du centre-village de la commune. Elle enregistre une fréquentation de 61 284 passagers durant l'année 2024. Elle permet de rejoindre Briançon en 11 minutes, Embrun en 26 minutes, Gap en 57

minutes, Veynes en 1h29, Aix-en-Provence en 3h30 et Marseille en 4h10. Un Intercité de nuit relie L'Argentière-La Bessée à Paris par un trajet direct (environ 11h de trajet).

Le cadencement pour rejoindre Briançon, Embrun, Gap et Veynes est de 5 fois par jour (soit environ toutes les 2h entre 8h et 20h), tandis qu'il est de 4h pour la destination de Marseille et Aix-en-Provence, avec une amplitude horaire allant de 8h40 à 19h40.



Source : <https://webzine.voyage/france/provence-alpes-cote-d-azur/cartes/trains-gares-reseau-ter/>.

La ligne routière régionale ZOU ! LER69 entre Gap et Briançon permet de desservir les communes de la Roche-de-Rame, L'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières. Elle compte en semaine jusqu'à 19 services (1 aller + 1 retour = 2 services).



Réseau des lignes express régionales

Sources : site internet du réseau régional Zou!, consulté le 13/10/2025 : <https://zou.maregionsud.fr/se-deplacer-en-bus-avec-les-lignes-express-regionales/>

Ainsi, l'axe en transport collectif de la Vallée de la Durance entre Gap et Briançon assure l'accessibilité du territoire. L'offre de transports en commun diurne est composée de 31 services en semaine (dont 12 en train TER) et de 17 le week-end avec une bonne distribution des services au cours de la journée :

- La semaine au moins 1 service par heure par sens
- Le week-end environ 1 service toutes les 2h, mais une fin de service un peu tôt (17h24)
- Certains services sont prolongés vers Marseille et Aix-en-Provence à raison de 3 allers-retours en semaine et 4 allers-retours le weekend et vers Valence.

Période	Nombre de services (1 aller + 1 retour = 2 services) hors train de nuit					Amplitude de service
	Routière LER29	Ferroviaire TER	Total	Dont relation avec Marseille	Dont relation avec Veynes	
Semaine	19	12	31	6	11	Vers Gap : 6h26 – 18h45 De Gap : 7h25 – 21h54
Samedi	5	12	17	7	11	Vers Gap : 5h36 – 17h24 De Gap : 8h35 – 21h54
Dimanche	2	15	17	8	15	Vers Gap : 5h36 – 17h24 De Gap : 10h48 – 00h40

Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

Cependant, l'offre Briançon <> Gap est relativement difficile à lire notamment en raison des éléments suivants :

- La cohabitation d'une offre ferroviaire et routière, avec parfois des doublons entre le train et le car (car à 17h15 et train à 17h24) ;
- L'absence d'un cadencement global de l'offre ferroviaire, c'est-à-dire des départs / arrivées à la même minute (ex : 7h16, 8h16, 9h16...) ;
- La fiche horaire est peu lisible : il n'y a pas de fiche horaire propre à la relation Gap <> Briançon, elle est intégrée à la fiche Marseille <> Gap <> Briançon sans distinction de période (semaine, weekend).

Par rapport à la structuration de l'offre, une dynamique de transfert ferroviaire vers la route est observable, moins onéreuse en exploitation, mais qui se traduit par une perte de temps (+35 min entre L'Argentière-La Bessée et Gap), de confort et de fiabilité des temps de trajet (le car est soumis aux aléas de circulation, surtout en été dans le secteur du lac de Serre-Ponçon), et donc une dégradation de l'attractivité de la chaîne de transport collectif pour se rendre dans les Écrins. L'infrastructure ferroviaire a fait l'objet d'un renouvellement en 2017 entre Embrun et Briançon et vers Marseille, mais des sections restent à renouveler entre Veynes et Valence, et entre Veynes et Grenoble pour garantir l'accessibilité des Hautes-Alpes à minima depuis Rhône-Alpes.

❖ La mobilité saisonnière

La ligne régionale ZOU ! 543 est une ligne saisonnière fonctionnant en été et en hiver. Elle relie la gare SNCF de l'Argentière-La Bessée au Pré de Madame Carle via les Vigneaux, Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux avec un véhicule 20 places.

Le transport scolaire de septembre à juin, ouvert à tous les usagers, relie Briançon à Guillestre tandis qu'une ligne scolaire est financée par la communauté de communes et la Région. Les navettes intracommunautaires sont également prises en charge par la communauté de communes.

Ainsi, la présence d'une offre de transport en commun est notable, cependant, elle est peu adaptée à une utilisation quotidienne et permet difficilement de répondre aux besoins domicile – travail. Elle est également globalement peu compétitive pour venir ou se déplacer sur le territoire, à l'exception de l'Intercités de Paris :

- Le temps de transport est près de deux fois plus long en transport en commun qu'en voiture ;
- Un coût de trajet 1,5 à 2 fois plus élevé, notamment pour les voyages à plusieurs
- À l'inverse, le coût moindre du train de nuit, associé à un effacement partiel du temps de transport et un confort supérieur, renforce son intérêt pour accéder au territoire.

Ce manque de compétitivité est principalement dû :

- A la structuration du réseau ferroviaire haut-alpin (ligne en impasse, détour par le nœud de Veynes)
- A une faible mise en tourisme du réseau ferroviaire et une politique tarifaire peu attractive
- A des infrastructures routières de qualité facilitant la circulation en voiture.

Comparaison des durées et coûts de trajet pour se rendre à Vallouise ou Puy-Saint-Vincent

Origine	Durée		Coût	
	Voiture	TC	Voiture	TC
Gap	1h30	1h45 à 2h30	9 € / voiture	19 € / pers
Marseille	3h00	5h15 à 6h30	39 € / voiture	52 € / pers
Grenoble	2h30	4h00 à 5h45	15 € / voiture	39 € / pers
Lyon	3h40	5h45 à 7h15	38 € / voiture	54 € / pers
Paris	8h00	6h30 à 11h (train de nuit)	120 € / voiture	46 € à 110 € / pers

Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

❖ *Intermodalité*

La gare de l'Argentière-les-Ecrins permet de lier la 543 à l'extérieur du territoire via le car ou le train. L'intermodalité train-bus s'effectue « quai à quai », cependant, l'arrêt de la LER69 est déporté au giratoire de la gare 130 mètres plus loin sans indication claire pour l'usager au niveau de la gare.

Les correspondances entre la 543 et les lignes régionales peuvent être améliorées pour rendre la chaîne de transport collectif réellement attractive.

Gap > l'Argentière > Vallouise	Briançon > l'Argentière > Vallouise	Vallouise > l'Argentière > Gap	Vallouise > l'Argentière > Briançon
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 départ sans correspondance ✓ 1 correspondance de 30 minutes ✓ 2 correspondances de 30 min à 1 h 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 correspondance de - de 30 min ✓ 2 correspondances de 30 min à 1 h ✓ 1 correspondance de +1h 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 correspondances de 30 min ✓ 2 correspondances entre 30 min et 1 h 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 départ sans correspondance ✓ 1 correspondance de - de 30 min ✓ 2 correspondances entre 30 min - 1 h

Source : Étude mobilité en fonds de vallée, diagnostic, octobre 2021

Plusieurs équipements sont disponibles en gare et son à disposition des usagers : jalonnement randonneurs, racks, vélos abrités, borne de recharge électrique pour les voitures...

4.3.Réseau intercommunal

❖ *Lignes régulières*

La communauté de communes du Pays des Ecrins souhaite servir les mobilités du quotidien et apporter une fiabilité annuelle nouvelle afin d'offrir aux usagers la possibilité de renoncer à leur voiture individuelle, tant pour des déplacements de courte distance que pour les besoins de liaison avec Briançon et Guillestre/Embrun.

Une première armature de 2 lignes entièrement exploitées en Régie est proposée au public depuis septembre 2024, sur deux axes : L'Argentière-La Bessée > Pelvoux et La Roche-de Rame > Saint Martin de Queyrières. Ces lignes ont été conçues selon les principes constitutifs suivants :

- Services ouverts à tous et fonctionnant toute l'année, du lundi au samedi pour la ligne L'Argentière-La Bessée > Pelvoux et du lundi au vendredi pour la ligne La Roche-de Rame > Saint Martin de Queyrières ;
- Horaires en correspondance prioritaire avec l'offre de TER/LER en gare de L'Argentière-La Bessée ;
- Les services créés ont repris les services existants (notamment la desserte du marché hebdomadaire de L'Argentière-La Bessée et le retour scolaire en fin de journée vers Pelvoux) ;
- Le passage cumulé des deux lignes à travers l'Argentière-La Bessée génère une offre cadencée particulièrement qualitative pour la commune centre ;
- A cette ossature de transports réguliers s'ajoutent les transports scolaires, et bien sûr les transports saisonniers.

❖ Lignes saisonnières

Afin de favoriser l'accès aux sites touristiques majeurs du territoire tout en limitant les phénomènes d'engorgement et les difficultés de stationnement, la Communauté de communes du Pays des Écrins a mis en place, durant l'été 2025, un service de navettes estivales dénommé ESTIBUS. Ce service comprend 3 lignes :

- LIGNE A > 8 allers/retours journaliers ont été proposés à destination d'Ailefroide et du Pré de Mme Carle au départ de la station de Pelvoux.
- LIGNE B > 6 allers/retours journaliers ont été proposés à destination du lac de La Roche de Rame et de la vallée de Freissinières jusqu'au Pont du Laus (accès à Dormillouse) au départ de la gare de L'Argentière-La Bessée.

Ces 2 navettes étaient accessibles au prix d'1€ le trajet (2€ aller/retour). En correspondance avec nos lignes régulières gratuites (LIGNE 1 et LIGNE 2).

- LIGNE C > Un service continu de 9h à 17h a été également proposé vers la vallée d'Entre les Aygues depuis le centre de Valouise. Cette navette était gratuite.

Ces sites emblématiques, particulièrement exposés à une forte fréquentation touristique et aux effets du dérèglement climatique, bénéficient ainsi d'une solution de mobilité permettant de réduire l'impact environnemental des déplacements individuels. Le recours à ces navettes participe directement à la préservation de l'environnement et de la biodiversité locale.

Les lignes A et B du dispositif ESTIBUS sont cofinancées par l'Union européenne, dans le cadre du projet simple *Se Déplacer* – programme Interreg France-Italie ALCOTRA.

❖ Navettes marché

Des lignes régulières assurent, tout au long de l'année, la desserte du centre-ville et du marché de L'Argentière-La Bessée, à l'exception des dimanches et des jours fériés. Les navettes sont aux départs de :

- Champcella - Freissinières - La Roche de Rame et L'Argentière-La Bessée ;
- Pelvoux, Vallouise et les Vigneaux (y compris le tunnel des Claux et Le Villard).

Une navette estivale assure l'accès au marché de Vallouise-Pelvoux le jeudi matin depuis Puy-Saint-Vincent.

Le service est proposé au tarif de 1 € par trajet, réglable directement auprès du conducteur.

❖ *Transports scolaires*

La Communauté de Communes assure un service de transports scolaires à destination des écoles maternelles, primaires et collège du territoire (école de Saint-Martin-de-Queyrières, école des Vigneaux (Fontaine), école de Vallouise, école de Pelvoux, école de Puy-Saint-Vincent, école et collège de L'Argentière-La Bessée), qui ne sont pas desservis par la Région SUD.

5. Les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

5.1. Le réseau piéton

Le réseau de cheminements piétons sécurisés est peu développé sur le territoire. Ils sont présents sur les principaux axes à L'Argentière-La Bessée, mais le réseau est plutôt discontinu et ponctuel et se résume souvent à un changement de revêtement de chaussée, afin de différencier les usages sur le reste du territoire. Néanmoins, les territoires de montagne sont peu favorables à l'aménagement de trottoirs et zones piétonnes en raison de leurs caractéristiques urbaines.

La communauté de communes du Pays des Écrins est un territoire disposant de nombreux sentiers pédestres recensés par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des Hautes-Alpes. Cette donnée est d'ailleurs un facteur d'attractivité du territoire, qui compte notamment le GR 54 « Grand tour des Écrins », le sentier de randonnée contourne le massif des Écrins et celui de l'Oisans.

Ainsi, le développement d'un réseau piéton, sécurisé et continu est très complexe sur les territoires de montagne et se résume souvent à une utilisation de loisirs.

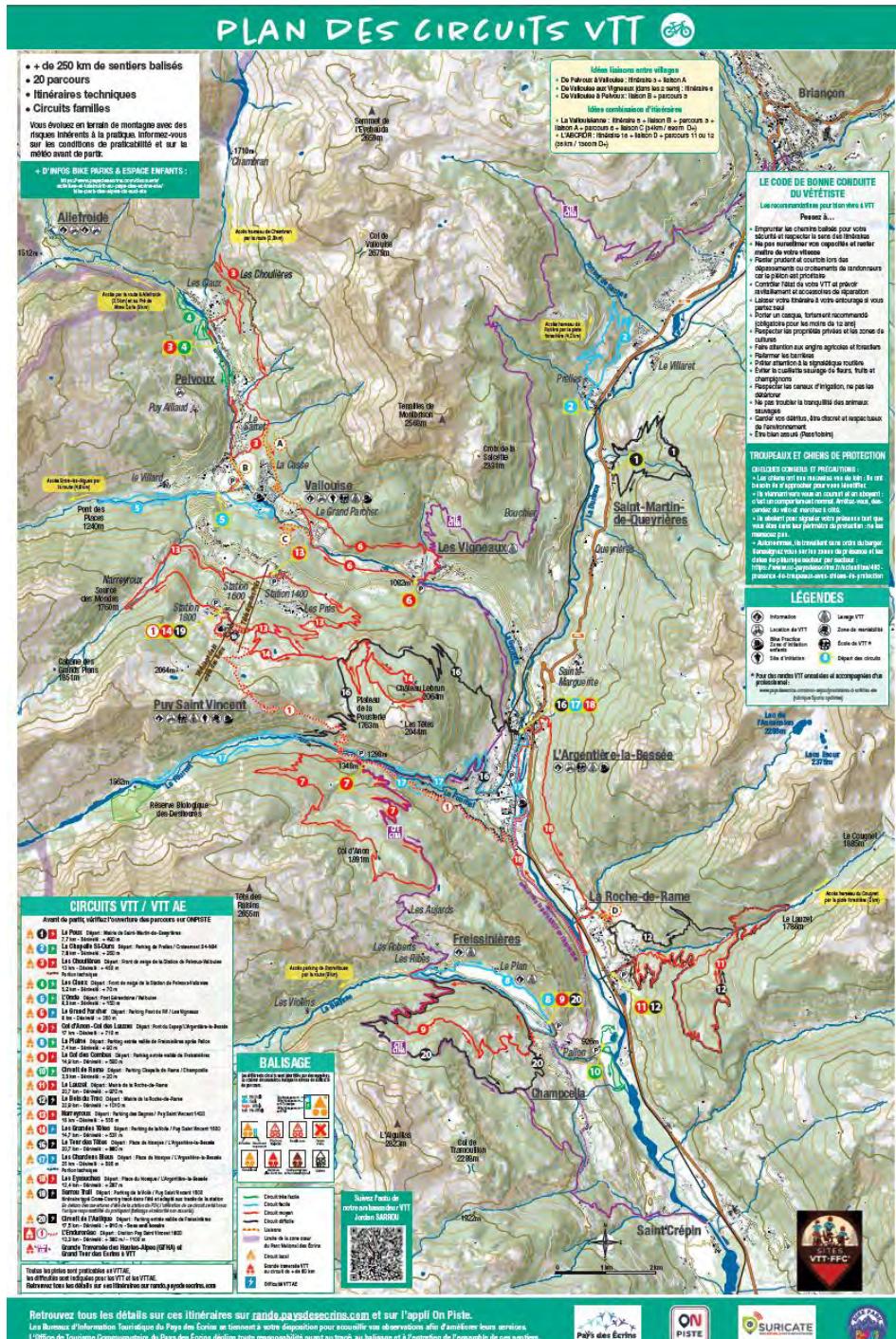
Plan départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Réalisation : Alplicité, 2022

5.2. Le réseau cyclable

Le réseau cyclable lié à une utilisation quotidienne notamment pour les déplacements domicile/travail est peu développé au sein de l'intercommunalité. Le Pays des Écrins dispose néanmoins de nombreux sentiers pour la pratique du vélo tout-terrain (VTT). Au total, 250 km de sentiers labellisés VTT-FFC (Fédération française de cyclisme) permettent de découvrir l'ensemble du territoire.



Plan VTT 2025 du Pays des Écrins

Source : Site internet de la CCPE, consulté le 07/11/2025 : chrome-extension://efaidnbmnnihipcajpcgkclefindmkaj/https://www.cc-paysdesecrins.fr/images/6_Loisirs/Pleine_nature_/_2025_Plan_VTT-TRAIL_BD.pdf

Le réseau cyclable, tout comme le réseau piéton, est davantage lié à une utilisation de loisirs, que quotidienne.

Un projet de création de « voie verte » remontant la vallée de Vallouise depuis L'Argentière-La Bessée est en cours de réflexion. Celui-ci s'inscrit dans un projet global ayant pour objectif de développer une « liaison douce » accessible aux cycles et aux piétons, entre :

- La station de Vallouise-Pelvoux,
- La commune de Vallouise-Pelvoux,
- La commune de L'Argentière-La Bessée,
- La commune de la Roche-de-Rame.

Ce projet aura une action sur les communes de L'Argentière-La Bessée et la Roche-de-Rame, afin de compléter le tracé existant.

Cette opération permettra de relier la vallée à la station de Vallouise-Pelvoux, afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire.

5.3. Le covoiturage

Au regard de l'importance des déplacements, notamment domicile/travail exercé avec une voiture individuelle, l'intercommunalité du Pays des Écrins souhaite encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.

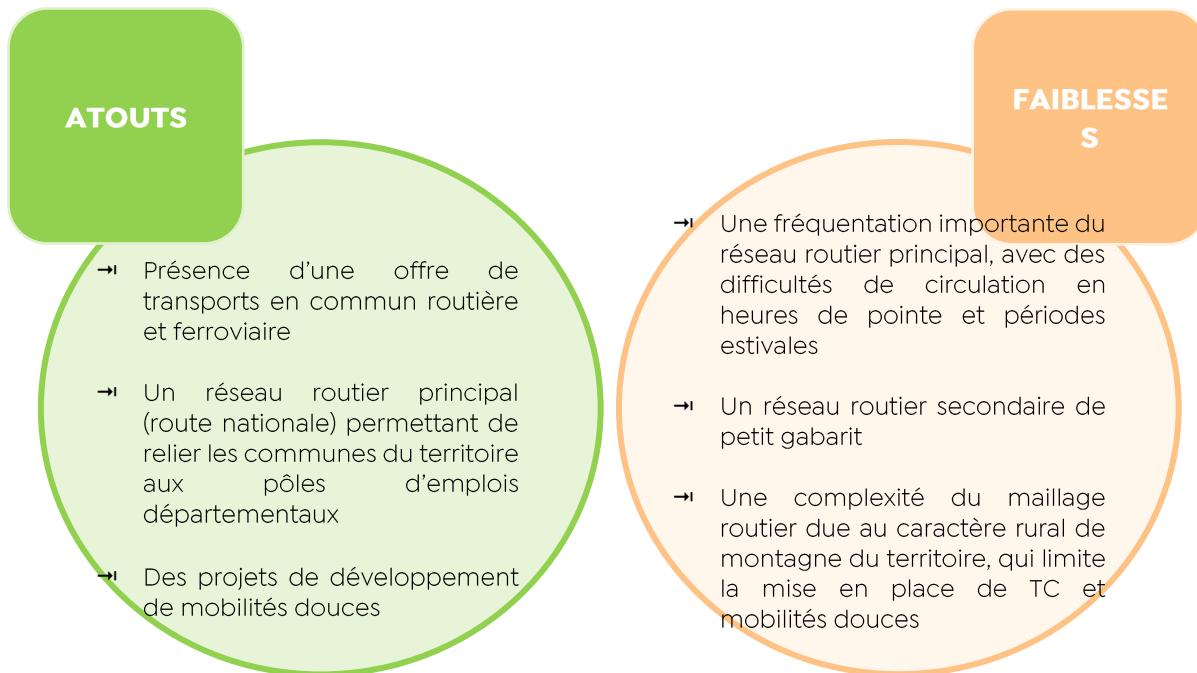
La CCPE a expérimenté, au printemps 2022, une campagne d'incitation au covoiturage pour les trajets courts. L'intercommunalité a financé les trajets des covoitureurs au départ ou à l'arrivée du Pays des Écrins, dans une limite des 30 km. Une aire de covoiturage a par ailleurs, été aménagée sur la commune des Vigneaux.

De plus, un « forfait mobilités durables » a été mis en place afin d'indemniser l'utilisation du vélo et/ ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile/travail. Le montant maximal versé par la communauté de communes est de 200€ par an pour au moins 100 jours de déplacement à vélo et/ou en covoiturage.

Enfin, la CCPE propose sur son territoire, en partenariat avec le Département des Hautes-Alpes et l'ensemble des intercommunalités du département, le service Rezo Pouce.

Rezo Pouce est un service qui a été développé par Mobicoop, une coopérative d'intérêt collectif (SCIC). C'est un réseau solidaire de proximité qui permet aux usagers de partager les trajets du quotidien.

Il existe un peu partout sur le territoire des « Arrêts sur le pouce », signalisés par un panneau vert avec le logo Rezo Pouce. Ces arrêts permettent non seulement de faire du stop, mais aussi, à travers l'application ou le site internet, de mettre en relation passagers et conducteurs, pour des départs au niveau des « Arrêts dur le pouce », programmés ou immédiats.

À RETENIR**Les enjeux de demain...**

- Des alternatives à une mobilité domicile – travail quasi exclusivement automobile
- Une offre de mobilité devant s'adapter à des fluctuations de temporalité (haute ou basse saison) :
 - Qui peuvent se rejoindre en termes d'infrastructures de mobilités douces
 - Qui diffèrent en termes d'offre de transports en commun, nécessitant l'atteinte de certains seuils pour pouvoir être mis en place
- Une adaptation de l'offre à une clientèle variée : travailleurs, saisonniers, touristes, habitants, commerçants, etc....